



CHAMBRE DES SALAIRES  
LUXEMBOURG

N°1 - MAI 2017

# dialogue

ANALYSE

## PANORAMA SOCIAL 2017



[www.csl.lu](http://www.csl.lu)

## IMPRESSUM

### Éditeur

### Chambre des salariés

18, rue Auguste Lumière  
L-1950 Luxembourg  
T. +352 27 494 - 200  
F. +352 27 494 - 250  
www.csl.lu • csl@csl.lu

Jean-Claude Reding, président  
Norbert Tremuth, directeur

### Impression

Imprimerie Weprint

### Diffusion

Librairie "Um Fieldgen Sàrl"  
3, rue Glesener  
L-1634 Luxembourg  
T. +352 48 88 93  
F. +352 40 46 22  
info@libuf.lu

ISSN : 9-775453-000204



*Jean-Claude Reding*  
*Président de la Chambre des salariés*

## Préface

Depuis 2011, la Chambre des salariés (CSL) édite son Panorama social qui brosse le portrait économique et social du Luxembourg en rassemblant des données statistiques dispersées et parfois peu exploitées. Ce travail permet de donner une vue d'ensemble de la situation du pays et de la mettre en perspective avec celle de ses partenaires européens.

Il ressort notamment de cette édition 2017 une légère amélioration de la situation des ménages luxembourgeois, et cela en termes d'inégalités des revenus, de pauvreté et de chômage. Néanmoins, la plupart des indicateurs restent à des niveaux plus défavorables que les moyennes historiques, ce qui laisse craindre une structuralisation des détériorations connues au cours des dernières années.

Si le Grand-Duché est l'un des pays les plus développés au monde, sa richesse se trouve encore et toujours relativement inégalement répartie au sein de la population. D'ailleurs, le taux de risque de pauvreté y reste à un niveau historiquement élevé.

En outre, si la création d'emplois connaît depuis plusieurs années une évolution favorable, le chômage, lui, reste à des niveaux élevés. Ceci est d'autant plus préoccupant que ce phénomène se conjugue avec une augmentation du nombre de chômeurs de longue durée, notamment auprès des catégories des travailleurs handicapés et de ceux à capacité de travail réduite.

Qui plus est, le travail ne protège pas forcément de la pauvreté. En effet, en comparaison européenne, les travailleurs du Luxembourg comptent parmi les plus exposés au risque de pauvreté.

Ces constatations sont le fruit des analyses présentées dans cette publication, regroupées en trois grands thèmes : les inégalités et la pauvreté, le chômage et l'emploi, les conditions et la qualité de l'emploi.

Par ailleurs, cette année, le Panorama place la focale sur un sujet particulier, à savoir une analyse concernant la mobilité sociale et la transmission intergénérationnelle des inégalités au Luxembourg et dans les pays voisins.

L'analyse menée par l'équipe du PEARL Institute for Research on Socio-Economic Inequality (IRSEI) de l'Université de Luxembourg, vient offrir un éclairage sur le fonctionnement de « l'ascenseur social » luxembourgeois. Les données présentées pointent vers une tendance à la reproduction de la situation sociale des parents auprès de leurs descendants, la situation sociale étant mesurée par le niveau d'instruction ou de profession. De plus, le Luxembourg affiche une tendance opposée à celle de ses voisins : la corrélation entre situation des parents et des enfants y augmente pour les cohortes les plus jeunes, tandis qu'en Allemagne, Belgique ou France, la mobilité sociale devient plus forte.

Luxembourg, mai 2017

## Sigles utilisés

<b>AAA</b>	Association d'assurance accident
<b>ADEM</b>	Agence pour le développement de l'emploi
<b>AT</b>	Autriche
<b>BE</b>	Belgique
<b>CSL</b>	Chambre des salariés du Luxembourg
<b>CTR</b>	Capacité de travail réduite
<b>DE</b>	Allemagne
<b>DK</b>	Danemark
<b>EFT</b>	Enquête sur les forces de travail
<b>EL</b>	Grèce
<b>ES</b>	Espagne
<b>FR</b>	France
<b>FI</b>	Finlande
<b>IE</b>	Irlande
<b>IGSS</b>	Inspection générale de la sécurité sociale
<b>IPCN</b>	Indice des prix à la consommation national
<b>IT</b>	Italie
<b>LU</b>	Luxembourg
<b>NL</b>	Pays-Bas
<b>OCDE</b>	Organisation de coopération et de développement économique
<b>OIT</b>	Organisation internationale du travail
<b>PIB</b>	Produit intérieur brut
<b>pp</b>	points de pourcentage
<b>PT</b>	Portugal
<b>SE</b>	Suède
<b>SSM</b>	Salaire social minimum
<b>STATEC</b>	Institut national de la statistique et des études économiques
<b>UE</b>	Union européenne
<b>UE15</b>	Europe des Quinze (ensemble des 15 premiers États membres de l'UE)
<b>UE28</b>	Europe des Vingt-huit (ensemble des États membres de l'UE au le 1 <sup>er</sup> juillet 2013)
<b>UK</b>	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
<b>ZE</b>	Zone euro des Dix-neuf (ensemble des 19 États membres de la zone euro au 1 <sup>er</sup> janvier 2015)

# Sommaire

<b>I.</b>	<b>Inégalités et pauvreté</b>	<b>5</b>
	Les grandes tendances	7
1	Inégalités capital - travail	8
2	Inégalités de revenus	10
	2.1 Rapport S80/S20	10
	2.2 Coefficient de Gini	12
	2.3 Revenus par type de ménage	16
	2.4 Revenu national total équivalent	18
3	Inégalités de salaires	20
	3.1 Rapport S95/S20	20
	3.2 Population au salaire social minimum	22
	3.3 Rapport des gains salariaux au salaire social minimum	24
4	Inégalités fiscales et impact des réformes fiscales	26
5	Pauvreté	28
	5.1 Taux de risque de pauvreté et transferts sociaux	28
	5.2 Risque de pauvreté selon le type de ménage	30
	5.3 Taux de risque de pauvreté selon l'activité	32
	5.4 Logement : lourdes charges financières liées au logement et taux de risque de pauvreté selon le statut d'occupation du logement	34
	5.5 Écart relatif de pauvreté selon l'âge	36
	5.6 Difficultés à joindre les deux bouts	38
	5.7 Gestion des dépenses imprévues	40
6	Inégalités de santé	42
	6.1 Auto-perception de l'état de santé	42
	6.2 Besoins non satisfaits d'examen ou de traitement médical	44
	6.3 Besoins non satisfaits d'examen ou de traitement dentaire	46
	<i>Encadré : Mobilité intergénérationnelle</i>	48
<b>II.</b>	<b>Chômage et emploi</b>	<b>57</b>
	Les grandes tendances	59
1	Chômage	60
	1.1 Chômage total et chômage des jeunes	60
	1.2 Chômage de longue durée	62
2	Chômage : zoom sur le Luxembourg	64
	2.1 Taux de chômage, indemnisation du chômage et mesures pour l'emploi	64
	2.2 Chômage selon le niveau de formation et selon la durée d'inscription	66
	2.3 Chômage selon le genre et selon la durée d'inscription	68

2.4	<i>Chômage de longue durée selon l'âge</i>	70
2.5	<i>Chômage et pauvreté</i>	72
2.6	<i>Disposition à travailler et raison du non-emploi</i>	74
<b>3</b>	<b>Emploi</b>	<b>76</b>
3.1	<i>Création d'emplois et taux d'emploi</i>	76
3.2	<i>Taux d'emploi par catégories</i>	78
3.3	<i>Taux d'emploi corrigé</i>	80
<b>4</b>	<b>Emploi : zoom sur le Luxembourg</b>	<b>82</b>
4.1	<i>Emploi et chômage</i>	82
4.2	<i>Durée du travail</i>	84

### **III. Conditions et qualité de l'emploi** **87**

	<b>Les grandes tendances</b>	<b>89</b>
<b>1</b>	<b>Emploi atypique et/ou asocial</b>	<b>90</b>
1.1	<i>Emploi temporaire</i>	90
1.2	<i>Emploi intérimaire et détachement</i>	92
1.3	<i>Emploi à temps partiel</i>	94
1.4	<i>Emploi salarié le soir et population ayant deux emplois</i>	96
1.5	<i>Emploi salarié de nuit et travail posté</i>	98
<b>2</b>	<b>Pauvreté laborieuse</b>	<b>100</b>
2.1	<i>Risque de pauvreté et temps de travail</i>	100
2.2	<i>Taux de risque de pauvreté par type d'activité</i>	102
<b>3</b>	<b>Accidents du travail</b>	<b>104</b>
3.1	<i>Fréquence des accidents</i>	104
3.2	<i>Caractéristiques des accidents reconnus</i>	106
<b>4</b>	<b>Évaluation de la situation professionnelle et de l'emploi</b>	<b>108</b>
4.1	<i>Évolution du Qow Index</i>	108
4.2	<i>Évolution des conditions de travail</i>	112
4.3	<i>Problèmes et comportements liés à la santé des salariés</i>	116
4.4	<i>Autres caractéristiques du travail au Luxembourg</i>	122

## **Conclusion** **127**

I.

# Inégalités et pauvreté



## Les grandes tendances

Si le Luxembourg continue à compter, encore et toujours, parmi les pays les plus économiquement avancés d'Europe, voire du monde, force est de constater qu'il fait néanmoins face à des défis considérables tant en matière d'inégalités qu'en matière de pauvreté. En effet, même si la dégradation s'est arrêtée au cours des dernières années, la richesse du Grand-Duché se trouve toujours inégalement répartie au sein de la population, et cela tout particulièrement en matière de répartition des revenus. Sur ce premier facteur d'inégalités viennent s'en greffer d'autres dus à la fiscalité appliquée aux différentes sources de revenu – capital ou travail – avec, *in fine*, un traitement de faveur des individus les plus aisés.

Sur le plan des seuls revenus salariaux, après deux années consécutives de hausse, le pouvoir d'achat évolue de façon divergente selon le niveau des salaires. Alors que le pouvoir d'achat des bas salaires diminue, celui des hauts revenus continue quant à lui d'augmenter pour la troisième année de suite.

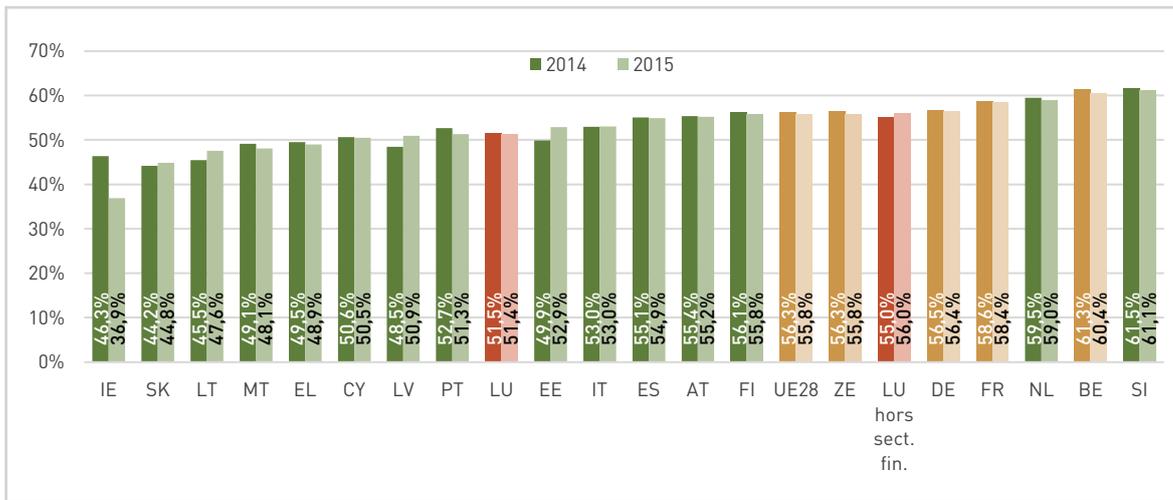
Concernant la proportion de personnes rémunérées au salaire social minimum (SSM), celle-ci a pris une trajectoire descendante depuis 2015. Même si la proportion de personnes concernées par le SSM est en baisse, le niveau du SSM net reste toujours en dessous du seuil de risque de pauvreté et ne permet donc que difficilement de vivre de façon décente.

Après avoir augmenté considérablement entre 2011 et 2014, le taux de risque de pauvreté diminue légèrement et s'établit de nouveau en-dessous de la barre des 16%. Il reste cependant à un niveau historiquement élevé par rapport à la situation d'avant 2009. En conséquence, certaines catégories de personnes (notamment les chômeurs) et de ménages (en particulier les ménages monoparentaux) font face à de grandes difficultés lorsqu'il s'agit de boucler leur fin de mois ou de faire face à des

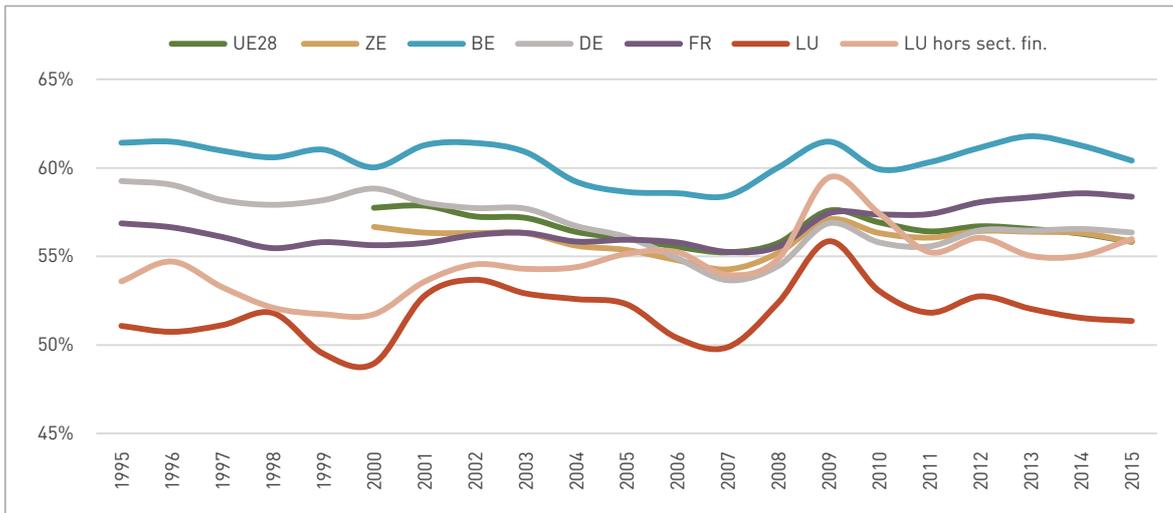
dépenses imprévues. De tels développements soulèvent nombre d'inquiétudes quant au développement économique et social du pays.

Si l'on prend du recul, la tendance à l'accroissement des inégalités et de la pauvreté n'est pas un phénomène récent au Luxembourg. En effet, cette situation existe, persiste et prend de l'ampleur tout au long des années 1990 et 2000. Si les taux relativement élevés de croissance économique relativement élevés permettent d'en limiter les effets délétères, force est de constater que les tendances de fond semblent bien ancrées dans le développement économique et social du Grand-Duché.

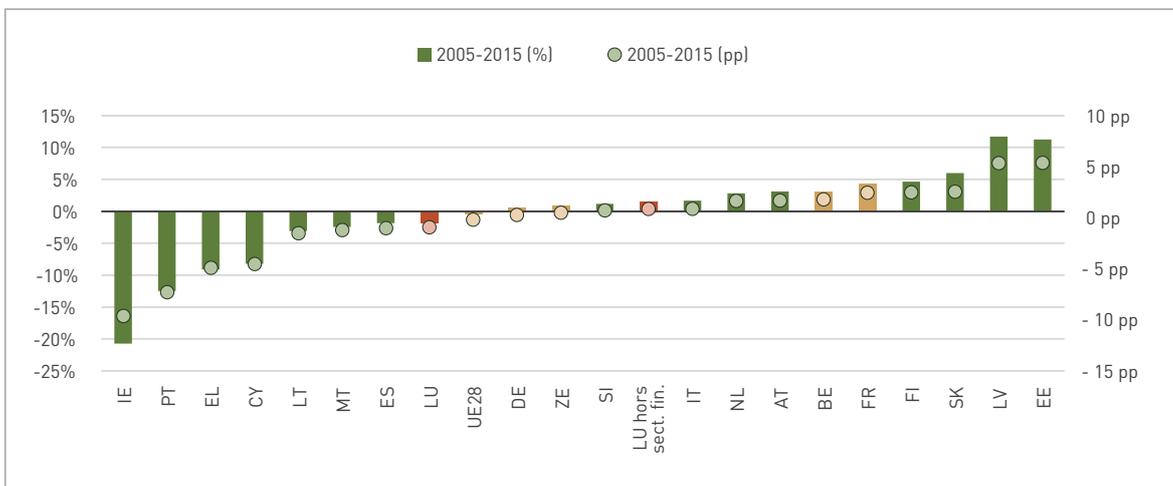
### Part salariale dans le PIB, 2014 et 2015



### Évolution de la part salariale dans le PIB



### Variation entre 2005 et 2015 de la part salariale dans le PIB



Données : Eurostat ; graphiques : CSL

## Inégalités capital - travail

Quand on parle d'inégalités, on se réfère souvent aux inégalités de salaires ou de revenus entre les ménages. Pourtant, la première source d'inégalités sociales provient de la répartition primaire des revenus entre les individus détenant le capital et en percevant les revenus et les personnes qui n'ont pour seuls revenus que ceux qui découlent de leur travail.

La richesse monétaire produite chaque année est mesurée par le produit intérieur brut (PIB). C'est à partir de cette richesse que sont rémunérés les deux principaux acteurs de la production de biens et de services : le capital et le travail. Ainsi, en amont des inégalités entre groupes de salariés ou de ménages, il existe une inégalité dans le partage primaire de la richesse produite. Cette dernière inégalité accentue les premières au bénéfice des personnes disposant de revenus du capital. À ce titre, il est utile de rappeler que l'économie européenne du XX<sup>e</sup> siècle n'aura jamais connu un dynamisme aussi fort que lorsque les salaires augmentaient au même rythme que la productivité, permettant ainsi de maintenir constant le partage des richesses créées entre capital et travail. Or, depuis plus de trente ans, l'Europe s'est engagée sur la voie de la modération salariale et, se privant par-là de ses propres débouchés, du ralentissement mécanique de la croissance.

L'indicateur de partage de la valeur ajoutée brute (VAB) utilisé fait le rapport entre la VAB revenant au travail et la VAB totale. Un résultat de 75% signifie ainsi que trois quarts de la VAB reviennent au travail et un quart au capital.

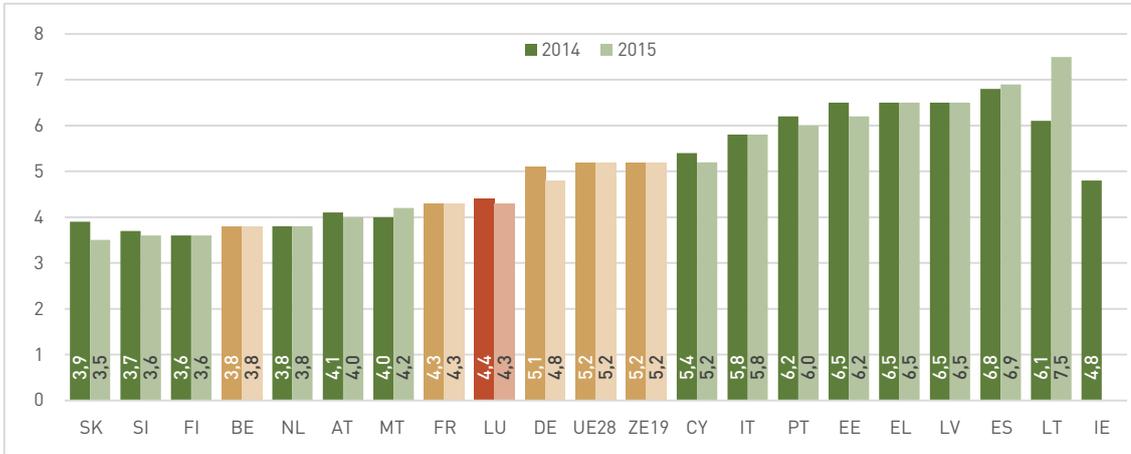
Comme le montrent les graphiques ci-contre, le Luxembourg figure, au sein de la zone euro à un niveau de partage de la VAB relativement faible. Hors secteur financier, les performances luxembourgeoises sont un peu plus favorables et dépassent légèrement la moyenne européenne, tout en restant en-deçà des résultats obtenus dans les pays voisins, notamment la France et la Belgique, où le partage de la valeur ajoutée est considérablement plus favorable aux salariés.

Toutefois, comme on le verra dans les sections suivantes, une part élevée du travail dans le partage de la VAB ne signifie pas nécessairement que celle-ci est équitablement répartie au sein de la population.

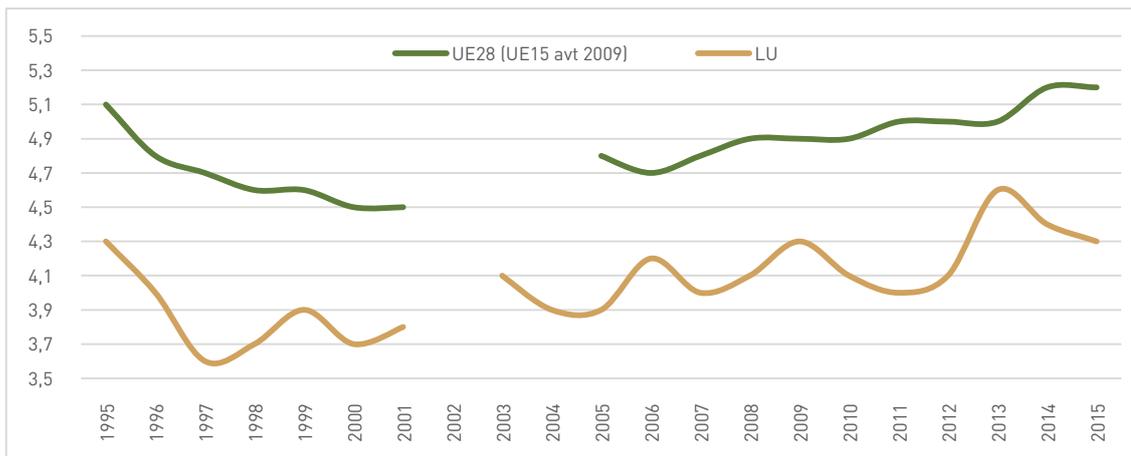
Pour ce qui est de l'évolution du partage de la VAB, on constate que celle-ci reste relativement stable au fil du temps. Au cours des dix dernières années (et si l'on ignore l'impact transitoire de la crise de 2008), le Luxembourg connaît une stagnation de la part salariale. Hors secteur financier, la progression de la part des richesses créées revenant aux travailleurs est proche de la moyenne européenne mais reste en-dessous des évolutions observées en France et en Belgique.

Si l'on prend 2001 comme année de départ, le partage de la VAB au Luxembourg reste quasiment inchangé, sauf entre 2006 et 2009 où il connaît une forte variation conjoncturelle. Pour ce qui est de la part salariale dans le secteur financier, elle connaît sur cette même période une très faible augmentation.

### Ratio S80/S20, 2014 et 2015

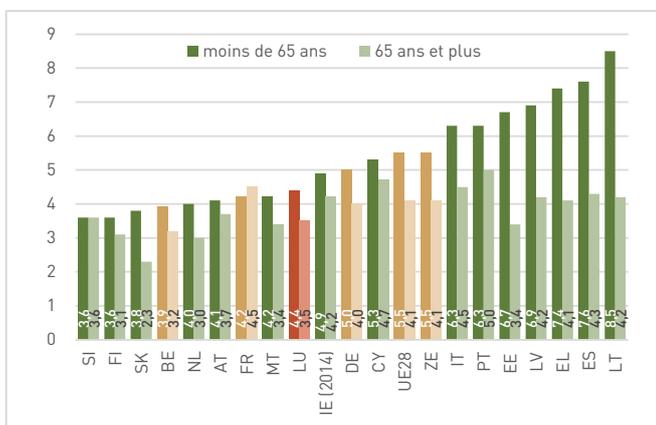


### Évolution du ratio S80/S20 au Luxembourg et dans l'UE28

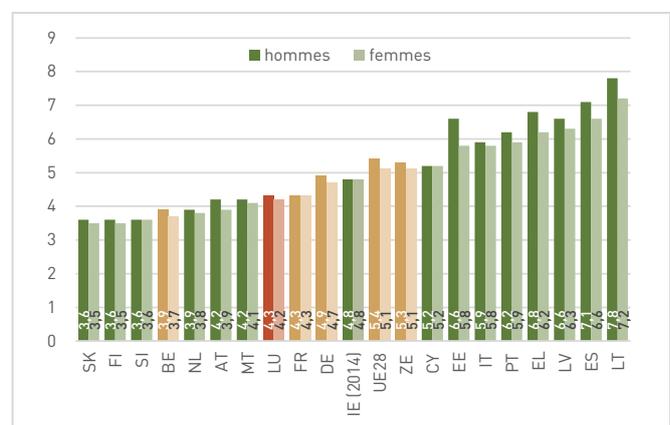


Note : Rupture de série en 2002, données manquantes pour UE15 en 2003 et 2004.

### Ratio S80/S20 selon l'âge, 2015



### Ratio S80/S20 selon le genre, 2015



Données : Eurostat ; graphiques : CSL

## 2

## Inégalités de revenus

## 2.1

## Rapport S80/S20

Le ratio S80/S20 permet de comparer la part du revenu disponible équivalent\* perçue par les 20% les plus riches (le dernier quintile) à celle perçue par les 20% les plus pauvres (le premier quintile). Lorsque ce rapport augmente, l'écart entre revenus du premier et du dernier quintile augmente.

En 2015, le Luxembourg fait partie des pays où ce rapport diminue, tandis que dans la plupart des pays de la zone euro le rapport reste stable en comparaison avec 2014. Avec ces résultats, le Luxembourg se classe en position intermédiaire au sein de la zone euro et de l'Union européenne. Toutefois, si l'on considère l'évolution à long terme, c'est-à-dire sur les vingt dernières années, la tendance au Luxembourg est clairement

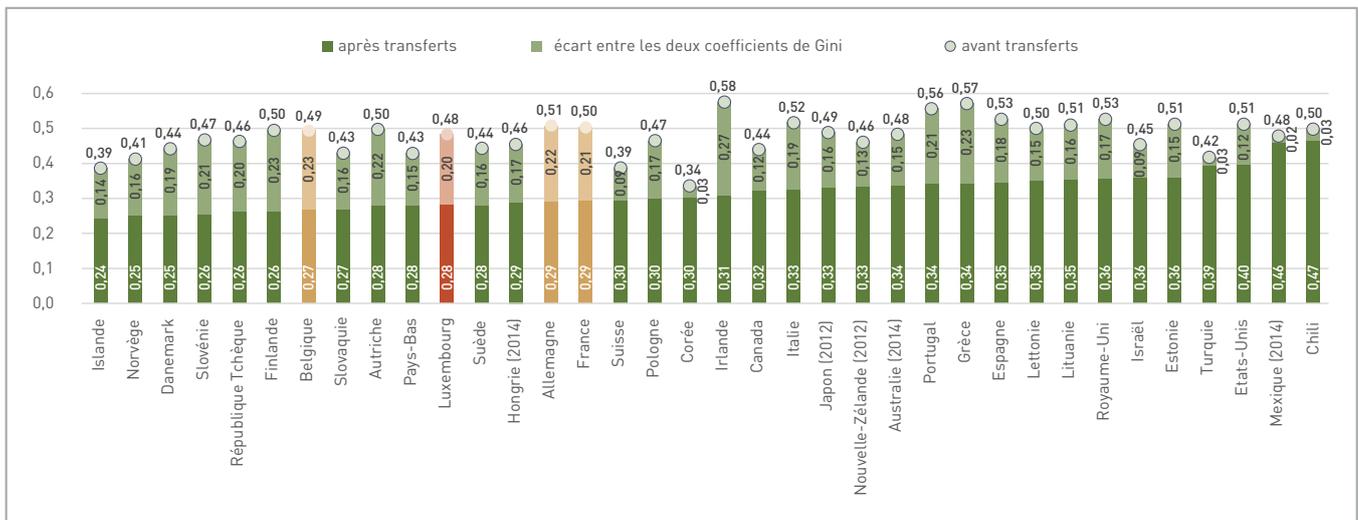
à la hausse, bien qu'évoluant en dents de scie. Après une hausse prononcée en 2013, le ratio S80/S20 luxembourgeois connaît deux années successives de diminution et s'éloigne ainsi à nouveau de la moyenne européenne plus élevée.

Dans l'ensemble des pays analysés (à l'exclusion de la France), le ratio S80/S20 est plus élevé pour les individus ayant moins de 65 ans que pour leurs aînés. Cette situation peut notamment s'expliquer par la réduction de l'éventail de revenus au sein de la population de retraités par rapport aux fortes divergences de revenus qui peuvent exister au sein de la population active.

Un constat analogue peut être dressé en ce qui concerne le rapport entre revenus élevés et bas revenus selon le genre. À l'exception de trois pays (la Slovénie, l'Irlande et Chypre), où le rapport est le même pour les deux genres, les femmes connaissent généralement un niveau d'inégalité inférieur à celui des hommes. De plus, les écarts entre genres sont moindres qu'entre les deux catégories d'âge observées.

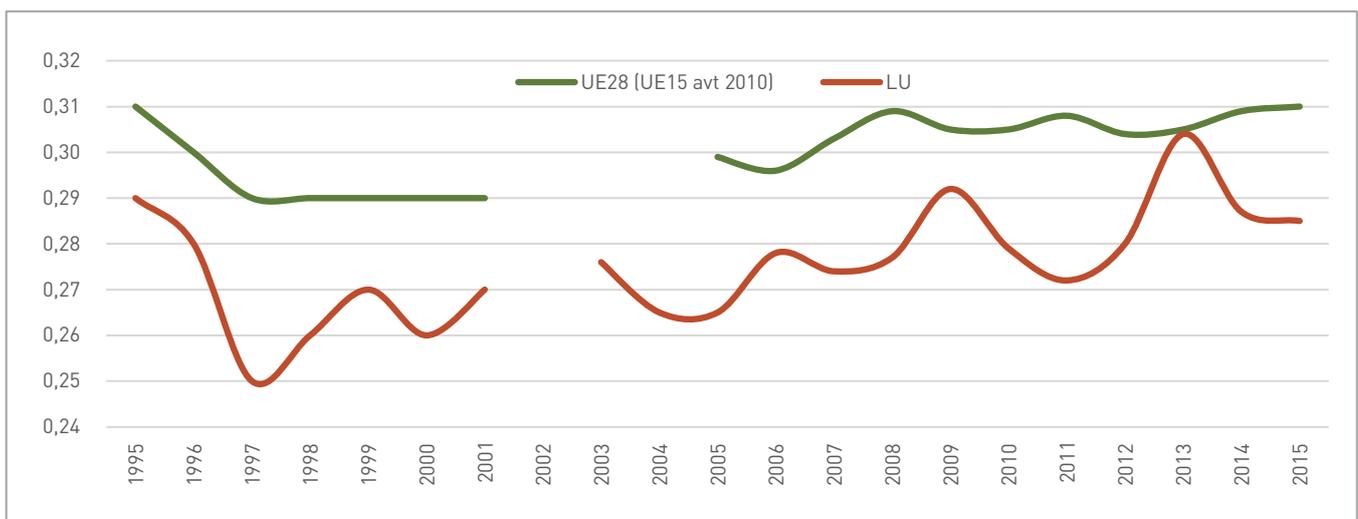
\* On parle de revenu disponible équivalent pour tenir compte de la composition du ménage. Le premier adulte compte pour 1, les autres personnes de plus de 14 ans pour 0,5 et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3. À titre d'exemple, un parent élevant seul deux enfants de moins de 14 ans peut percevoir un revenu annuel de 50 000 euros, mais son revenu équivalent ne sera que de 31 250 euros, car égal à :  $50\,000 / (1 + 0,3 + 0,3)$ .

Coefficient de Gini du revenu disponible avant impôts et transferts puis après impôts et transferts, ensemble de la population, 2013



*Note : Les données publiées par l'OCDE sont basées sur une définition des revenus légèrement différente de celle utilisée pour les données présentées dans le Panorama 2015 (prise en compte des biens produits pour consommation propre en tant que revenu).*

Évolution du coefficient de Gini après impôts et transferts, ensemble de la population



*Note : Rupture de série en 2002, données manquantes pour UE15 en 2003 et 2004.*

Données : Eurostat, OCDE ; graphiques : CSL

## Inégalités de revenus

### 2.2

### Coefficient de Gini

À la différence du rapport S80/S20 qui n'est sensible qu'aux changements aux extrêmes de la distribution des revenus, c'est-à-dire ceux intervenant dans les premier et dernier quintiles, le coefficient de Gini permet de prendre en compte l'ensemble de la distribution des revenus. Si la répartition des revenus est égalitaire (tout le monde perçoit le même revenu), le coefficient de Gini devient nul ; il est égal à l'unité si l'intégralité du revenu national tombe entre les mains d'une seule personne. Ainsi, plus le coefficient de Gini se rapproche de l'unité, plus les inégalités dans la distribution des revenus sont fortes.

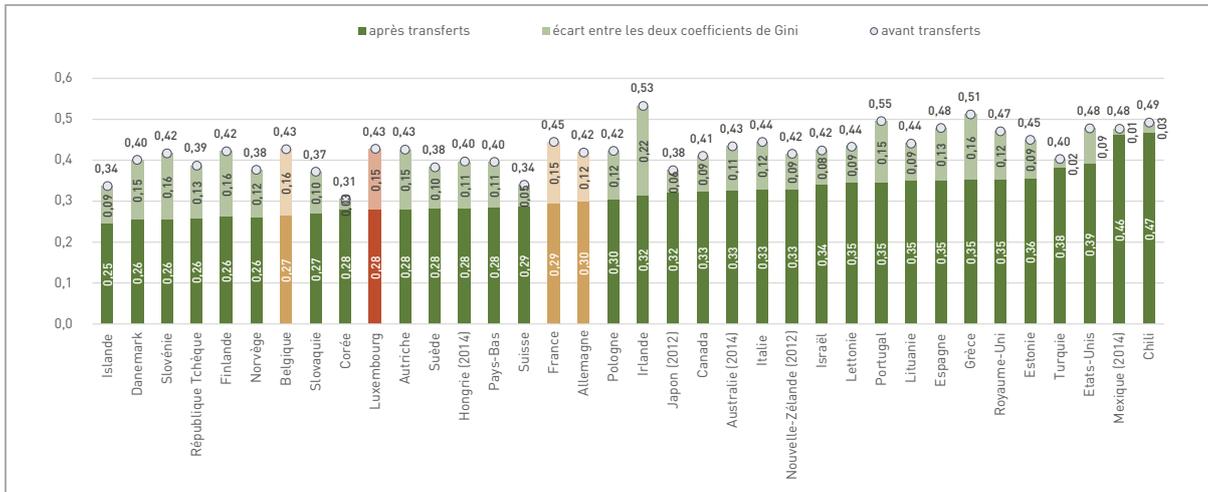
Les données de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) permettent d'appréhender l'effet redistributif des politiques sociales en comparant le coefficient de Gini avant impôts et transferts sociaux à ce même coefficient calculé après impôts et transferts. Au sein des 36 pays pour lesquels des informations sont disponibles, le Luxembourg se situe en 2013 et avant impôts et transferts, au dix-huitième rang des pays les plus égalitaires. Après impôts et transferts, le Luxembourg se classe onzième, alors qu'en 2012 il était encore quinzième.

Si l'on classe les pays selon l'ampleur de l'effet de la redistribution sur les inégalités, le Luxembourg se classe dixième, alors qu'il était neuvième l'année précédente.

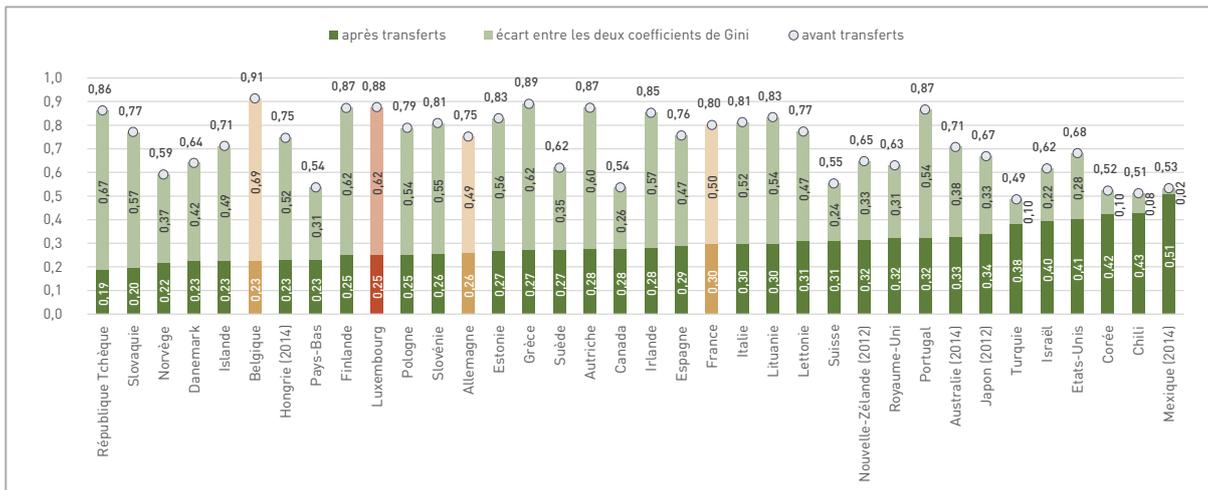
Malgré ces résultats relativement favorables en comparaison internationale, force est de constater que les inégalités dans la distribution des revenus connaissent une forte tendance à la hausse depuis la fin des années 1990. En effet, au cours de cette période, le Luxembourg voit son coefficient de Gini augmenter, pour atteindre le niveau d'inégalités mesuré pour l'UE28 en 2013. Depuis 2014, le coefficient de Gini diminue au Luxembourg, mais reste encore au-dessus de sa moyenne des vingt dernières années.

## Coefficient de Gini du revenu disponible avant impôts et transferts puis après impôts et transferts, 2013

### Population en âge de travailler (18-65 ans)

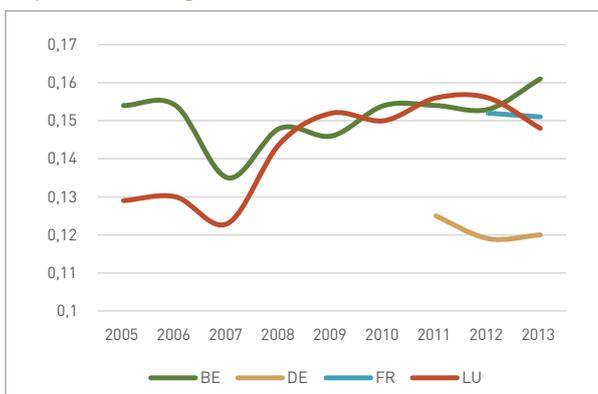


### Population à l'âge de la retraite (65 ans et plus), 2013

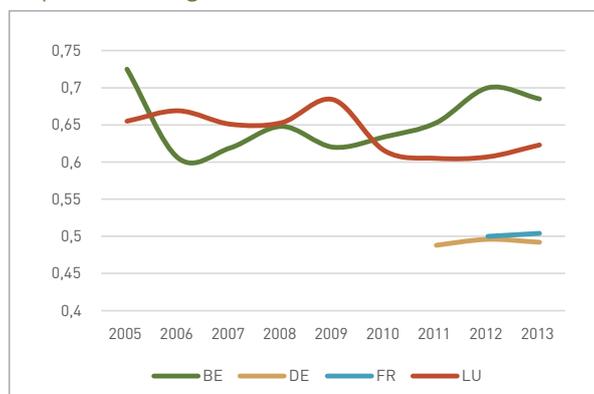


## Évolution de l'écart entre les deux coefficients de Gini

### Population en âge de travailler



### Population à l'âge de la retraite



*Note : Les données publiées par l'OCDE sont basées sur une définition des revenus légèrement différente de celle utilisée pour les données présentées dans le Panorama 2015 (prise en compte des biens produits pour consommation propre en tant que revenu).*

Données : OCDE ; graphiques : CSL

## Inégalités de revenus

### 2.2

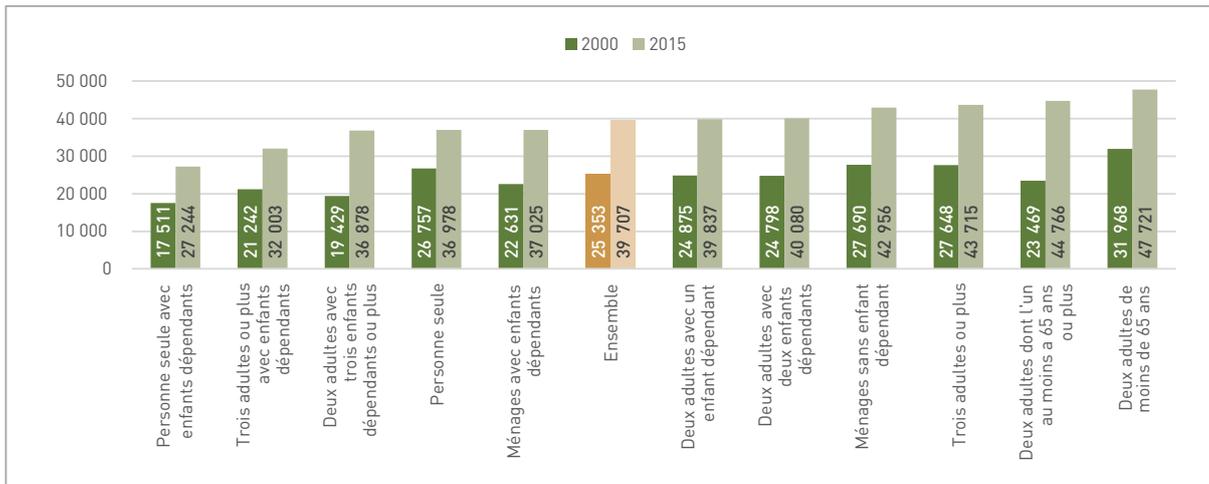
### Coefficient de Gini

L'analyse présentée ci-avant peut être complétée par une décomposition des inégalités de revenus selon deux groupes distincts : la population en âge de travailler (de 18 à 65 ans) et la population à l'âge de la retraite (de 65 ans ou plus). Dès lors, hors impôts et transferts sociaux, les inégalités apparaissent comme étant nettement moins importantes dans le premier groupe que dans le second. En effet, pour la population en âge de travailler, on constate que le coefficient de Gini (avant impôts et transferts) le plus élevé (soit 0,53 pour l'Irlande) n'est pas nettement plus élevé que le coefficient de Gini le plus faible observé auprès des personnes à l'âge de la retraite (0,49 pour la Turquie). Pour ce qui est du Luxembourg, celui-ci se situe plutôt en fin de classement pour ce qui est de la population à l'âge de la retraite, tandis que pour les personnes en âge de travailler le Grand-Duché se classe au milieu de la distribution.

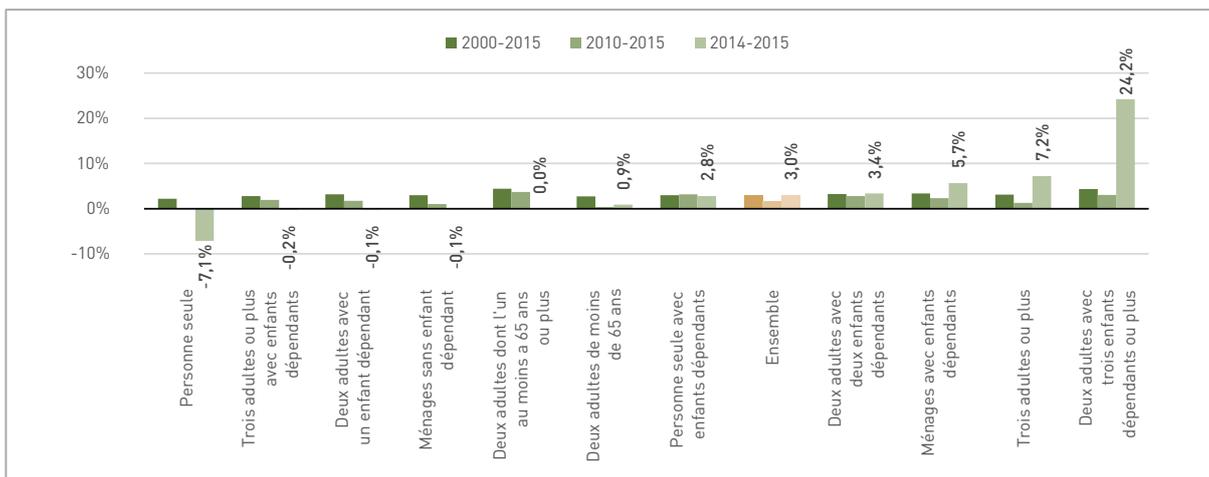
La prise en compte des transferts sociaux et des impôts donne une autre image des inégalités de revenus au Luxembourg. Le pays se place alors dans les deux cas parmi les dix pays ayant les plus faibles inégalités. En ce qui concerne plus particulièrement les personnes à l'âge de la retraite, on constate que le Luxembourg est le pays où les inégalités sont les plus réduites par les politiques de redistribution. De ce point de vue, seule la Belgique fait légèrement mieux au sein des pays de l'OCDE.

Toutefois, la forte réduction des inégalités grâce aux transferts sociaux et aux impôts observée ci-avant ne signifie pas nécessairement que les inégalités s'amenuisent au fil du temps. Ainsi, au Luxembourg, sur les vingt dernières années, l'écart entre les coefficients de Gini avant et après transferts sociaux et impôts connaît une forte augmentation pour la population en âge de travailler. Cela indique que la redistribution a un rôle de plus en plus important dans la réduction des inégalités de revenu. Mais, dans le même temps, on constate que les inégalités de revenus après transferts sociaux et impôts ont tendance à augmenter sur cette même période (voir page précédente), signifiant que les faits générateurs des inégalités prennent, eux aussi, une ampleur de plus en plus importante que la redistribution peine à contrecarrer.

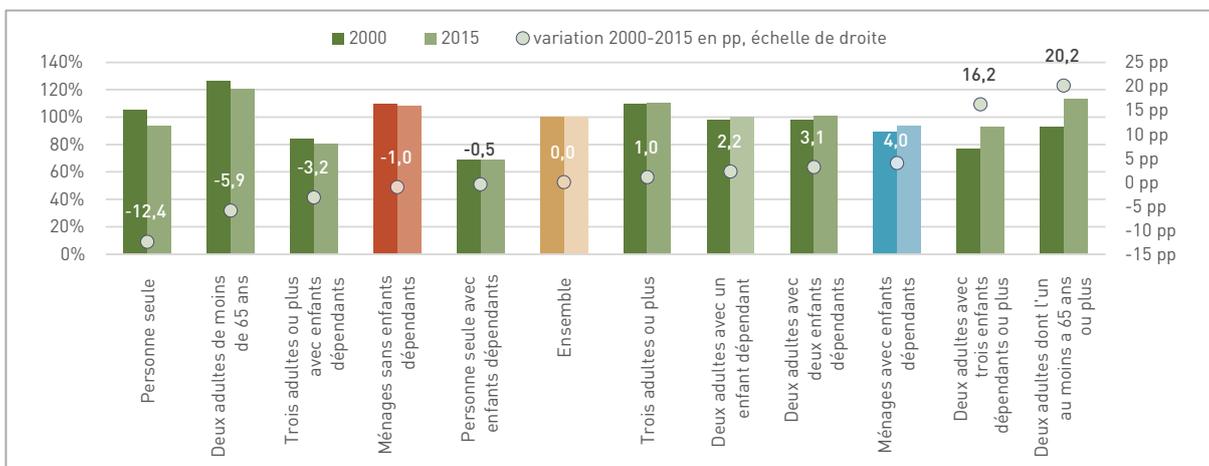
### Revenu équivalent moyen net selon la composition du ménage, en euros, Luxembourg



### Variation en pourcentage du revenu équivalent moyen selon la composition du ménage, en moyennes annuelles, Luxembourg



### Revenu équivalent moyen en pourcentage du revenu moyen de l'ensemble de la population, selon la composition du ménage, Luxembourg



Données : Eurostat ; graphiques : CSL

## Inégalités de revenus

## 2.3

## Revenus par type de ménage

De façon générale, les ménages avec enfants disposent d'un revenu équivalent (c'est-à-dire tenant compte de la composition du ménage) inférieur à celui de l'ensemble des ménages. Cette inégalité en termes de revenu équivalent est particulièrement marquée pour les ménages monoparentaux, les ménages de couples avec trois enfants ou plus et les ménages d'au moins trois adultes avec enfants à charge. À l'autre extrême, on retrouve notamment les ménages sans enfant.

Les évolutions du revenu équivalent moyen net sont également très disparates selon le type de ménage. Si pour l'ensemble des ménages le revenu équivalent a augmenté en moyenne annuelle de 1,7% depuis 2010, et de 3% par rapport à 2014, les ménages d'adultes isolés et les ménages sans enfant dépendant connaissent une stagnation de leurs revenus à moyen terme. En 2015, le revenu équivalent moyen des ménages de deux adultes avec trois

enfants ou plus connaît une forte hausse par rapport aux années précédentes. En effet, il passe à près de 37 000 euros après avoir oscillé aux alentours de 31 000 euros entre 2005 et 2014.

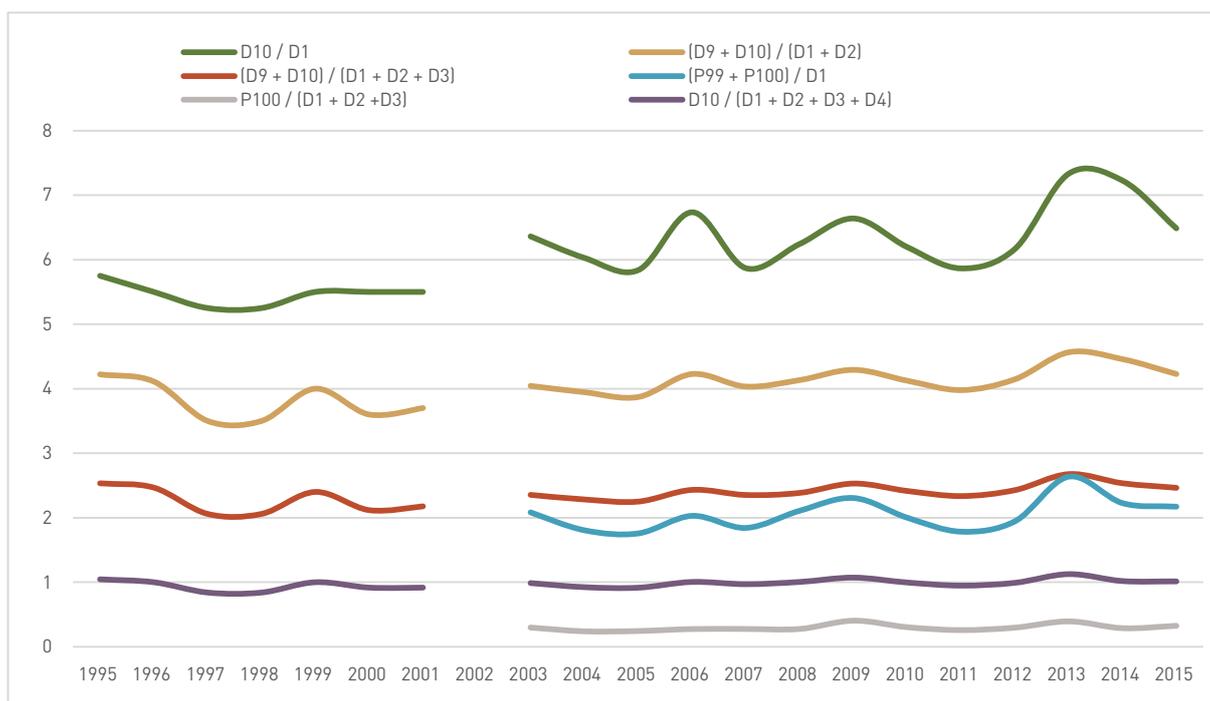
Toutefois, une telle évolution s'explique vraisemblablement par une faible proportion de ménages de ce type dans l'échantillon utilisé. En effet, les ménages comptant cinq personnes ou plus (catégorie plus large que celle des seuls ménages de couples avec trois enfants dépendants ou plus) ne représentent que 8,5% de la population luxembourgeoise selon le recensement de la population de 2011.

Le dernier graphique ci-contre représente le revenu équivalent moyen net de chaque type de ménage par rapport à celui de l'ensemble des ménages. Dès lors, un rapport de 100% signifie que la catégorie de ménage a un revenu équivalent moyen égal à la moyenne obtenue pour l'ensemble des ménages.

Entre 2000 et 2015, on constate que les ménages d'adultes isolés, de deux adultes en âge de travailler, de trois adultes ou plus avec enfants, ainsi que les ménages monoparentaux connaissent une détérioration de leur revenu par rapport à la moyenne de l'ensemble des ménages. En effet, au milieu des années 2000, le revenu équivalent net moyen des ménages monoparentaux correspond à environ 75% du revenu équivalent moyen de l'ensemble des ménages ; en revanche, à l'heure actuelle, il est descendu aux alentours de 66%.

De façon plus générale, on observe que le revenu équivalent net des ménages sans enfant (en rouge sur le dernier graphique) est au-dessus de la moyenne nationale, tandis que celui des ménages avec enfants (en bleu sur le graphique) se situe en deçà de cette moyenne, et cela malgré une tendance haussière depuis 2010.

### Ratios interquartiles de la part du revenu national total équivalent, Luxembourg



*Notes : Légende : D1 à D3 : Classe modeste ; D4 à D8 : Classe moyenne ; D9 à D10 : Classe aisée.*

*Données manquantes pour (P99 à P100) / D1 et P100 / (D1 à D3) avant 2003 ; rupture de série en 2002.*

Données : Eurostat ; graphique : CSL

## Inégalités de revenus

## 2.4 Revenu national total équivalent

Les ratios présentés dans le graphique ci-contre renseignent sur la répartition du revenu national équivalent (c'est-à-dire tenant compte de la composition des ménages). Ils comparent la part de ce revenu perçue par les différents quantiles ou regroupements de la population (voir encadré « Méthode » ci-dessous).

On peut notamment comparer la part du revenu total équivalent perçue par les 10% les plus riches à celle perçue par les 10% les plus pauvres en recourant au ratio  $D10 / D1$ . Il ressort de cette comparaison que le ratio oscille entre 5 et 6 jusqu'en 2000 pour, par la suite, augmenter en dents de scie jusqu'à un maximum de 7,3 en 2013 et légèrement diminuer au cours des deux dernières années. Ainsi, en 2015, les 10% les plus aisés perçoivent une part du revenu total équivalent environ 6,5 fois plus importante que celle perçue par les 10% les plus pauvres.

Pour comparer les différentes catégories de population entre elles, le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Crédoc) définit les trois classes modeste, moyenne et aisée comme correspondant respectivement aux trois premiers déciles (les 30% les plus pauvres de la population), aux cinq déciles suivants et aux deux derniers déciles (donc les 20% les plus riches).

Ainsi, le ratio  $(D9+D10) / (D1+D2+D3)$  compare les parts du revenu national allant à la classe aisée (D9 et D10) et à la classe modeste (D1 à D3). Ce ratio reste, sur la période observée, relativement constant et se situe en 2015 au même niveau qu'au milieu des années 1995, soit à 2,5.

Sur cette même période d'analyse, le ratio  $D10 / (D1+D2+D3+D3)$  affiche lui aussi une grande stabilité, notamment en ce qui concerne la dernière décennie où il ne s'éloigne guère de l'unité.

Cela signifie alors que tout au long de la période, les 10% les plus aisés détiennent la même part du revenu national équivalent que les 40% les plus pauvres.

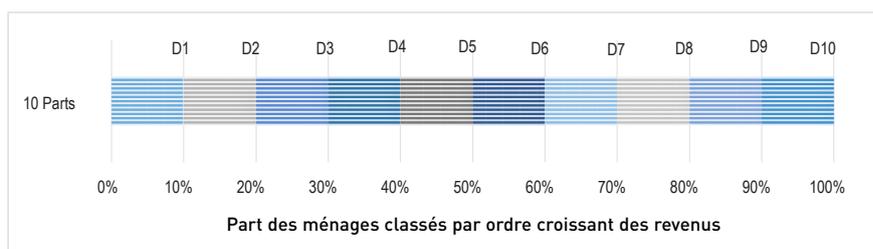
En observant de plus près les évolutions prises par les percentiles les plus élevés de la distribution des revenus, il apparaît clairement que leur part du revenu a connu d'importantes progressions au cours des dernières années. Si celles-ci se sont en partie résorbées en 2014 et en 2015, il en résulte néanmoins que les inégalités restent à des niveaux nettement au-dessus de la moyenne historique des vingt dernières années.

**Méthode**

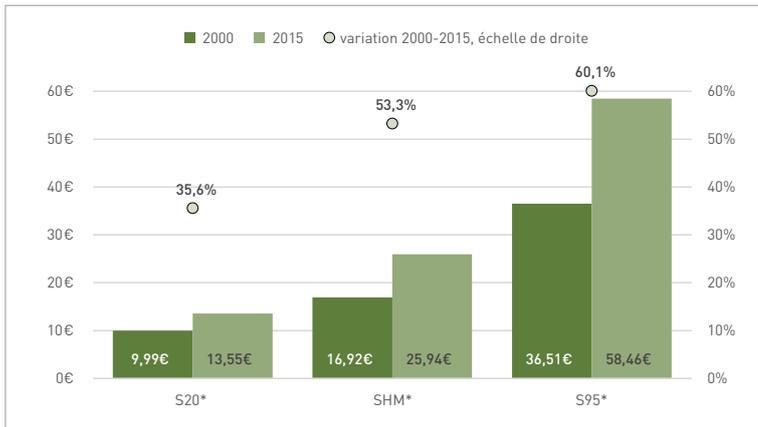
Les ménages classés par ordre croissant de revenus sont répartis en groupes de même taille, par exemple en 10 groupes pour trouver les déciles D1, D2... D10. Ces valeurs représentent les frontières séparant les différents groupes contenant à chaque fois 10% des ménages.

Ainsi, on calcule le ratio  $D10 / D1$  pour savoir dans quelle mesure les revenus des 10% de ménages les plus aisés dépassent ceux des 10% les plus pauvres.

On peut appliquer cette méthode en divisant l'ensemble de la population en un nombre quelconque de groupes. Les autres découpages les plus utilisés sont les quartiles, les quintiles et les percentiles qui partagent la population respectivement en 4 groupes de 25%, 5 groupes de 20% et 100 groupes de 1%.



### Salaires horaires bruts, Luxembourg



### Évolution des écarts salariaux horaires, Luxembourg



### Variation (en %) des salaires horaires, des prix et du pouvoir d'achat, Luxembourg



**Note :** S20 = salaire horaire le plus élevé parmi les 20% de salariés qui gagnent le moins ; SHM = salaire horaire moyen ; S95 = salaire horaire le plus faible parmi les 20% de salariés les mieux payés

Données : Projet de loi n° 7085 modifiant l'article L.222-9 du Code du travail ; graphiques : CSL

## Inégalités de salaires

## Rapport S95/S20

## 3.1

Le projet de loi adaptant le salaire social minimum aux évolutions du salaire moyen permet d'obtenir des informations détaillées sur les différents niveaux de salaires et leurs évolutions\*. En effet, cette mise à jour se fait sur base de l'évolution du salaire moyen en excluant les 20% de salaires les plus faibles et les 5% de salaires les plus élevés dans l'échelle des salaires. On obtient donc des informations quant aux niveaux de ces salaires et aux évolutions de ces trois montants.

Au cours des quinze dernières années, le salaire moyen (SHM) a progressé plus rapidement que le plus haut salaire parmi les 20% de salariés qui gagnent le moins (S20). Le rapport entre ces deux niveaux de salaire est en effet passé de 1,69 en 2000 à 1,91 en 2015. L'écart entre le plus bas salaire parmi les 5% de salariés les mieux rémunérés (S95) et le salaire moyen s'est accru encore plus rapidement. Ainsi, le cumul des progressions de ces deux écarts révèle que le rapport entre les 5% de salaires les plus élevés et les 20% les plus faibles progresse depuis 20 ans.

En 2000, le plus bas salaire parmi les 5% de salariés qui gagnent le plus est 3,66 fois plus élevé que le plus haut salaire parmi les 20% de salariés les moins bien rémunérés : 36,51 euros par heure contre 9,99. En 2015, avec 58,46 euros contre 13,55, l'écart passe à 4,31. Notons aussi que les bas salaires augmentent d'environ 36% entre 2000 et 2015, tandis que l'augmentation est d'environ 53% pour le salaire moyen et de 60% pour les hauts salaires.

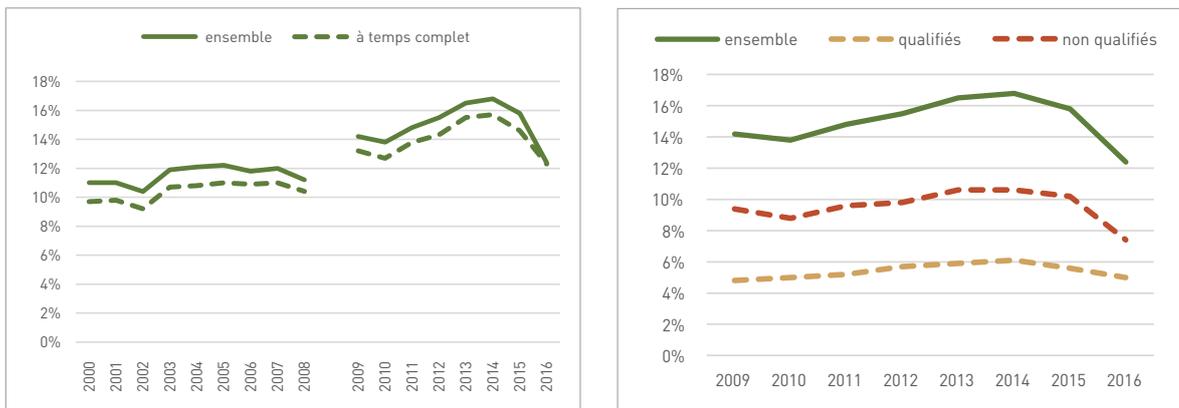
Abstraction faite de la rupture de série, si le rapport S95/SHM augmente plus rapidement que le rapport SHM/S20, c'est le signe que la moyenne est tirée vers le haut par les salaires les plus élevés. Dès lors, il est probable que nombre de salariés ne voient leurs salaires progresser que modestement par rapport aux hauts salaires.

En termes de pouvoir d'achat (calculé en soustrayant le taux d'inflation à la variation des salaires horaires nominaux), les salaires du S95 augmentent de 1,3% en termes réels entre 2014 et 2015, alors que les plus bas salaires (S20) connaissent une régression de l'ordre de -0,2%. Dans le même temps, les progressions nominales sont de 1,8% (S95) et de 0,3% (S20), tandis que le taux d'inflation s'établit à 0,5%. Si en 2013 et 2014 l'ensemble des salariés luxembourgeois connaît une progression du pouvoir d'achat, cela n'est plus le cas en 2015, le pouvoir d'achat des bas salaires diminuant légèrement.

Par ailleurs, du fait des évolutions disparates du pouvoir d'achat pour les bas et les hauts salaires, depuis 2010, le pouvoir d'achat des bas salaires n'augmente que de 1,1% tandis que celui des hauts salaires connaît une progression globale d'environ 5,2%.

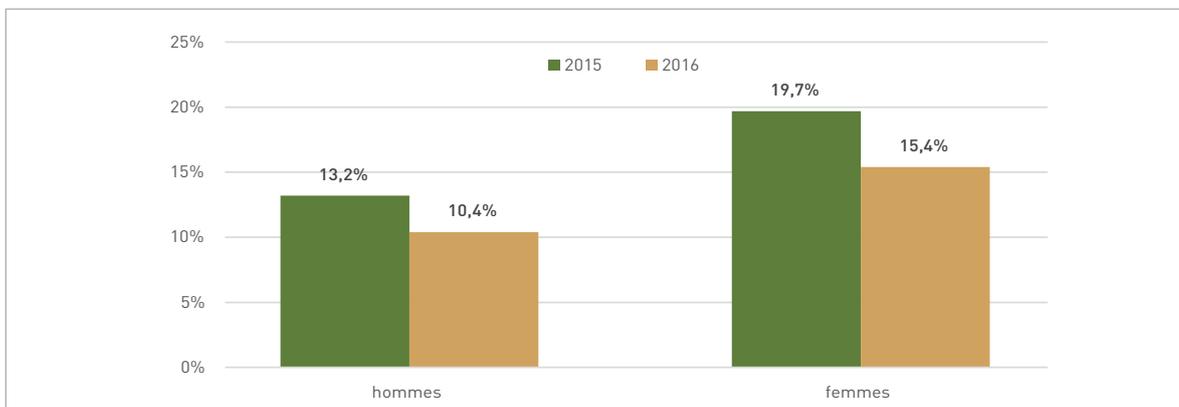
\* Suite à l'introduction en 2009 du statut unique, la série statistique sur laquelle se base cette mise à jour connaît une rupture due à la nécessité, pour des raisons techniques, d'utiliser un nouveau fichier informatique. La méthodologie reste toutefois inchangée, et la rupture ne modifie que marginalement le salaire moyen. Toutefois, les changements sont plus notables concernant les plus bas salaires (S20) et les salaires les plus élevés (S95). En conséquence, cette rupture a une incidence importante sur le rapport S95/S20 sans pour autant fondamentalement changer le constat dressé.

Proportion de salariés (hors fonctionnaires) rémunérés au voisinage du salaire social minimum (SSM) au 31 mars de l'année considérée, Luxembourg

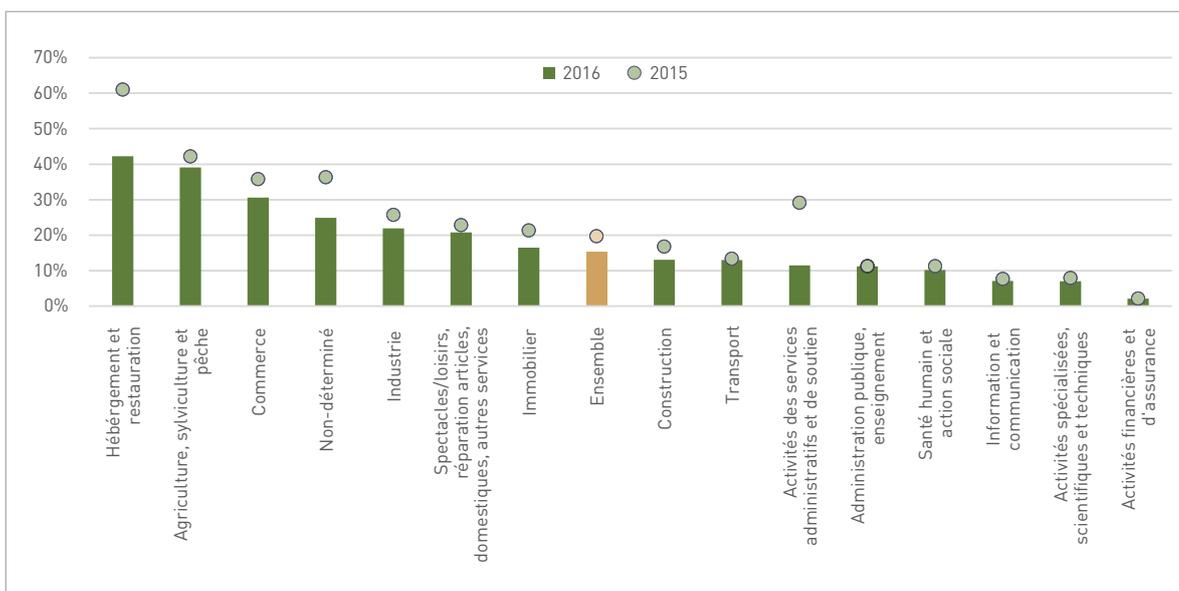


Note : Rupture de série en 2009.

Proportion d'hommes et de femmes (hors fonctionnaires) rémunérés au voisinage du SSM au 31 mars de l'année considérée, Luxembourg



Nombre et proportion de salariés (fonctionnaires exclus) rémunérés au voisinage du SSM au 31 mars de l'année considérée, selon le secteur d'activité, Luxembourg



Données : Projet de loi n° 7085 modifiant l'article L.222-9 du Code du travail ; graphiques : CSL

## Inégalités de salaires

## 3.2

Population au  
salaire social minimum

Au 31 mars 2016, on dénombre au Luxembourg un peu plus de 18 200 personnes rémunérées au salaire social minimum (SSM) qualifié et près de 27 000 personnes émargeant au SSM non qualifié. En tout, ce sont donc 45 204 salariés qui étaient rémunérés au SSM à la fin du mois de mars 2016. Parmi l'ensemble des personnes au SSM, on compte 38 028 personnes (soit un peu plus que 84%) qui sont à temps complet.

Ce sont ainsi 12,4% des salariés au Luxembourg, dont environ 40% de salariés qualifiés et 60% de travailleurs non qualifiés, qui sont rémunérés au salaire social minimum. On note que l'essentiel de la diminution du nombre de salariés rémunérés au SSM est due à une diminution de la proportion de personnes rémunérées au niveau du SSM non qualifié, celle-ci tombant à son plus bas niveau depuis 2009. Du côté des travailleurs au SSM qualifié, leur proportion ne diminue que légèrement pour revenir aux environs de son niveau de 2009.

Avant l'introduction du statut unique (c'est-à-dire avant 2009\*), la proportion de salariés rémunérés au voisinage du SSM oscille autour de 11%. À partir de 2009, cette proportion augmente de façon ininterrompue jusqu'en 2014, pour atteindre un pic de près de 17%. En 2015, mais surtout en 2016, on assiste à une chute vertigineuse de la proportion de salariés rémunérés au SSM, celle-ci tombant en effet à 12,4%.

Selon les auteurs du projet de loi dont sont issues les données, la forte diminution de la proportion de salariés rémunérés au SSM est due, d'une part, à la stagnation du niveau du SSM au cours de l'année 2015, et d'autre part à l'augmentation du salaire horaire moyen (+1,5%) au cours de la même année. Ainsi, bon nombre de personnes se situant au voisinage du SSM sont passées à un niveau de rémunération se situant tout juste au-dessus de celui-ci.

Cette forte diminution de la proportion de salariés touchant le SSM ne reste bien évidemment pas sans effet sur la répartition par genre des per-

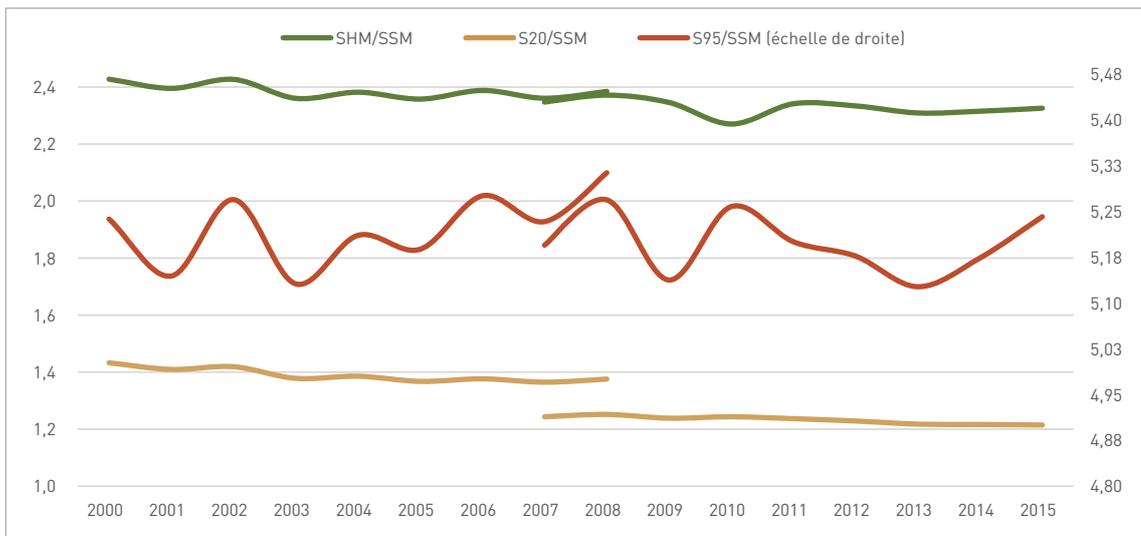
sonnes concernées. Ainsi, la proportion de femmes touchant le SSM diminue de 19,7% en 2015 à 15,4% en 2016, tandis que pour les hommes cette même part passe de 13,2% à 10,4%.

En termes sectoriels, et malgré la forte diminution des salariés rémunérés au SSM, le classement reste largement inchangé par rapport aux années précédentes. En effet, les secteurs recourant le plus aux travailleurs au SSM sont l'hébergement et la restauration (42,2%) ainsi que l'agriculture, sylviculture et pêche (39,1%). Le commerce occupe quant à lui 30,6% des travailleurs rémunérés au SSM. En fin de classement, on retrouve notamment les activités spécialisées, scientifiques et techniques (7%) ainsi que les activités financières et d'assurance (2,1%).

En termes d'évolution par rapport à l'année précédente, on constate une forte diminution de la proportion de salariés au SSM dans tous les secteurs d'activité, et particulièrement dans les services administratifs et de soutien aux entreprises (-60,6%), l'hébergement et la restauration (-30,9%), l'immobilier ainsi que la construction (tous deux -22% environ).

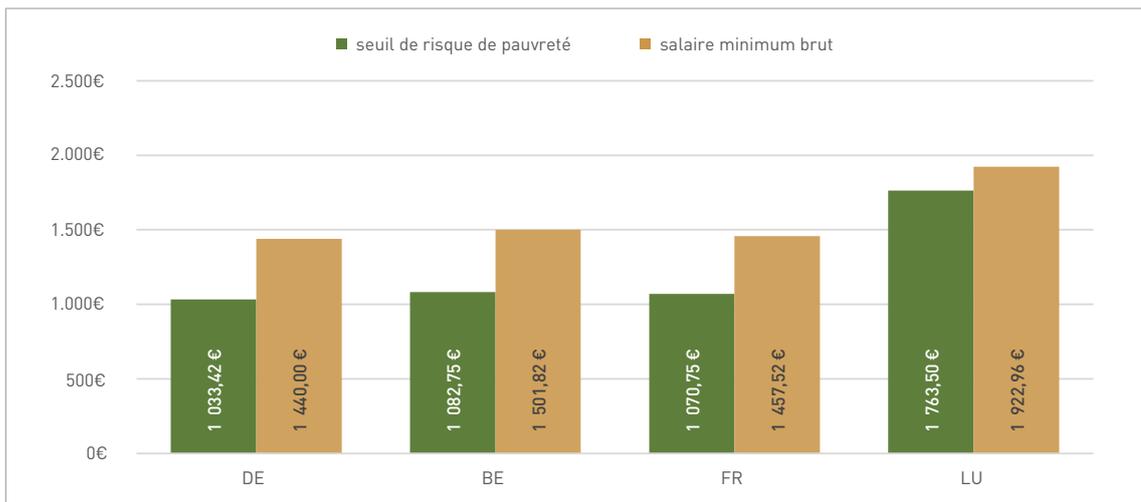
\* Le passage au statut unique a provoqué une rupture de série due aux modifications introduites dans les fichiers de la sécurité sociale et aux changements méthodologiques qui en ont découlé.

### Évolution de divers gains salariaux par rapport au salaire social minimum (SSM), Luxembourg



**Note :** SHM = salaire horaire moyen ; SSM = salaire social minimum

### Seuil de risque de pauvreté mensuel et SSM brut mensuel, personne seule, 2015



Données : Eurostat, IGSS, Projet de loi modifiant l'article L.222-9 du Code du travail ; graphiques : CSL

## Inégalités de salaires

### 3.3

### Rapport des gains salariaux au salaire social minimum

Le niveau du salaire social minimum (SSM) ou le nombre de personnes rémunérées à sa hauteur n'informent pas suffisamment sur la capacité du SSM à garantir au Luxembourg une vie sociale décente aux salariés qui en dépendent, ni sur les inégalités de rémunération qui pourraient se développer. Il importe donc de replacer le niveau du SSM dans le contexte économique plus large, par exemple en le confrontant à divers gains salariaux.

Ainsi, en comparant, en termes horaires, le salaire moyen (SHM) au SSM, une légère tendance baissière apparaît, ce qui traduit une situation dans laquelle le SSM est de moins en moins éloigné du salaire moyen. Toutefois, ce salaire moyen est en réalité virtuel et il est donc préférable de le comparer à d'autres points précis de l'échelle des salaires.

Par voie de conséquence, si l'on prend en compte non plus le salaire horaire moyen mais un niveau plus faible de l'échelle salariale comme le S20 (le plus haut salaire perçu par les 20% de salariés les moins bien rémunérés), on trouve également un rapport en baisse, ce qui signifie que SSM et S20 sont de moins en moins éloignés. En revanche, si l'on s'intéresse au haut de l'échelle salariale (S95, le plus bas salaire parmi les 5% de salariés les mieux rémunérés), on remarque que ce rapport connaît une tendance à la hausse jusqu'en 2007, traduisant un écart grandissant entre ces deux échelons de salaires. Par après la tendance devient baissière pour quelques années et, à partir de 2014, l'écart entre ces deux niveaux de salaire repart très nettement à la hausse.

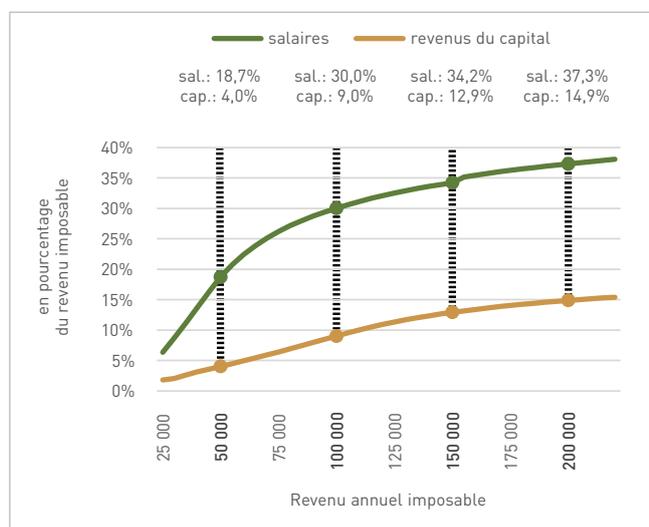
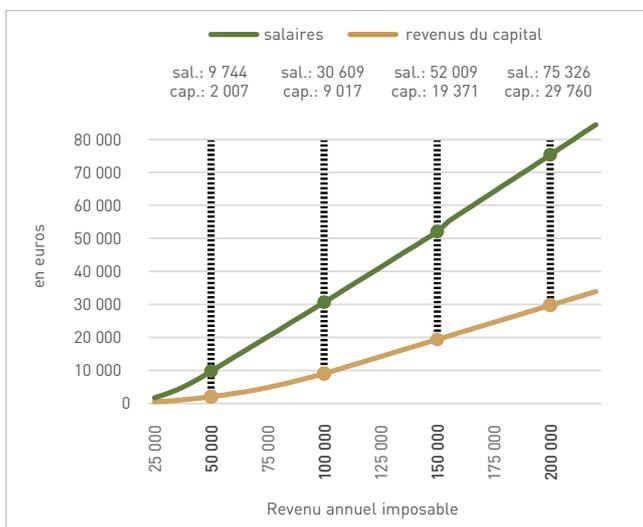
Concernant la qualité du SSM, on peut signaler que si le Luxembourg a le salaire minimum brut le plus élevé en comparaison avec les pays avoisinants, il est également le pays pour lequel ce salaire minimum est le moins éloigné du seuil de risque de pauvreté.

Le salaire minimum net est par conséquent inférieur au seuil de risque de pauvreté au Luxembourg. Ainsi, en 2015, un salarié payé au SSM, travaillant à temps complet, vivant seul et ne bénéficiant pas d'autres sources de revenu ni de déductions fiscales, aurait dû gagner environ 110% du SSM pour échapper au risque de pauvreté relative.

## Le phénomène du « Mittelstandsbuckel » au Luxembourg

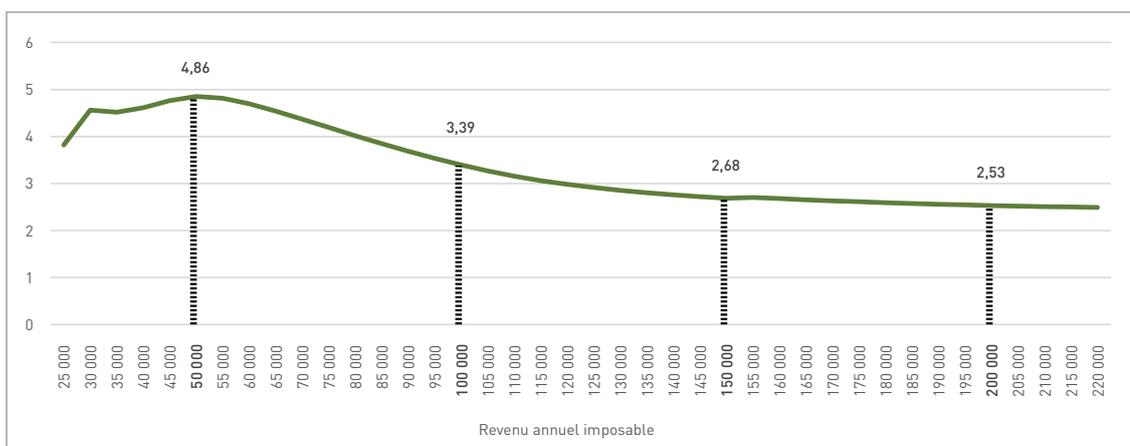
en euros		Revenu annuel imposable	Impôt dû en classe 1	
			ancien barème	nouveau barème
CAS 1	Revenu A	19 500	936	801
	Revenu B	60 000	14 122	13 006,89
	Rapport B/A	3,08	15,09	16,24
CAS 2	Revenu A	30 000	3 153	2 609,7
	Revenu B	60 000	14 122	13 006,89
	Rapport B/A	2,00	4,48	4,98
CAS 3	Revenu A	120 000	37 722	36 606,87
	Revenu B	240 000	85 722	85 906,83
	Rapport B/A	2,00	2,27	2,35

## Montant d'impôts sur le revenu dû selon la provenance des revenus



**Note :** Dans le premier cas, le contribuable fictif ne dispose que de revenus salariaux, dans le second il dispose uniquement de revenus du capital (composés à 10% d'intérêts et à 90% de dividendes).

## Rapport entre les montants d'impôts dus sur le salaire et sur les revenus du capital



**Note :** Tous les calculs se rapportent à la situation d'un contribuable appartenant à la classe d'imposition 1 et n'ayant aucune déduction supplémentaire sur la période considérée.

Données : barèmes d'imposition pour 2016 et 2017 ; graphiques et tableau : CSL

## Inégalités fiscales et impact des réformes fiscales

Les inégalités de revenu vues jusqu'ici sont renforcées par l'intervention d'une forme d'inégalité additionnelle : celle induite par la structure et le mode de fonctionnement de la législation fiscale luxembourgeoise.

Si, avec la réforme fiscale de 2016, les barèmes et taux d'imposition connaissent des révisions substantielles, force est de constater que plusieurs problèmes identifiés de longue date subsistent. D'une part, le salaire social minimum (qu'il soit ou non qualifié) reste imposable ; de ce fait, en net, ce niveau de revenu devient inférieur au seuil de risque de pauvreté. D'autre part, ce sont toujours les classes moyennes qui contribuent (en pourcentage du revenu imposable) le plus fortement à l'impôt, ce qui est connu sous le nom de *Mittelstandsbuckel*. Si ce phénomène est atténué par la mise en œuvre de la réforme fiscale, des inégalités subsistent encore. Ainsi, lorsque le revenu imposable annuel passe de 30 000 à 60 000 euros (cas 2 dans le tableau ci-contre), le montant d'impôt dû est multiplié par 5. En revanche, si le revenu imposable annuel passe de 120 000 à 240 000 (cas 3), l'impôt dû n'est multiplié que par 2,4.

À ce phénomène se rajoute la ponction du pouvoir d'achat du fait de la non-adaptation du barème d'imposition à l'évolution du coût de la vie, c'est-à-dire de l'inflation entre 2009 et 2016. Si la réforme a remédié à ce problème de façon ponctuelle, il serait désirable de prévoir une adaptation automatique du barème d'imposition à l'inflation afin d'éviter que les revenus, et surtout les bas et moyens revenus qui sont les plus affectés par la progressivité du barème, se trouvent de plus en plus fortement imposés à chaque échéance de l'échelle mobile des salaires.

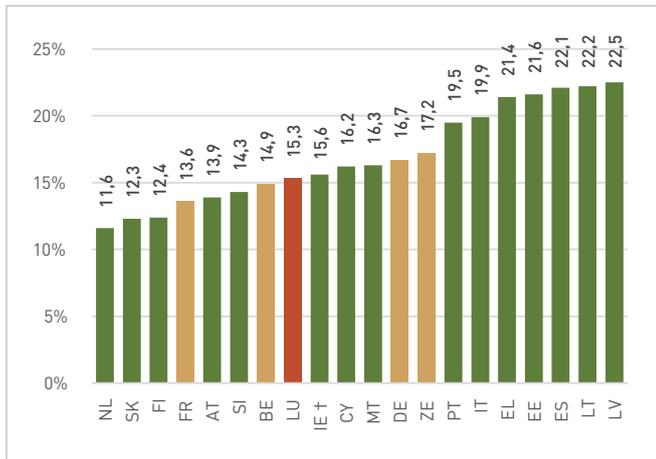
À ces facteurs s'ajoute une forme supplémentaire d'inégalité provenant de la différence de traitement des revenus selon leur source. En effet, les revenus issus du travail sont entièrement imposables, tandis que ceux du capital ne le sont que partiellement. Pour les revenus issus des intérêts, il est en effet procédé à une retenue à la source libératoire de 20% (avec une exonération de 250 euros). Pour ce qui est des dividendes, ceux-ci ne sont à déclarer qu'à hauteur de 50% de leur montant total et sont ensuite imposés selon le barème prévu pour les revenus (avec une exonération de 1 500 euros).

Les trois derniers graphiques ci-contre illustrent la situation fiscale de deux personnes célibataires (c'est-à-dire imposés en classe d'imposition 1\*) : la première retire tous ses revenus d'un travail salarié, tandis que la seconde a pour seuls revenus ceux du capital\*\*. En supposant que le revenu imposable annuel s'élève à 50 000 euros, la première personne paiera près de 5 fois plus d'impôts que la seconde. En euros, le montant dû est de 9 743 euros dans le premier cas et de 2 007 euros dans le second. De plus, du fait de l'intervention d'importantes exonérations, on note une progression nettement plus forte dans l'imposition des revenus du travail que dans celle des revenus du capital.

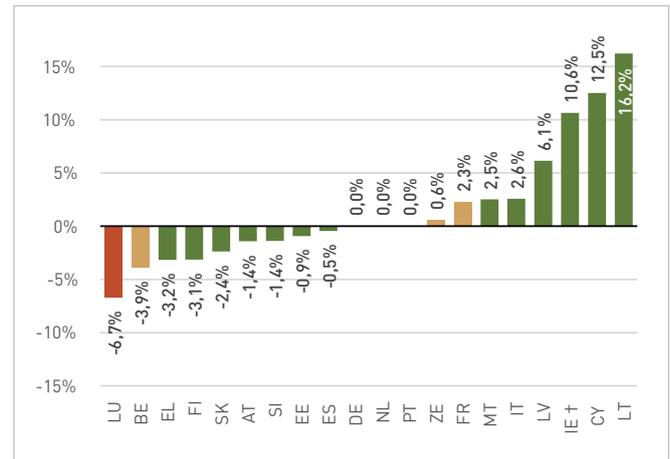
\* Afin de simplifier considérablement les calculs, le crédit d'impôt salarié n'est pas pris en compte.

\*\* Dans ce second cas, 10% des revenus du capital sont composés de revenus d'intérêts tandis que les 90% restants proviennent de dividendes.

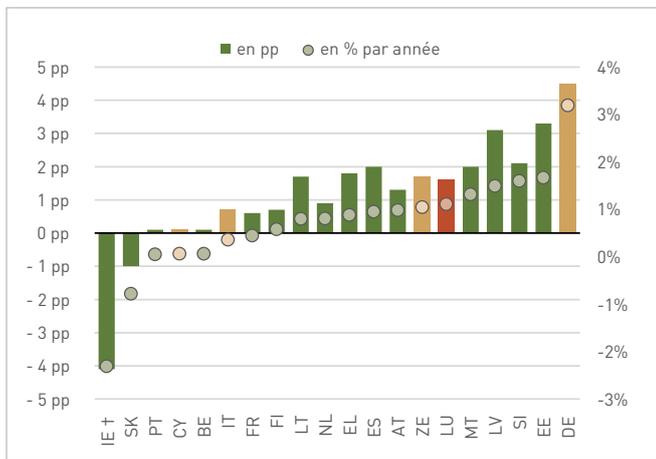
### Taux de risque de pauvreté, 2015



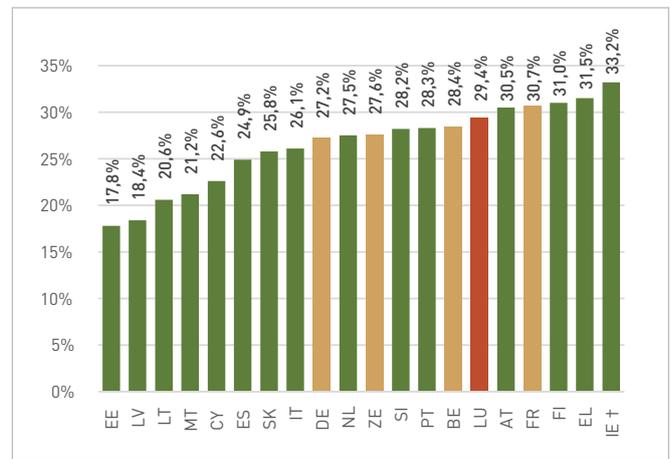
### Variation du taux de risque de pauvreté, 2005-2015



### Variation du taux de risque de pauvreté, 2014-2015

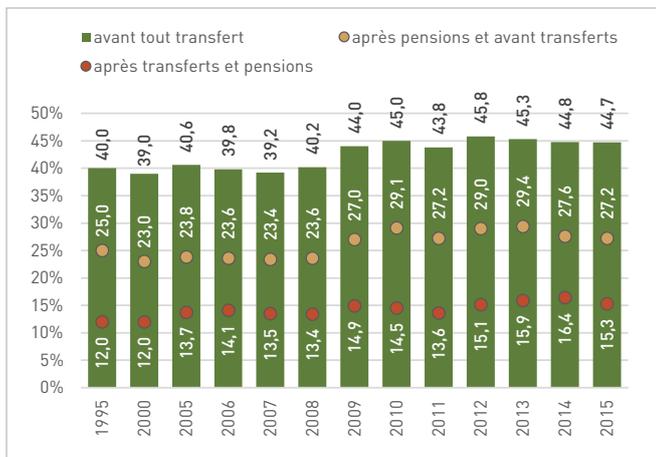


### Réduction du taux de risque de pauvreté par les transferts sociaux (après pensions), 2015

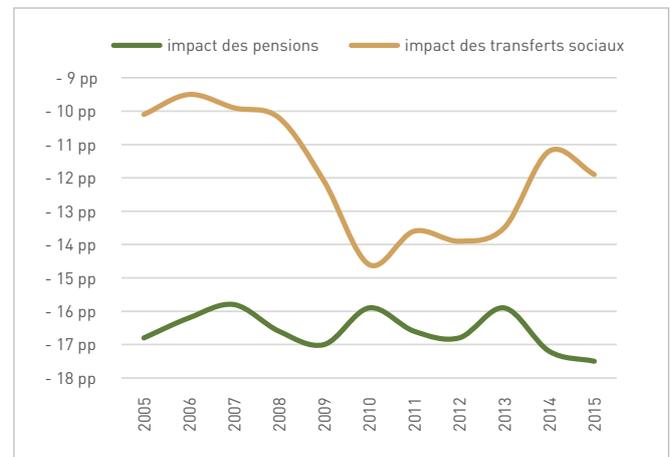


### Impact des pensions et des transferts sociaux sur le taux de risque de pauvreté avant tout transfert, Luxembourg

#### en pourcentage de la population



#### en points de pourcentage par rapport au taux de risque de pauvreté avant tout transfert



Note : † = données 2014 ; pp = points de pourcentage

Données : Eurostat ; graphiques : CSL

## 5

## Pauvreté

## 5.1

## Taux de risque de pauvreté et transferts sociaux

Le taux de risque de pauvreté est défini comme le pourcentage de personnes disposant d'un revenu inférieur à 60% du revenu équivalent médian\*. Au Luxembourg, pour l'année 2015, le revenu équivalent médian est de 35 270 euros par an, et le seuil de risque de pauvreté annuel s'établit donc à 21 162 euros.

Contrairement aux années précédentes, le taux de risque de pauvreté luxembourgeois connaît une baisse considérable entre 2014 et 2015. De plus, avec une valeur de 15,3%, ce taux s'éloigne nettement de la moyenne de la zone euro qui s'élève à 17,2%. Parmi les membres de la zone, le Luxembourg est celui dont le taux diminue le plus (-6,7%). Toutefois, sur plus long terme, il fait partie des pays dont le risque de pauvreté connaît une augmentation considérable, avec une hausse moyenne de 1,1% par an depuis 2005. Il devance ainsi l'ensemble des pays voisins, sauf l'Allemagne qui connaît une forte hausse du taux de risque de pauvreté au cours des dix dernières années (en moyenne +3,2% par an).

En 2015, au Luxembourg, environ 79 000 personnes sont en risque de pauvreté. Ce risque se répartit de façon plus ou moins égale selon les genres. Ainsi, par rapport à 2014, ce sont 4 000 personnes de moins qui vivent sous le seuil de risque de pauvreté. Cependant, par rapport à l'objectif de la stratégie Europe 2020 qui prévoit de diminuer le taux de risque de pauvreté en Europe de 25% entre 2010 et 2020, le Luxembourg se situe sur la mauvaise voie. En effet, par rapport à 2010, le taux de risque de pauvreté dans le Grand-Duché est passé de 14,5% à 15,3%, soit une augmentation de 5,5%.

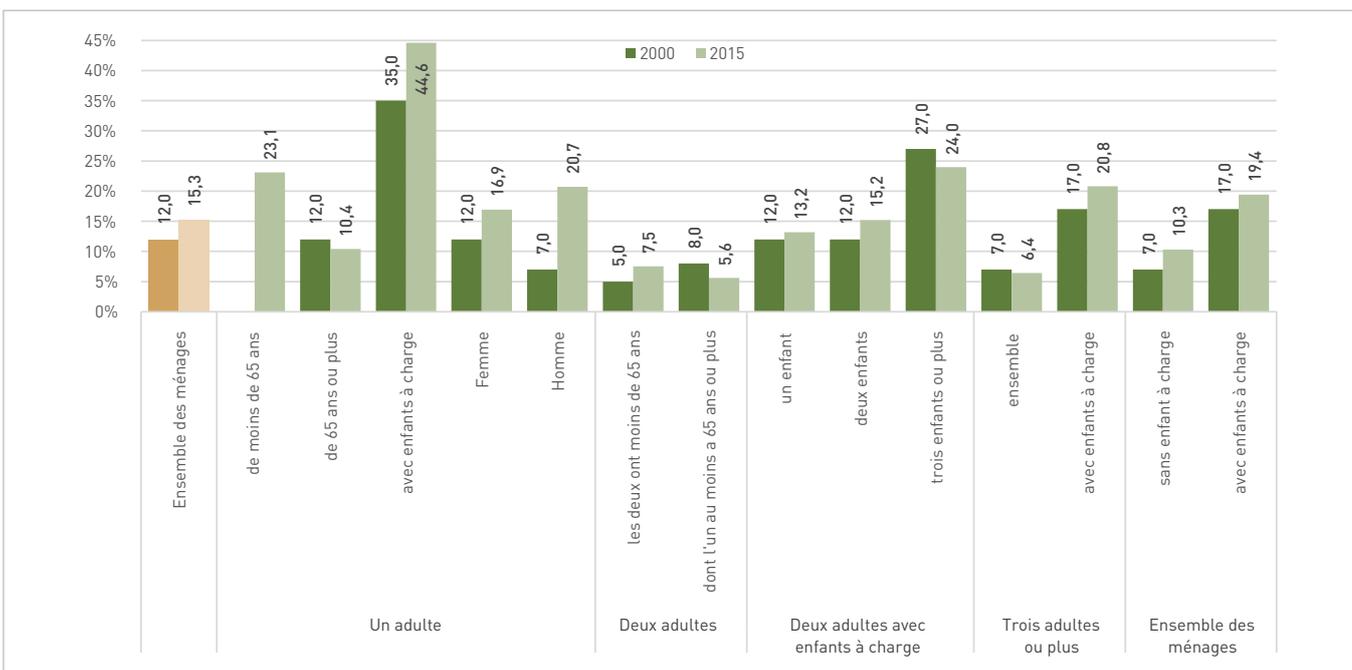
Si l'on s'intéresse à l'impact des pensions et des transferts sociaux sur le taux de risque de pauvreté, on constate que la réduction de ce dernier par le système de pensions est relativement stable (en points de pourcentage) et ne varie qu'au gré des adaptations des pensions aux évolutions du salaire moyen. Quant aux transferts sociaux, ils ont particulièrement bien joué leur rôle au plus fort de la crise, sans toutefois parvenir à endiguer complètement la hausse du taux de risque de pauvreté au cours des années 2011 à 2014.

Néanmoins, les transferts sociaux sont indubitablement un moyen efficace pour lutter contre la pauvreté. En leur absence, le taux de risque de pauvreté aurait dépassé les 20% au cours des dernières années.

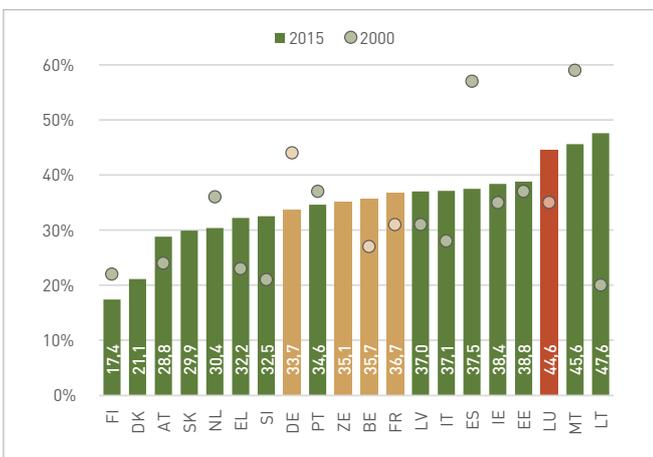
Enfin, on peut souligner que le taux de risque de pauvreté est une mesure relative de la pauvreté. En effet, celui-ci se construit par rapport au niveau de vie médian de la population. Ainsi, une hausse du taux de risque de pauvreté ne signifie pas forcément une dégradation de l'ensemble des bas revenus, mais uniquement que ceux-ci ne dépassent pas un certain seuil.

\* Pour rappel : le revenu équivalent médian tient compte de la composition du ménage. Le revenu médian partage la population en deux groupes, de sorte que 50% des individus gagnent plus que le revenu médian et 50% gagnent moins.

Taux de risque de pauvreté par type de ménage (au seuil de 60% du revenu équivalent médian après transferts sociaux), Luxembourg

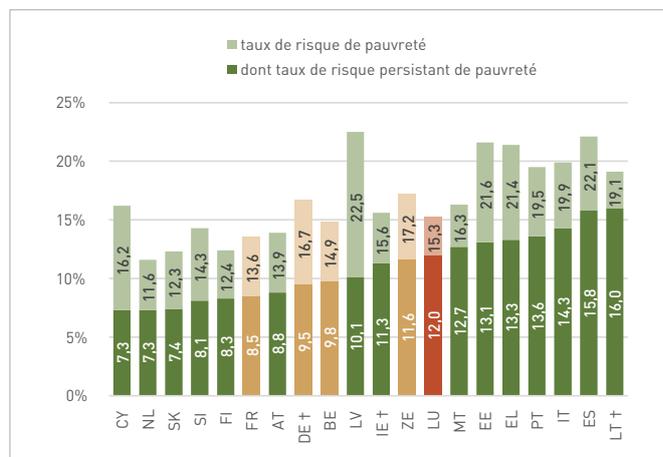


Taux de risque de pauvreté, personnes seules avec enfants dépendants, 2015



Note : Données manquantes pour DK en 2000.

Taux de risque persistant de pauvreté, 2015



Note : † = données 2014

Données : Eurostat ; graphiques : CSL

## Pauvreté

### Risque de pauvreté selon le type de ménage

La hausse considérable du taux de risque de pauvreté depuis le début des années 2000 ne touche pas tous les types de ménages de la même façon. En effet, ce taux diminue pour trois catégories de ménages : ceux d'adultes isolés de 65 ans ou plus (-1,6 point de pourcentage), ceux de deux adultes dont l'un au moins a atteint l'âge de la retraite (-2,4 pp), ainsi que ceux de trois adultes ou plus (-0,6 pp).

La diminution du taux de risque de pauvreté de 16,4% à 15,3% entre 2014 et 2015 ne profite pas à tout le monde. En effet, les ménages de célibataires sont exposés à un risque de pauvreté plus élevé (de 15,3% à 18,7%\*) ainsi que

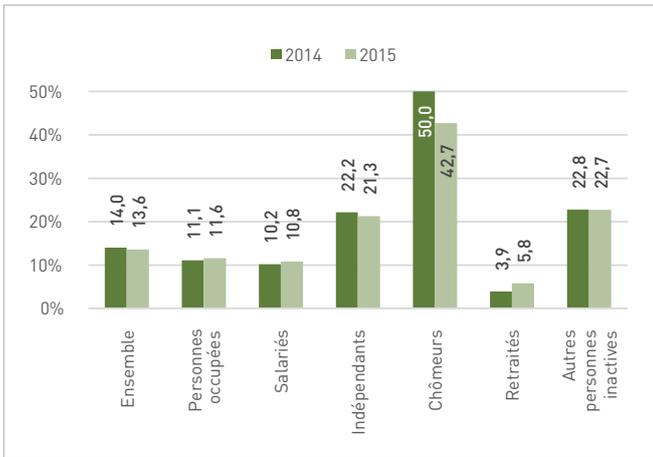
les ménages sans enfant à charge (de 9,0% à 10,3%). Sur la même période, le taux de risque de pauvreté des ménages monoparentaux reste inchangé à 44,6%.

Par rapport au début des années 2000, le taux de risque de pauvreté pour les adultes isolés avec enfants augmente d'environ 10 points de pourcentage (soit +27%). Ainsi, le Luxembourg affiche l'une des pires performances européennes en la matière. En effet, seules Malte et la Lituanie ont des taux de risque de pauvreté plus élevés que le Grand-Duché.

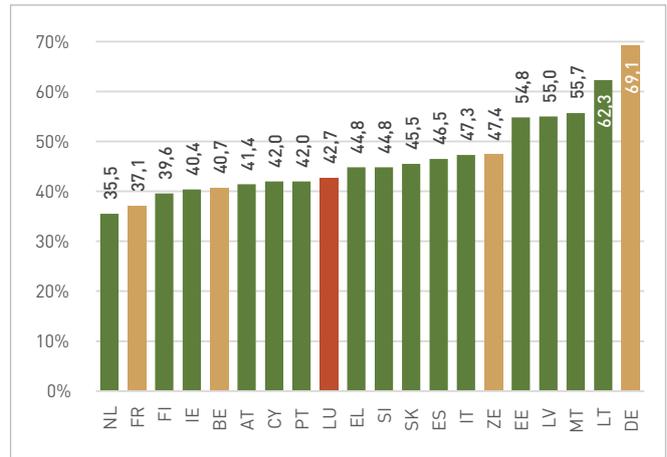
Au-delà des évolutions du taux de risque de pauvreté, un autre phénomène inquiétant est celui de la persistance de la pauvreté. Cette expression recouvre la situation de personnes dont le revenu se situe sous le seuil de risque de pauvreté pendant au moins deux des trois dernières années prises en compte. En 2015, ce taux s'élevait à 12,0% au Luxembourg, ce qui signifie qu'un peu plus des trois quarts (78,4%) des individus en situation de risque de pauvreté l'étaient sur au moins deux des trois dernières années. Cette proportion est en hausse très importante par rapport à la situation antérieure : entre 2010 et 2014, environ la moitié des pauvres l'étaient de façon persistante au Grand-Duché.

\* En 2015, le taux de risque de pauvreté des femmes isolées s'établit ainsi à 16,9% et celui des hommes isolés à 20,7%.

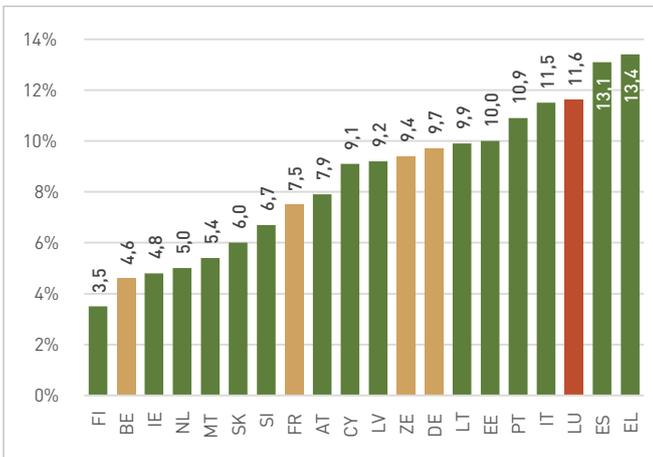
Taux de risque de pauvreté, ensemble des individus d'au moins 18 ans, Luxembourg



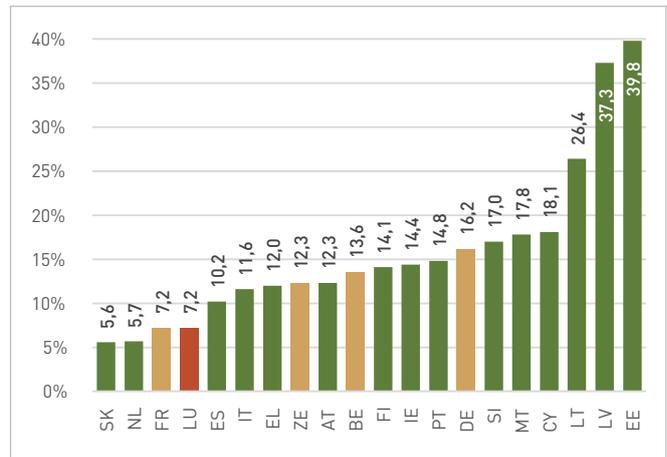
Taux de risque de pauvreté des chômeurs d'au moins 18 ans, 2015



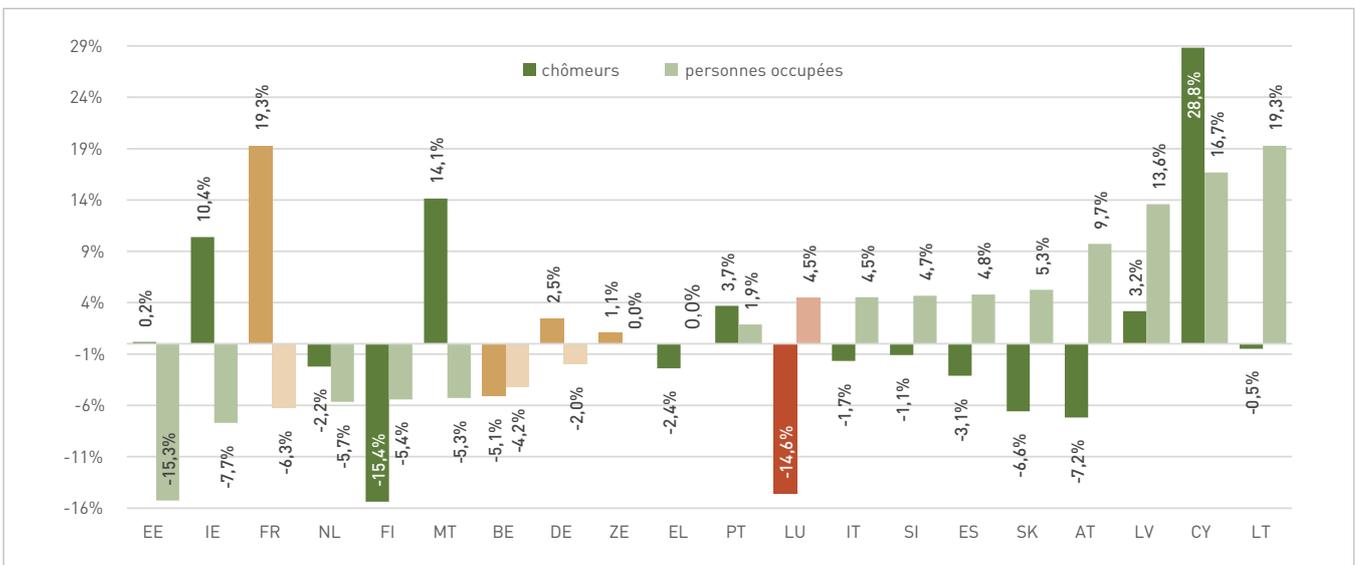
Taux de risque de pauvreté des personnes occupées d'au moins 18 ans, 2015



Taux de risque de pauvreté des retraités de plus de 65 ans, 2015



Variation 2014-2015 du taux de risque de pauvreté des personnes de moins de 18 ans



Données : Eurostat ; graphiques : CSL

## Pauvreté

## 5.3

Taux de risque de pauvreté  
selon l'activité

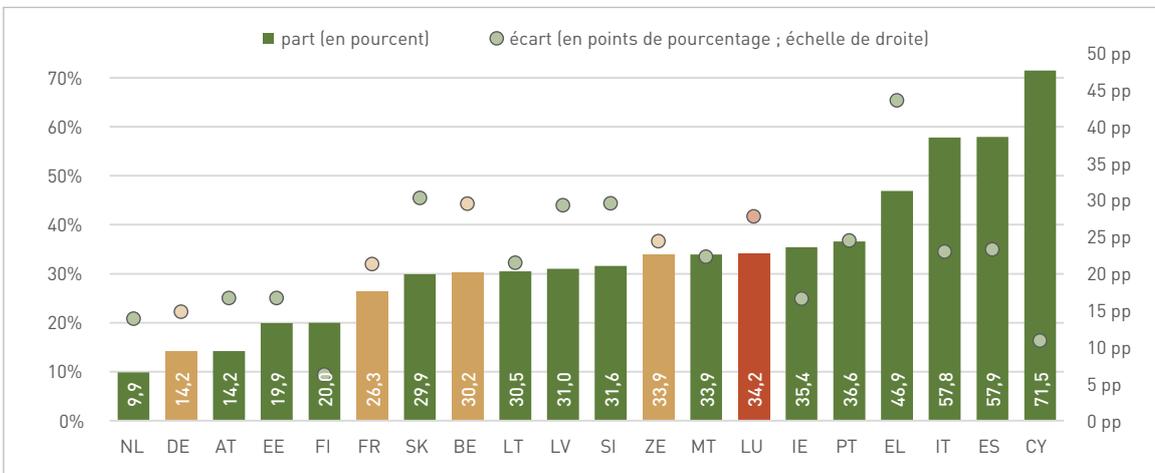
L'analyse du risque de pauvreté selon le statut d'activité montre que ce sont les demandeurs d'emploi qui y sont le plus exposés. En effet, près d'un chômeur sur deux se situe sous le seuil de risque de pauvreté, cette proportion étant en légère diminution par rapport aux années précédentes (53,0% en 2013, 50,0% en 2014). Un tel résultat laisse le Luxembourg en milieu de peloton lorsqu'on le compare aux autres pays de la zone euro. L'Allemagne affiche un résultat particulièrement mauvais : plus des deux tiers des chômeurs y vivent sous le seuil de pauvreté.

Toutefois, le fait d'avoir un emploi ne met pas automatiquement les résidents luxembourgeois à l'abri de la pauvreté. En effet, parmi les personnes occupées résidant au Grand-Duché, 11,6% sont sous le seuil de pauvreté. Au sein de la zone euro, seules l'Espagne et la Grèce affichent des taux plus élevés.

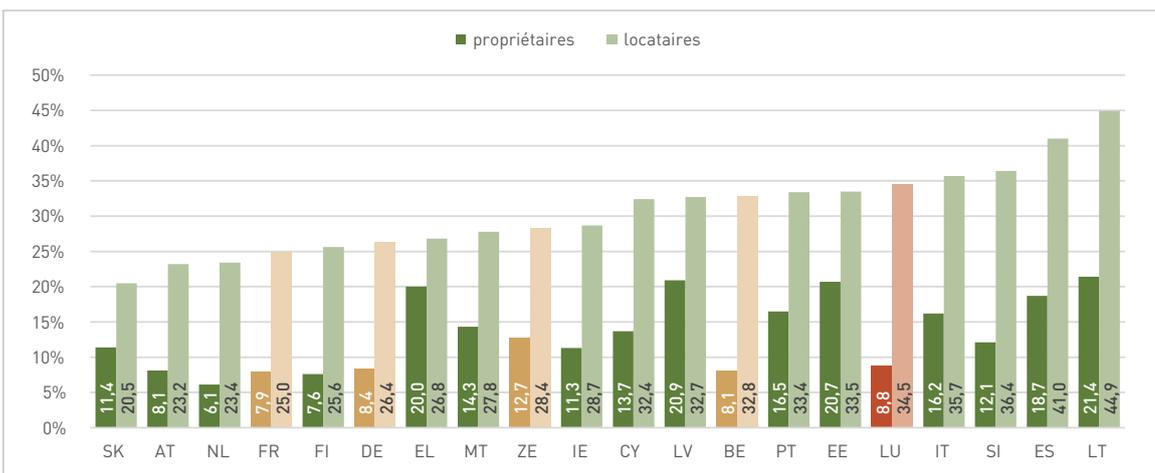
Du point de vue de la relation entre statut d'activité et taux de risque de pauvreté, le seul résultat positif qu'affiche le Luxembourg concerne les retraités. En effet, pour ces derniers, le pays affiche un taux de risque de pauvreté parmi les plus faibles de la zone euro.

Selon les pays, les évolutions des taux de risque de pauvreté des personnes occupées et des chômeurs sont relativement disparates, surtout pour le Luxembourg. En effet, si, pour les personnes occupées résidentes, le taux est en augmentation modérée par rapport à 2014 (+4,5%), du côté des chômeurs le Grand-Duché affiche l'une des plus importantes baisses enregistrées dans la zone euro (-14,6%).

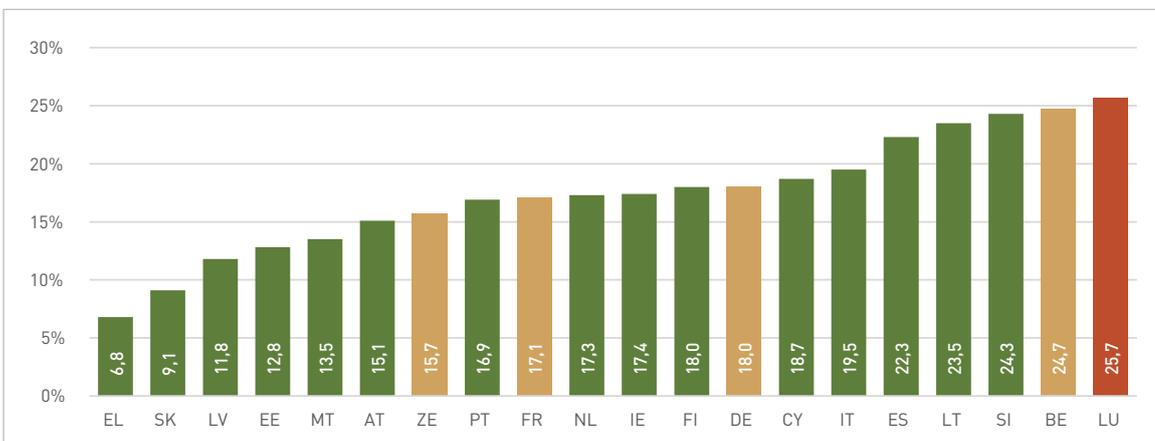
Part des ménages ayant de lourdes charges financières liées aux frais de logement et écart entre pauvres et non-pauvres, 2015



Taux de risque de pauvreté des propriétaires et des locataires, 2015



Écart du taux de risque de pauvreté entre les locataires et les propriétaires, en points de pourcentage, 2015



Données : Eurostat ; graphiques : CSL

#### 5.4 Logement : lourdes charges financières liées au logement et taux de risque de pauvreté selon le statut d'occupation du logement

La charge financière liée au logement est une source majeure d'inégalités. Ainsi, le taux global de ménages faisant face à de lourdes charges financières liées au logement s'établit à 34,2% au Luxembourg.

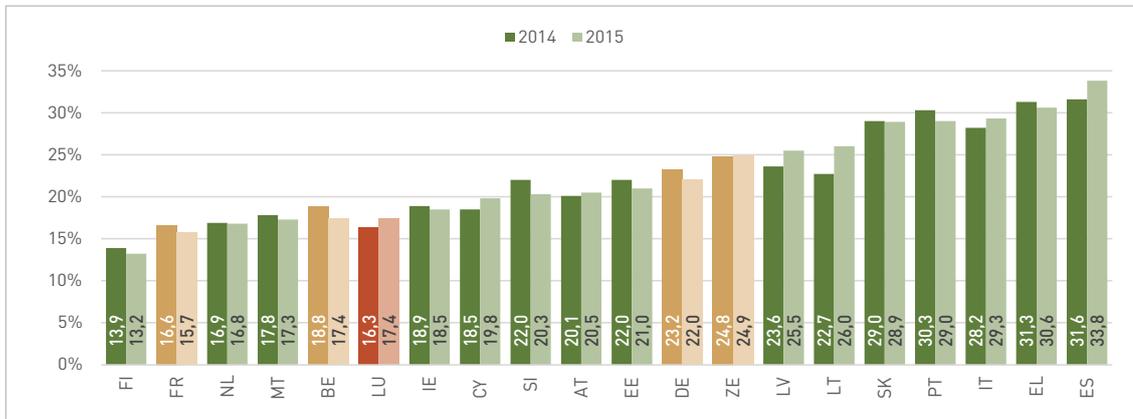
Si l'on distingue entre ménages pauvres (se situant donc sous le seuil de risque de pauvreté à 60% du revenu équivalent médian) et les autres ménages, l'écart entre la proportion de ménages de chacune des deux catégories déclarant avoir de lourdes charges financières liées au logement s'établit à 28 points de pourcentage. En effet, 58% des ménages pauvres déclarent être dans une telle situation contre seulement 30% des ménages plus aisés.

Si l'on compare la situation luxembourgeoise à celle d'autres pays européens, on constate que ce sont les pays les plus affectés par la crise financière et économique de 2007 qui affichent les pires résultats en la matière.

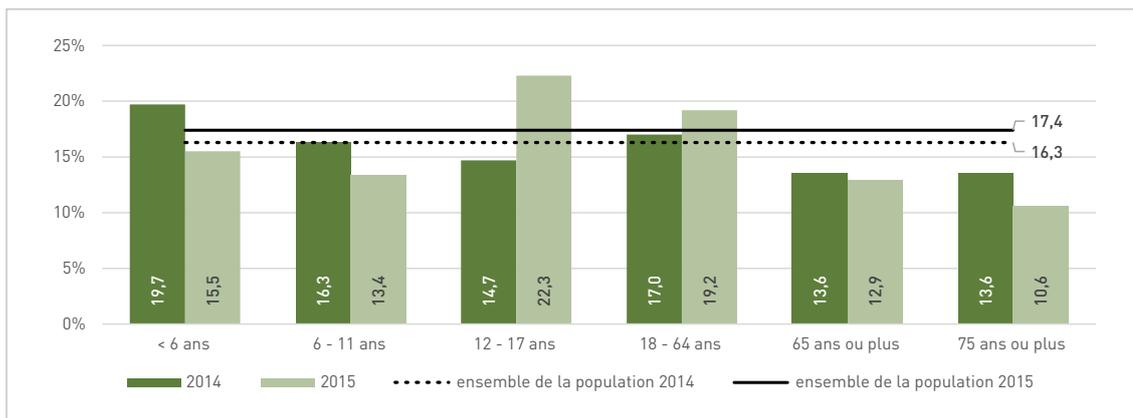
Compte tenu de ces résultats, il n'est guère étonnant de constater que le Luxembourg (avec 34,5%) fasse partie des pays de la zone euro ayant un taux de risque de pauvreté des locataires élevé. *A contrario*, pour ce qui est des personnes propriétaires de leur logement, le Luxembourg connaît l'un des taux de risque de pauvreté les plus bas de l'union monétaire. Qui plus est, le taux de risque de pauvreté des locataires luxembourgeois augmente légèrement par rapport à 2014 tandis que celui des propriétaires diminue. En revanche, dans les pays voisins, on constate globalement une amélioration de la situation tant pour les propriétaires que pour les locataires.

La prise en compte de l'écart entre les taux de risque de pauvreté des propriétaires et des locataires permet de mieux cerner l'ampleur du phénomène. Ainsi, en adoptant cette approche, le Luxembourg fait figure de mauvais élève au sein de la zone euro puisqu'il est le pays pour lequel cet écart est le plus important. Pire encore, du fait des évolutions décrites au paragraphe précédent, l'écart mesuré au Grand-Duché se trouve en augmentation par rapport à l'année précédente, tandis qu'il diminue dans l'ensemble des pays voisins.

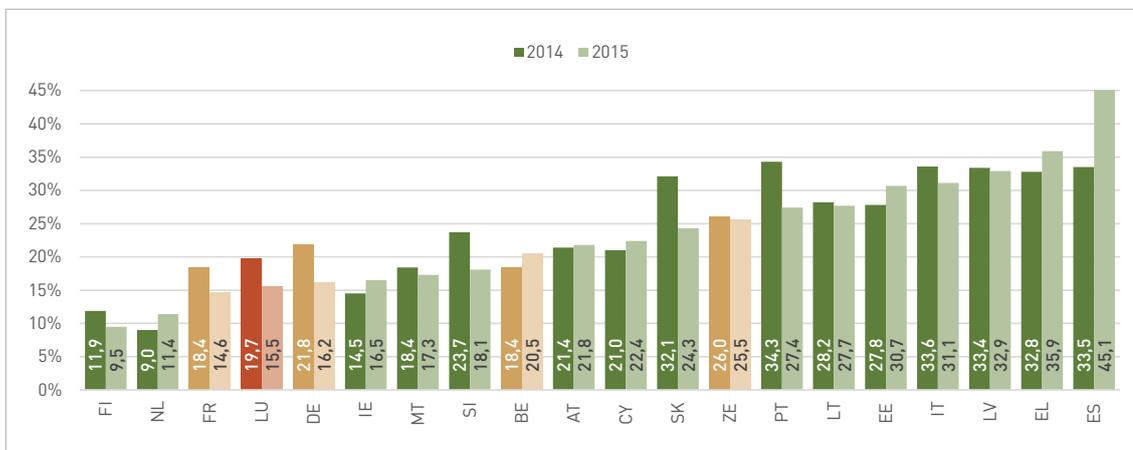
### Écart relatif de pauvreté, ensemble de la population



### Écart relatif de pauvreté selon l'âge, Luxembourg



### Écart relatif de pauvreté, enfants de moins de 6 ans



Données : Eurostat ; graphiques : CSL

## Pauvreté

### Écart relatif de pauvreté selon l'âge

Le taux de risque de pauvreté donne une indication quant au pourcentage de la population disposant d'un revenu équivalent inférieur au seuil de pauvreté. Or, il est également important d'évaluer l'intensité de cette pauvreté, c'est-à-dire de mesurer le degré de pauvreté des personnes se situant sous le seuil de pauvreté.

C'est ce que permet l'indicateur d'écart médian relatif de pauvreté : il établit en effet la différence entre seuil de pauvreté et revenu médian des seules personnes pauvres, et rapporte cette différence au seuil de pauvreté (voir note ci-dessous). En 2015, pour l'ensemble de la population luxembourgeoise, cet écart est de 17,4%, ce qui signifie que la moitié des personnes pauvres dispose d'un revenu inférieur à 82,6% (= 100 - 17,4)

du seuil de pauvreté, tandis que l'autre moitié des personnes pauvres dispose d'un revenu compris entre 82,6% et 100% du seuil de pauvreté. On assiste ainsi à une légère augmentation de l'intensité de la pauvreté par rapport à 2014. Toutefois, si l'on ne considère que les personnes âgées de 18 à 64 ans, l'écart relatif s'établit à un niveau nettement plus élevé au Grand-Duché. En effet, il est alors de 19,2%, signifiant que la moitié des personnes de cette catégorie d'âge dispose de revenus inférieurs à 80,8% du seuil de pauvreté. Avec la détérioration de cet indicateur en 2015 par rapport à 2014, le Luxembourg se place désormais derrière deux de ses voisins, à savoir la France et la Belgique. Il se fait également devancer par la Finlande, les Pays-Bas et Malte. En 2014, seule la Finlande affichait une meilleure performance que le Luxembourg au sein de la zone euro.

Ce classement doit toutefois être nuancé. En faisant appel aux données par tranches d'âge, il ressort en effet qu'au Luxembourg ce sont essentiellement les personnes âgées de plus de 65 ans qui connaissent un écart relatif de pauvreté nettement plus faible que la moyenne. À l'autre extrême, parmi les catégories les plus touchées, on trouve les jeunes de 12 à 17 ans, tandis que pour les enfants de moins de 6 ans l'écart relatif de pauvreté montre une baisse conséquente.

Ainsi, pour cette dernière catégorie de personnes, le Luxembourg se classe désormais parmi les bons élèves de la zone euro, tout en se faisant cependant devancer par la Finlande, les Pays-Bas et la France.

**Note : Calcul de l'écart relatif de pauvreté**

Afin de calculer le taux de pauvreté monétaire d'une population, il faut commencer par la classer par ordre croissant de revenu. Le revenu médian est alors le niveau de revenu séparant la population en deux groupes de même taille, les individus du premier groupe (en bleu dans le graphique ci-dessous) gagnent moins que le revenu médian, tandis que ceux appartenant au deuxième groupe (en orange dans le graphique) ont des revenus supérieurs au revenu médian.

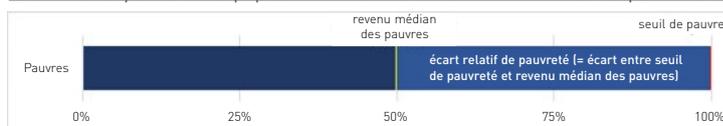
Les personnes pauvres se définissent alors par rapport à un seuil de 60% du revenu médian (en bleu foncé dans le graphique).

Exemple de répartition de la population totale classée par ordre de revenu croissant



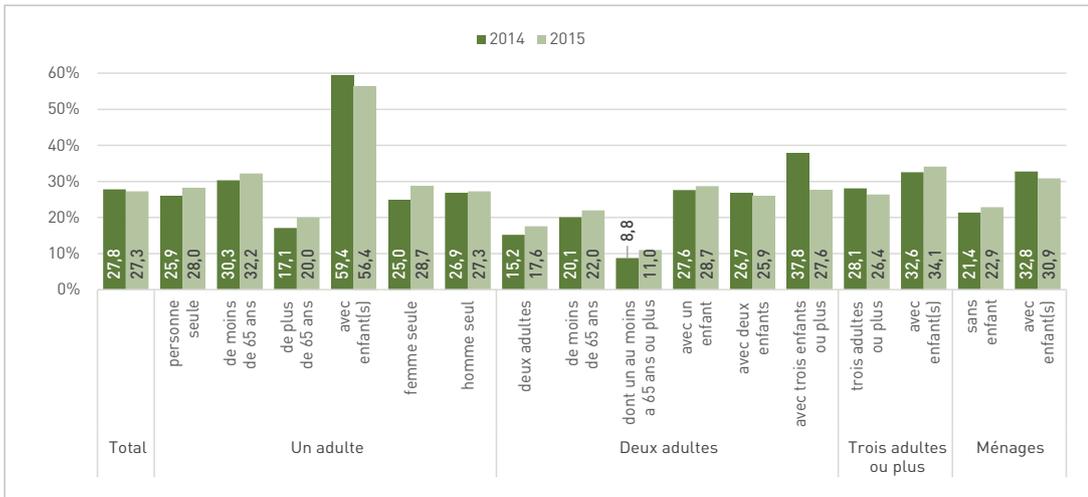
Si l'on ne considère que le groupe des personnes pauvres (cf. graphique ci-dessous), on peut également les répartir en deux groupes de même taille selon le principe présenté ci-dessus pour obtenir le niveau de leur revenu médian.

Zoom sur la partie de la population totale se situant sous le seuil de pauvreté dans l'exemple ci-dessus

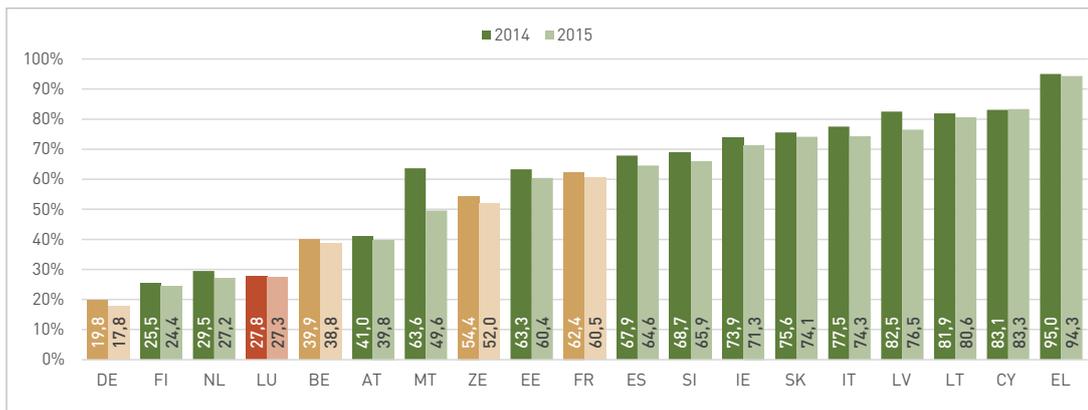


Si l'on compare alors le revenu médian des pauvres au seuil de pauvreté de la population, on obtient l'écart relatif de pauvreté, qui renseigne sur le rapport entre le revenu le plus élevé des 50% de pauvres les moins bien lotis et le seuil de revenu en-dessous duquel une personne est considérée comme étant pauvre.

Part des ménages joignant les deux bouts avec quelques difficultés, des difficultés et beaucoup de difficultés, selon le type de ménage, Luxembourg



Part des ménages joignant les deux bouts avec quelques difficultés, des difficultés ou beaucoup de difficultés

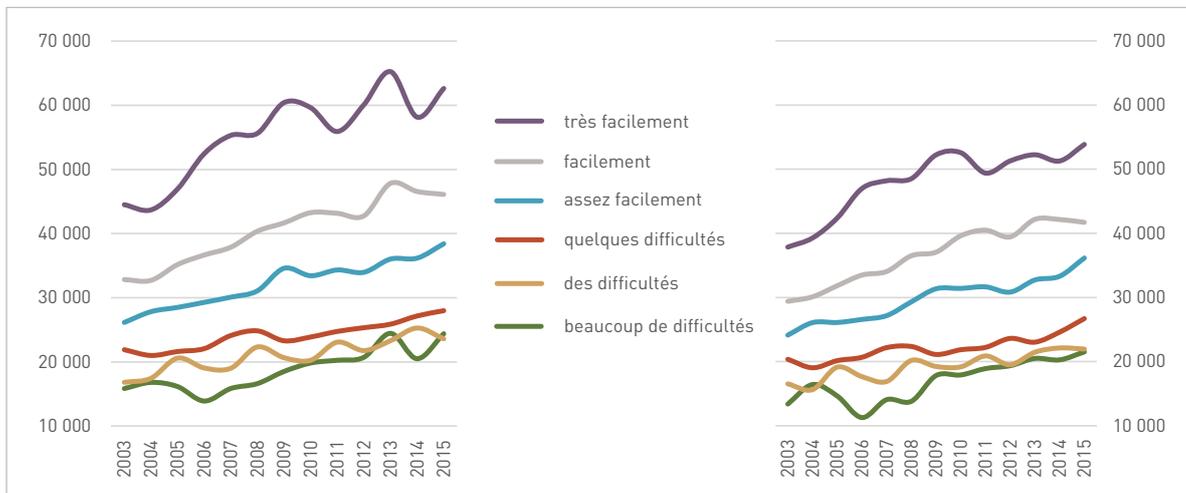


Note : Données manquantes pour UE15.

Évolution du revenu disponible équivalent par capacité à joindre les deux bouts, Luxembourg

Selon le revenu équivalent moyen

Selon le revenu équivalent médian



Données : Eurostat ; graphiques : CSL

## 5.6 Difficultés à joindre les deux bouts

Quand on considère les différentes catégories de ménages ayant des difficultés à joindre les deux bouts, il apparaît clairement que ce sont surtout les ménages monoparentaux qui font face à ce type de difficultés. En effet, en 2014, ils sont un peu plus de 56% à déclarer avoir des difficultés à joindre les deux bouts. Si l'on prend en compte uniquement les ménages ayant beaucoup de difficultés à joindre les deux bouts, le taux est de 14% chez les ménages monoparentaux (contre 13% en 2014), tandis que pour l'ensemble de la population ce même taux ne s'élève qu'à 4,2%. En d'autres termes, la proportion de ménages ayant beaucoup de difficultés à joindre les deux bouts est plus de trois fois plus élevée au sein des ménages monoparentaux que dans l'ensemble de la population.

En 2014, un peu plus d'un quart des ménages connaît au moins quelques difficultés pour boucler ses fins de mois. En 2015, ce taux est quasiment inchangé après avoir connu une légère diminution entre 2013 et 2014. Mais, dix ans plus tôt, ce n'était qu'un ménage sur dix qui signalait avoir des difficultés à joindre les deux bouts.

Pour certains types de ménages, notamment les ménages monoparentaux, les personnes seules de moins de 65 ans et les ménages de deux adultes avec deux enfants, la proportion de ceux qui déclarent avoir au moins quelques difficultés à joindre les deux bouts augmente de plus de 50% entre 2005 et 2015.

La comparaison avec les pays de la zone euro classe le Luxembourg en quatrième position avec une proportion de ménages déclarant avoir des difficultés à joindre les deux bouts un tiers plus élevée qu'en Allemagne. À l'autre extrême du classement, on retrouve notamment les pays les plus affectés par la crise financière et économique de 2007. Dans ces pays, plus des trois quarts des ménages connaissent des difficultés à joindre les deux bouts.

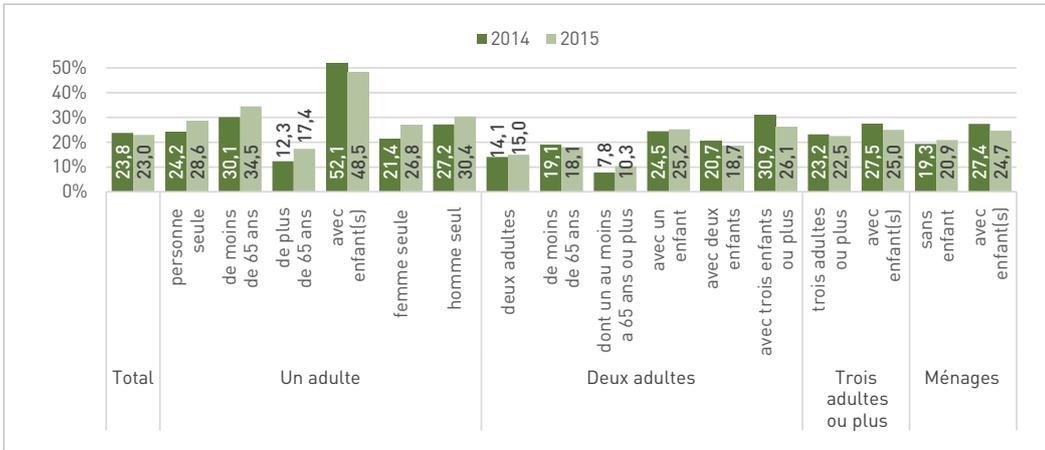
Au Luxembourg, la stabilisation de la proportion de ménages ayant des difficultés à boucler leur fin de mois s'explique par l'évolution récente des revenus équivalents. En effet, pour les ménages ayant des difficultés, le revenu équivalent tend à progresser moins rapidement que pour les ménages n'ayant pas ou que peu de difficultés à joindre les deux bouts.

Taux de croissance annuel du revenu équivalent selon la capacité à joindre les deux bouts, Luxembourg

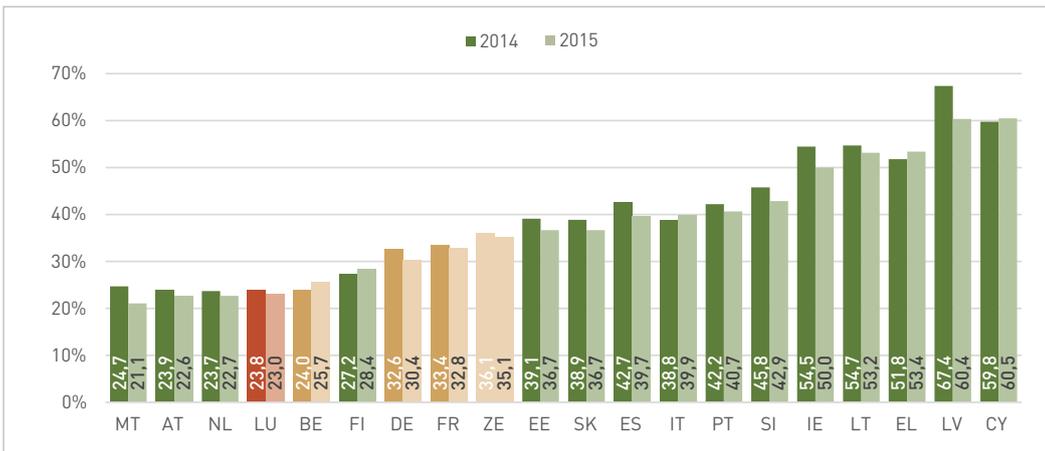
	entre 2004 et 2014		entre 2005 et 2015	
	Revenu moyen	Revenu médian	Revenu moyen	Revenu médian
Ménages joignant les deux bouts avec quelques difficultés, avec difficultés ou avec beaucoup de difficultés	2,66%	2,79%	2,26%	2,29%
Ménages joignant les deux bouts assez facilement, facilement ou très facilement	2,80%	2,76%	2,60%	2,55%

Données : Eurostat ; tableau : CSL

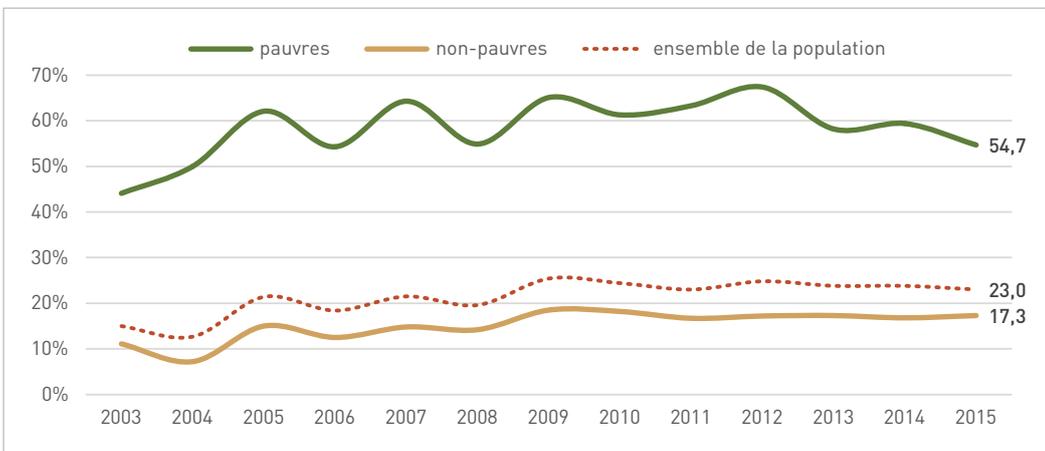
Part des ménages dans l'incapacité de faire face à des dépenses imprévues, selon le type de ménage, Luxembourg



Part des ménages dans l'incapacité de faire face à des dépenses imprévues



Part des ménages dans l'incapacité de faire face à des dépenses imprévues, selon la catégorie de revenu, Luxembourg



Données : Eurostat ; graphiques : CSL

## 5.7 Gestion des dépenses imprévues

En 2015 au Luxembourg, un peu moins d'un quart des ménages est dans l'incapacité de faire face à des dépenses imprévues. Même si cette proportion connaît une baisse par rapport à son pic de 2009 (25,4%), elle reste à un niveau relativement élevé comparativement au niveau connu au début des années 2000. En effet, à cette période, la proportion se situait en-dessous de 20%. Comme c'est le cas pour d'autres indicateurs présentés ci-avant, ce sont tout particulièrement les ménages monoparentaux qui font face à ce type de difficultés : près de la moitié d'entre eux déclarent être dans cette situation. Les ménages ayant le moins de difficultés à faire face à des dépenses inattendues sont également ceux qui font l'état des plus faibles taux de risque de pauvreté ; sont concernés les ménages composés d'au moins une personne de 65 ans ou plus.

En comparaison avec la zone euro, le Luxembourg est, avec 23%, en quatrième position, devancé dans le classement par Malte, l'Autriche et les Pays-Bas. Il se place ainsi parmi les pays ayant une proportion relativement faible de ménages ayant des difficultés à faire face à des dépenses imprévues.

Si l'on distingue entre ménages ayant des revenus équivalents se situant sous le seuil de pauvreté (« pauvres ») et ceux dont les revenus équivalents sont supérieurs à ce même seuil (« non-pauvres »), on découvre que les deux groupes connaissent des évolutions différentes au fil du temps. Pour les ménages pauvres, le taux d'incapacité augmente en dents de scie jusqu'en 2012 et diminue légèrement ensuite, alors que pour les ménages non-pauvres, la proportion reste quasiment inchangée depuis 2009.

Depuis 2005, la proportion de ménages incapables de faire face à leurs dépenses connaît un taux de croissance annuel moyen d'environ 0,7%. Comme cela a déjà été le cas pour bon nombre des indicateurs présentés ci-avant, les évolutions sont disparates selon les types de ménages considérés.

Ainsi les ménages de trois adultes ou plus (+2,9%), à l'instar de ceux composés d'une personne de moins de 65 ans (+2,9%), connaissent les plus fortes augmentations de la part de personnes ne pouvant faire face à des dépenses imprévues entre 2005 et 2015. De façon plus générale, la proportion de ménages sans enfant se retrouvant face à de tels problèmes augmente de 2% par an en moyenne sur la période considérée.

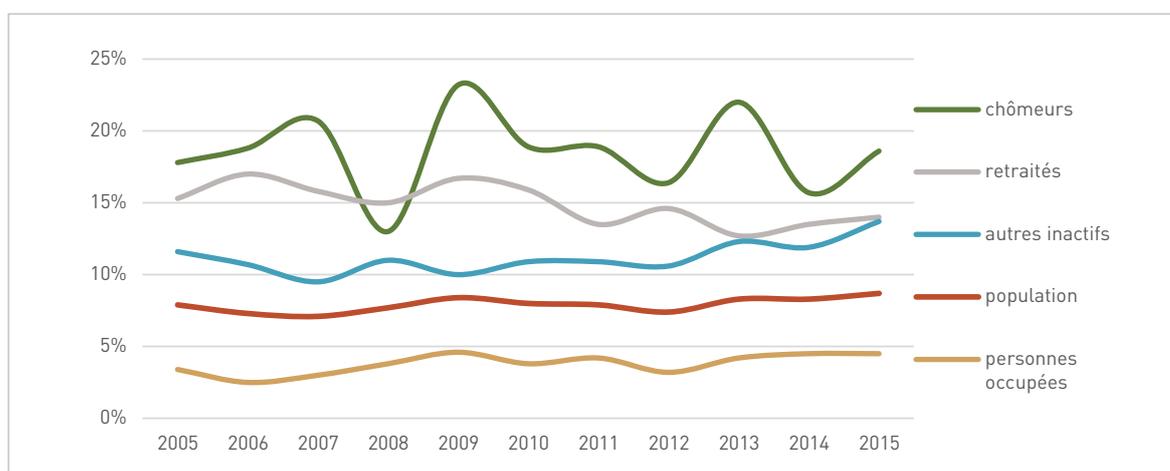
Cependant, pour d'autres types de ménages, la proportion de ceux qui déclarent ne pas pouvoir faire face à des dépenses imprévues diminue. Il en est ainsi des ménages composés d'un adulte à l'âge de la retraite (-0,2%), des couples avec deux enfants (-0,7%) et des couples avec trois enfants ou plus (-2,1%).

## Évolution de l'incapacité à faire face à des dépenses imprévues, selon le type de ménage, Luxembourg

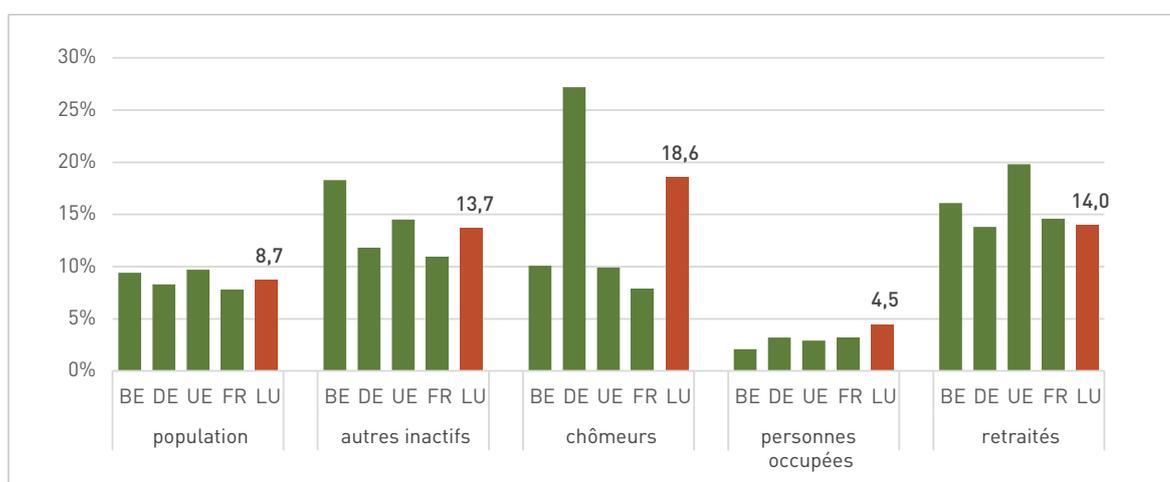
		2005-2015	2010-2015
<b>Total</b>		0,7%	-1,2%
<b>Un adulte</b>	personne seule	2,1%	1,4%
	de moins de 65 ans	2,9%	1,1%
	de plus de 65 ans	-0,2%	4,3%
	avec enfant(s)	1,8%	-2,4%
	femme seule	2,0%	0,8%
	homme seul	2,0%	1,7%
<b>Deux adultes</b>	deux adultes	0,8%	0,8%
	de moins de 65 ans	0,6%	0,7%
	dont un au moins a 65 ans ou plus	1,4%	1,2%
	avec un enfant	1,3%	-0,2%
	avec deux enfants	-0,7%	-6,9%
	avec trois enfants ou plus	-2,1%	-5,5%
<b>Trois adultes ou plus</b>	trois adultes ou plus	2,9%	5,3%
	avec enfant(s)	1,5%	1,7%
<b>Ménages</b>	sans enfant	2,0%	2,6%
	avec enfant(s)	0,0%	-3,2%

Données : Eurostat ; tableau : CSL

Proportion de personnes déclarant être en mauvaise ou très mauvaise santé selon l'activité, Luxembourg



Proportion de personnes déclarant être en mauvaise ou très mauvaise santé, 2015



**Notes :** Sont considérés comme personnes occupées les salariés (y compris les fonctionnaires) et les travailleurs indépendants. Les données concernant les chômeurs sont à prendre avec précaution en raison de la forte proportion de chômeurs handicapés et/ou à capacité de travail réduite.

Données : Eurostat ; graphiques : CSL

## 6

## Inégalités de santé

## 6.1 Autoperception de l'état de santé

Pour être exhaustive, l'analyse des inégalités doit également se faire dans des domaines autres que celui des revenus. En effet, on observe aussi des inégalités dans le domaine de la santé.

Au Luxembourg, suite à l'autoévaluation de leur l'état de santé, les personnes occupées ont un avis plus favorable que les autres catégories. En 2015, parmi les premières, seules 4,5% (3,3% en 2012) ont le sentiment d'être en mauvaise santé, soit un taux moitié moins élevé que celui affiché pour l'ensemble de la population.

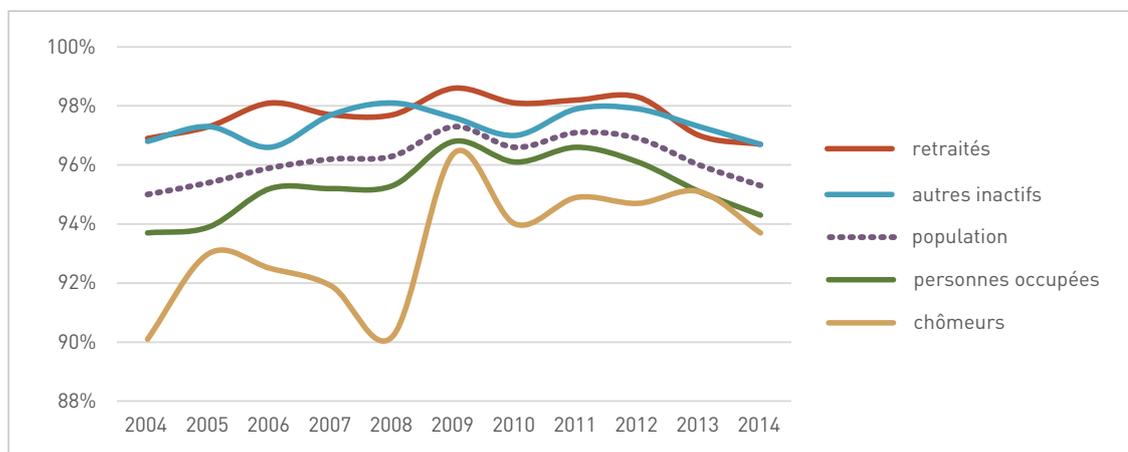
*A contrario*, les personnes sans emploi – chômeurs, retraités ou autres inactifs – ont une vision nettement plus pessimiste de leur état de santé, avec des proportions de personnes déclarant être en mauvaise ou très mauvaise santé dépassant nettement les 10%, et même avoisinant les 19% pour le cas particulier des chômeurs.

De 2009 à 2012, l'appréciation d'un état de santé se dégradant prévaut de moins en moins. En revanche, à partir de 2013 toutes les catégories (à l'exception des chômeurs) affichent une hausse continue de cet indicateur. Pour les chômeurs, la proportion de ceux s'estimant être en mauvaise ou très mauvaise santé ne varie pas régulièrement ; elle passe de 18,9% en 2012 à 22,0% en 2013 puis 18,6% en 2015.

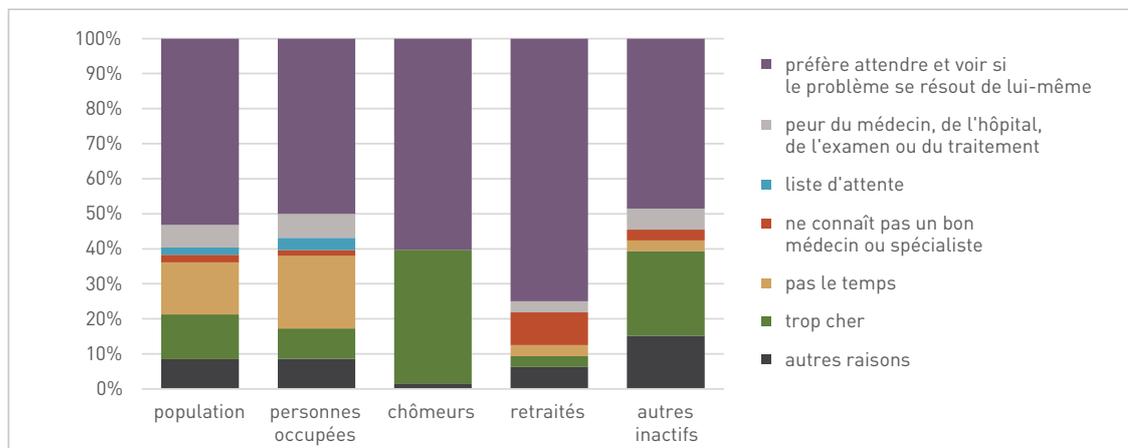
Dans sa globalité, la situation du Luxembourg est similaire à celle de ses voisins. Cependant, l'analyse par catégorie montre que les personnes occupées y ont une perception de leur état de santé moins positive que celle de leurs homologues des pays voisins. Par ailleurs, les chômeurs luxembourgeois ont un avis beaucoup plus négatif que celui de leurs homologues français et belges. Quant à l'Allemagne, elle présente un record d'appréciation négative : plus d'un chômeur sur quatre y est mécontent de son état de santé.

Toutefois, le mauvais résultat luxembourgeois peut s'expliquer en partie par le fait que près d'un chômeur sur cinq y est handicapé et/ou à capacité de travail réduite.

### Taux de satisfaction des besoins médicaux selon l'activité, Luxembourg



### Besoins non satisfaits d'examen ou de traitement médical selon le type de barrière à l'accès aux soins et l'activité, Luxembourg, 2014



*Notes : Sont considérés comme personnes occupées les salariés (y compris les fonctionnaires) et les travailleurs indépendants. Les données concernant les chômeurs sont à prendre avec précaution en raison du faible nombre de personnes concernées.*

Données : Eurostat ; graphiques : CSL

## Inégalités de santé

### 6.2 Besoins non satisfaits d'examen ou de traitement médical

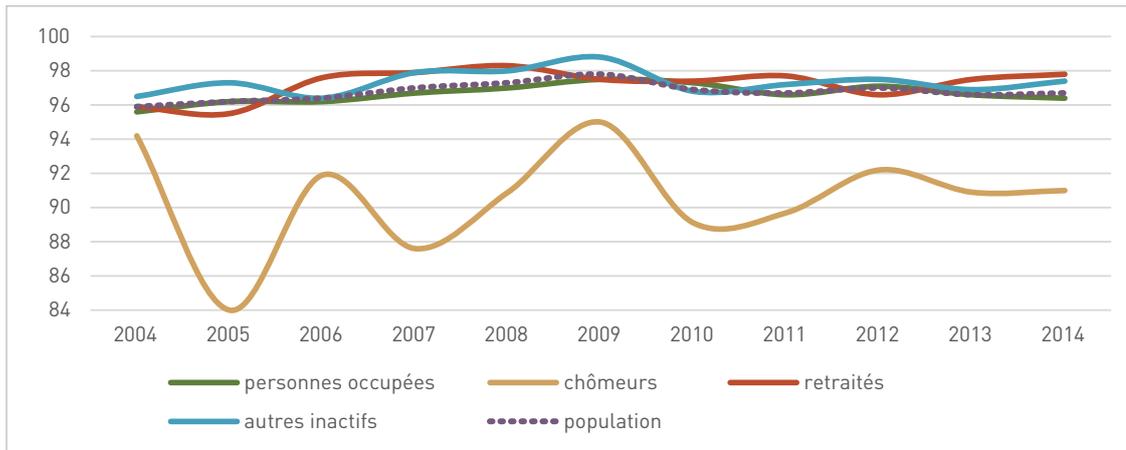
Le taux de satisfaction des besoins médicaux traduit une autre forme potentielle d'inégalités en matière de santé. Au Luxembourg, ce taux augmente régulièrement pour l'ensemble de la population jusqu'en 2009, année à partir de laquelle une tendance baissière s'installe. En 2014, 4,7% des résidents ont des besoins médicaux non satisfaits. Ce taux augmente en moyenne d'environ 20% chaque année depuis 2011.

Il faut aussi noter qu'il existe des différences assez sensibles entre les individus selon leur statut vis-à-vis de l'activité. Les besoins les mieux satisfaits concernent davantage les personnes inactives (retraitées ou non) que celles actives. Plus encore, au sein de ce dernier groupe, tant les chômeurs que les personnes occupées ont les taux de satisfaction les plus faibles (aux alentours de 94% en 2014).

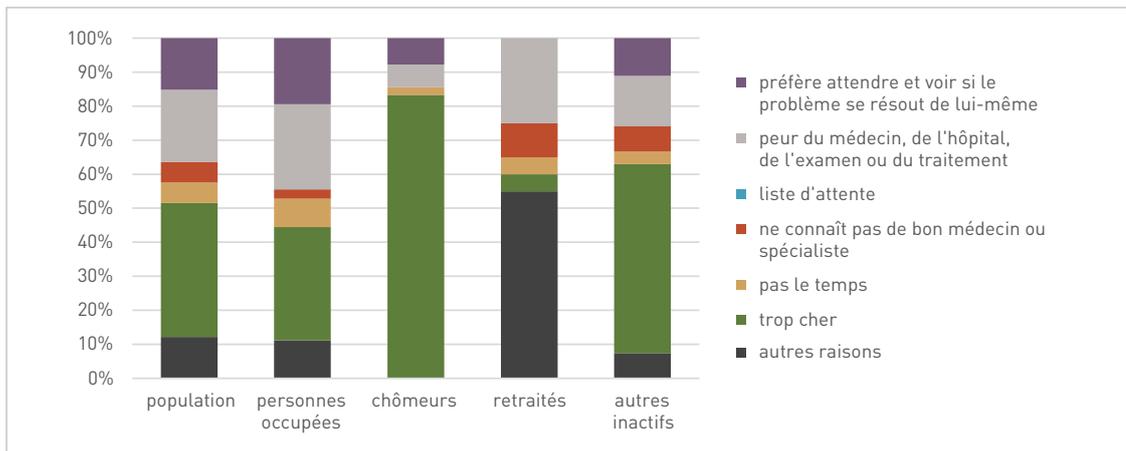
Quant à l'évolution de la satisfaction selon le statut vis-à-vis de l'activité, l'écart entre le taux de satisfaction des retraités et celui des chômeurs était de 6,8 points en 2004. Il est encore de 3,0 points dix ans plus tard.

Si l'on étudie les raisons invoquées pour ne pas recourir à certains soins de santé, l'attente d'une amélioration spontanée vient en premier lieu, quel que soit le statut d'activité. Toutefois, pour les chômeurs le coût trop élevé des soins est aussi un sérieux motif pour y renoncer.

### Taux de satisfaction des besoins en soins dentaires selon l'activité, Luxembourg

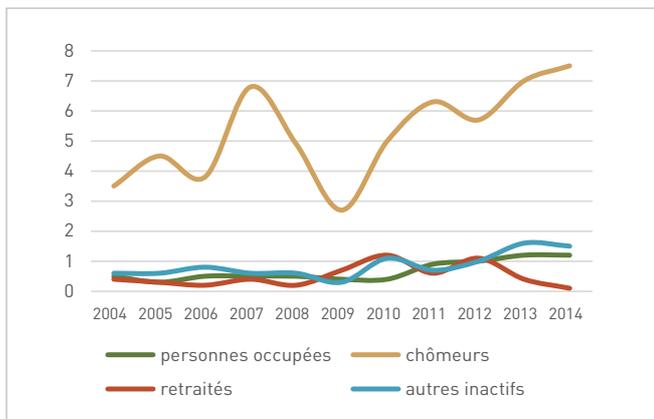


### Besoins non satisfaits d'examen ou de traitement dentaire, par type de barrière à l'accès aux soins et selon l'activité, Luxembourg, 2014

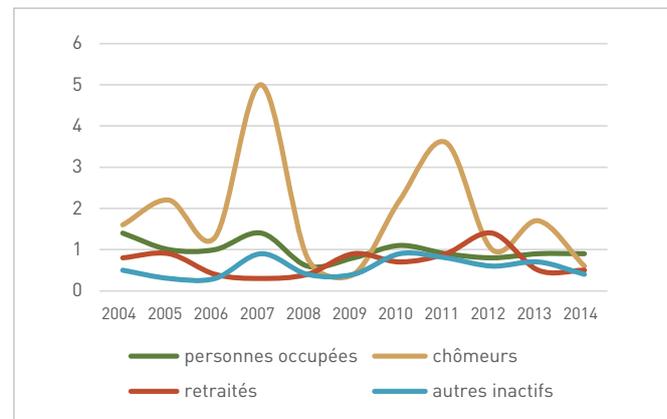


### Taux de non-satisfaction des besoins dentaires selon l'activité et la raison, Luxembourg

#### Pour des raisons économiques



#### Pour des raisons de peur



**Notes :** Sont considérés comme personnes occupées les salariés (y compris les fonctionnaires) et les travailleurs indépendants. Les données concernant les chômeurs sont à prendre avec précaution en raison du faible nombre de personnes concernées.

Données : Eurostat ; graphiques : CSL

## Inégalités de santé

### 6.3 Besoins non satisfaits d'examen ou de traitement dentaire

Au Luxembourg, le taux global de satisfaction des besoins de santé dentaire se confond, sur la période considérée avec celui des personnes ayant un emploi. Avec un taux évoluant entre 96% et 98%, le taux de satisfaction est relativement stable et élevé pour les différents statuts d'activité, à l'exception du chômage\*. Pour les chômeurs, on observe une évolution en dents de scie dans une fourchette se situant entre 84% et 94%, avec une volatilité réduite au cours des dernières années de la période observée. De ce fait, le taux de satisfaction se maintient à un peu plus de 90%.

Lorsqu'on s'intéresse aux motifs de renoncement aux soins dentaires de l'ensemble de la population, deux raisons principales sont invoquées : le coût de l'examen ou du traitement et la peur du dentiste. Cela est également le cas pour chaque statut d'activité pris séparément. Si le coût est fortement représenté au sein des différentes catégories de la population distinguées, cela est particulièrement le cas pour les chômeurs. En revanche, pour les retraités, outre les « autres raisons », ce sont la peur ainsi que le fait de ne pas connaître de bon spécialiste qui sont à l'origine d'une absence de soins dentaires.

Pour les chômeurs, les deux principales barrières d'accès aux soins dentaires sont le coût et la peur. Si jusqu'en 2009 elles semblent évoluer de concert, au cours des dernières années les raisons économiques prennent de l'ampleur tandis qu'en matière de peur du dentiste les personnes à la recherche d'un emploi ne se distinguent plus des autres catégories de la population.

\* Les résultats reproduits sont le fruit d'une enquête menée au niveau européen. Le panel de personnes interrogées au Luxembourg est de taille restreinte, ce qui n'est probablement pas sans conséquence sur la volatilité des réponses, notamment celles concernant les chômeurs.

## Encadré - Mobilité intergénérationnelle

par Conchita d'Ambrosio et Marta Barazzetta, Université du Luxembourg\*

**Les opinions exprimées ainsi que les arguments employés sont ceux des auteurs et ne représentent pas nécessairement ceux de la Chambre des salariés.**

**La version originale de ce texte (en anglais) est disponible sur le site de la CSL ([www.csl.lu](http://www.csl.lu)) sous la rubrique Publications.**

Les enquêtes EU-SILC de 2005 et 2011 contiennent des modules spécifiques sur la transmission intergénérationnelle de la pauvreté et des désavantages sociaux. Ils contiennent des questions rétrospectives sur le niveau d'instruction des parents, la situation professionnelle, le type d'emploi exercé et la situation économique générale du ménage (par ex. difficulté à joindre les deux bouts). La comparaison du niveau d'instruction et de la situation financière des personnes interrogées avec ceux

de leurs parents donne une idée du niveau de mobilité sociale intergénérationnelle dans le pays. Les informations concernent tous les membres du ménage entre 25 et 59 ans. Toutes les variables cibles se réfèrent à la période de la vie de la personne interrogée lorsqu'elle avait environ 14 ans. La taille de l'échantillon pour le Luxembourg est de 5 009 personnes pour l'enquête 2005, et 7 391 personnes pour celle de 2011.

### I. Luxembourg

Il existe au Luxembourg une forte relation entre le niveau d'instruction des parents et celui de leurs enfants (en 2005, 0,52 avec le niveau d'éducation du père et 0,47 avec celui de la mère). Le tableau ci-dessous présente les pourcentages de personnes interrogées ayant un niveau d'instruction faible, moyen et élevé en fonction du niveau d'instruction de leur père et de leur mère.

Il montre qu'un faible niveau d'instruction perdure d'une génération à l'autre. Il en est de même pour les niveaux d'instruction élevés même si le lien est moins fort pour les mères que pour les pères. Cela peut être lié au fait que, selon les résultats de l'enquête, seule une faible part des mères a un niveau d'instruction élevé (moins de 8%).

Tableau 1 – Niveau d'instruction des personnes interrogées selon le niveau d'instruction de leurs parents

(en %)	niveau d'instruction	2005				2011			
		faible	moyen	élevé	TOTAL	faible	moyen	élevé	TOTAL
père	faible	27,3	23,4	7,5	58,2	26,3	20,1	6,5	52,9
	moyen	5,3	14,2	9,6	29,1	5,1	16,1	12,7	34,0
	élevé	0,8	1,8	10,1	12,7	0,4	2,0	10,7	13,1
	<b>TOTAL</b>	<b>33,5</b>	<b>39,4</b>	<b>27,2</b>	<b>100,0</b>	<b>31,8</b>	<b>38,3</b>	<b>29,9</b>	<b>100,0</b>
mère	faible	31,4	31,0	12,6	75,0	29,6	26,1	10,1	65,9
	moyen	2,1	7,9	7,6	17,6	2,7	10,9	12,8	26,4
	élevé	0,1	0,9	6,4	7,4	0,2	1,0	6,5	7,7
	<b>TOTAL</b>	<b>33,7</b>	<b>39,7</b>	<b>26,6</b>	<b>100,0</b>	<b>32,5</b>	<b>38,0</b>	<b>29,4</b>	<b>100,0</b>

\* Les auteurs sont très reconnaissants envers la CSL pour son aide, les discussions et ses judicieux commentaires.

Si l'on observe les professions des personnes actives interrogées, il est possible de comparer leur classe sociale à celle de leurs parents. Quatre catégories de professions ont été retenues d'après la CITP-08\*\* : emplois hautement qualifiés (directeurs, cadres, professions intellectuelles et scientifiques), emplois semi-spécialisés (professions intermédiaires, employés administratifs et de service), emplois manuels qualifiés (travailleurs agricoles, artisans, opérateurs de machines ayant un emploi qualifié ou spécialisé), emplois non-qualifiés (travailleurs ayant un emploi non spécialisé dans l'agriculture, les mines et la construction, employés à domicile et de nettoyage). Le tableau 2 présente la distribution des types de professions selon le type d'emploi du père. Nous nous concentrons ici sur le père uni-

quement en raison d'un pourcentage élevé de femmes au foyer (catégorie non prévue dans la typologie).

L'observation du tableau 2 permet de voir une transmission intergénérationnelle du type de profession. La liaison est particulièrement forte pour les emplois non-qualifiés : il apparaît clairement que la plupart des personnes ayant un emploi qualifié, peu qualifié ou non-qualifié ont un père ayant un emploi peu qualifié. De même, la majorité des personnes exerçant un emploi très qualifié ont un père très qualifié, bien qu'un pourcentage relativement important de personnes ayant un emploi très qualifié ait un père exerçant un emploi peu qualifié.

Tableau 2 – Niveau de compétences des personnes selon le niveau de compétences du père

(en %)	niveau d'instruction	2005					2011				
		très qualifié	qualifié	peu qualifié	non qualifié	TOTAL	très qualifié	qualifié	peu qualifié	non qualifié	TOTAL
père	très qualifié	20,8	6,6	2,3	1,5	31,1	21,9	5,0	1,8	1,6	30,3
	qualifié	3,9	3,1	1,1	0,4	8,5	4,7	2,4	1,1	0,7	8,9
	peu qualifié	17,0	16,9	13,6	9,4	56,9	17,7	15,0	14,1	10,0	56,8
	non qualifié	0,7	1,4	0,9	0,5	3,5	0,9	1,1	1,1	1,0	4,1
	<b>TOTAL</b>	<b>42,3</b>	<b>28,0</b>	<b>17,8</b>	<b>11,9</b>	<b>100,0</b>	<b>45,1</b>	<b>23,5</b>	<b>18,1</b>	<b>13,3</b>	<b>100,0</b>

Enfin, il est possible d'analyser la transmission intergénérationnelle des difficultés économiques par la capacité à joindre les deux bouts des personnes et de leur famille à l'âge de 14 ans. Cette information n'est disponible que pour 2011. Selon le tableau 3 la plupart des personnes venant de familles ayant eu des difficultés financières connaissent eux-mêmes des dif-

ficultés à boucler leur fin de mois\*\*\*, alors qu'une petite part seulement des personnes venant d'un ménage dont la situation financière était bonne sont dans ce cas (4,7%), ce qui laisse penser qu'il existe une transmission intergénérationnelle des désavantages sociaux.

Tableau 3 – Capacité des personnes à joindre les deux bouts en fonction de la capacité de leurs parents

(en %)	niveau d'instruction	2005			TOTAL
		difficilement ou très difficilement	assez facilement	facilement ou très facilement	
parents	(très) difficilement	14,9	13,7	11,4	40,0
	assez facilement	6,7	11,3	12,2	30,1
	(très) facilement	4,7	7,0	18,2	29,9
	<b>TOTAL</b>	<b>26,2</b>	<b>32,0</b>	<b>41,8</b>	<b>100,0</b>

...

\*\* Classification internationale des types de professions, 2008

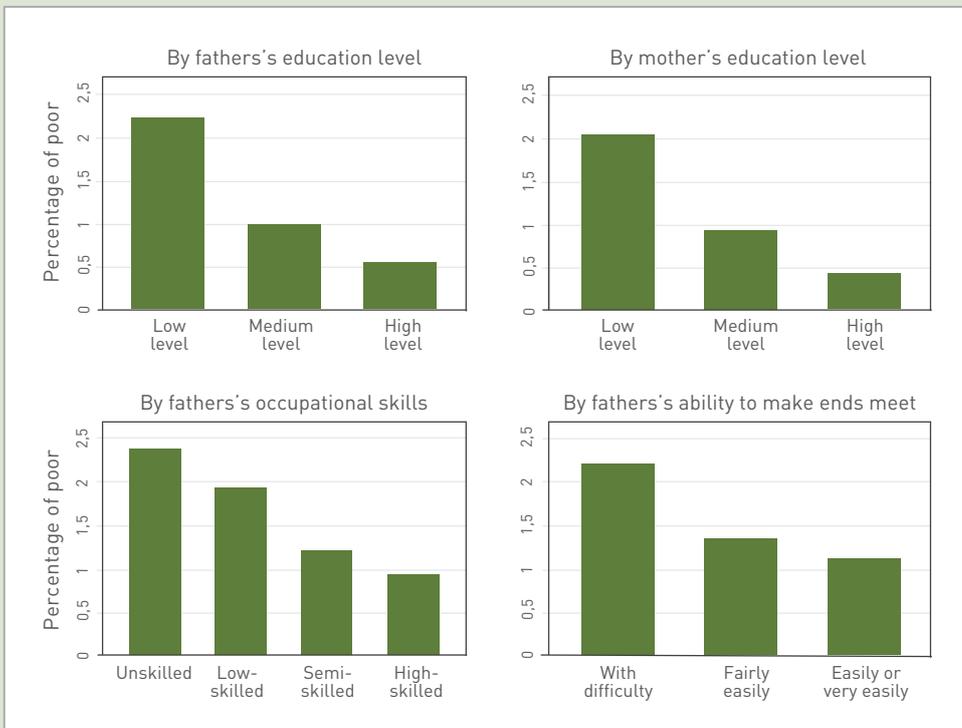
\*\*\* 14,9% de l'ensemble des individus, soit 56,9% (= 14,9 \* 100 / 26,2) des enfants ayant des difficultés à joindre les deux bouts.

## Encadré - Mobilité intergénérationnelle

Les graphiques ci-dessous présentent le pourcentage de personnes classées comme pauvres selon certaines caractéristiques de la situation socioéconomique, à savoir le niveau d'instruction du père et de la mère, la profession du père et la capacité de la famille à joindre les deux bouts lorsqu'il/elle avait 14 ans. On définit quelqu'un comme pauvre lorsque ses revenus sont inférieurs à 60% du revenu équivalent médian des ménages, en se basant sur la distribution des revenus

au Luxembourg issue de l'enquête EU-SILC de 2011. Le graphique 1 montre clairement qu'il existe au Luxembourg une forte relation entre le pourcentage d'adultes (entre 25 et 59 ans) pauvres et la classe sociale dans laquelle il a grandi. Cette proportion est bien plus élevée pour les personnes dont les parents ont un faible niveau d'instruction, dont le père exerce un emploi peu qualifié, et dont la famille avait des (grandes) difficultés à joindre les deux bouts.

Graphique 1 – Pourcentage de personnes interrogées étant pauvres en fonction de la classe sociale des parents



## II. Analyse de sous-groupes

Toujours en se basant sur l'enquête 2011, il est possible de présenter le niveau de mobilité intergénérationnelle pour certains

sous-groupes de population. Trois caractéristiques sont retenues : le genre, l'âge et le pays d'origine des parents.

### a. Genre

La corrélation entre le niveau d'instruction des personnes et celui de leurs parents est très similaire entre les hommes et les femmes en ce qui concerne le niveau d'instruction du père.

Cette corrélation est plus élevée pour les femmes en ce qui concerne le niveau d'instruction de leur mère.

Tableau 4 – Transmission intergénérationnelle du niveau d'instruction selon le genre

(en %)	niveau d'instruction	hommes				femmes			
		faible	moyen	élevé	TOTAL	faible	moyen	élevé	TOTAL
père	faible	24,7	23,2	6,2	54,1	27,7	17,1	6,9	51,7
	moyen	4,2	16,0	13,5	33,7	6,1	16,2	12,0	34,2
	élevé	0,3	1,5	10,4	12,2	0,6	2,5	10,9	14,0
	<b>Total</b>	<b>29,2</b>	<b>40,7</b>	<b>30,1</b>	<b>100,0</b>	<b>34,4</b>	<b>35,8</b>	<b>29,8</b>	<b>100,0</b>
mère	faible	27,3	29,3	10,2	66,8	31,9	23,0	10,1	65,0
	moyen	2,7	9,9	12,9	25,6	2,7	11,9	12,7	27,3
	élevé	0,2	1,1	6,3	7,6	0,1	1,0	6,6	7,7
	<b>TOTAL</b>	<b>30,3</b>	<b>40,3</b>	<b>29,4</b>	<b>100,0</b>	<b>34,8</b>	<b>35,8</b>	<b>29,5</b>	<b>100,0</b>

Une distribution équivalente apparaît lorsque l'on observe la transmission intergénérationnelle du type de profession.

Tableau 5 – Transmission intergénérationnelle du type d'emploi selon le genre

(en %)	type d'emploi	hommes					femmes				
		très qualifié	qualifié	peu qualifié	non qualifié	TOTAL	très qualifié	qualifié	peu qualifié	non qualifié	TOTAL
père	très qualifié	22,1	3,0	3,2	0,6	28,9	21,6	7,1	0,4	2,6	31,7
	qualifié	5,5	1,7	1,9	0,2	9,2	3,9	3,1	0,3	1,3	8,5
	peu qualifié	19,5	8,5	25,0	4,4	57,4	15,9	21,6	3,2	15,5	56,1
	non qualifié	1,0	0,5	2,1	1,0	4,6	0,7	1,8	0,2	1,0	3,7
	<b>TOTAL</b>	<b>48,2</b>	<b>13,5</b>	<b>32,2</b>	<b>6,2</b>	<b>100,0</b>	<b>42,1</b>	<b>33,5</b>	<b>4,1</b>	<b>20,4</b>	<b>100,0</b>

## Encadré - Mobilité intergénérationnelle

### b. Âge

Il existe une forte relation entre le niveau d'instruction des personnes de chaque groupe d'âge, à l'exception des plus jeunes, et celui de leurs parents. En effet, 17,9% des 25-34 ans ont un faible niveau d'instruction comme leur père, tandis que ce chiffre monte à 25,5% pour les 35-44 ans et à 31,5% pour les 45-59 ans. Cela peut également être dû au fait que le niveau

d'instruction général de la population a augmenté au fil des années, et que la part de personnes ayant un niveau d'instruction élevé est plus élevée parmi les plus jeunes. On observe une distribution similaire si l'on étudie le lien avec le niveau d'instruction de la mère.

Tableau 6 – Transmission intergénérationnelle du niveau d'instruction selon l'âge

(en %)	niveau d'instruction	25-34 ans				35-44 ans				45-59 ans			
		faible	moyen	élevé	TOTAL	faible	moyen	élevé	TOTAL	faible	moyen	élevé	TOTAL
père	faible	17,9	19,4	6,2	43,5	25,5	18,6	7,9	51,9	31,5	21,7	5,7	58,9
	moyen	3,0	18,1	18,4	39,5	4,5	13,1	13,7	31,4	6,8	17,1	8,9	32,8
	élevé	0,6	3,1	13,4	17,0	0,4	1,4	15,0	16,8	0,4	1,9	6,0	8,3
	<b>TOTAL</b>	<b>21,4</b>	<b>40,6</b>	<b>38,0</b>	<b>100</b>	<b>30,4</b>	<b>33,1</b>	<b>36,6</b>	<b>100</b>	<b>38,6</b>	<b>40,8</b>	<b>20,6</b>	<b>100</b>
mère	faible	19,2	24,8	9,8	53,8	28,3	22,5	11,9	62,7	36,4	29,4	9,1	74,9
	moyen	2,8	14,5	16,6	33,9	2,3	9,2	15,9	27,4	3,0	10,1	8,5	21,6
	élevé	0,1	1,8	10,4	12,3	0,4	0,9	8,6	9,9	0,0	0,7	2,8	3,5
	<b>TOTAL</b>	<b>22,1</b>	<b>41,2</b>	<b>36,8</b>	<b>100</b>	<b>30,9</b>	<b>32,7</b>	<b>36,4</b>	<b>100</b>	<b>39,5</b>	<b>40,2</b>	<b>20,3</b>	<b>100</b>

En ce qui concerne le type d'emploi, les résultats montrent que la mobilité est plus forte parmi les plus âgés que parmi les plus jeunes. En effet, parmi le groupe de personnes interrogées ayant entre 45 et 59 ans, seulement 18,4% des personnes ayant un emploi très qualifié ont un père très qualifié, alors que ce

pourcentage monte à 24,2% pour les personnes de 35 à 44 ans et à 25,2% pour celles de 25 à 34 ans. De plus, la part de travailleurs très qualifiés ayant un père peu ou non-qualifié est un peu plus importante parmi les plus âgés que parmi les plus jeunes.

Tableau 7 – Transmission intergénérationnelle du niveau de compétences selon l'âge

(en %)	niveau d'instruction	25-34 ans					35-44 ans					45-59 ans				
		très qualifié	qualifié	peu qualifié	non qualifié	TOTAL	très qualifié	qualifié	peu qualifié	non qualifié	TOTAL	très qualifié	qualifié	peu qualifié	non qualifié	TOTAL
père	très qualifié	25,2	5,2	1,7	1,7	33,8	24,2	5,3	2,1	1,8	33,4	18,4	4,7	1,6	1,4	26,1
	qualifié	5,3	2,6	0,5	0,3	8,7	5,2	2,1	1,3	1,3	9,8	4,0	2,4	1,3	0,5	8,3
	peu qualifié	16,9	14,9	14,7	7,0	54,3	16,9	14,9	11,5	9,3	52,6	18,7	15,1	15,8	12,0	61,6
	non qualifié	1,0	0,9	1,0	1,3	4,2	0,7	1,4	1,3	0,8	4,2	0,9	1,1	1,1	1,0	4,0
	<b>TOTAL</b>	<b>48,3</b>	<b>23,6</b>	<b>17,9</b>	<b>10,2</b>	<b>100</b>	<b>47,0</b>	<b>23,7</b>	<b>16,1</b>	<b>13,3</b>	<b>100</b>	<b>42,0</b>	<b>23,3</b>	<b>19,8</b>	<b>14,9</b>	<b>100</b>

c. Pays d'origine des parents

Il existe de grandes différences de niveau de transmission intergénérationnelle selon le pays de naissance des parents. Le pourcentage des personnes ayant leur père au niveau d'instruction élevé est bien plus important parmi les personnes dont les parents sont nés dans un autre pays (13,8%) que parmi les personnes ayant l'un des parents (voire les deux) nés au Luxembourg (5,7% ou 6,7%). De plus, parmi les personnes ayant un faible niveau d'instruction, la part de celles ayant un père ou une mère au faible niveau d'instruction est plus basse pour les personnes dont les parents sont nés au Luxembourg que

pour celles dont les parents sont nés à l'étranger. Ces quelques réflexions suggèrent que la mobilité intergénérationnelle est plus élevée pour ceux dont les parents sont nés au Luxembourg que pour ceux dont les parents sont nés à l'étranger. En effet, la corrélation globale entre le niveau d'instruction de la personne et celui de son père est d'environ 0,38 pour celles ayant un parent ou les deux nés au Luxembourg, de 0,63 pour celles dont les parents sont nés dans un autre pays européen, et de 0,54 pour celles dont les parents sont nés dans un pays hors d'Europe.

Tableau 8 – Transmission intergénérationnelle du niveau d'instruction selon le pays d'origine des parents

(en %)		Deux parents nés au Luxembourg				Un parent né au Luxembourg			
		niveau d'instruction	faible	moyen	élevé	TOTAL	faible	moyen	élevé
père	faible	16,6	20,2	5,1	41,9	16,3	22,3	4,6	43,2
	moyen	8,9	25,8	14,1	48,8	7,9	26,7	13,9	48,5
	élevé	0,5	2,1	6,7	9,3	0,5	2,1	5,7	8,3
	<b>TOTAL</b>	<b>26,1</b>	<b>48,1</b>	<b>25,9</b>	<b>100,0</b>	<b>24,6</b>	<b>51,2</b>	<b>24,2</b>	<b>100,0</b>
mère	faible	21,0	30,2	10,2	61,4	22,5	33,6	9,8	65,9
	moyen	4,8	17,3	12,4	34,5	3,0	16,1	9,0	28,1
	élevé	0,2	0,7	3,2	4,1	0,2	1,3	4,5	6,0
	<b>TOTAL</b>	<b>26,0</b>	<b>48,2</b>	<b>25,8</b>	<b>100,0</b>	<b>25,7</b>	<b>51,0</b>	<b>23,3</b>	<b>100,0</b>
(en %)		Au moins un parent né en Europe				Deux parents nés hors d'Europe			
		niveau d'instruction	faible	moyen	élevé	TOTAL	faible	moyen	élevé
père	faible	33,6	19,9	6,8	60,3	32,6	18,6	13,9	65,1
	moyen	2,6	9,0	12,1	23,7	1,6	6,7	9,1	17,4
	élevé	0,4	1,8	13,8	16,0	0,1	3,5	13,8	17,5
	<b>TOTAL</b>	<b>36,6</b>	<b>30,7</b>	<b>32,7</b>	<b>100,0</b>	<b>34,3</b>	<b>28,8</b>	<b>36,9</b>	<b>100,0</b>
mère	faible	35,8	22,8	9,5	68,1	34,4	21,1	15,4	70,8
	moyen	1,6	6,5	14,0	22,1	0,3	5,6	12,0	18,0
	élevé	0,2	1,0	8,7	9,9	0,0	2,3	8,9	11,2
	<b>TOTAL</b>	<b>37,5</b>	<b>30,3</b>	<b>32,2</b>	<b>100,0</b>	<b>34,8</b>	<b>29,0</b>	<b>36,3</b>	<b>100,0</b>

## Encadré - Mobilité intergénérationnelle

En ce qui concerne la mobilité professionnelle, les chiffres sont similaires à ceux obtenus pour le niveau d'instruction, c'est-à-dire que la corrélation entre le type d'emploi de la personne et le type d'emploi du père est plus basse pour les personnes dont les parents sont nés au Luxembourg que pour celles dont les parents sont nés à l'étranger. Le pourcentage de personnes ayant un emploi très qualifié dont le père occupe un emploi très qualifié est similaire parmi les groupes, mais la part de

personnes très qualifiées ayant un père peu qualifié est plus importante parmi les personnes ayant un parent ou les deux nés au Luxembourg, que pour celles dont les parents sont nés à l'étranger. De même, la part de personnes ayant un emploi peu ou non qualifié ayant des parents peu ou non qualifiés, est plus basse pour les personnes ayant au moins un parent luxembourgeois que pour celles ayant des parents étrangers.

Tableau 9 – Transmission intergénérationnelle du niveau de compétences professionnelles selon le pays d'origine des parents

(en %)	niveau d'instruction	Deux parents nés au Luxembourg					Un parent né au Luxembourg				
		très qualifié	qualifié	peu qualifié	non qualifié	TOTAL	très qualifié	qualifié	peu qualifié	non qualifié	TOTAL
père	très qualifié	22,1	5,7	2,0	2,0	30,7	18,8	6,1	0,8	1,0	26,7
	qualifié	6,8	3,4	3,4	1,7	12,2	5,8	4,4	0,5	0,1	10,8
	peu qualifié	20,4	14,7	14,7	12,6	53,2	25,7	16,5	10,4	5,5	58,2
	non qualifié	1,2	1,0	1,0	0,7	3,9	1,7	1,3	0,8	0,5	4,3
	<b>TOTAL</b>	<b>50,7</b>	<b>24,8</b>	<b>24,8</b>	<b>16,9</b>	<b>100,0</b>	<b>52,0</b>	<b>28,4</b>	<b>12,6</b>	<b>7,1</b>	<b>100,0</b>
(en %)	niveau d'instruction	Au moins un parent né en Europe					Deux parents nés hors d'Europe				
		très qualifié	qualifié	peu qualifié	non qualifié	TOTAL	très qualifié	qualifié	peu qualifié	non qualifié	TOTAL
père	très qualifié	22,4	3,9	1,8	1,9	30,0	20,3	9,1	1,8	4,1	35,3
	qualifié	3,2	1,1	0,8	0,7	5,8	3,4	3,6	1,4	4,1	12,4
	peu qualifié	15,8	14,9	16,6	13,0	60,3	7,7	15,3	7,8	15,9	46,7
	non qualifié	0,5	1,1	1,6	0,8	4,0	0,2	1,7	0,8	2,8	5,5
	<b>TOTAL</b>	<b>41,9</b>	<b>21,0</b>	<b>20,7</b>	<b>16,4</b>	<b>100,0</b>	<b>31,6</b>	<b>29,8</b>	<b>11,7</b>	<b>26,9</b>	<b>100,0</b>

### III. Comparaison avec les pays voisins

Nous avons comparé le niveau de mobilité intergénérationnelle au Luxembourg avec les chiffres des pays limitrophes (Allemagne, Belgique et France). Le tableau ci-dessous présente les corrélations globales par pays entre le niveau d'instruction des personnes et celui de leurs parents, pour la population totale (dernière ligne du tableau) et les sous-groupes (âge et genre). La mobilité intergénérationnelle mesurée à partir du niveau d'instruction est bien plus basse au Luxembourg que dans les pays voisins, une corrélation plus élevée signifiant que les personnes entre 25 et 59 ans aujourd'hui sont plus susceptibles d'avoir le même niveau d'instruction que leurs parents. Le niveau de mobilité le plus élevé se retrouve en Allemagne, le suivant en Belgique. Si l'on observe la mobilité selon l'âge et

le genre, les données montrent que le faible niveau de mobilité observé au Luxembourg par rapport à ses voisins concerne tous les groupes de population. Élément intéressant, le niveau de mobilité parmi les groupes d'âge est différent au Luxembourg : les plus jeunes (25-34 ans) présentent une corrélation intergénérationnelle de niveau d'instruction bien plus élevée que les plus âgés, ce qui semble indiquer une baisse du niveau de mobilité, comme déjà mentionné au paragraphe précédent. Cette tendance ne se retrouve pas dans les autres pays voisins, où la corrélation entre le niveau d'instruction des personnes et celui des parents est globalement similaire parmi les groupes d'âge, voire même plus basse en Belgique et en Allemagne pour les plus jeunes.

Tableau 10 – Corrélation entre le niveau d'instruction des personnes et celui des parents selon le pays

		Luxembourg		Allemagne		France		Belgique	
		niveau d'instruction		niveau d'instruction		niveau d'instruction		niveau d'instruction	
		père	mère	père	mère	père	mère	père	mère
genre	hommes	0,54	0,48	0,27	0,15	0,32	0,31	0,41	0,38
	femmes	0,53	0,51	0,30	0,25	0,34	0,34	0,42	0,41
âge	25-34	0,54	0,49	0,29	0,23	0,32	0,33	0,37	0,41
	35-44	0,58	0,53	0,27	0,21	0,30	0,29	0,44	0,39
	45-59	0,47	0,43	0,30	0,21	0,31	0,28	0,40	0,36
TOTAL		0,53	0,49	0,29	0,21	0,33	0,33	0,42	0,40

En ce qui concerne la mobilité intergénérationnelle des compétences professionnelles, le Luxembourg présente la corrélation la plus forte entre le type d'emploi de la personne et celui du

père, tandis que l'Allemagne est de nouveau le pays ayant la plus faible corrélation (et donc la mobilité la plus forte).

Tableau 11 – Corrélation entre le niveau de compétences professionnelles des personnes et celui des parents selon le pays

		Luxembourg	Allemagne	France	Belgique
genre	hommes	0,39	0,28	0,31	0,36
	femmes	0,35	0,20	0,30	0,27
âge	25-34	0,38	0,21	0,27	0,27
	35-44	0,37	0,25	0,39	0,35
	45-59	0,35	0,22	0,32	0,31
TOTAL		<b>0,36</b>	<b>0,24</b>	<b>0,31</b>	<b>0,31</b>



II.

# Chômage et emploi



## Les grandes tendances

Avec un taux de chômage Eurostat en baisse par rapport à 2015 et qui s'établit à 6,4% en 2016 selon les dernières données disponibles, le Luxembourg semble être dans une position enviable au sein de la zone euro (5<sup>e</sup> plus faible taux). Cependant sa situation se dégrade sur un certain nombre d'indicateurs. Ainsi, force est de constater que les jeunes sont près de trois fois plus exposés au chômage que l'ensemble de la population. Ce ratio place le Grand-Duché parmi les plus mauvais élèves de la zone euro, mais il résulte également du fait d'un dénominateur (population active) faible.

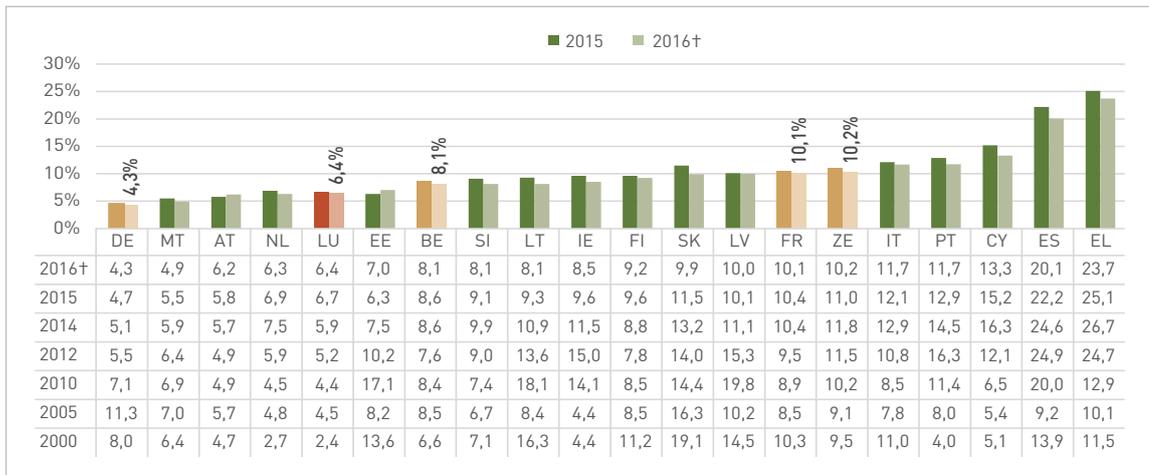
Si l'on se réfère au taux de chômage de longue durée, le Luxembourg peut faire figure de bon élève (deuxième de la classe), mais ce taux augmente régulièrement et le pays supporte même l'une des plus fortes hausses de la zone euro.

Qui plus est, il s'avère que la durée moyenne des périodes de chômage connaît une nette tendance à l'allongement, ce qui implique mécaniquement une extension du nombre de chômeurs de longue durée (plus d'un an). De ces évolutions délétères découle une autre problématique : depuis 2009, la part de demandeurs d'emploi ayant droit au bénéfice d'une indemnité de chômage a tendance à diminuer. Et les femmes restent toujours moins souvent indemnisées que leurs homologues masculins.

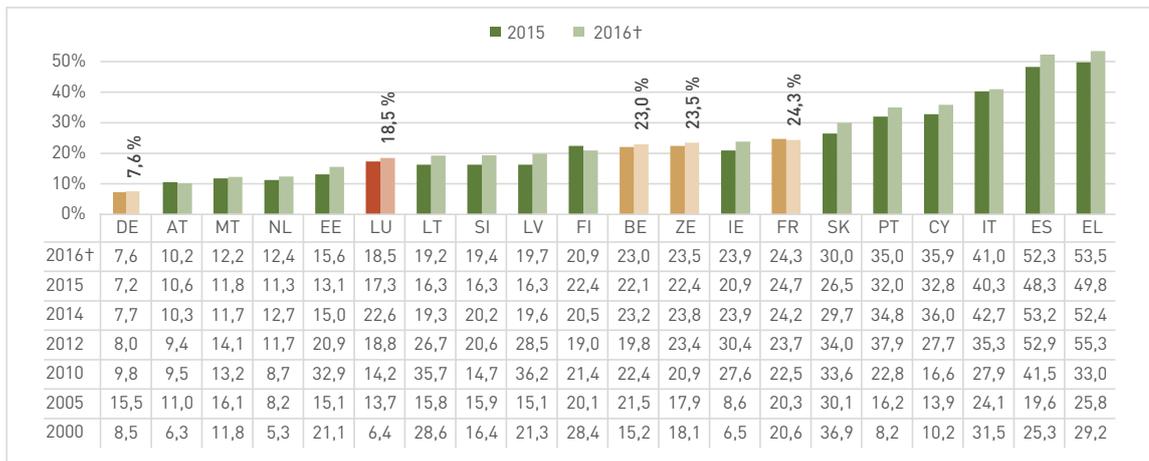
En conséquence directe de cette dégradation, plus d'un chômeur sur trois est, au Luxembourg, susceptible d'être en risque de pauvreté. Ainsi, leur taux de risque de pauvreté est-il près de trois fois plus élevé que celui de l'ensemble de la population.

*A contrario*, l'économie luxembourgeoise ne cesse de créer des emplois, le marché étant le plus dynamique de la zone euro. Plus encore, la durée hebdomadaire du travail à temps complet est, avec 40,9 heures, la plus élevée au sein de la zone euro.

Taux de chômage total (15-64 ans, moyennes annuelles en pourcentage de la population active)



Taux de chômage des jeunes (< 25 ans, moyennes annuelles en pourcentage de la population active)



Ratio taux de chômage des jeunes / taux de chômage total



Notes : † : moyenne des trois premiers trimestres de l'année ; ZE : zone euro

Données : Eurostat ; tableaux et graphiques : CSL

1

1.1

## Chômage

### Chômage total et chômage des jeunes

Avec un taux de chômage de 6,4% de la population active en 2016<sup>†</sup>, le Luxembourg semble être dans une position enviable au sein de la zone euro.

Toutefois, il y a lieu de s'inquiéter de l'évolution de ce taux malgré une légère détente affichée sur les trois premiers trimestres de 2016 par rapport à la moyenne de l'année 2015.

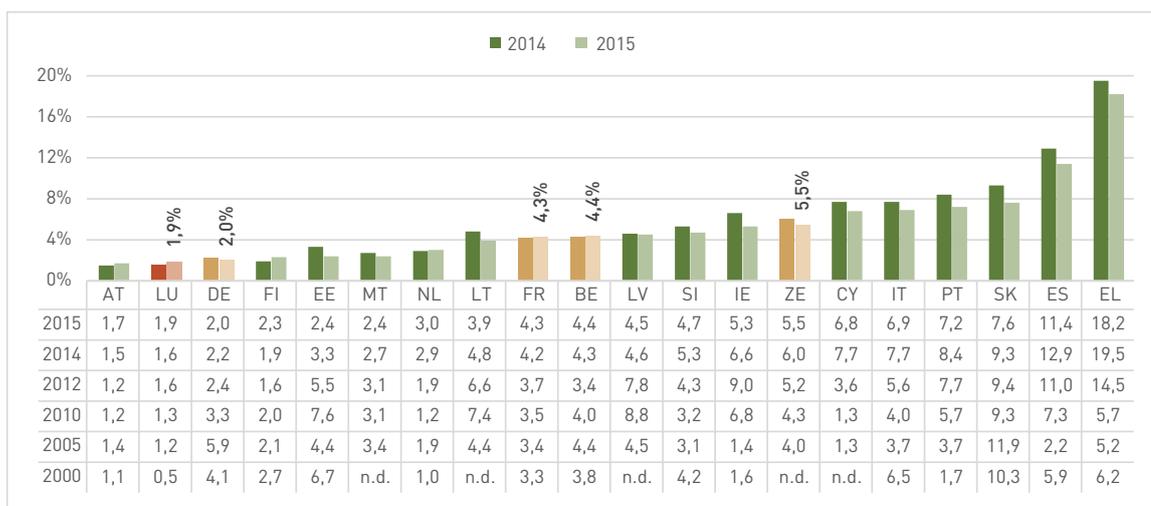
En effet, le taux de chômage s'est fortement développé : entre 2000 et 2016<sup>†</sup>, il est multiplié par 2,7 ; représentant la deuxième plus forte hausse de la zone euro (derrière le Portugal). À titre de comparaison, celui de l'Allemagne, passant de 8,0 à 4,3%, est divisé presque par 2 sur la même période.

Concernant le taux de chômage des jeunes, le même constat s'impose : un bon positionnement par rapport à la plupart des membres de la zone euro, mais une évolution qui suscite des inquiétudes. Si la hausse anormalement élevée de ce taux en 2014 s'est résorbée dès l'année suivante, la tendance de long terme reste à la hausse. Ainsi entre 2000 et 2016<sup>†</sup>, le taux de chômage des jeunes est multiplié par 2,9. Si cette hausse est faible en comparaison de celle du Portugal, où le taux est multiplié par 4,3, elle figure tout de même comme la quatrième plus forte hausse des pays de la zone euro.

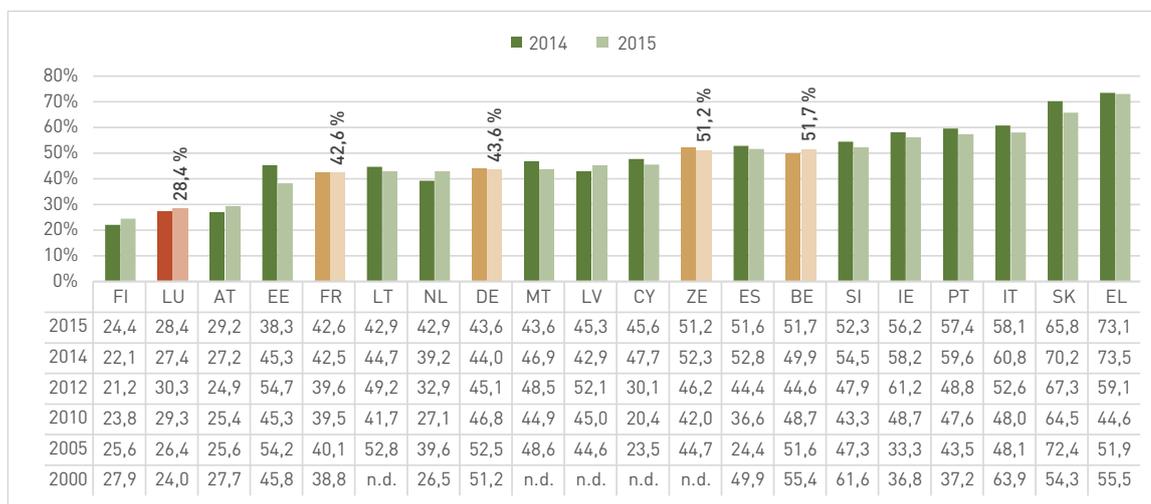
Finalement, si l'on rapporte le taux de chômage des jeunes à celui de l'ensemble de la population, force est de constater que les jeunes sont près de trois fois plus exposés au risque de chômage que l'ensemble de la population. Avec un tel résultat, le pays se place parmi les mauvais élèves de la zone euro.

Il convient toutefois de préciser que le taux de chômage des jeunes est également influencé par le niveau de la population active dans cette tranche d'âge.

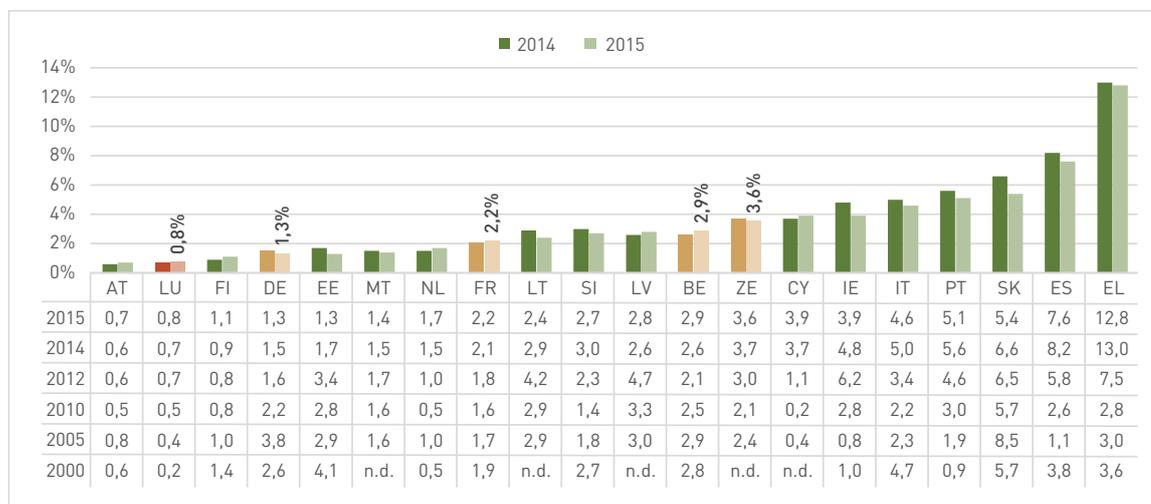
### Taux de chômage de longue durée (> 12 mois)



### Chômage de longue durée en pourcentage du chômage total



### Taux de chômage de très longue durée (> 24 mois)



Données : Eurostat ; tableaux et graphiques : CSL

1

1.2

## Chômage

### Chômage de longue durée

Au Luxembourg, le taux de chômage de longue durée (c'est-à-dire de plus de 12 mois) est régulièrement en hausse. Il est multiplié par 3,8 entre 2000 et 2015, soit la plus forte hausse, après le Portugal (où il est multiplié par 4,2), des États membres de la zone euro pour lesquels des données sont disponibles.

Cependant, il reste à un niveau relativement faible par rapport à ses voisins européens. Le Luxembourg se classe ainsi en 2015 au deuxième rang de la zone euro, avec un taux de 1,9%, entre l'Autriche (1,7%) et l'Allemagne (2,0%).

À noter, de ce point de vue, le niveau toujours inquiétant du taux de chômage en Grèce, qui dépasse les 18% en 2015, mais qui, toutefois, est en baisse par rapport à 2014.

Entre 2000 et 2015, la part des chômeurs de longue durée dans le chômage évolue aussi à la hausse au Luxembourg (+18,3%). Néanmoins, la part des demandeurs d'emploi depuis plus de 12 mois est, malgré une valeur de 28,4% en 2015, l'une des plus faibles de la zone euro.

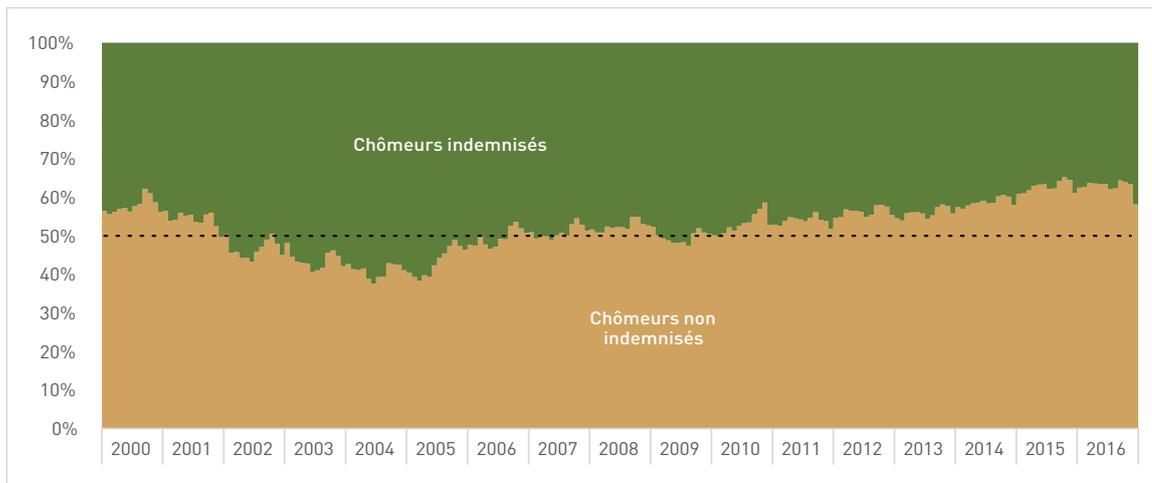
Si le classement du Luxembourg est relativement enviable – celui-ci se positionnant en effet à la deuxième place – la part de chômeurs de longue durée connaît à nouveau une hausse par rapport à l'année 2014.

Le chômage de très longue durée (au moins 24 mois), tel que défini par Eurostat, est, avec 0,8% en 2014, très faible au Grand-Duché. Le pays se classe – au deuxième rang de la zone euro – derrière l'Autriche et devant la Finlande.

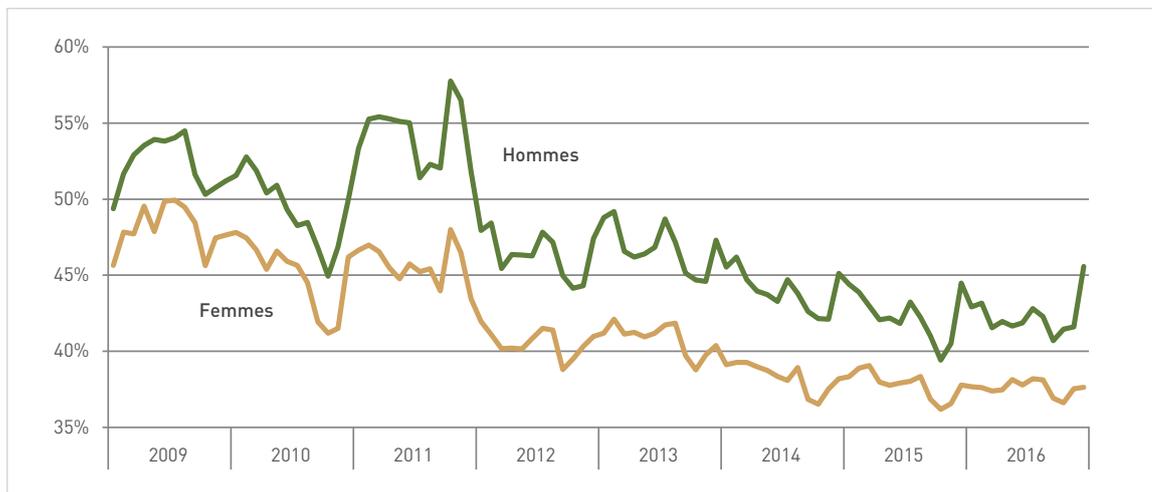
Encore une fois, ce sont les chiffres pour la Grèce qui sont particulièrement élevés. En effet, le taux de chômage de très longue durée y atteint les 12,8%, toutefois en légère baisse par rapport au niveau record de 2014 (13,0%), alors qu'il n'était qu'à 2,8% en 2010. La très forte dégradation a débuté en 2011. Elle est très vraisemblablement due à la mise en œuvre des mesures d'austérité imposées à la République hellénique.

Selon l'ADEM, la moitié du taux de chômage de très longue durée s'explique par la présence de chômeurs ayant le statut de salarié handicapé et/ou de personne à capacité de travail réduite (CTR). Alors qu'en décembre 2016, 20,2% des demandeurs d'emploi disponibles ont ce statut, plus des trois quarts de cette catégorie sont au chômage depuis plus de 24 mois et près de 90% au chômage depuis plus de 12 mois.

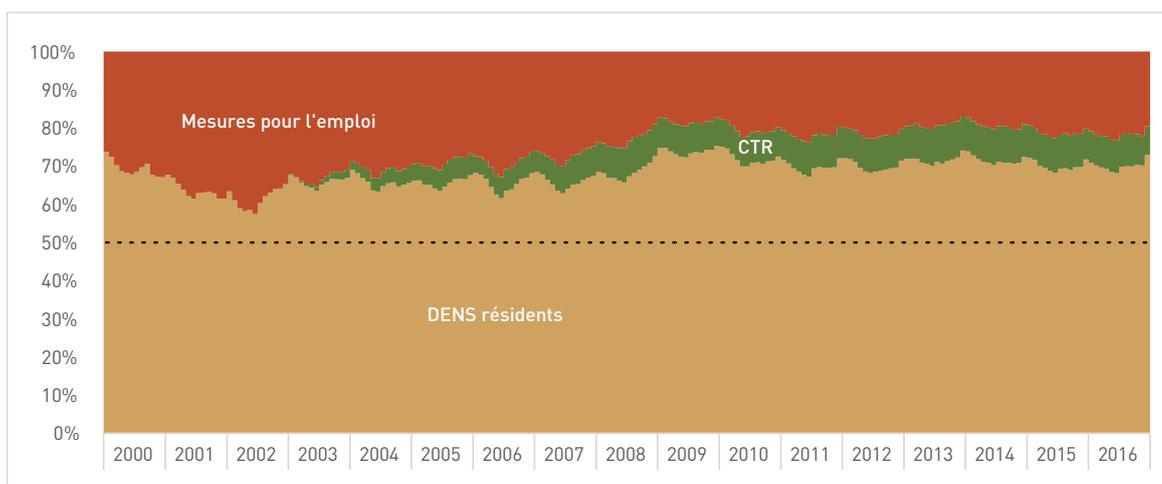
### Parts des chômeurs indemnisés et non indemnisés, Luxembourg



### Proportion de chômeurs indemnisés selon le genre, Luxembourg



### Chômeurs en mesure pour l'emploi et travailleurs à capacité de travail réduite dans le chômage total, Luxembourg



Données : ADEM ; graphiques : CSL

## Chômage : zoom sur le Luxembourg

## 2.1

### Taux de chômage, indemnisation du chômage et mesures pour l'emploi

Si l'on se réfère aux données concernant le chômage publiées par l'ADEM (voir encadré ci-dessous concernant les divergences par rapport au taux de chômage publié par Eurostat), force est de constater que le taux de chômage se situe, avec 6,4% en 2016, toujours à un niveau relativement élevé. Malgré la régression entamée à partir de 2015, le taux de chômage ADEM reste, en effet, pour l'heure au-dessus de son niveau de 2012 (6,1%) et nettement au-dessus du taux de chômage connu au milieu des années 2000 (un peu plus de 4% en 2005).

La part des chômeurs indemnisés connaît une hausse régulière jusqu'au milieu de l'année 2005, ce qui est le

signe d'une absorption rapide des chômeurs par le marché du travail. En effet, ceux-ci ne sont, sans doute, pas assez longtemps au chômage pour arriver en fin de droits.

Toutefois, cette situation s'inverse ensuite : à partir de 2010, la part de chômeurs non indemnisés dépasse de façon durable la barre des 50%. L'augmentation des durées moyennes de chômage (cf. ci-après) en est une explication.

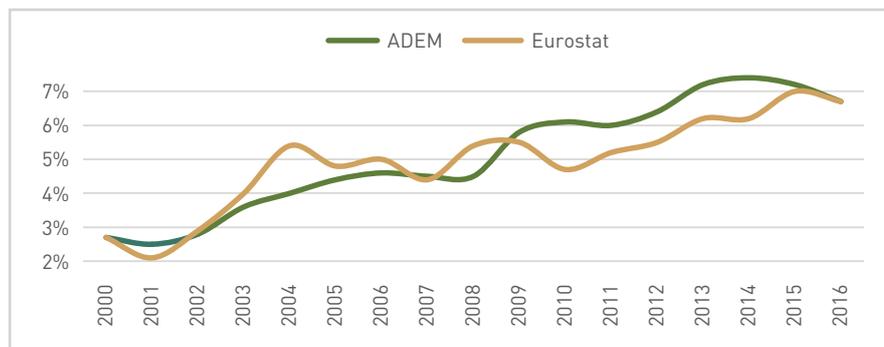
À ce propos, la situation des femmes est nettement plus inquiétante que celle des hommes. En effet, les femmes au chômage sont nettement moins souvent indemnisées que les hommes.

Par ailleurs, la part de chômeurs n'étant pas en mesure pour l'emploi et n'ayant pas une capacité de travail réduite (CTR)\* reste relativement stable au cours des dernières années (aux alentours de 77% depuis 2008 et plus précisément de 76,1% en 2016).

En revanche, la part des CTR a connu, au détriment des mesures pour l'emploi, une augmentation considérable depuis la création de ce statut en 2003, et oscille depuis lors aux alentours de 9% du nombre de chômeurs au sens large\*\* avec un maximum historique en août 2013, où ce taux a temporairement dépassé les 11%.

En raison de ces évolutions, le nombre de personnes affectées à des mesures pour l'emploi connaît un déclin relatif depuis 2002. Si, à cette époque, la part de personnes en mesure est nettement au-dessus des 30% (et même par moments des 40%), depuis 2013, elle oscille autour des 22% de chômeurs au sens large.

### Évolution du taux de chômage au Luxembourg



**Note :** taux de chômage Eurostat en 2016 : moyenne des trois premiers trimestres

Données : ADEM, Eurostat ; graphique : CSL

#### Note concernant les divergences entre les taux de chômage Eurostat et les taux de chômage ADEM

Le taux de chômage harmonisé publié par Eurostat repose sur l'Enquête sur les forces de travail (Labour force survey) menée au niveau européen auprès des ménages des différents pays. Selon la définition Eurostat, un chômeur est une personne qui n'a pas travaillé au cours de la semaine de référence, est disponible pour un emploi dans les deux semaines suivantes (ou a déjà retrouvé un emploi commençant dans les trois mois à venir) et a activement recherché un emploi au cours des quatre semaines précédentes. La définition retenue par Eurostat s'articule donc autour de la disponibilité du chômeur pour un emploi.

Le taux de chômage ADEM repose, quant à lui, sur une définition purement administrative, c'est-à-dire sur le nombre de personnes qui se sont inscrites auprès de l'ADEM en tant que demandeur d'emploi, sans que celles-ci soient forcément immédiatement disponibles pour un nouvel emploi.

\* Ce sont des bénéficiaires d'une décision de reclassement externe prise par la commission mixte de reclassement des salariés incapables d'exercer leur dernier poste de travail en application des dispositions L.551-1 et suivantes du Code du travail.

\*\* Il s'agit des demandeurs d'emploi inscrits auprès de l'ADEM auxquels sont rajoutés les personnes à capacité de travail réduite et les chômeurs affectés à une mesure pour l'emploi.

En raison d'une révision méthodologique, les données concernant le niveau de formation connaissent une rupture de série en décembre 2015 et ne sont par conséquent plus comparables aux données publiées par le passé.

### Répartition des chômeurs selon leur niveau de formation, moyennes annuelles, Luxembourg

Année	Total DENS	Niveau de formation			
		Inf.	Moy.	Sup.	N.P.
2000	4 782	53,8%	35,4%	10,4%	0,4%
2001	4 549	49,4%	36,6%	13,6%	0,4%
2002	5 209	43,9%	38,3%	17,5%	0,3%
2003	7 003	45,1%	36,5%	18,1%	0,3%
2004	7 983	47,4%	36,3%	15,7%	0,6%
2005	8 948	50,2%	35,4%	13,6%	0,8%
2006	8 965	50,0%	36,2%	12,7%	1,1%
2007	9 057	51,2%	35,4%	11,8%	1,5%
2008	9 263	51,5%	34,5%	12,2%	1,9%
2009	12 462	48,3%	34,6%	15,0%	2,1%
2010	13 535	47,9%	34,2%	15,4%	2,5%
2011	13 494	47,7%	33,8%	14,9%	3,6%
2012	14 966	46,1%	33,8%	15,2%	4,9%
2013	17 213	44,6%	34,4%	15,8%	5,2%
2014	18 323	44,1%	34,6%	16,3%	5,0%
2015	17 855	43,5%	35,6%	17,1%	4,1%
2016	17 026	41,0%	38,9%	19,3%	0,8%

#### Les différents niveaux de formation retenus par l'ADEM

Niveau inférieur : 9 années d'études au plus

Niveau moyen : 10<sup>e</sup> à 14<sup>e</sup> de l'enseignement secondaire technique  
4<sup>e</sup> à 1<sup>ère</sup> de l'enseignement secondaire général

Niveau supérieur : Enseignement post-secondaire

(sans indication pour les diplômes éventuellement acquis)

### Durée du chômage selon le niveau de formation au 31 décembre 2016, Luxembourg

		%	< 1 mois	1-3 mois	3-6 mois	6-9 mois	9-12 mois	12-24 mois	24 mois et plus	Ensemble	Δ 2015
Niveau	Inférieur	7,6%	12,2%	13,9%	5,8%	5,7%	14,4%	40,5%	7 522	-6,6%	
	Moyen	8,1%	18,7%	17,6%	8,2%	7,5%	14,1%	25,8%	7 062	-2,3%	
	Supérieur	8,7%	19,9%	21,0%	11,8%	9,8%	15,0%	13,8%	3 422	0,1%	
	Non précisé	48,6%	7,3%	6,1%	2,2%	1,7%	8,9%	25,1%	179	8,5%	
	Ensemble	8,4%	16,1%	16,6%	7,8%	7,1%	14,3%	29,6%	18 185	-3,6%	

### Répartition des chômeurs selon la durée d'inscription auprès de l'ADEM, moyennes annuelles des DENS, Luxembourg

Année	Total DENS	Durée d'inscription (en mois)						
		< 1	1-3	3-6	6-9	9-12	12-24	dont > 24
2000	4 782	19,1%	21,0%	17,5%	11,1%	7,9%	23,3%	
2001	4 549	20,8%	22,4%	17,0%	9,9%	6,9%	22,9%	
2002	5 209	20,4%	23,6%	18,7%	11,5%	7,6%	18,1%	
2003	7 003	18,1%	21,7%	19,3%	12,5%	8,8%	19,6%	
2004	7 983	15,9%	20,4%	18,4%	12,4%	9,3%	23,6%	
2005	8 948	14,3%	19,3%	17,8%	12,1%	9,1%	27,4%	
2006	8 965	14,9%	19,2%	16,6%	11,0%	8,1%	17,6%	12,5%
2007	9 057	13,8%	18,3%	16,1%	10,5%	8,3%	17,2%	15,7%
2008	9 263	14,1%	18,8%	16,1%	9,9%	7,2%	16,0%	17,9%
2009	12 462	12,4%	18,7%	18,2%	11,8%	8,1%	14,0%	16,7%
2010	13 535	11,1%	16,3%	16,2%	11,1%	8,5%	17,3%	19,6%
2011	13 494	11,4%	15,5%	15,0%	10,1%	7,5%	16,1%	24,4%
2012	14 966	10,7%	16,1%	15,6%	10,5%	7,5%	15,2%	24,3%
2013	17 213	8,7%	16,0%	16,1%	11,0%	7,9%	16,0%	24,3%
2014	18 323	8,8%	14,4%	15,0%	10,4%	7,8%	16,7%	26,8%
2015	17 855	8,7%	14,1%	14,2%	9,9%	7,4%	16,1%	29,5%
2016	17 026	8,7%	14,1%	14,2%	9,5%	7,0%	14,3%	31,8%

Notes : DENS = demandes d'emploi non satisfaites ; n.p. = non précisé ; le nombre de personnes au chômage depuis plus de 24 mois n'est pas disponible avant 2006.

Données : ADEM ; tableaux : CSL

## Chômage : zoom sur le Luxembourg

## 2.2

### Chômage selon le niveau de formation et selon la durée d'inscription

L'analyse des données de l'ADEM concernant les caractéristiques personnelles des chômeurs au Luxembourg est riche d'enseignements.

Les dernières données disponibles permettent d'entrevoir un début d'amélioration des statistiques du chômage. Ainsi, le nombre de chômeurs a diminué de 3,6% entre décembre 2015 et décembre 2016. Plus encore, si l'on raisonne en moyenne annuelle, le nombre de chômeurs baisse de 4,6% entre 2015 et 2016.

Ce sont les chômeurs les moins qualifiés qui bénéficient le plus de cette situation : leur nombre baisse de 6,6% d'une année sur l'autre, alors même que les chômeurs de niveau supérieur voient leur effectif légèrement progresser.

Il ne faut pas toutefois se cacher derrière ces bons chiffres. En effet, les chômeurs ayant un niveau de formation faible représentent encore plus de 40% de l'ensemble des chômeurs. Le risque

de se retrouver en situation de chômage reste toujours d'autant plus grand que le niveau de formation est faible.

De plus, les personnes les moins qualifiées sont encore fortement exposées au chômage de longue voire de très longue durée : plus de la moitié d'entre elles sont inscrites auprès de l'ADEM depuis au moins 12 mois (au 31 décembre 2016), et 40,5% le sont même depuis plus de deux ans. La relation entre niveau de formation et chômage reste toujours bien établie : ce dernier diminue au fur et à mesure que le niveau de formation augmente.

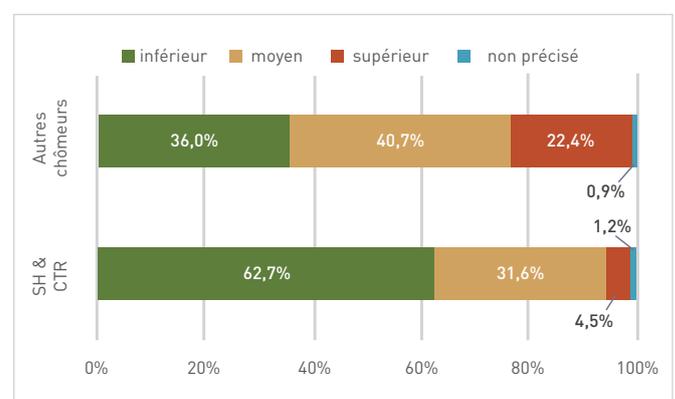
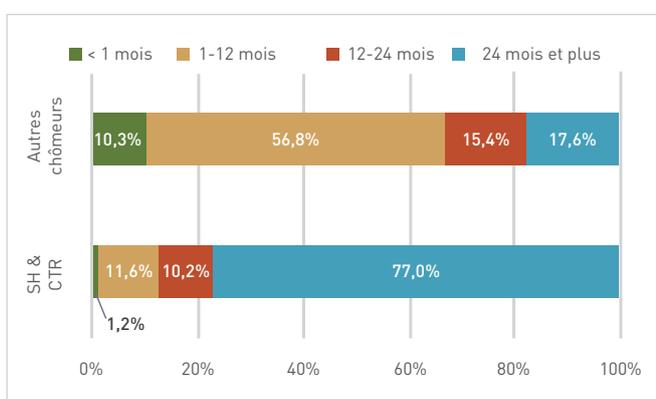
Par ailleurs, depuis 2000, les durées d'inscription au chômage se sont beaucoup modifiées : la proportion de chômeurs de très courte durée (moins d'un mois) a été divisée par plus de deux, tandis que celle des chômeurs de longue durée (c'est-à-dire inscrits depuis un an au moins) a plus que doublé (passant de 23,3% en 2000 à 46,1% en 2016).

Cette part importante de chômeurs de longue durée connaît des baisses transitoires entre 2011 et 2013, mais atteint vraiment un pic en 2016. Cela peut traduire une difficulté accrue pour certains chômeurs à réintégrer le marché du travail, phénomène qui peut en partie trouver son explication dans leur faible niveau de formation.

Mais d'autres caractéristiques des personnes se rajoutent pour expliquer la plus grande difficulté à retrouver un emploi, comme l'âge, mais aussi le fait d'être handicapé (SH) et/ou à capacité de travail réduite (CTR).

En effet, les chômeurs handicapés et/ou à capacité de travail réduite ont un risque d'être en chômage de très longue durée 4,4 fois plus important que celui des autres chômeurs. Dès lors, force est de constater que le premier groupe se trouve très nettement surreprésenté dans les niveaux inférieurs de formation.

### Répartition des chômeurs ; selon la durée d'inscription auprès de l'ADEM et selon le niveau de formation au 31 décembre 2016, Luxembourg



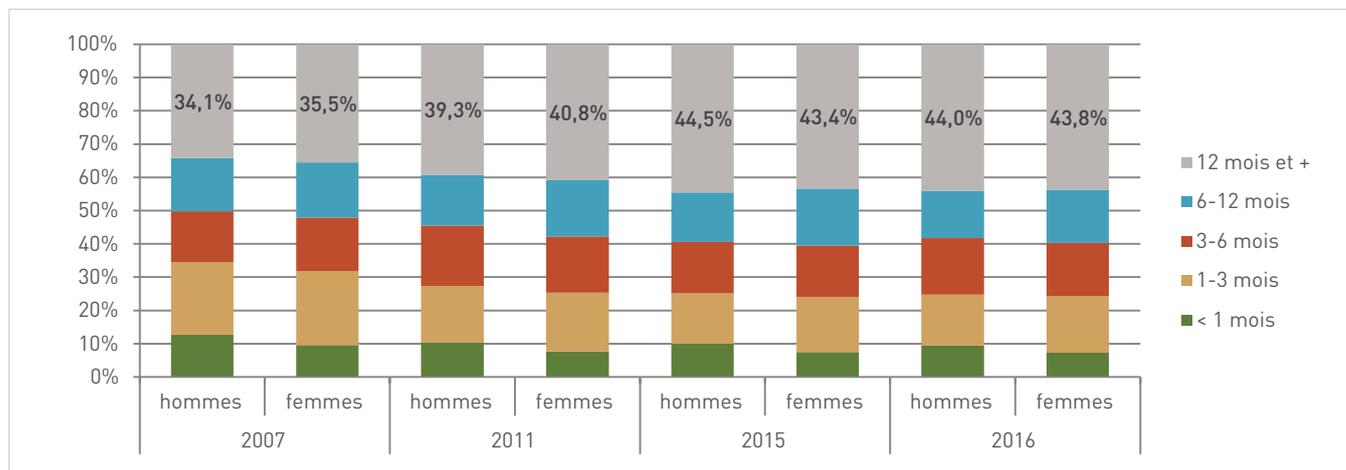
Notes : SH = salariés handicapés ; CTR = capacité de travail réduite

Données : ADEM ; graphiques : CSL

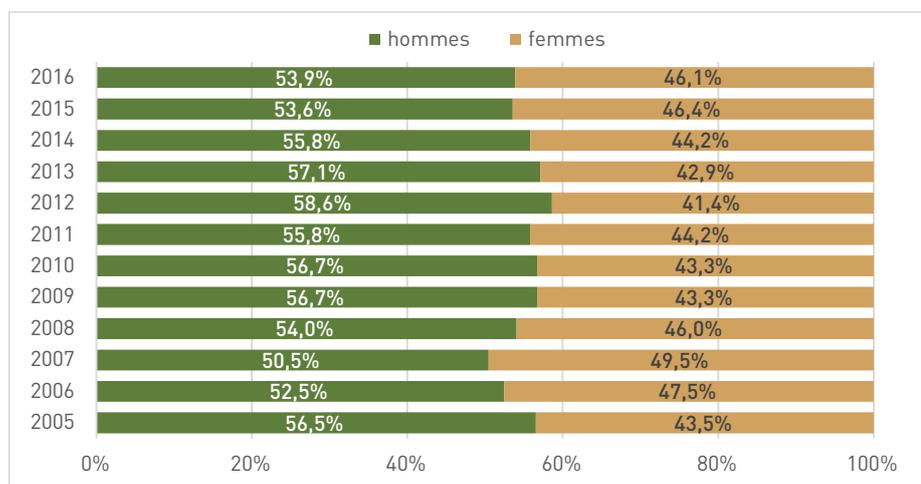
### Évolution de la durée du chômage (en mois) selon le genre, situation au 31 décembre, Luxembourg

	2007			2009			2011			2013			2015			2016		
	H	F	Total															
< 1 mois	12,7%	9,6%	11,2%	12,3%	9,1%	10,9%	10,5%	7,7%	9,3%	9,3%	6,8%	8,2%	10,0%	7,5%	8,8%	9,5%	7,3%	8,4%
1-3 mois	21,9%	22,1%	22,0%	18,6%	19,7%	19,1%	16,9%	17,7%	17,2%	16,1%	17,9%	16,9%	15,2%	16,6%	15,8%	15,3%	17,1%	16,1%
3-6 mois	15,2%	16,1%	15,6%	17,5%	17,6%	17,5%	18,1%	16,8%	17,5%	16,3%	17,4%	16,8%	15,5%	15,4%	15,4%	17,0%	16,0%	16,6%
6-12 mois	16,1%	16,6%	16,3%	18,6%	19,8%	19,1%	15,3%	17,0%	16,0%	16,7%	18,8%	17,6%	14,8%	17,2%	15,9%	14,2%	15,9%	15,0%
12 mois et +	34,1%	35,5%	34,8%	33,1%	33,8%	33,4%	39,3%	40,8%	39,9%	41,6%	39,1%	40,5%	44,5%	43,4%	44,0%	44,0%	43,8%	43,9%
	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

### Répartition de la durée du chômage (en mois) selon le genre, situation au 31 décembre, Luxembourg



### Répartition du chômage de longue durée (douze mois ou plus) selon le genre, situation au 31 décembre, Luxembourg



Données : ADEM ; tableau et graphiques : CSL

## Chômage : zoom sur le Luxembourg

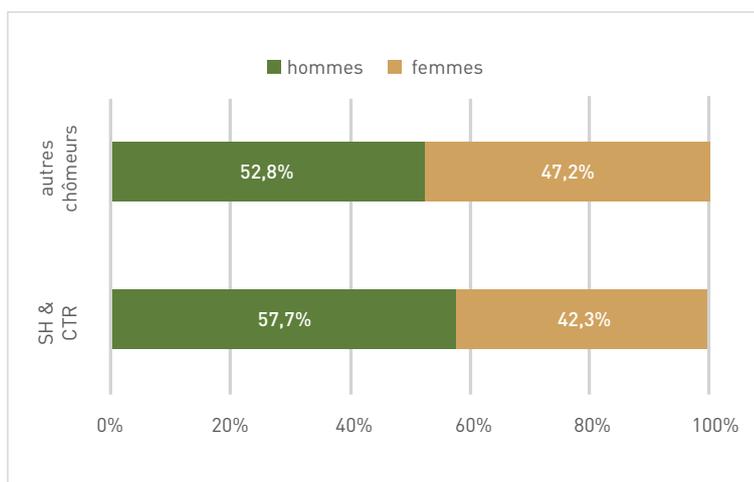
### Chômage selon le genre et la durée d'inscription

Depuis 2007, la structure du chômage connaît des évolutions considérables parallèlement à l'accroissement des durées d'inscription. Quel que soit le genre, la proportion de personnes concernées par le chômage de très courte durée (moins d'un mois) diminue sensiblement, et ce, davantage pour les hommes (-3,3 points de pourcentage) que pour les femmes (-2,6 pp). Le corollaire est que, sur la période 2007-2016, le chômage de longue durée (douze mois et plus) prend de l'ampleur avec un passage de 34,1% à 44,0% pour les hommes et de 35,5% à 43,8% pour les femmes.

Si les années précédentes, les femmes étaient surtout concernées par des épisodes de chômage de durée intermédiaire, cette situation n'est plus à présent aussi manifeste. Les hommes sont néanmoins toujours plus fortement représentés que les femmes aux deux extrêmes, avec des durées de chômage soit très courtes (moins d'un mois), soit très longues (plus d'un an).

*A contrario*, toutes durées confondues, la situation des chômeurs handicapés et/ou à capacité de travail réduite, est plus défavorable que celle des chômeuses. Les premiers représentent une part nettement plus importante que les chômeurs sans handicap (et inversement pour les secondes).

Répartition du chômage selon le genre,  
situation au 31 décembre 2016, Luxembourg

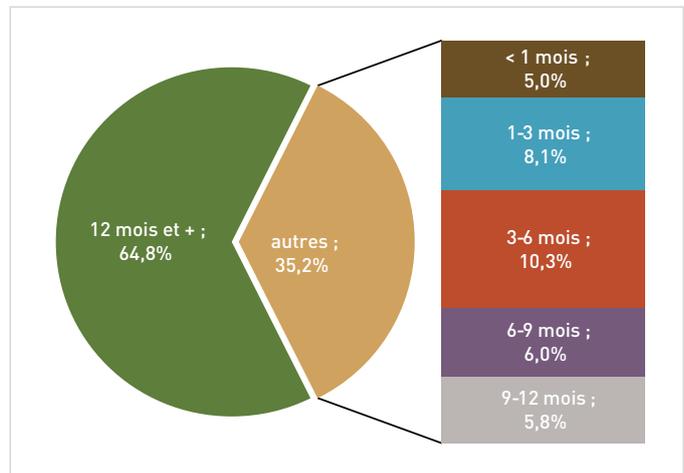


Données : ADEM ; graphiques : CSL

### Chômage au Luxembourg selon l'âge (moyennes annuelles)

	DENS	< 25 ans	25-29 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	≥ 60 ans
2000	4 782	18,9%	12,2%	30,4%	25,4%	12,5%	0,5%
2002	5 209	22,3%	14,4%	28,5%	21,3%	12,8%	0,8%
2004	7 983	21,3%	13,8%	27,2%	22,5%	14,4%	0,8%
2005	8 948	20,6%	13,5%	26,0%	23,3%	15,7%	0,8%
2006	9 487	20,2%	12,4%	25,0%	24,4%	16,9%	1,0%
2007	9 623	19,1%	11,7%	23,5%	25,3%	19,3%	1,0%
2008	9 787	17,6%	11,3%	24,1%	26,6%	20,4%	1,2%
2009	13 228	17,2%	12,0%	25,0%	25,8%	18,6%	1,3%
2010	14 420	16,4%	11,5%	24,4%	26,7%	19,6%	1,6%
2011	13 494	13,5%	11,2%	23,7%	27,1%	21,8%	2,7%
2012	14 966	13,4%	11,2%	24,0%	26,8%	21,7%	2,8%
2013	17 213	12,7%	11,4%	24,0%	26,9%	21,9%	2,9%
2014	18 323	12,2%	11,2%	24,0%	26,6%	22,7%	3,3%
2015	17 855	11,2%	11,0%	23,9%	26,5%	23,8%	3,6%
2016	16 921	10,7%	10,9%	23,8%	26,7%	24,3%	3,6%

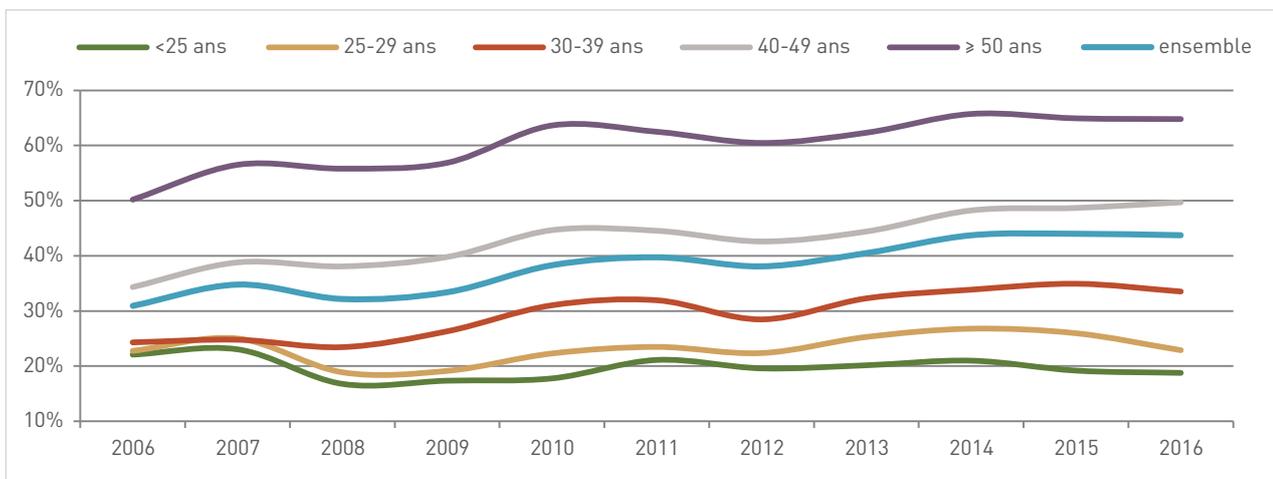
### Demands d'emploi de plus de 50 ans selon la durée du chômage, situation au 31 décembre 2016



### Demands d'emploi de longue durée selon l'âge, en pourcentage de leur classe d'âge, situation au 31 décembre de l'année, Luxembourg

	2007		2009		2011		2013		2015		2016	
	>12 mois	Total	>12 mois	Total	>12 mois	Total	>12 mois	Total	>12 mois	Total	>12 mois	Total
<25 ans	23,0%	1 513	17,3%	2 198	23,8%	2 052	20,1%	2 472	19,2%	2 080	19,2%	2 062
25-29 ans	25,0%	1 087	19,1%	1 721	22,3%	1 683	25,3%	2 239	26,0%	2 100	26,0%	1 888
30-39 ans	24,8%	2 171	26,3%	3 521	31,8%	3 579	32,3%	4 634	34,9%	4 512	34,9%	4 284
40-49 ans	38,8%	2 385	39,8%	3 636	44,8%	4 137	44,4%	5 261	48,7%	5 056	48,7%	4 939
≥50 ans	56,5%	2 056	56,9%	2 916	59,2%	3 577	62,3%	4 681	64,9%	5 117	64,9%	5 012
<b>Total</b>	<b>37,1%</b>	<b>9 212</b>	<b>35,4%</b>	<b>14 816</b>	<b>39,7%</b>	<b>15 028</b>	<b>40,5%</b>	<b>19 287</b>	<b>44,0%</b>	<b>18 865</b>	<b>44,0%</b>	<b>18 185</b>

### Proportion de chômeurs de longue durée dans chaque classe l'âge, Luxembourg



*Note : DENS = demandes d'emploi non satisfaites ; les classes d'âge sont légèrement différentes avant 2012 : < 26 ans, 26-30 ans, 31-40 ans, 45-50 ans et 51 ans et plus*

Données : ADEM ; tableaux et graphiques : CSL

## Chômage : zoom sur le Luxembourg

## 2.4

### Chômage de longue durée selon l'âge

Parmi les chômeurs résidant au Luxembourg, la part des personnes de plus de 50 ans augmente, en moyenne annuelle, d'un peu plus de la moitié en onze ans : de 16,5% en 2005 à 27,9% en 2016. Dans le même temps, la part des personnes de moins de 40 ans au chômage diminue d'environ un quart en passant de 60,1% en 2005 à 45,4% en 2016.

En outre, à partir de 50 ans, les demandeurs d'emploi subissent en très grande majorité (près des deux tiers en 2016) un chômage de longue durée, c'est-à-dire pour une période de douze mois ou plus.

Ces quelques chiffres illustrent bien les mutations du marché du travail luxembourgeois au cours des dernières années et la situation particulièrement vulnérable des salariés âgés. Non seulement ils représentent une part crois-

sante des demandeurs d'emploi, mais, lorsqu'ils sont au chômage, ils ont tendance à y rester pour des périodes de plus en plus longues.

À noter que la situation vis-à-vis de l'emploi des personnes de 40 à 49 ans (qui dans quelques années intégreront cette catégorie des salariés âgés) se dégrade également. Depuis 2005, leur part s'est accrue de 3,4 points de pourcentage soit environ un quart de point par an en moyenne.

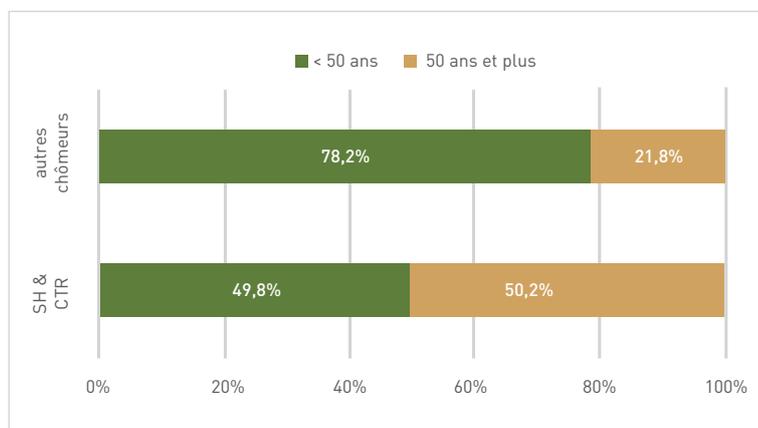
Par ailleurs, on a pu constater, dans la section 2.2, que l'ancienneté d'inscription auprès de l'ADEM est d'autant plus importante que le niveau de formation est faible. Cette relation se révèle de façon plus prononcée pour le chômage de longue durée qui affecte plus d'un chômeur sur deux ayant un faible niveau d'éducation. La plus grande vulnérabi-

lité des personnes les moins formées et leur plus grande difficulté à retrouver un emploi est ainsi mise en évidence, et ce, même dans les secteurs qui traditionnellement ont recours à ce type de main-d'œuvre.

Cependant, l'éducation à elle seule n'est plus un rempart suffisant contre le risque de chômage, et les durées entre deux emplois ont tendance à augmenter pour tous les niveaux de formation.

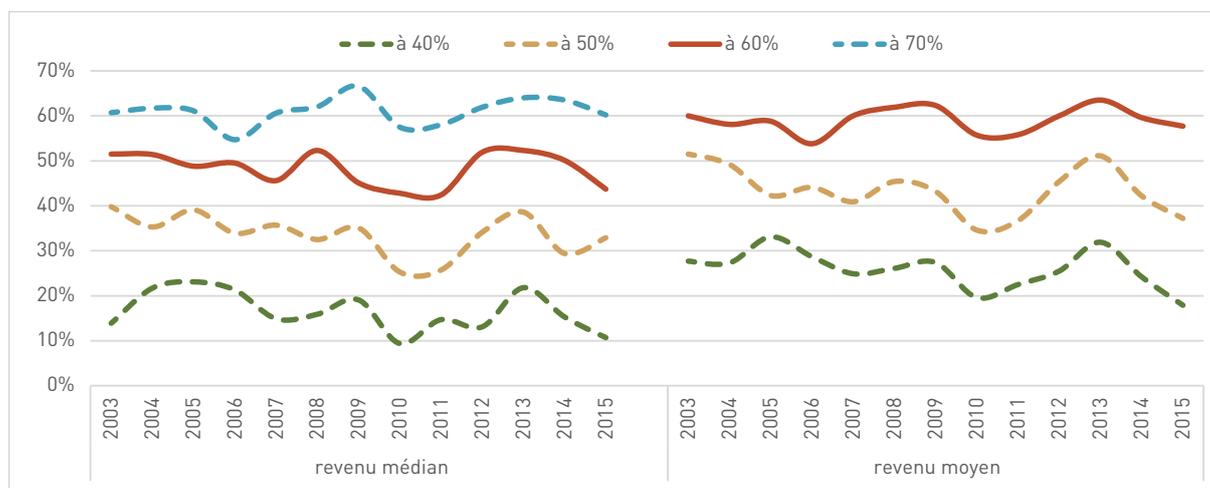
La mise en perspective du cas particulier des chômeurs handicapés et/ou à capacité de travail réduite avec les autres chômeurs donne un nouvel éclairage. Alors que seuls 21,8% des autres chômeurs ont 50 ans et plus, la proportion dépasse 50% dans le groupe des chômeurs handicapés et/ou à capacité de travail réduite.

#### Demandeurs d'emploi selon l'âge, situation au 31 décembre 2016, Luxembourg

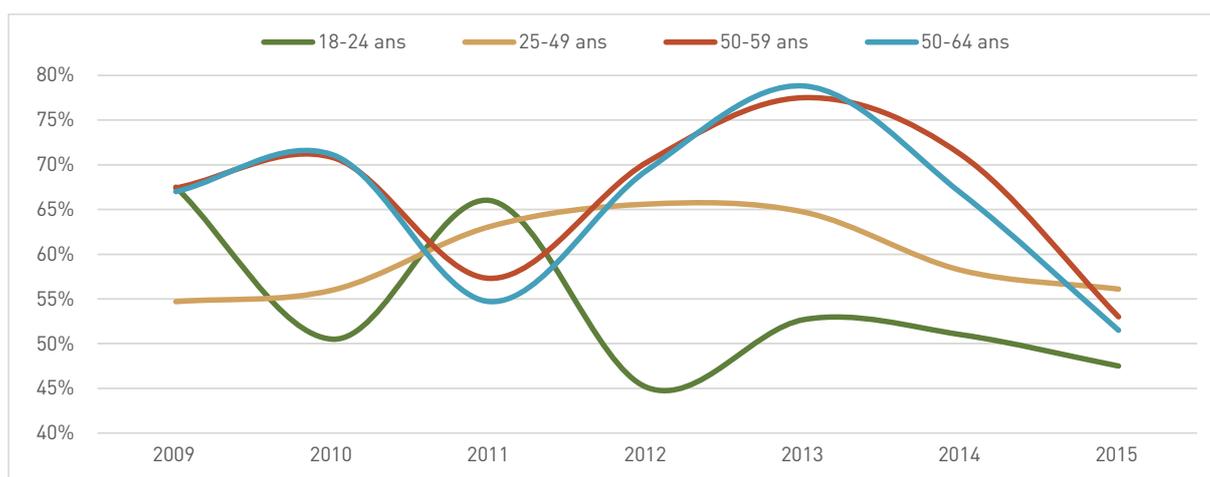


Données : ADEM ; graphique : CSL

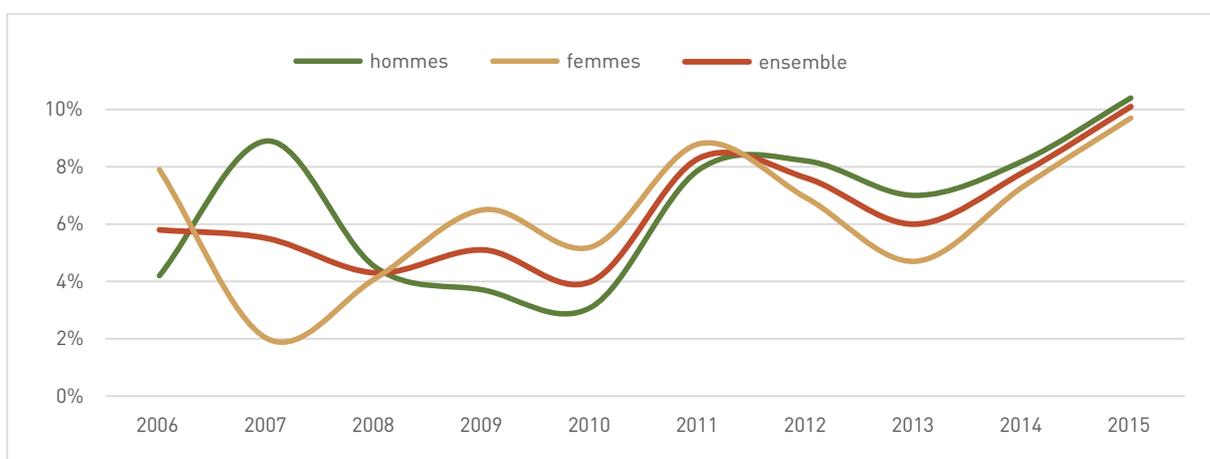
### Taux de risque de pauvreté des chômeurs par seuil de pauvreté, Luxembourg



### Chômeurs en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale selon l'âge, Luxembourg



### Taux de privation matérielle sévère des chômeurs selon le genre, Luxembourg



Données : Eurostat ; graphiques : CSL

## Chômage : zoom sur le Luxembourg

### Chômage et pauvreté

2.5

Le taux de risque de pauvreté est une proportion observée à partir du seuil de pauvreté, ce dernier étant une proportion calculée à partir du revenu médian. Quel que soit le seuil retenu, le taux de risque de pauvreté varie au fil du temps ; mais il ne varie pas nécessairement de la même façon. Tout dépend en fait de la proportion de personnes, au-dessus du seuil, qui peuvent basculer sous le seuil (ou inversement) en cas de variation du revenu médian.

Alors qu'il était à un niveau record en 2014 (16,2%), le taux de risque de pauvreté des 16 à 64 ans, au seuil de 60% du revenu médian des résidents luxembourgeois, descend en 2015 à 15,1%, un niveau proche de celui de 2012 (14,8%), mais encore loin du taux de 2011 où il n'atteignait que 13,4%.

Toutefois, la situation des chômeurs est nettement plus dramatique que celle de l'ensemble des résidents. Si, entre 2014 et 2015, elle s'améliore, passant d'un taux de risque de pauvreté (fixé à 60% du revenu médian) de 50,1% à 43,7%, il n'en demeure pas moins que les chômeurs restent près de trois fois plus susceptibles d'être en risque de pauvreté que l'ensemble de la population.

Par ailleurs, l'aggravation du risque de pauvreté ne concerne pas uniquement la pauvreté monétaire, mais également d'autres aspects de l'inclusion sociale. Si l'on se réfère au concept de risque de pauvreté et d'exclusion sociale\*, la situation des chômeurs est peu enviable et ce, d'autant qu'ils sont plus âgés.

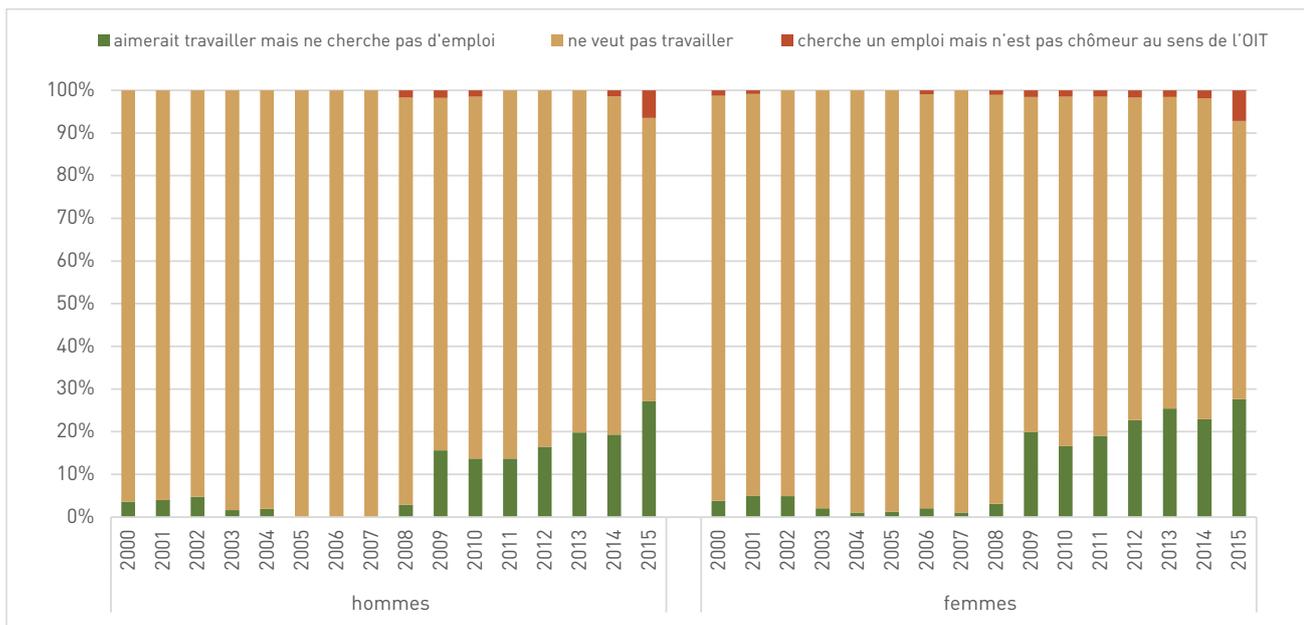
Ainsi, sur le graphique central ci-contre les divergences entre les catégories d'âge sont immédiatement perceptibles.

En effet, trois groupes se différencient : les chômeurs les plus âgés (50 ans et plus) avec un fort taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, les jeunes chômeurs (18-24 ans) avec le taux le plus faible (notamment à partir de 2012) et ceux d'âge intermédiaire (25-49 ans) avec un taux situé entre les deux autres catégories. Cependant, cette situation change fortement en 2015, les écarts entre groupe se réduisant. Ainsi, en 2013, l'écart entre les plus jeunes et les plus âgés est de 26,1 points de pourcentage ; en 2015, il n'est plus que de 4,0 points.

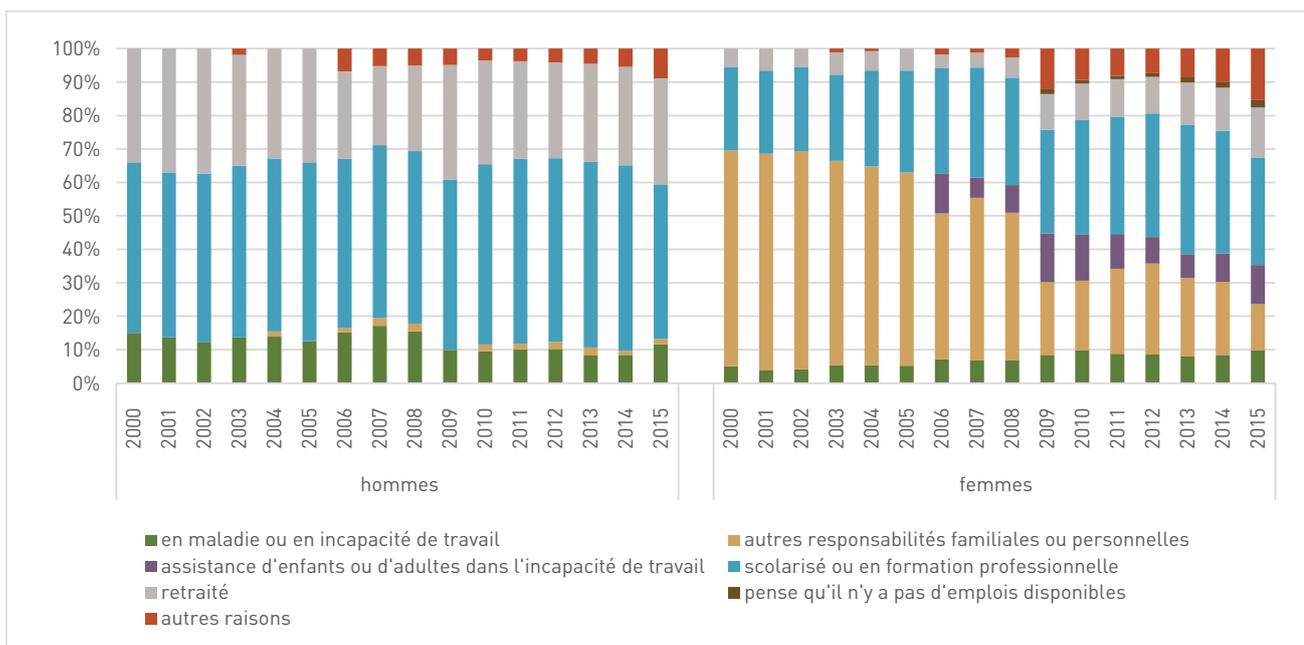
Le fort risque de pauvreté ou d'exclusion sociale des chômeurs vient, en partie, de ce qu'ils sont contraints de se priver d'éléments essentiels de vie. En effet, alors que le taux de privation matérielle sévère de la population se situe à 1,7% en 2015, il est près de six fois plus élevé pour les personnes en recherche d'emploi, avec un petit écart entre les hommes (10,4%) et les femmes (9,7%).

\* Une personne est considérée comme étant en risque de pauvreté et d'exclusion sociale dès que son revenu disponible se situe sous le seuil de pauvreté, que ses conditions de vie sont contraintes par un manque de ressources (privation matérielle) ou qu'elle fait partie d'un ménage à très faible intensité de travail. Pour plus d'explications à ce sujet, voir Panorama social 2012, pp. 44 et suivantes.

### Disposition à travailler au sein de la population inactive de 15 à 64 ans, Luxembourg



### Raison principale pour ne pas rechercher d'emploi parmi les inactifs de 15 à 64 ans, Luxembourg



Données : Eurostat ; graphiques : CSL

## Chômage : zoom sur le Luxembourg

### 2.6

### Disposition à travailler et raison du non-emploi

Jusqu'en 2008, la quasi-totalité de la population inactive âgée de 15 à 64 ans, soit environ 106 000 personnes\* (dont 41 000 hommes et 65 000 femmes), déclare ne pas vouloir travailler, et ce, quel que soit le genre.

Si, entre 2008 et 2015, la population inactive évolue assez peu (en moyenne 0,9% par an), les raisons de l'inactivité changent peu à peu, et un nombre croissant d'inactifs affirme vouloir travailler sans toutefois rechercher activement un emploi.

Une petite minorité d'inactifs est également à la recherche d'un emploi sans être cependant considérée comme au chômage au sens de l'Organisation internationale du travail (OIT) ; dès lors elle n'apparaît plus dans les chiffres du chômage publiés par Eurostat et fait partie du halo du chômage, une frontière floue entre activité et inactivité.

Toutefois, sur l'ensemble de la période, les inactifs ne souhaitant pas travailler forment la très grande majorité des personnes interrogées. En 2015 au Luxembourg, c'est le cas d'environ deux tiers des inactifs, en baisse sensible par rapport à 2014 où il y en avait trois quarts. Ce taux est un peu plus élevé chez les hommes (65,3%) que chez les femmes (64,1%).

Si l'objectif européen à atteindre dans le cadre de la stratégie Europe 2020\*\* est de diminuer le taux d'inactivité des personnes en âge de travailler, il faut alors s'interroger sur les incitations à mettre en place afin de faire participer les inactifs au marché du travail : salaires plus attrayants, politiques de formation (continue) plus accessibles aux inactifs et aux chômeurs, conditions de travail permettant de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle...

Mais il faut, dans le cadre de ces réflexions, prendre en compte les raisons, autre que le fait d'être retraité, qui font que les individus ne sont pas incités à travailler.

Pour les hommes, trois motifs sont essentiellement invoqués : un peu moins de la moitié est scolarisée ou en formation professionnelle, près d'un tiers est retraité, et un peu plus de 10% sont en maladie ou en incapacité de travail. Si ces proportions varient légèrement au cours des dix dernières années, elles indiquent néanmoins que la quasi-totalité des hommes inactifs n'est pas disponible pour le marché du travail.

Du côté des femmes, on constate toutefois une plus grande diversité et de fortes évolutions dans les raisons de ne pas travailler. Ainsi en 2003, presque deux tiers des femmes inactives invoquent des responsabilités familiales ou l'assistance d'enfants ou d'adultes dans l'incapacité de travailler. En 2015, la proportion n'est plus que d'un quart. En tout, près de la moitié des femmes inactives sont soit scolarisées, soit retraitées, ce qui les rend indisponibles pour le marché du travail.

\* En 2008, dans la tranche d'âge 25-64 ans, 67 300 personnes sont inactives (21 900 hommes et 45 400 femmes). En 2015, le nombre des inactifs monte à 69 500 personnes, la part des hommes passant de 33% à 37%.

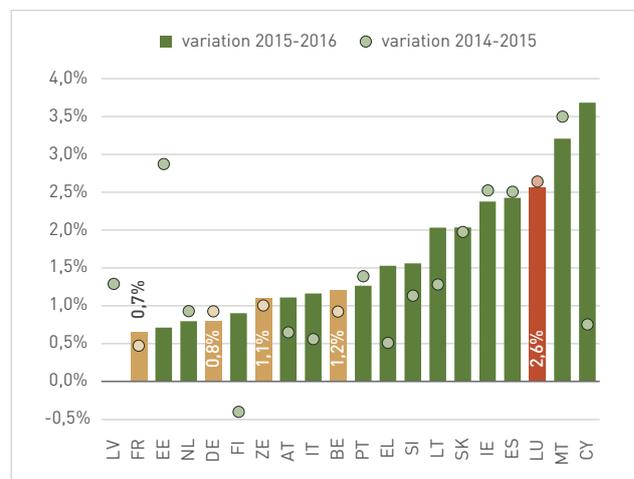
\*\* Voir : [http://ec.europa.eu/europe2020/europe-2020-in-a-nutshell/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europe2020/europe-2020-in-a-nutshell/index_fr.htm)

Évolution de l'emploi total intérieur (2000 = 100)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016†
AT	100,0	100,7	100,6	101,3	101,9	103,1	104,9	106,8	108,9	108,4	109,2	110,9	112,1	112,6	113,6	114,2	115,5
BE	100,0	101,4	101,2	101,1	102,1	103,6	104,7	106,4	108,4	108,2	108,9	110,4	110,8	110,3	110,7	112,0	113,3
CY	100,0	102,2	104,3	108,1	112,3	116,4	118,6	123,8	128,2	128,2	128,9	128,9	124,8	117,4	115,1	116,0	120,2
DE	100,0	99,7	99,3	98,2	98,5	98,5	99,3	101,0	102,4	102,4	102,8	104,2	105,4	106,0	106,9	107,9	108,7
EE	100,0	100,6	100,5	102,7	102,3	104,6	109,7	109,9	109,7	98,5	93,6	99,8	101,4	102,7	103,5	106,4	107,2
EL	100,0	100,4	102,8	104,2	106,8	107,7	109,7	111,2	112,6	112,0	109,1	101,6	95,2	92,7	92,7	93,2	94,6
ES	100,0	103,3	106,0	109,5	113,7	118,5	123,5	127,5	127,8	119,7	117,7	114,5	109,9	107,0	108,0	110,7	113,4
FI	100,0	101,4	102,5	102,7	103,3	104,9	106,8	109,1	111,5	108,8	108,1	109,5	110,4	109,6	109,1	108,7	109,6
FR	100,0	101,4	101,9	101,9	102,0	102,8	103,9	105,3	105,8	104,6	104,8	105,6	105,9	106,2	106,7	107,2	107,9
IE	100,0	103,1	104,7	106,7	110,3	115,7	121,1	126,4	125,6	115,7	111,0	110,4	109,8	112,5	114,4	117,3	120,1
IT	100,0	102,0	103,7	105,2	105,8	106,4	108,5	109,9	110,1	108,3	107,6	107,9	107,6	105,7	105,7	106,3	107,6
LT	100,0	96,2	99,7	101,9	100,8	101,5	101,2	103,3	101,9	94,1	89,1	89,5	91,1	92,3	94,2	95,4	97,3
LU	100,0	105,7	108,8	110,8	113,4	116,5	121,0	126,3	132,3	133,7	136,1	140,1	143,5	146,1	150,0	153,9	157,9
LV	100,0	101,6	103,1	103,7	104,0	104,9	111,0	115,2	114,2	97,8	91,3	92,7	94,0	96,2	94,9	96,1	96,1
MT	100,0	101,8	102,0	101,7	102,0	103,3	104,9	107,2	109,9	110,0	111,9	115,2	118,1	122,5	128,8	133,3	137,5
NL	100,0	102,0	102,7	102,1	100,9	101,6	103,8	106,8	108,6	107,6	106,9	107,8	107,6	106,4	106,1	107,1	107,9
PT	100,0	101,7	102,1	101,2	100,4	100,0	100,4	100,4	100,8	98,0	96,6	94,7	90,9	88,3	89,5	90,8	91,9
SI	100,0	100,6	102,2	101,8	102,1	101,6	103,3	106,7	109,4	107,5	105,2	103,5	102,5	101,4	101,8	103,0	104,6
SK	100,0	100,6	100,7	101,8	101,5	103,2	105,3	107,5	111,0	108,8	107,2	109,1	109,1	108,3	109,8	112,0	114,2
ZE	100,0	101,2	102,0	102,4	103,2	104,3	106,1	108,1	109,0	107,0	106,4	106,5	106,1	105,4	106,0	107,1	108,3

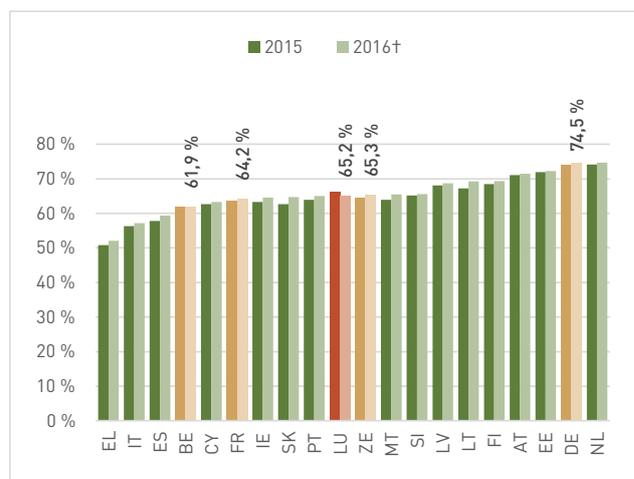
Évolution de l'emploi total intérieur par rapport à l'année précédente

en %	2000	2005	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016†
AT	0,9%	1,2%	0,7%	1,6%	1,0%	0,3%	0,9%	0,6%	1,1%
BE	2,0%	1,4%	0,6%	1,4%	0,4%	-0,3%	0,4%	0,9%	1,2%
CY	1,7%	3,6%	0,5%	0,0%	-3,2%	-5,9%	-1,9%	0,8%	3,7%
DE	2,3%	0,0%	0,3%	1,4%	1,2%	0,6%	0,8%	0,9%	0,8%
EE	0,9%	2,3%	-4,9%	6,5%	1,6%	1,2%	0,8%	2,9%	0,7%
EL	0,3%	0,9%	-2,6%	-6,9%	-6,3%	-2,6%	0,0%	0,5%	1,5%
ES	5,0%	4,3%	-1,7%	-2,7%	-4,0%	-2,6%	0,9%	2,5%	2,4%
FI	2,2%	1,6%	-0,7%	1,3%	0,9%	-0,7%	-0,5%	-0,4%	0,9%
FR	2,5%	0,7%	0,1%	0,8%	0,3%	0,3%	0,5%	0,5%	0,7%
IE	4,5%	4,9%	-4,1%	-0,5%	-0,6%	2,5%	1,7%	2,5%	2,4%
IT	1,9%	0,6%	-0,6%	0,3%	-0,3%	-1,8%	0,1%	0,6%	1,2%
LT	-4,3%	0,8%	-5,3%	0,5%	1,8%	1,3%	2,0%	1,3%	2,0%
LU	5,4%	2,8%	1,8%	3,0%	2,4%	1,8%	2,6%	2,6%	2,6%
LV	-3,4%	0,9%	-6,7%	1,5%	1,4%	2,3%	-1,4%	1,3%	0,0%
MT	-1,2%	1,3%	1,7%	2,9%	2,5%	3,7%	5,1%	3,5%	3,2%
NL	1,8%	0,7%	-0,7%	0,9%	-0,2%	-1,2%	-0,2%	0,9%	0,8%
PT	2,2%	-0,5%	-1,4%	-1,9%	-4,1%	-2,9%	1,4%	1,4%	1,3%
SI	1,6%	-0,5%	-2,1%	-1,7%	-0,9%	-1,1%	0,4%	1,1%	1,6%
SK	-2,0%	1,6%	-1,5%	1,8%	0,1%	-0,8%	1,4%	2,0%	2,0%
ZE	2,3%	1,0%	-0,6%	0,1%	-0,4%	-0,6%	0,6%	1,0%	1,1%



Taux d'emploi (15-64 ans)

en %	2000	2005	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016†
AT	67,9	67,4	70,8	71,1	71,4	71,4	71,1	71,1	71,5
BE	60,9	61,1	62,0	61,9	61,8	61,8	61,9	61,8	61,9
CY	65,4	68,5	68,9	67,6	64,6	61,7	62,1	62,7	63,3
DE	65,3	65,5	71,3	72,7	73,0	73,5	73,8	74,0	74,5
EE	60,9	64,8	61,2	65,3	67,1	68,5	69,6	71,9	72,3
EL	56,6	59,6	59,1	55,1	50,8	48,8	49,4	50,8	52,1
ES	56,1	63,6	58,8	58,0	55,8	54,8	56,0	57,8	59,4
FI	68,1	68,4	68,1	69,0	69,4	68,9	68,7	68,5	69,3
FR	61,7	63,8	64,0	63,9	64,0	64,0	63,8	63,8	64,2
IE	64,5	67,6	59,6	58,9	58,8	60,5	61,7	63,3	64,6
IT	53,4	57,6	56,8	56,8	56,6	55,5	55,7	56,3	57,2
LT	59,6	62,9	57,6	60,2	62,0	63,7	65,7	67,2	69,3
LU	62,7	63,6	65,2	64,6	65,8	65,7	66,6	66,1	65,2
LV	57,4	62,1	58,5	60,8	63,0	65,0	66,3	68,1	68,7
MT	54,5	53,6	56,2	57,9	59,1	60,8	62,4	63,9	65,5
NL	72,9	73,2	74,7	74,2	74,4	73,6	73,1	74,1	74,7
PT	68,2	67,3	65,3	63,8	61,4	60,6	62,6	63,9	65,0
SI	62,7	66,0	66,2	64,4	64,1	63,3	63,9	65,2	65,6
SK	56,3	57,7	58,8	59,3	59,7	59,9	61,0	62,7	64,7
ZE	61,1	63,5	64,0	64,1	63,7	63,4	63,8	64,5	65,3



Note : † = moyenne des trois premiers trimestres

Données : Eurostat ; cacluls, tableaux et graphiques : CSL

### 3.1 Création d'emplois et taux d'emploi

Malgré la crise et le ralentissement de la conjoncture en Europe, l'économie luxembourgeoise ne cesse de créer des emplois. Plus encore, c'est le pays de la zone euro qui connaît la plus forte croissance de l'emploi depuis 2000. Alors que l'emploi intérieur (y compris les emplois occupés par les travailleurs frontaliers) augmente d'environ 2,9% par an en moyenne entre 2000 et 2016\*, celui de la zone euro ne croît que de 0,5% par an. D'ailleurs, les récents chiffres de la Commission européenne placent le Luxembourg comme l'un des marchés de l'emploi les plus dynamiques derrière Chypre et Malte et loin devant ses voisins.

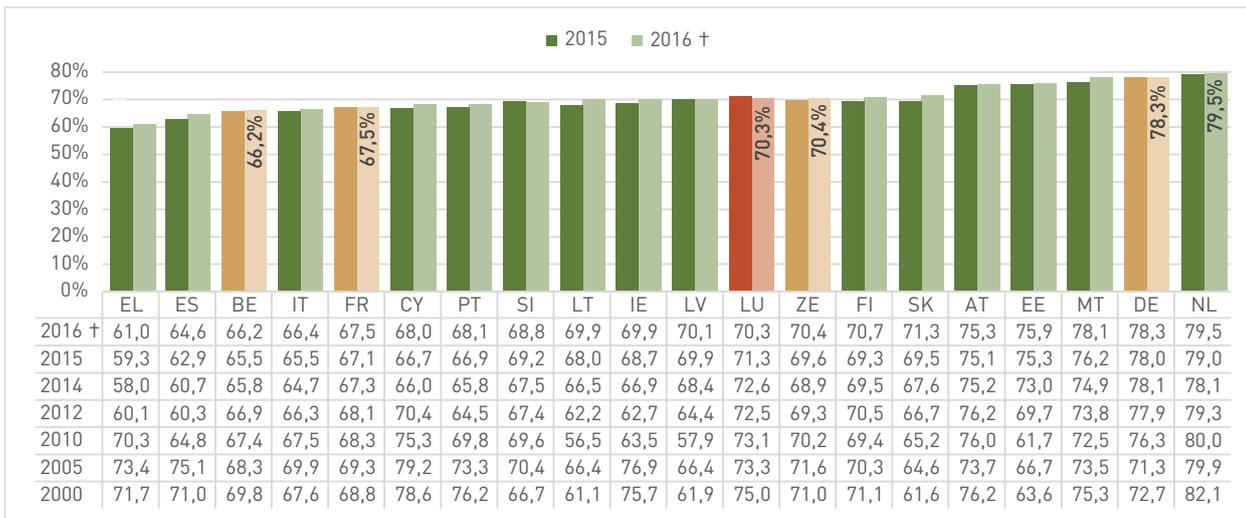
Si l'Irlande connaît un dynamisme du marché du travail similaire à celui du Luxembourg entre 1995 et 2008, ce développement est effacé par la crise économique, et le marché de l'emploi irlandais se trouve actuellement à un niveau proche de celui de 2006.

Toutefois, les évolutions du marché de l'emploi luxembourgeois donnent lieu à un paradoxe puisque parallèlement au développement inégalé de celui-ci, on assiste à une montée historique du chômage.

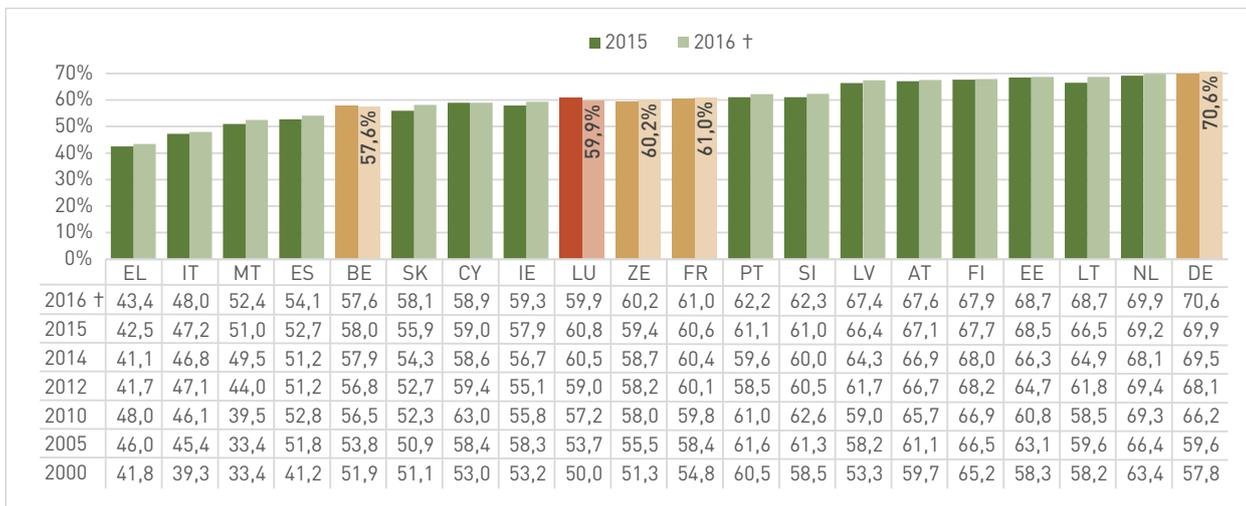
Un autre bémol atténue l'évolution favorable du marché du travail grand-ducal sur la période 2000-2016\*. En effet, la hausse observée de 2,5 points de pourcentage du taux d'emploi des 15-64 ans est nettement inférieure à la moyenne de la zone euro (4,2 points) : la hausse de près de 20% du taux d'emploi des femmes n'arrive pas à compenser la baisse de 6,2% du taux d'emploi des hommes (voir section suivante).

\* Valeur moyenne des trois premiers trimestres de l'année 2016.

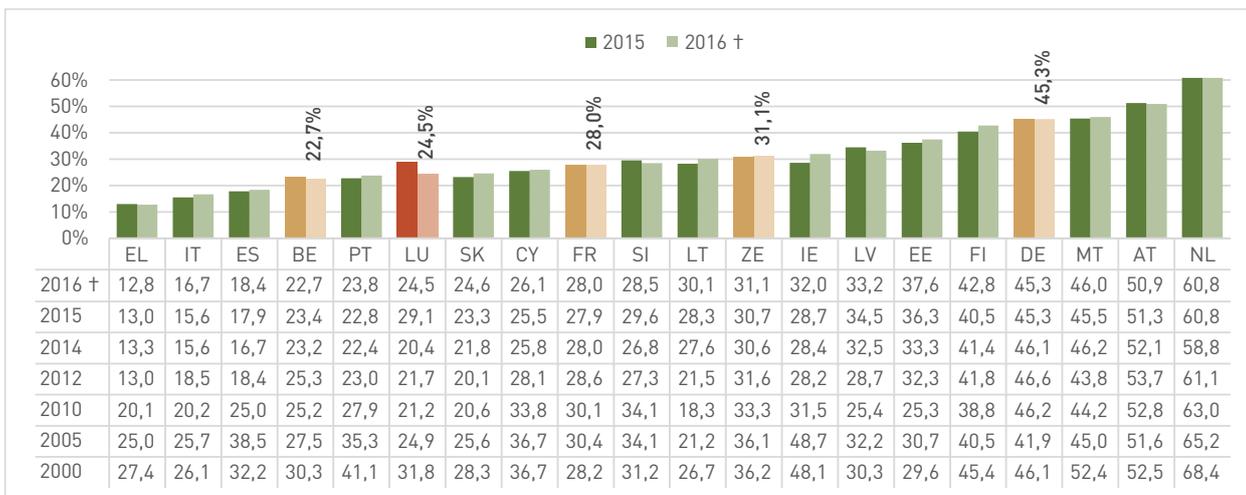
### Taux d'emploi des hommes (15-64 ans)



### Taux d'emploi des femmes (15-64 ans)



### Taux d'emploi des jeunes (15-24 ans)



Note : † moyenne des trois premiers trimestres

Données : Eurostat ; tableaux et graphiques : CSL

Le taux d'emploi selon le genre révèle, dans l'ensemble des pays européens, de fortes disparités quant à l'intégration des femmes et des hommes sur le marché du travail, le Luxembourg n'échappant pas à ce constat. Si, au Grand-Duché, le taux d'emploi des hommes tend à diminuer depuis son maximum de 2002 (75,5%), celui des femmes connaît une forte progression, passant de 42,2% en 1995 à 60,8% en 2015. Cependant, sur les trois premiers trimestres de 2016, ce dernier taux connaît un léger recul suite à la baisse de plus de 10% du taux d'emploi des jeunes femmes (15-24 ans).

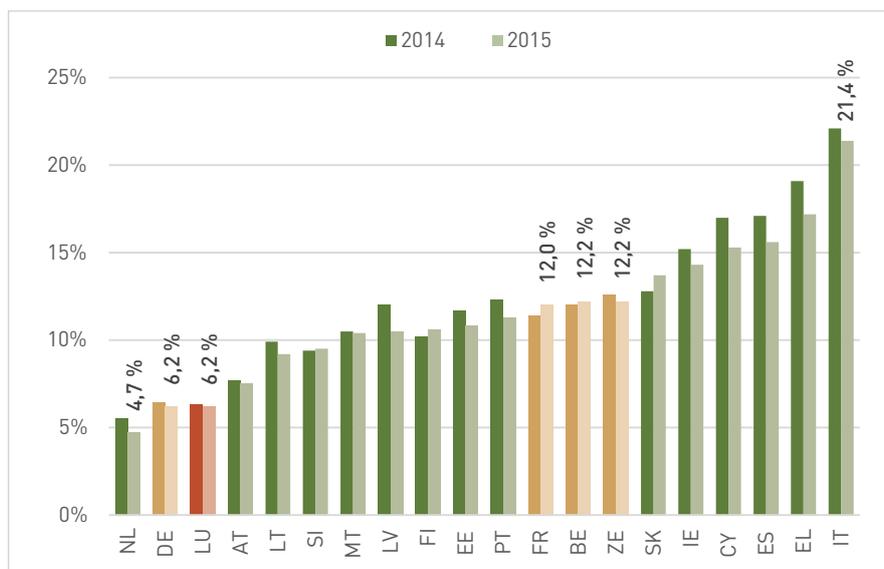
Par ailleurs, force est de constater que si le taux d'emploi des hommes luxembourgeois est, au fil du temps, le plus souvent supérieur à la moyenne de la zone euro, celui des femmes n'a jamais dépassé cette moyenne et il reste loin des performances atteintes par la plupart des pays, notamment ceux du nord de l'Europe et surtout de l'Allemagne.

En revanche, le taux d'emploi des jeunes a une évolution beaucoup plus chaotique, avec une tendance historique à la baisse, et ce, malgré la hausse moyenne de plus de quatre points au cours des trois premiers trimestres de 2016 par rapport à 2014\*. Ces évolutions s'observent non seulement au Luxembourg, mais également, sur longue période (2000-2016), dans nombre d'États

membres de la zone euro (à l'exception notable des derniers entrants qui connaissent une hausse du taux d'emploi des jeunes).

Entre 2000 et 2015, le taux luxembourgeois des jeunes perd plus de 7 points. Cependant, la faiblesse de ce taux s'explique en grande partie. En effet, près de la moitié des moins de 24 ans poursuit encore des études et n'est pas encore disponible pour travailler. Aussi, si l'on considère le taux NEET (*not in employment, education or training*), ne retenant que les jeunes sans emploi et ne participant ni à l'éducation ni à la formation, le Luxembourg se classe en deuxième position (à égalité avec l'Allemagne et derrière les Pays-Bas) : signifiant que la quasi-totalité des jeunes au Luxembourg participe soit au marché du travail, soit aux systèmes d'éducation et/ou de formation.

### Taux NEET (*not in employment, education or training*) des 15-24 ans



Données : Eurostat ; graphique : CSL

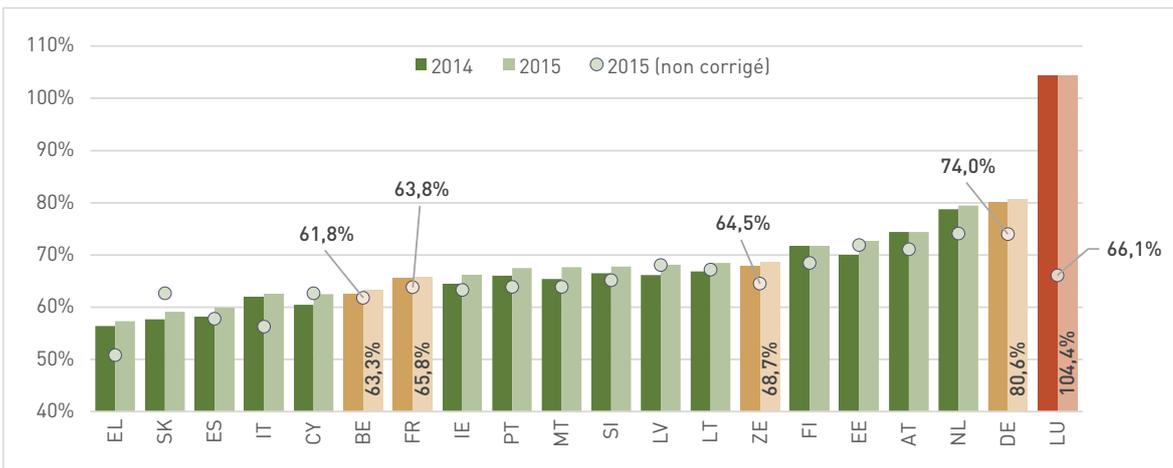
\* L'année 2015 fait montre, avec 29,1%, d'un taux d'emploi des jeunes exceptionnellement élevé.

### Taux d'emploi corrigé (15-64 ans)

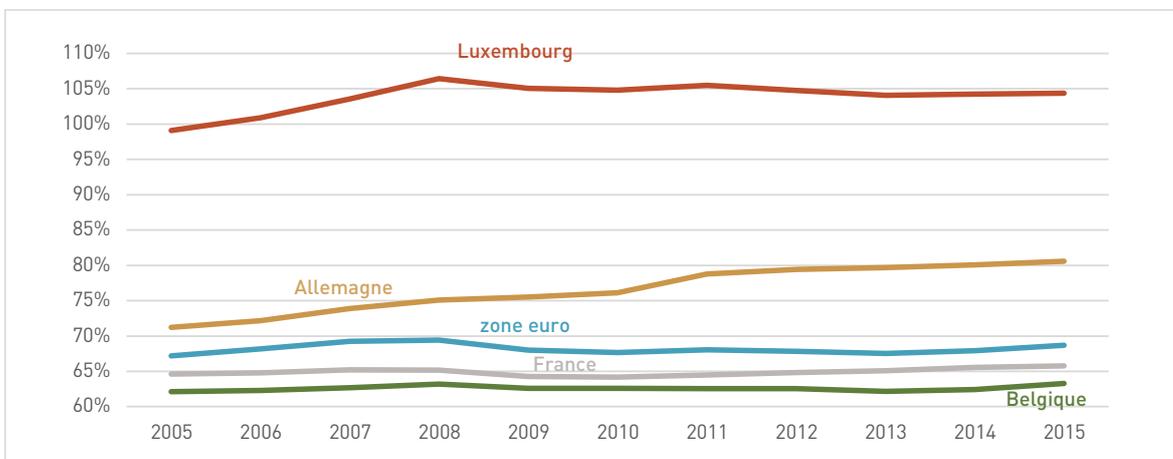
	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
AT	67,3	69,6	69,5	70,6	71,8	72,9	72,4	72,8	73,6	74,0	74,03	74,4	74,4
BE	<b>57,7</b>	<b>61,2</b>	<b>62,1</b>	<b>62,3</b>	<b>62,7</b>	<b>63,2</b>	<b>62,6</b>	<b>62,6</b>	<b>62,6</b>	<b>62,5</b>	<b>62,2</b>	<b>62,4</b>	<b>63,3</b>
CY	71,7	69,1	73,5	73,3	74,8	74,9	72,4	70,5	68,5	64,5	60,6	60,4	62,5
DE	<b>68,1</b>	<b>71,4</b>	<b>71,2</b>	<b>72,2</b>	<b>73,9</b>	<b>75,1</b>	<b>75,5</b>	<b>76,1</b>	<b>78,8</b>	<b>79,4</b>	<b>79,7</b>	<b>80,1</b>	<b>80,6</b>
EE	66,5	62,1	66,2	69,8	70,6	70,8	63,8	61,0	65,4	67,1	68,7	69,9	72,7
EL	58,3	58,9	63,6	64,5	65,2	65,8	65,4	63,7	59,6	56,4	55,7	56,4	57,3
ES	51,2	60,1	66,2	68,0	69,0	67,7	63,0	61,9	60,3	58,0	56,9	58,1	60,0
FI	60,3	66,4	69,0	70,0	71,5	72,6	70,6	69,9	70,9	71,8	71,6	71,6	71,7
FR	61,1	65,2	64,6	64,8	65,2	65,2	64,3	64,2	64,5	64,8	65,1	65,5	65,8
IE	n.d.	67,2	70,0	71,2	71,6	69,4	63,4	61,0	61,0	61,1	63,1	64,4	66,2
IT	56,1	59,8	63,8	65,2	66,0	65,8	64,4	63,9	64,0	64,0	62,9	61,9	62,4
LT	61,8	60,3	63,1	64,1	66,0	65,7	61,1	58,6	61,0	63,2	64,8	66,9	68,5
<b>LU</b>	<b>78,6</b>	<b>91,2</b>	<b>99,1</b>	<b>100,9</b>	<b>103,5</b>	<b>106,4</b>	<b>105,1</b>	<b>104,8</b>	<b>105,5</b>	<b>104,8</b>	<b>104,1</b>	<b>104,3</b>	<b>104,4</b>
LV	56,6	57,7	63,0	67,2	70,4	70,4	61,4	58,7	61,2	63,3	65,7	66,1	68,1
MT	58,5	57,0	54,4	54,8	55,6	56,4	55,9	56,7	58,6	60,2	62,3	65,4	67,7
NL	69,0	76,3	75,8	77,3	79,5	80,6	79,7	78,9	79,4	79,5	78,8	78,8	79,5
PT	67,3	72,9	71,9	72,1	72,0	72,2	70,3	69,3	68,2	65,8	64,5	66,0	67,5
SI	66,8	65,7	66,2	67,1	69,2	71,3	69,5	67,7	66,6	66,2	65,8	66,5	67,8
SK	59,3	54,5	54,6	55,5	56,4	58,0	56,7	55,9	56,9	56,9	56,6	57,7	59,1
ZE	<b>61,7</b>	<b>65,5</b>	<b>67,2</b>	<b>68,2</b>	<b>69,2</b>	<b>69,4</b>	<b>68,0</b>	<b>67,6</b>	<b>68,0</b>	<b>67,8</b>	<b>67,5</b>	<b>67,9</b>	<b>68,7</b>

Note : n.d. = données non disponibles.

### Taux d'emploi corrigé (15-64 ans)



### Évolution du taux d'emploi corrigé (15-64 ans)



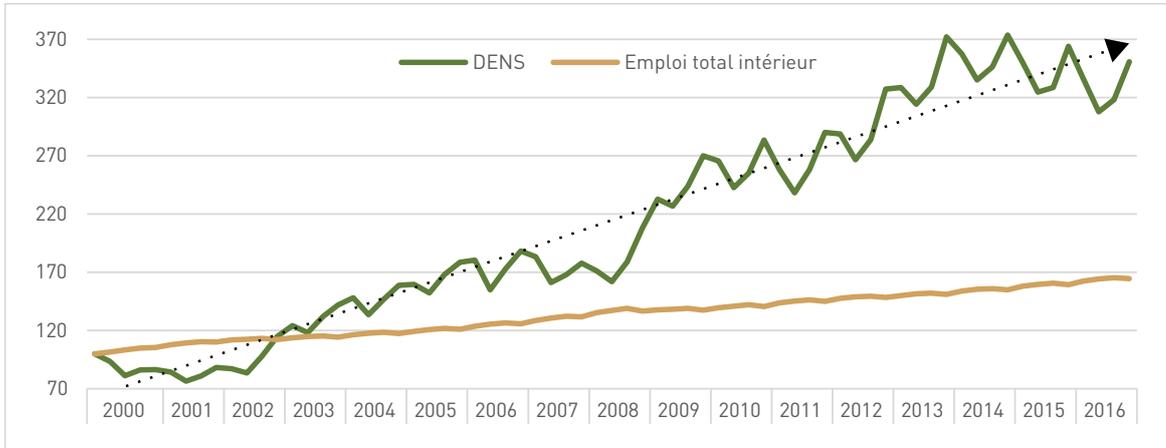
Données : Eurostat ; tableau et graphiques : CSL

Plutôt que de mesurer le taux d'emploi en rapportant le nombre de travailleurs ayant un emploi dans un pays donné à la population en âge de travailler, il est possible de le calculer en prenant en compte le nombre d'emplois occupés par rapport aux personnes en âge de travailler ; on obtient ainsi le taux d'emploi corrigé. En procédant de la sorte, le Grand-Duché est le seul pays de la zone euro à avoir un taux d'emploi des personnes âgées de 15 à 64 ans supérieur à l'unité et ce, depuis 2006 : pour chaque résident en âge de travailler, il y existe *a priori* plus d'un poste de travail.

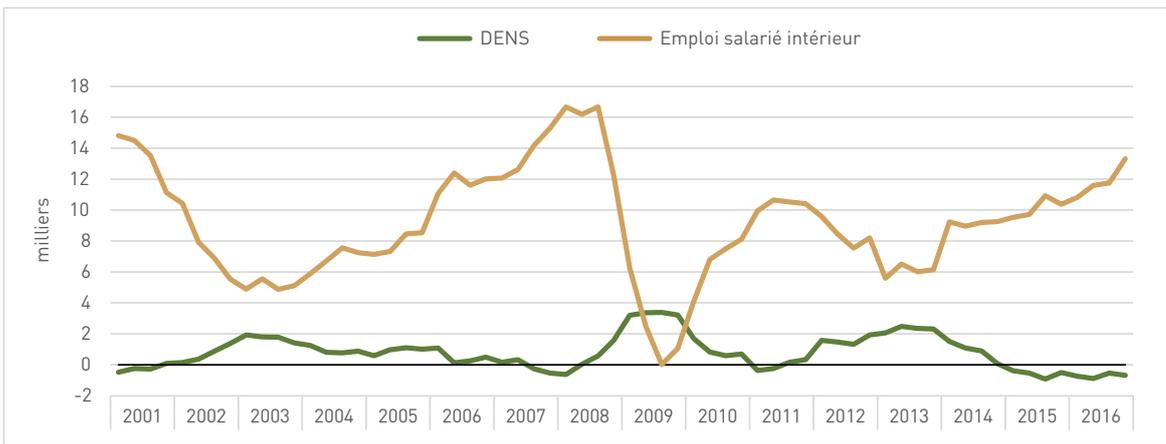
Cette situation particulière s'explique par le fort recours du marché du travail luxembourgeois aux viviers transfrontaliers de main d'œuvre. En effet, certains marchés du travail des régions concernées sont plutôt moroses avec des taux de chômage plus ou moins élevés ; ils offrent aussi des rémunérations nettement plus faibles que celles reçues au Grand-Duché.

Toutefois, si certains États membres de la zone euro, à l'instar de l'Autriche ou de l'Allemagne n'ont jamais eu de taux d'emploi corrigé aussi élevé que sur la période récente, d'autres, comme la Grèce ou le Portugal, n'en ont jamais eu d'aussi faibles. Le Luxembourg, quant à lui, se trouve dans une situation intermédiaire.

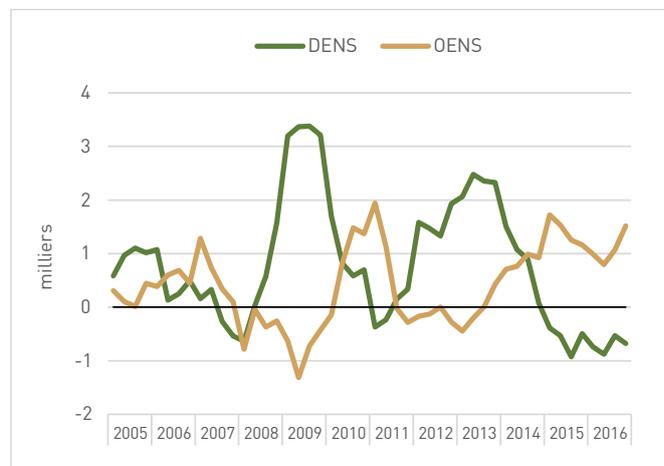
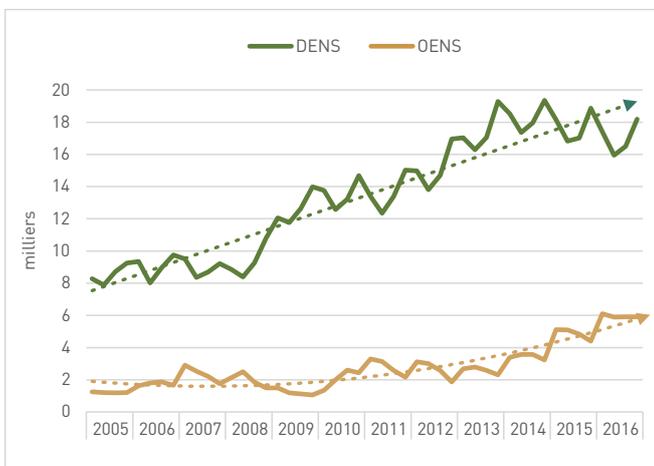
Emploi total intérieur et nombre de demandeurs d'emploi, indice base 100 en janvier 2000, Luxembourg



Évolutions sur un an de l'emploi salarié intérieur et du nombre de demandeurs d'emploi, en milliers, Luxembourg



Évolution des offres d'emplois et des demandes d'emploi non satisfaites et leurs variations annuelles, Luxembourg



Notes : DENS = demandes d'emploi non satisfaites ; OENS = offres d'emploi non satisfaites.

Données : Statec ; graphiques : CSL

## 4

**Emploi :  
zoom sur le Luxembourg**

## 4.1

**Emploi et chômage**

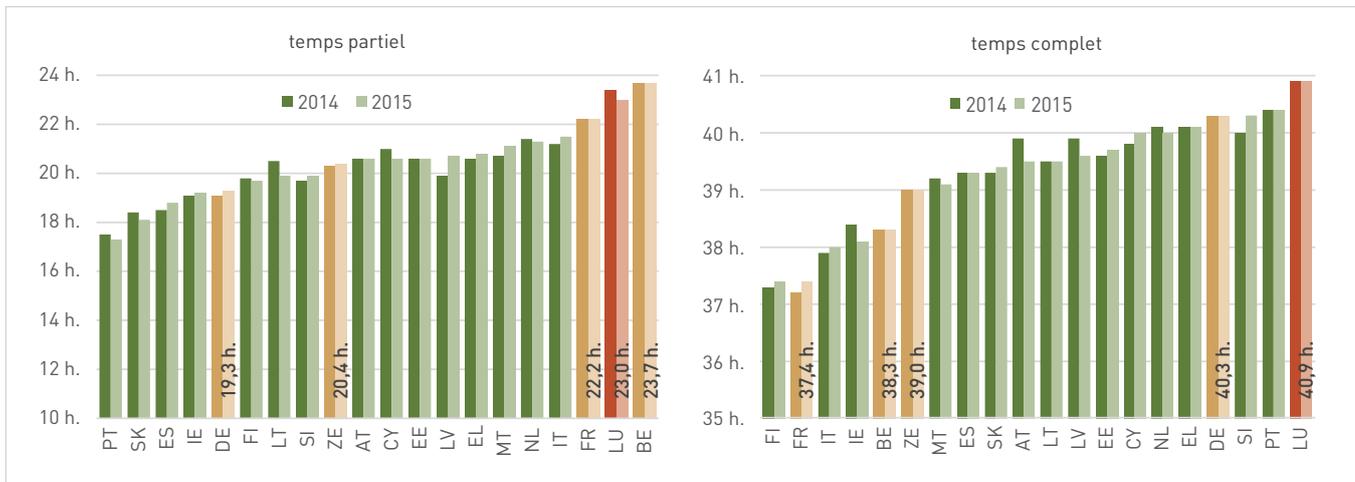
Depuis le début des années 2000, l'emploi intérieur augmente de façon très régulière. D'environ 0,9 point d'indice par trimestre, cette hausse périodique correspond à une création moyenne d'emplois de l'ordre de 2 400 postes. En revanche, l'évolution du chômage est plus chaotique. Elle fait un bond entre 2008 et 2009 et continue sa progression jusqu'en 2016, malgré une période d'accalmie depuis fin 2014.

Ce paradoxe apparaît clairement à l'occasion de la comparaison entre l'évolution sur un an de l'emploi total intérieur et celle du chômage. Après un ralentissement en 2003, et un coup d'arrêt à la création d'emplois en 2009, le nombre d'emplois intérieurs reprend sa progression au cours des dernières années, mais à un rythme plus modéré qu'avant la crise.

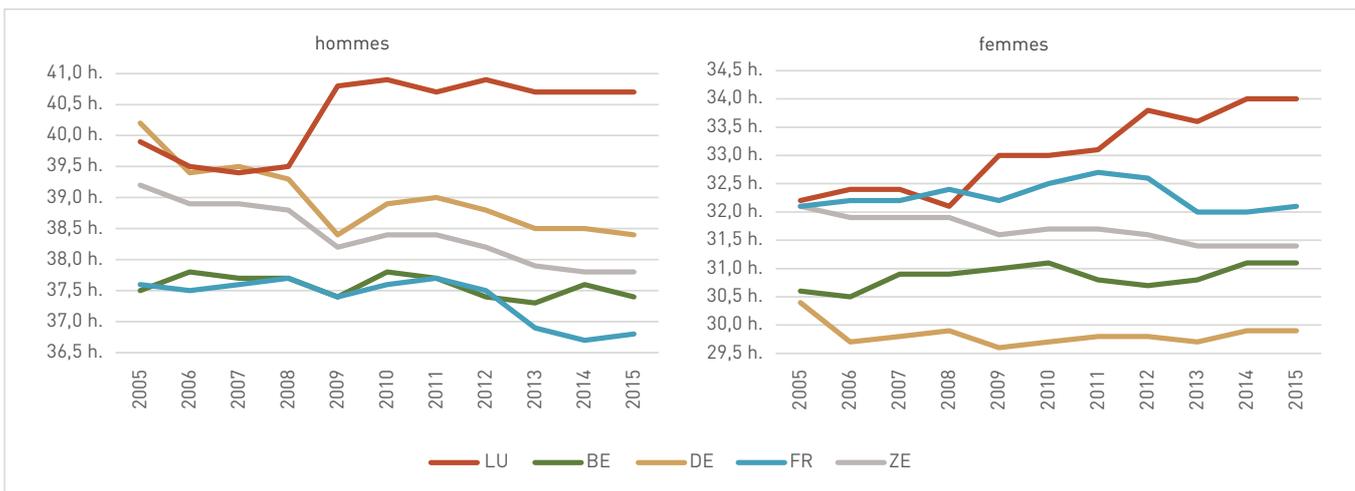
La fin de l'année 2012 et l'année 2013 sont marquées par un nouveau ralentissement de la création d'emplois. Toutefois, depuis 2014, l'emploi s'est repositionné sur un sentier de croissance et connaît, fin 2015, une progression considérable, ce qui contribue à expliquer la stabilisation voire la diminution du nombre de demandeurs d'emploi.

En outre les offres d'emplois non satisfaites sont aussi en augmentation depuis 2 ans, ce qui peut notamment être le signe de salaires offerts trop faibles par rapport aux compétences exigées.

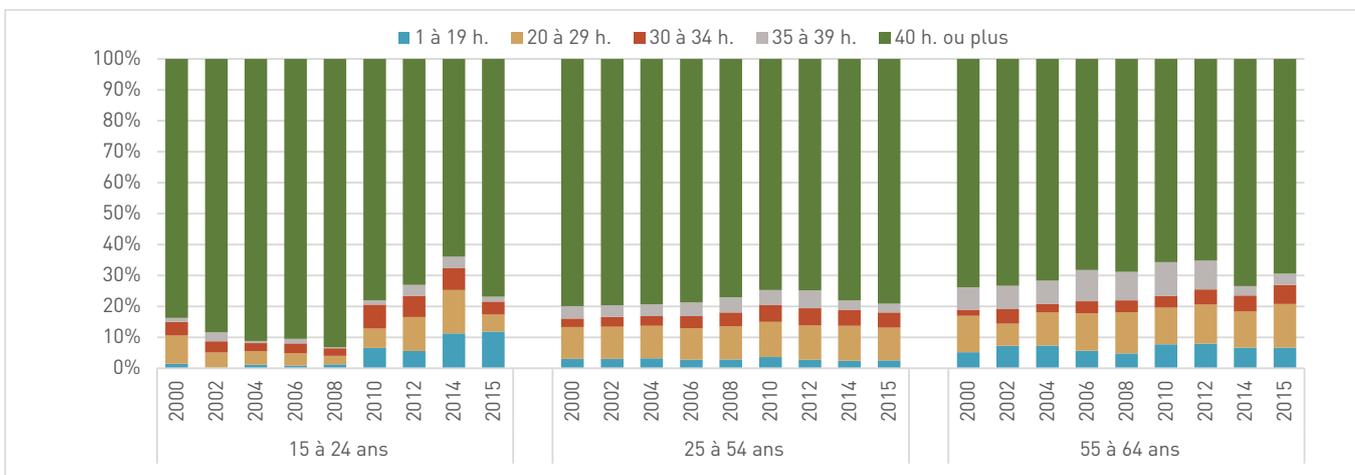
### Heures de travail effectivement prestées par semaine par les salariés



### Heures de travail effectivement prestées par les salariés selon le genre (temps complet et temps partiel)



### Durée hebdomadaire du travail selon l'âge, Luxembourg



Données : Eurostat, OCDE ; graphiques : CSL

## Emploi : zoom sur le Luxembourg

### 4.2

### Durée du travail

Avec 37,7 heures en moyenne, tous types de contrats confondus, le Luxembourg n'est pas le pays de la zone euro où la durée hebdomadaire du travail est la plus longue en 2015. Ce sont la Lettonie, le Portugal et la Slovénie qui sont les premiers en la matière (38,5 heures hebdomadaires). Néanmoins, le Grand-Duché apparaît en première place de la zone euro, devant le Portugal, pour les temps complets et en deuxième place pour les temps partiels, derrière la Belgique.

Dans la moitié des États membres de la zone euro, la durée moyenne des temps partiels enregistrée en 2015 est à un niveau supérieur à celui de 2005, et le Luxembourg, avec +9,0%, connaît la deuxième plus forte hausse derrière la Slovénie (+9,9%). Pour les temps complets, cette situation de hausse du temps de travail ne se présente que dans cinq pays. Seuls trois pays sont communs aux deux listes qui présentent une hausse des durées moyennes tant des temps partiels que des temps complets : ce sont les Pays-Bas, la Belgique et le Luxembourg.

Par ailleurs, les hommes enregistrent de façon générale une durée hebdomadaire du travail (temps complets et temps partiels confondus) nettement plus élevée que les femmes. Si, depuis 2009, la durée moyenne du travail des hommes est relativement stable au Luxembourg, elle diminue dans les pays frontaliers et, en moyenne, dans la zone euro.

Du côté des femmes, force est de constater qu'il existe une plus grande amplitude dans les durées moyennes de travail et le Grand-Duché connaît, de 2008 à 2014, une forte progression de cet indicateur. En effet, sur cette période, leur temps de travail hebdomadaire passe d'un peu plus de 32 heures par semaine à environ 34. Dans les pays voisins, la tendance est plutôt à la stabilité.

L'écrasante majorité des salariés travaille au moins 40 heures par semaine. En 2015, c'est le cas de plus des trois quarts des personnes âgées de 25 à 64 ans, mais aussi des salariés plus jeunes. À noter que ces derniers sont de plus en plus affectés par l'emploi à temps partiel de très courte durée (< 20 heures hebdomadaires), alors que les plus âgés le sont par les emplois de durées intermédiaires (20-34 heures). La proportion de personnes de 55 à 64 ans dans ce type de contrat augmente de 6,5 points de pourcentage entre 2000 et 2015 (de 13,7% à 20,2%).



III.

## Conditions et qualité de l'emploi



## Les grandes tendances

L'emploi dit atypique ou asocial, notamment le travail temporaire, à temps partiel involontaire, le soir ou la nuit, est un élément qui vient détériorer les conditions de travail et de vie des salariés.

De ce point de vue, au Luxembourg, il est regrettable que certaines de ces formes de travail, plus ou moins précaires, soient en augmentation depuis de nombreuses années. Cette évolution est notable en ce qui concerne le nombre de personnes ayant des contrats de travail temporaires. Et de plus, ce sont surtout les jeunes (15-24 ans) qui sont concernés : en 2015 près de la moitié d'entre eux connaît ce type d'emploi.

En outre, si le Luxembourg est un pays où la population occupée cumulant deux emplois est réduite (3,1% en 2015 contre 3,8% en moyenne dans la zone euro), sa part augmente considérablement entre 2010 et 2015 : +9,2% par an en moyenne ! De ce fait, le Grand-Duché est l'État qui a connu la plus forte hausse au sein de la zone euro.

Même l'un des seuls points positifs observés dans les éditions précédentes du *Panorama social* ne se vérifie plus pour le Luxembourg. En effet, l'on assiste depuis 2014, après plusieurs années de tendance baissière, à une hausse de la part des personnes sujettes au travail de nuit et posté. Sur une plus longue période, entre 2000 et 2015, la part du travail posté a augmenté en moyenne d'environ 18% par an.

Par ailleurs, le développement des formes atypiques d'emploi ne reste pas sans effet en termes de pauvreté des personnes actives. Les travailleurs luxembourgeois comptent parmi les plus exposés au risque de pauvreté au sein de la zone euro. Triste record si l'on considère uniquement les salariés : le Grand-Duché a, depuis plusieurs années, un taux de risque de pauvreté des plus élevés ! En 2015, seules l'Espagne et la Grèce affichent de pires performances en la matière au sein de la zone euro.

Toutefois, les accidents du travail poursuivent la tendance à la baisse entamée depuis plusieurs années. Cependant, le décrochage entre accidents déclarés et reconnus reste fort marqué, ce qui soulève de légitimes inquiétudes.

Le Quality of work Index, développé en collaboration avec l'Université du Luxembourg, permet d'évaluer depuis 2013 la qualité du travail et l'état du bien-être des travailleurs au Grand-Duché. Il ressort des résultats de l'enquête 2016, après trois années de baisse, une très légère amélioration de l'évaluation de la qualité et des conditions de travail par les salariés.

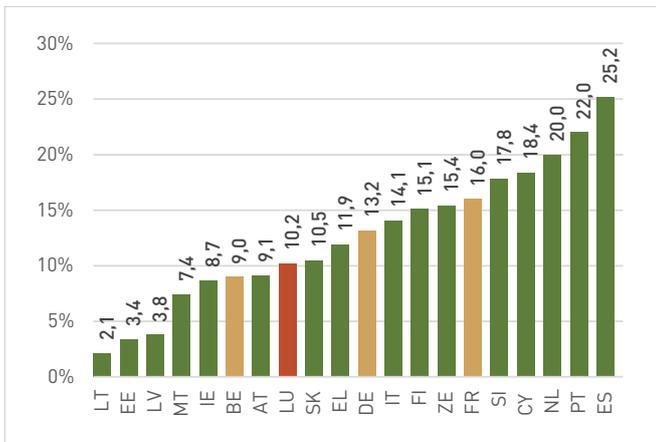
Concernant les conditions de travail, on observe une hausse persistante du phénomène de harcèlement moral au travail (*mobbing*) tandis que les aspects positifs (autonomie, formation, participation...) stagnent par rapport aux années précédentes.

En termes de bien-être au travail, on enregistre une recrudescence du stress et du burnout, tandis que la satisfaction des salariés quant à leur travail ne progresse que très faiblement.

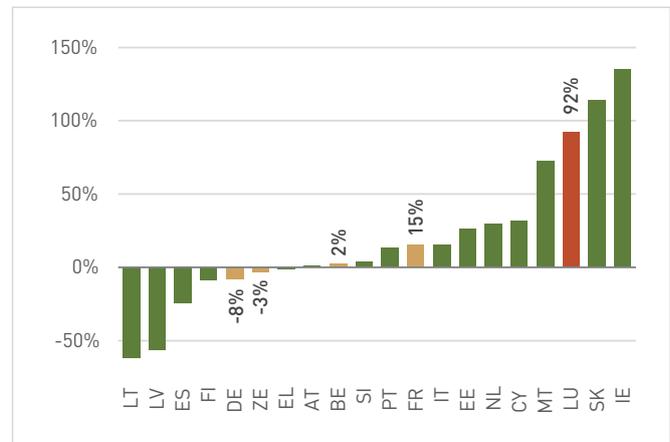
Par ailleurs, on note que près de la moitié des personnes interrogées déclarent avoir une durée de travail effective plus longue que contractuellement définie. Parmi ces travailleurs, 22% déclarent même devoir travailler entre 5 et 10 heures de plus que prévu par leur contrat de travail. En même temps, un tiers des individus enquêtés fait part d'horaires de travail atypiques (le soir, la nuit, le week-end).

La qualité du travail et la qualité de vie ne sont pas sans effets sur l'état de santé physique des personnes salariées au Luxembourg. Ainsi, environ 10% des personnes interrogées se plaignent d'avoir « souvent » ou « (presque) tout le temps » des problèmes de santé, une proportion en légère augmentation par rapport à 2015.

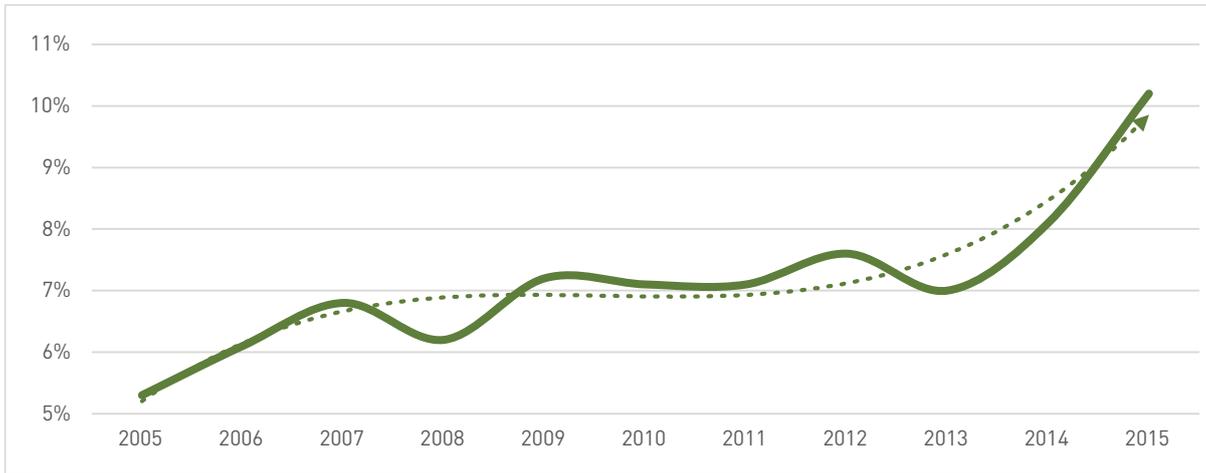
Part des salariés de 15 à 64 ans en emploi temporaire 2015



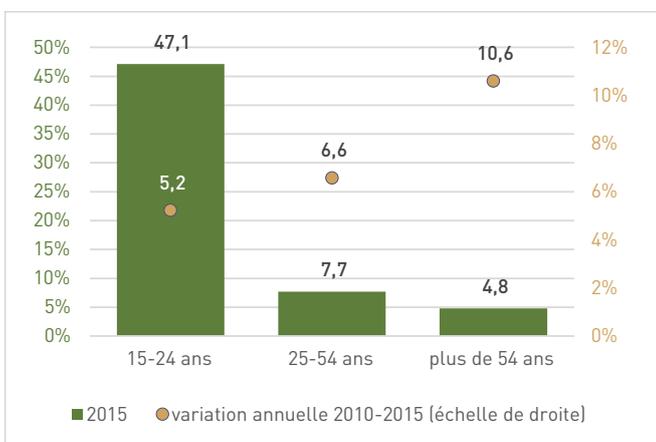
Variation de la part des salariés en emploi temporaire entre 2005 et 2015



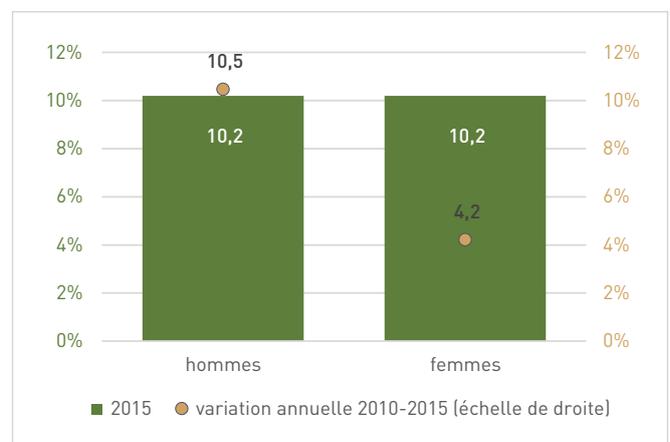
Part des salariés en emploi temporaire, Luxembourg



Part des salariés en emploi temporaire selon l'âge, Luxembourg



Part des salariés en emploi temporaire selon le genre, Luxembourg



*Note* : rupture de la série pour LU en 2007, 2009 et 2015.

Données : Eurostat ; graphiques : CSL

## Emploi atypique et/ou asocial

### Emploi temporaire

#### 1.1

Les travailleurs en emploi temporaire sont définis par Eurostat comme ayant un contrat de travail à durée déterminée (CDD) ou un emploi prenant fin au moment de l'accomplissement de certains critères objectifs, comme l'achèvement d'une mission d'intérim ou le retour de la personne temporairement remplacée\*.

L'emploi temporaire est généralement utilisé comme réponse tant aux exigences de flexibilité de l'appareil productif qu'aux politiques de gestion du chômage. Ce type d'emploi est encore relativement limité au Luxembourg : l'emploi en contrat à durée indéterminée (CDI) reste la norme parmi les salariés résidents, avec, en 2015, une part d'environ 90%.

Toutefois, le Grand-Duché semble en phase de rattrapage, si l'on peut dire, par rapport aux autres pays de la zone euro dont les marchés de l'emploi sont déjà bien plus « flexibilisés ». En effet, le pays connaît la troisième plus forte hausse de la part des salariés en emploi temporaire, avec une augmentation de 92% entre 2005 et 2015.

S'il faut préciser que des ruptures de série sont intervenues pour le Luxembourg au cours de la période, la tendance à la hausse du travail temporaire est toutefois manifeste entre 2005 et 2015. Ce type d'emploi a connu une variation moyenne de +6,8% par année au cours de la période. En 2015, on dépasse même pour la première fois le taux de 10% d'emplois temporaires, alors que l'année précédente constituait déjà, avec 8,1%, un record depuis 2005.

Il faut souligner que l'emploi temporaire est une forme de précarité. Et toute augmentation de la précarité conduit à intensifier les flux d'entrée et de sortie du chômage et, par conséquent, à sous-estimer le stock de chômeurs à un moment donné.

Par ailleurs, près de la moitié des jeunes (15-24 ans) est concernée par l'emploi temporaire en 2015 (47,1%). Une part qui connaît une hausse de 29% en cinq ans, soit une augmentation annuelle moyenne de 5,2%. L'évolution des emplois temporaires est encore plus manifeste chez les 25-54 ans, avec une augmentation de 37,5% sur la même période, soit une hausse annuelle moyenne de 6,6%. Le constat s'aggrave encore pour les plus de 54 ans. Si leur

taux est relativement faible en 2015, à savoir 4,8%, cette part est montée en flèche depuis 2010 avec une hausse de 65,5%, soit une augmentation annuelle moyenne de 10,6%.

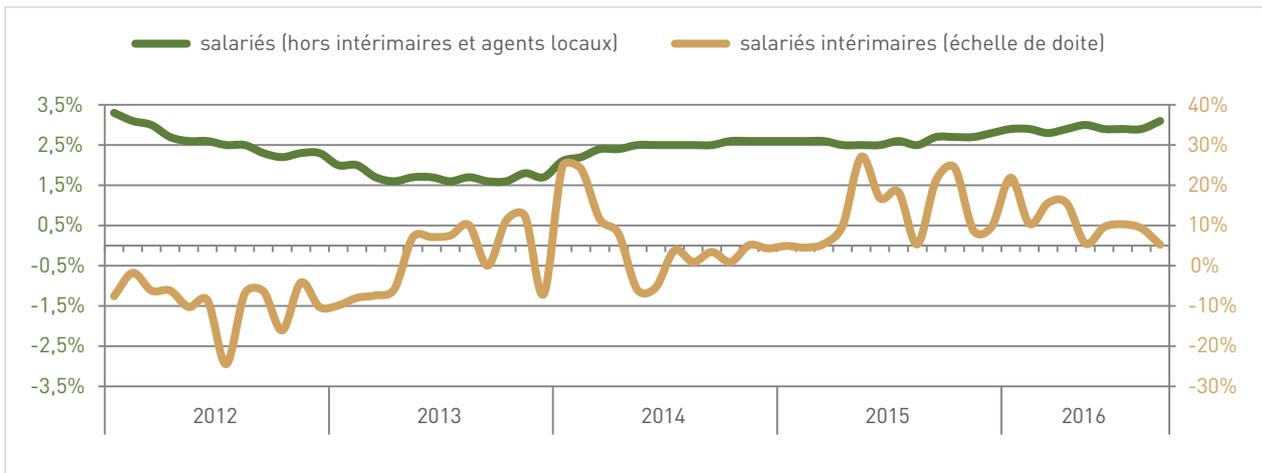
L'année 2015 est particulière dans le sens où les femmes sont, en proportion, autant touchées que les hommes par l'emploi temporaire (10,2%). Or, depuis plusieurs années, la gent féminine était davantage concernée par ce type d'emploi. Cette exception est peut-être due à la rupture de série intervenue en 2015. Toutefois, il reste qu'entre 2010 et 2015 la part féminine progresse plus lentement, ce qui pourrait expliquer ce rattrapage du taux masculin. En effet, sur cinq ans, pour ce type d'emploi, les femmes connaissent une hausse annuelle moyenne de 4,2%, tandis que l'augmentation annuelle moyenne pour les hommes atteint 10,5%.

À noter que les personnes en emploi temporaire peuvent être considérées comme les plus précarisées car exerçant davantage des « petits boulots » ou enchaînant des missions de courte durée, notamment comme « personnel de services directs aux particuliers »\*\*.

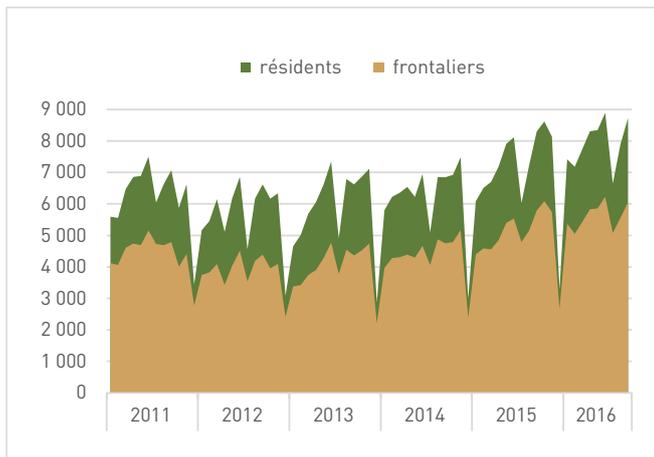
\* Les salariés durant la période d'essai d'un CDI ne sont pas considérés comme étant en emploi temporaire. Par ailleurs, les statistiques relatives à l'emploi, tirées des enquêtes sur les forces de travail (EFT), ne concernent que les résidents. La prise en compte des travailleurs frontaliers pourrait très bien exercer une forte distorsion sur les résultats globaux, à l'exemple du travail intérimaire. En effet, en 2015, l'intérim frontalier représente 3,2% de l'emploi frontalier, alors qu'au même moment l'emploi intérimaire hors frontaliers ne pèse que 1,0% dans l'emploi résident. Dès lors, le total de l'intérim dans l'emploi salarié intérimaire s'élève à 2,0% (Statec). Ce phénomène pourrait donc aussi concerner de manière plus ou moins spectaculaire les autres formes d'emploi évaluées par les EFT.

\*\* Cette catégorie socioprofessionnelle regroupe les salariés d'exécution effectuant un travail généralement manuel en vue de produire des services domestiques ou équivalents destinés aux particuliers dans les domaines suivants : service restauration, hôtelier, soins personnels, travail domestique, concierges en dehors des établissements d'enseignement et de santé (INSEE).

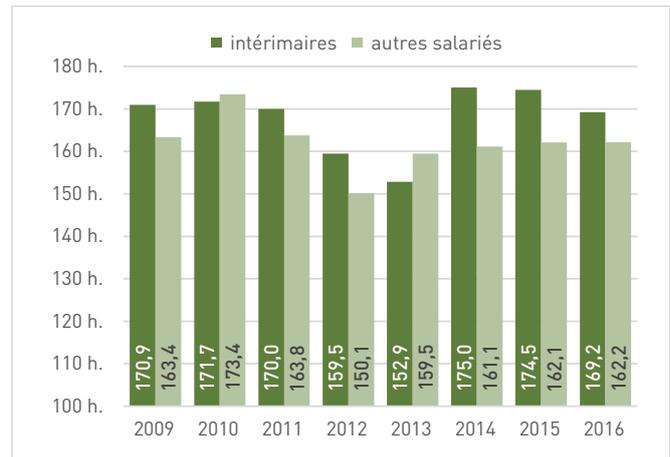
### Variation de l'emploi salarié et de l'emploi salarié intérimaire par rapport au même mois de l'année précédente, Luxembourg



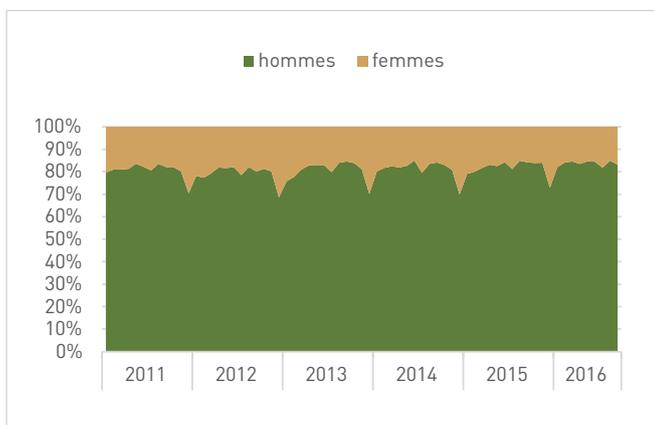
### Nombre cumulé de salariés intérimaires selon la résidence, en milliers, Luxembourg



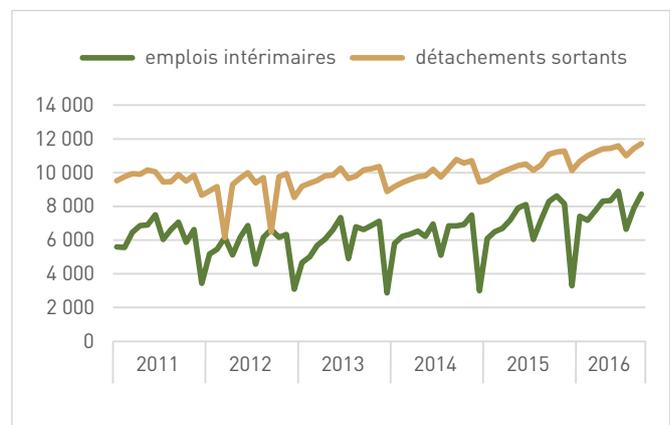
### Heures travaillées par salarié, en moyenne, en mars de chaque année, Luxembourg



### L'emploi intérimaire selon le genre, Luxembourg



### Salariés intérimaires et en détachement, en milliers, Luxembourg



**Notes :** Les données présentées ci-dessus ne sont pas corrigées des variations saisonnières. Les données de 2016 ne concernent que la période de janvier à septembre.

Données : IGSS ; graphiques : CSL

## Emploi atypique et/ou asocial

### 1.2 Emploi intérimaire et détachement

Les fluctuations de l'emploi intérimaire sont liées à la conjoncture\*. Malgré ces oscillations, il existe bel et bien un recours à ce type d'emploi.

Les salariés intérimaires sont en majorité des travailleurs frontaliers : aux alentours de 70% en moyenne.

Par ailleurs, les intérimaires ont, de façon générale, un temps de travail mensuel supérieur aux autres salariés. Du reste, cette différence s'est accentuée au cours des dernières années selon les dernières données disponibles, avec une moyenne de 169 heures pour les premiers, contre près de 162 heures pour les autres salariés. Toutefois, cette discrédance est à nuancer. En effet, il est probable que les intérimaires soient plus souvent embauchés à temps complet qu'à temps partiel, qu'en raison de leur statut précaire, ils soient moins souvent absents (congé de récréation, maladie...), etc.

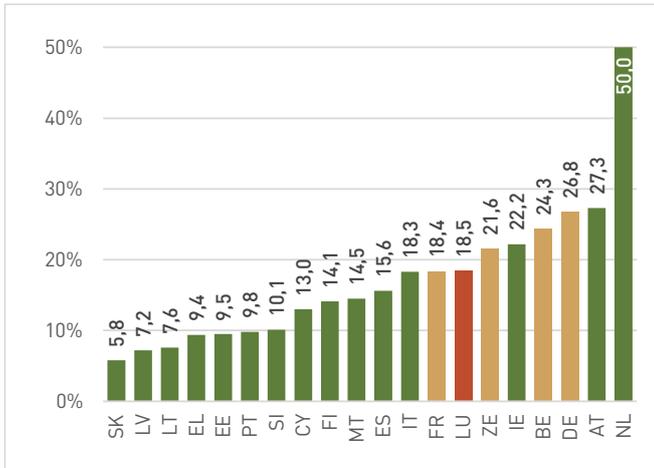
Si l'on différencie selon le genre, le travail intérimaire est surtout le fait des hommes, à hauteur de 80% environ. Le taux de participation des femmes oscillant, par conséquent, autour de 20% seulement.

Le nombre de salariés en détachement\*\* connaît une évolution semblable à celle des salariés intérimaires. Chaque fin d'année est marquée par une forte chute de l'emploi et une reprise dès le début de l'année suivante. Cependant, malgré un fléchissement du recours aux détachements en mars et septembre 2012, le nombre de travailleurs concernés retrouve en juin 2013 son niveau d'avril 2010, dépassant les 10 000 individus. Cette tendance haussière va croître pour franchir la barre des 11 000 personnes en septembre 2015, et frôler même celle des 12 000 un an plus tard.

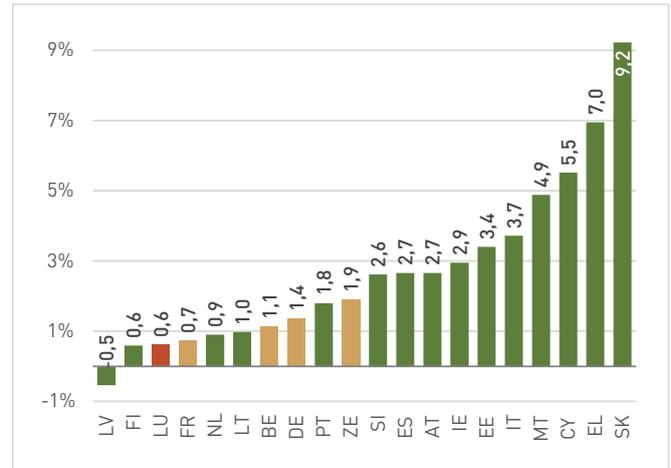
\* Seuls les intérimaires présents au dernier jour ouvré sont dénombrés. De ce fait, si le dernier jour ouvré d'un mois donné tombe un jour précédant un jour férié, un certain nombre de contrats intérimaires ne débute que le mois suivant, ce qui conduit mécaniquement à une évolution défavorable de l'emploi intérimaire le mois considéré.

\*\* Un salarié en détachement a un contrat de travail avec un employeur établi au Luxembourg. Il y travaille habituellement, mais il exécute son travail hors du Grand-Duché pendant une durée limitée déterminée par le contrat de prestations de services.

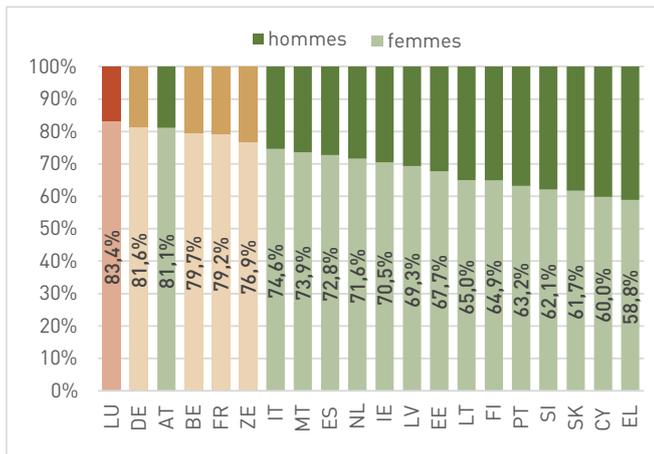
Part de l'emploi à temps partiel en pourcentage de l'emploi total, 2015



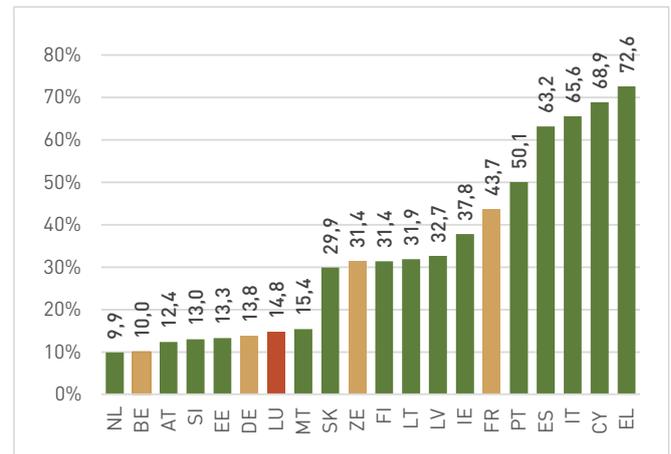
Variation annuelle moyenne de la part de l'emploi à temps partiel, 2005-2015 (2006-2015 pour IE)



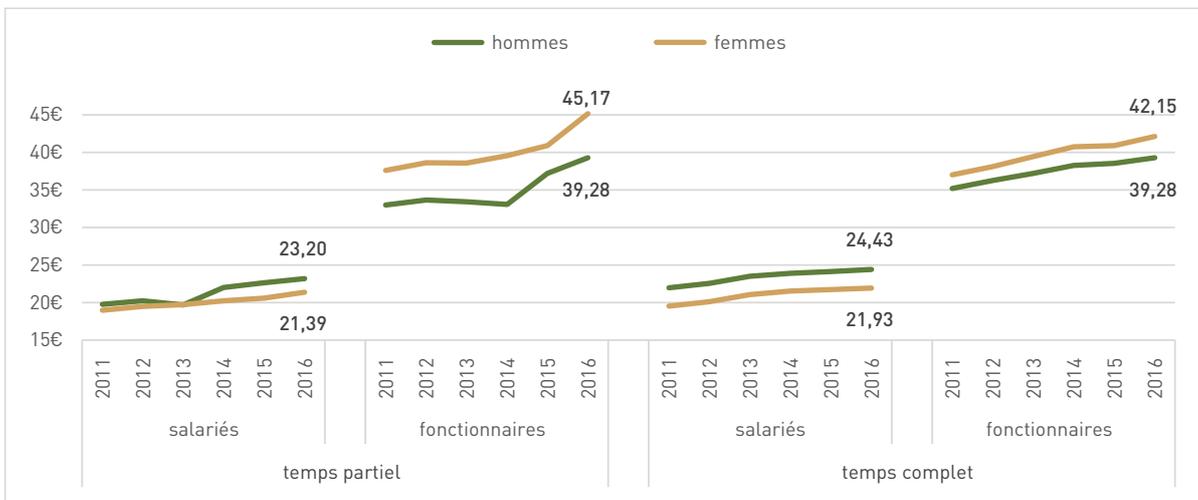
Part d'emplois à temps partiel selon le genre, 2015



Part de l'emploi à temps partiel involontaire, 2015



Salaires horaires moyens selon le statut, le genre et le temps de travail, Luxembourg



Données : Eurostat, rupture de série pour LU en 2007, 2009 et 2015, IGSS ; graphiques : CSL

## Emploi atypique et/ou asocial

### Emploi à temps partiel

#### 1.3

Au Grand-Duché, est considéré comme étant à temps partiel le salarié qui convient avec un employeur, dans le cadre d'une activité régulière, d'un horaire de travail dont la durée hebdomadaire est inférieure à la durée normale applicable en vertu de la loi ou de la convention collective de travail

Concernant la part de personnes travaillant à temps partiel, qu'il soit volontaire ou involontaire, le Luxembourg se place, avec un taux de 18,5% en 2015, juste en dessous de la moyenne de la zone euro. Sur les dix dernières années, le Grand-Duché a connu une hausse annuelle moyenne de cette part s'élevant à 0,6%.

Là où le Grand-Duché se démarque nettement de ses partenaires de la zone euro, c'est par sa plus grande part de femmes ayant un emploi à temps partiel. En 2015, l'emploi à temps partiel féminin représente 83,4% du total de cet emploi, soit 6,5 points de pourcentage de plus que la moyenne de la zone euro. C'est ainsi, qu'au Luxembourg, on rencontre le plus fort écart entre les genres.

Pour les personnes travaillant à temps partiel, la raison principale invoquée pour ce « choix » découle d'une responsabilité familiale au sens large (assistance d'enfants ou d'adultes dans l'incapacité de travailler, autres responsabilités familiales ou personnelles). Au total, en 2015, 51,6% des temps partiels sont liés à une telle responsabilité.

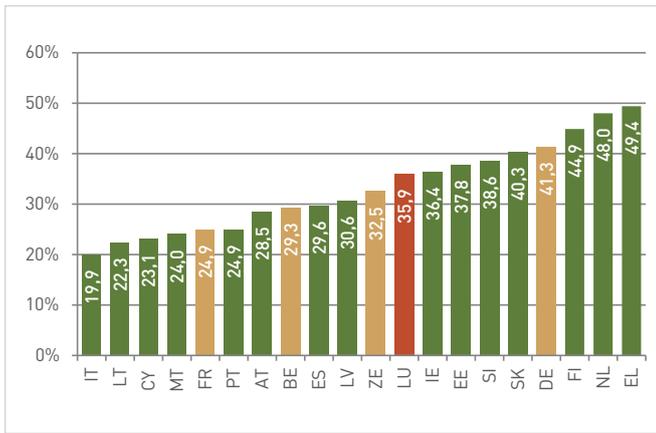
Évoluant autour de 8,5% entre 2000 et 2010, le temps partiel involontaire au Luxembourg a brusquement augmenté en 2012 pour égaler 13,7%. Il est redescendu à 10,6% en 2013, est remonté à 12,9% en 2014 et atteint, sur la période considérée, un chiffre record de 14,8% en 2015. Une rupture de série intervenue cette année-là pourrait expliquer ce résultat. Toutefois, la tendance à la hausse du temps partiel involontaire est bien réelle depuis 2007. Si, en comparaison de ses partenaires de la zone euro, le Grand-Duché est placé parmi les pays où ce taux reste relativement faible, son classement pourrait se dégrader si l'évolution historique haussière persiste.

Quant au salaire horaire moyen, il évolue de façon plus dynamique pour les salariés à temps plein que pour les salariés à temps partiel. Une différenciation selon le genre montre que le salaire horaire moyen des salariées est inférieur à celui des hommes.

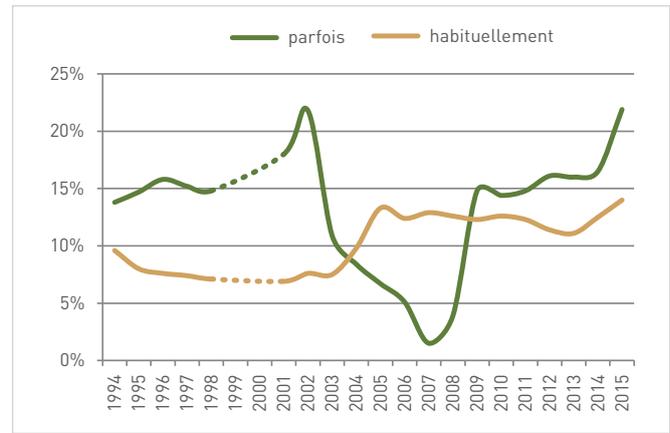
Toutefois, la différence de salaire horaire selon le genre est inférieure à temps partiel à ce qu'elle est à temps complet. Ainsi, pour les personnes salariées, l'écart est de 8,5% pour les temps partiels et de 11,4% pour les temps complets.

À noter encore que cette inégalité de genre s'inverse chez les fonctionnaires. Pour les deux types de temps de travail, les femmes gagnent en moyenne plus que les hommes.

### Emploi salarié le soir en pourcentage de l'emploi total, 2015

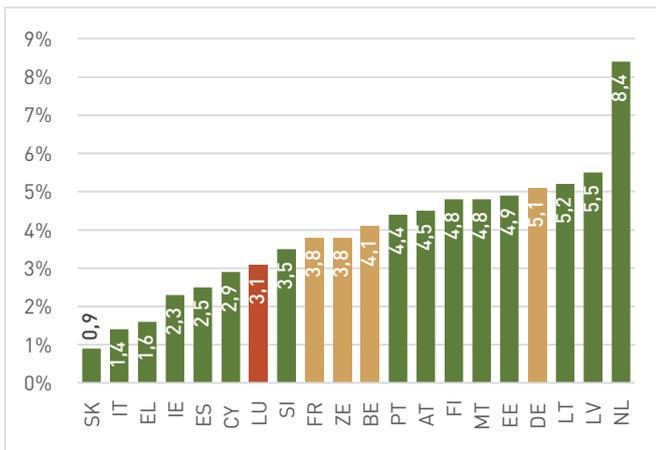


### Évolution de la part des salariés travaillant le soir selon la fréquence, Luxembourg

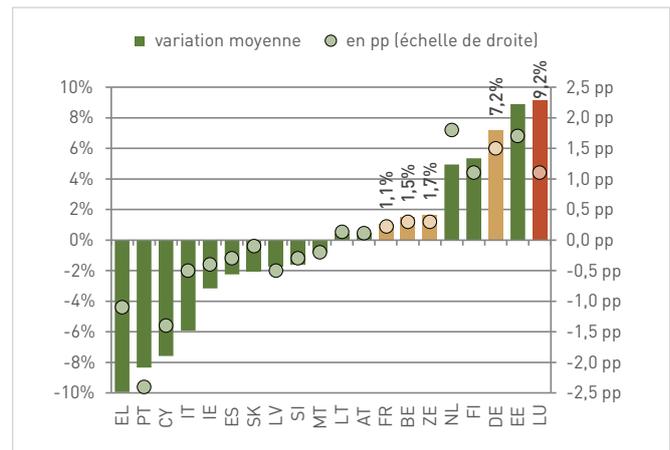


Notes : Données manquantes en 1999 et 2000 ; rupture de série en 2003, 2005, 2007 et 2009.

### Part de la population ayant un deuxième emploi, 2015



### Variation de la part de la population ayant un deuxième emploi, 2010-2015



Note : pp = point(s) de pourcentage

Données : Eurostat ; graphiques : CSL

## Emploi atypique et/ou asocial

### 1.4

## Emploi salarié le soir et population ayant deux emplois

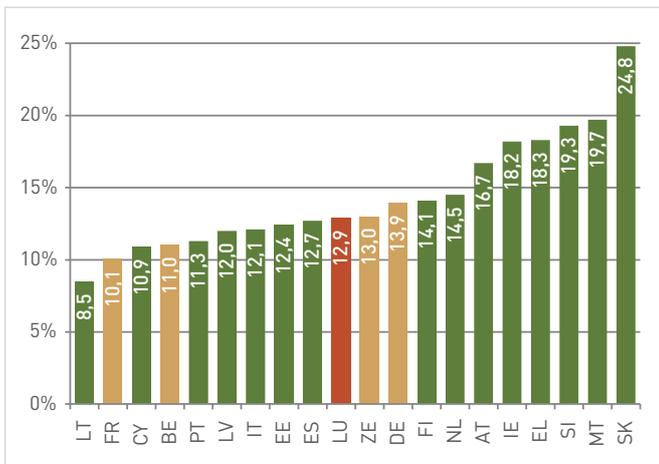
Eurostat définit les travailleurs du soir comme ceux exerçant leur activité professionnelle pendant les heures habituelles de sommeil et ayant en conséquence des périodes de sommeil inusuelles.

Cet indicateur concerne les personnes dont au moins la moitié du temps de travail se déroule le soir. Ainsi, en 2015, 35,9% des salariés du Grand-Duché travaillent en soirée, que ce soit de façon occasionnelle ou habituelle. Le Luxembourg se place juste au-dessus de la moyenne de la zone euro.

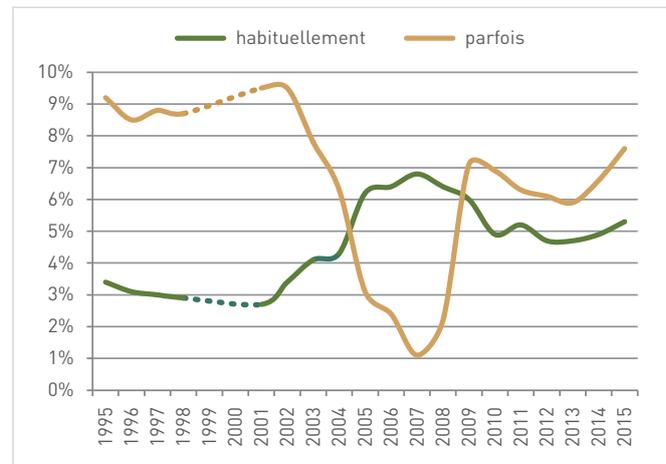
Toutefois, la proportion de salariés travaillant habituellement le soir connaît une hausse depuis le début des années 2000 pour rester légèrement au-dessus de 12% à partir de 2005 et atteindre 14% en 2015. En revanche, la part des salariés travaillant le soir de façon occasionnelle est plus volatile. Après avoir augmenté fortement tout au début des années 2000 et entre 2007 et 2009, elle oscille ensuite autour de 15%, et finit par un pic à 21,9% en 2015.

En 2015, seuls 3,1% de la population occupée cumulent deux emplois. Le Luxembourg fait ainsi partie des pays où cette situation est plutôt inhabituelle. Cependant, sur la période 2010-2015, le phénomène est beaucoup plus remarquable. En effet, la proportion de personnes ayant deux emplois s'est établie à 9,2% par an entre 2010 et 2015. Le Grand-Duché est l'État qui connaît durant cette période la plus forte hausse au sein de la zone euro sur ce critère.

### Emploi salarié de nuit en pourcentage de l'emploi total, 2015

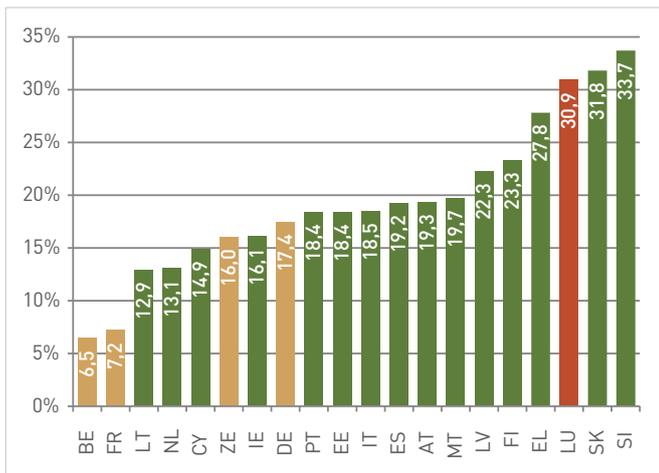


### Évolution de la part de l'emploi salarié travaillant de nuit selon la fréquence, Luxembourg

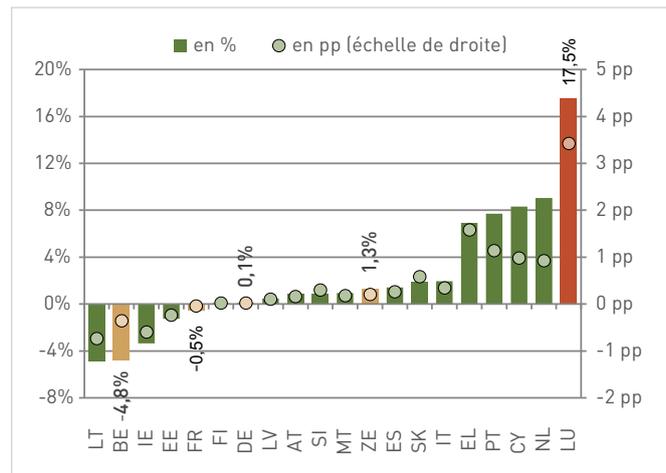


Note : Données manquantes en 1999 et 2000

### Part des salariés en travail posté, 2015



### Variation moyenne de la part du travail posté, 2000-2015



Note : pp = point(s) de pourcentage

1

1.5

## Emploi atypique et/ou asocial

### Emploi salarié de nuit et travail posté

En 2015, le travail de nuit (entre 23h00 et 6h00), habituel et occasionnel, touche 12,9% des salariés au Luxembourg. Ce score place le Grand-Duché dans un groupe d'États membres de la zone euro où le travail nocturne reste un phénomène relativement peu répandu, surtout s'il est comparé à la Slovaquie où un salarié sur quatre travaille de nuit.

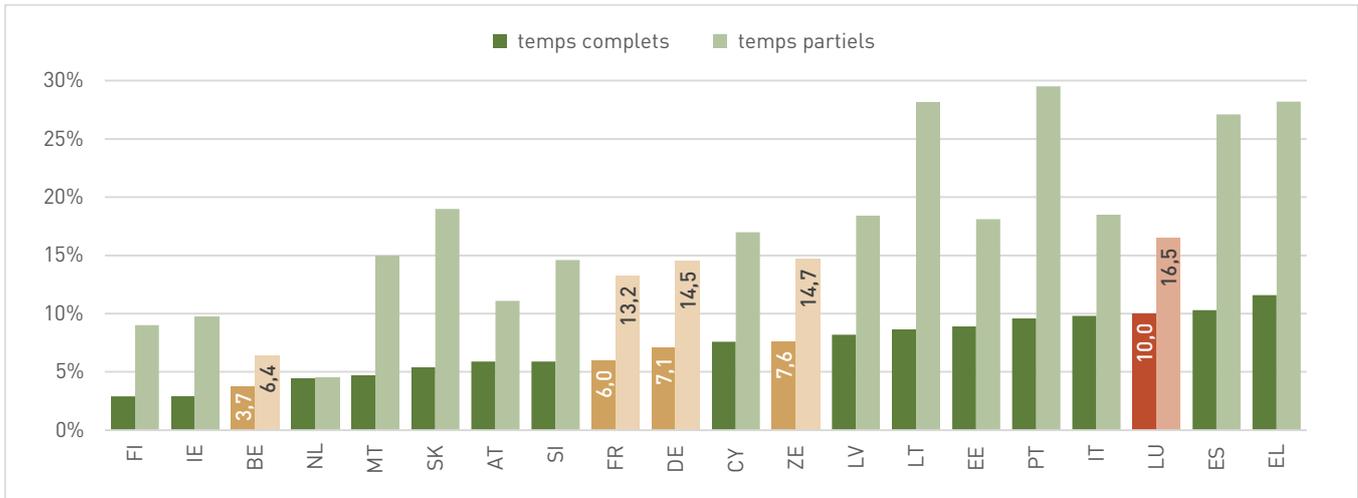
La part de l'emploi salarié de nuit a globalement diminué dans la zone euro entre 2010 et 2015, et la France est le pays où elle baisse le plus (-34,4%). Toutefois, tous les pays ne sont pas concernés par cette baisse et il existe des exceptions notables. Ainsi, le

Luxembourg est, avec +9,3% au quatrième rang des pays où la part du travail de nuit augmente le plus, derrière la Slovaquie (13,7%), Chypre (16,0%) et la Grèce (17,5%).

Il convient cependant de noter qu'au Luxembourg, l'évolution du travail de nuit occasionnel est relativement volatile, avec une forte diminution observée en période de bonne conjoncture. À l'opposé, le travail nocturne effectué de façon habituelle connaît des variations de moindre ampleur, évoluant depuis 2010 autour de 5% de l'emploi salarié total.

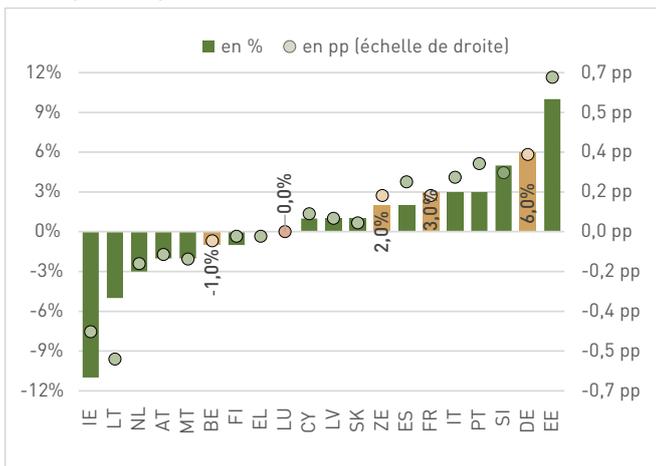
La part des salariés ayant un travail posté, c'est-à-dire un travail organisé en équipes successives qui se relaient en permanence, est de 15,5% en 2014 au Luxembourg. Elle passe brusquement à 30,9% en 2015 suite à une rupture de série. Cette brusque hausse change fondamentalement la situation au Grand-Duché. Ainsi, le Luxembourg ne fait plus partie des pays de la zone euro où le travail posté est peu répandu. Il se classe, au contraire, en 2015, au 3<sup>e</sup> rang des pays recourant le plus à cette forme d'organisation du travail ! Faisant abstraction de l'année 2015 pour le Grand-Duché, le travail posté y augmente tout de même de près de 40% entre 2007 et 2014, ce qui constitue la troisième plus forte hausse observée au sein de la zone euro.

### Taux de risque de pauvreté des travailleurs et temps de travail, 2015

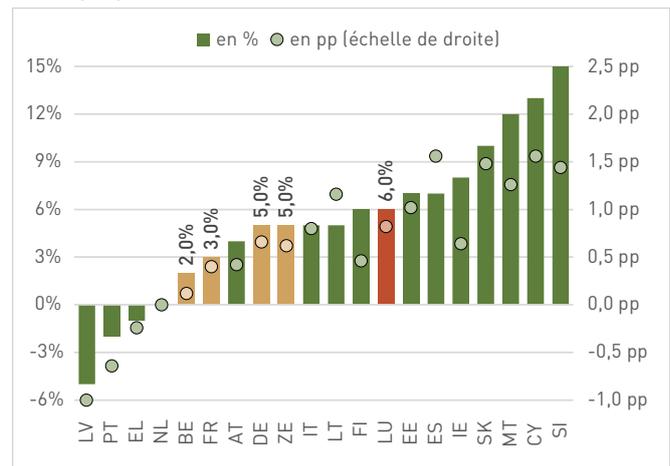


### Variation annuelle du taux de risque de pauvreté des travailleurs, 2010-2015

à temps complet

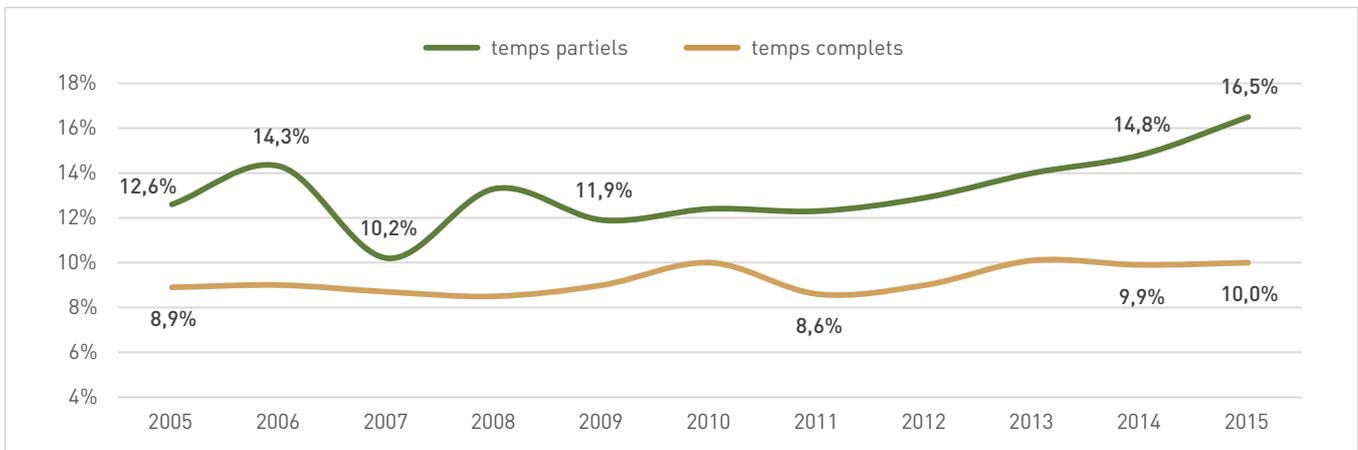


à temps partiel



Note : pp = point(s) de pourcentage

### Évolution du taux de risque de pauvreté selon le temps de travail, Luxembourg



Données : Eurostat ; graphiques : CSL

## Pauvreté laborieuse

### Risque de pauvreté et temps de travail

#### 2.1

La pauvreté laborieuse, phénomène initialement apparu outre-Atlantique, est un concept qui rend compte de la concomitance de deux situations *a priori* contradictoires : travailler et appartenir en même temps à un ménage pauvre. C'est une composante significative de la pauvreté que l'on trouve également au Luxembourg. Là aussi, l'emploi ne protège pas toujours de la pauvreté. Ainsi, en 2015, ce sont 16,5% des personnes ayant un emploi à temps partiel et 10,0% de celles travaillant à temps complet qui sont touchées par le risque de pauvreté.

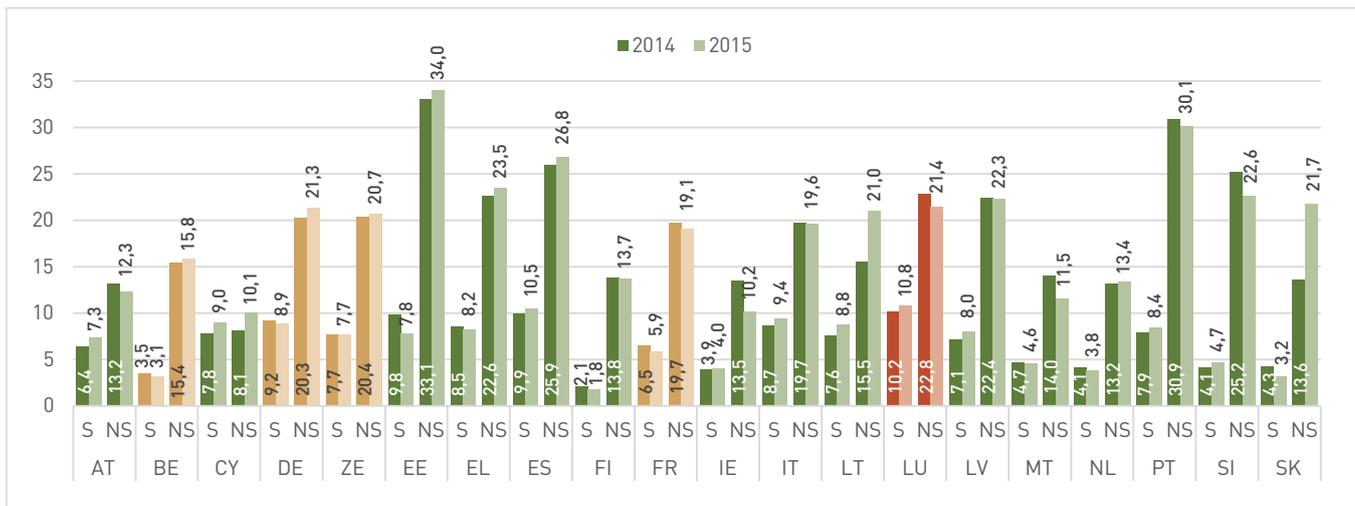
Ces chiffres placent le Luxembourg au-dessus de la moyenne de la zone euro et, plus particulièrement pour les travailleurs à temps complets, en troisième position des pays pour lesquels le risque de pauvreté des travailleurs est le plus élevé.

Toujours pour le Luxembourg, entre 2010 et 2015, aucun des deux groupes de travailleurs n'affiche d'amélioration de sa situation. En effet, pour les travailleurs à temps complet le niveau de 2015 est celui de 2010 et pour les travailleurs à temps partiel, le taux de risque de pauvreté augmente de 6,0%.

À titre de comparaison, la Belgique voit diminuer le taux de risque de pauvreté des temps complets de 1,0% et celui des temps partiels augmenter de seulement 2,0%. *A contrario*, l'Allemagne connaît, en la matière, l'une des plus fortes hausses de la zone euro pour les temps complets (+6,0%) et une assez forte hausse pour les temps partiels (+5,0%).

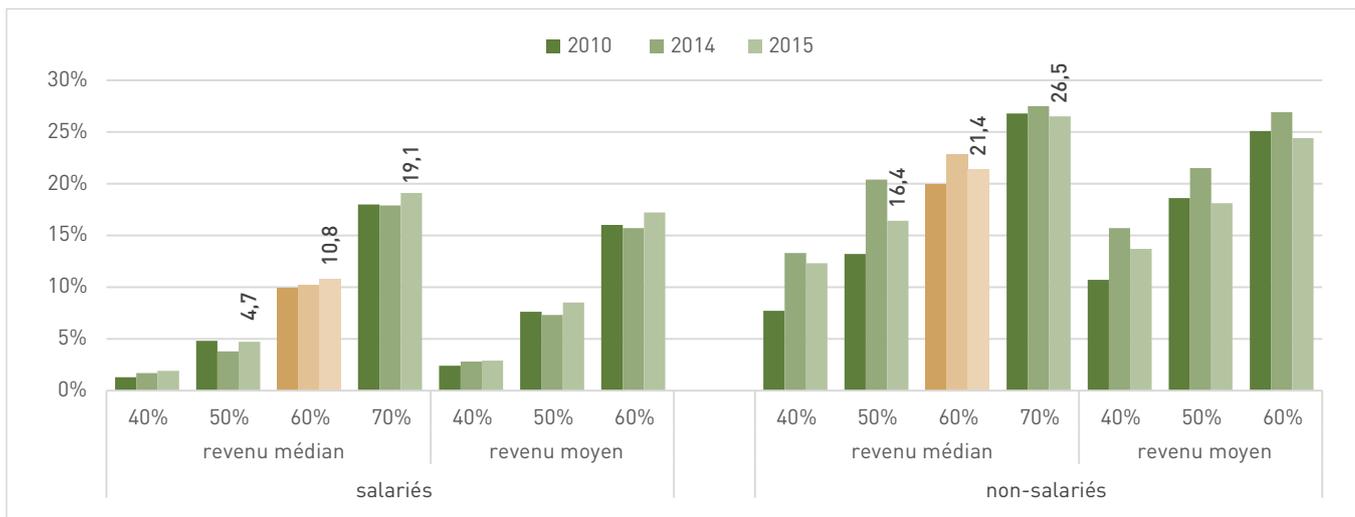
Sur le plus long terme, au Luxembourg, on constate une nette tendance à l'augmentation du taux de risque de pauvreté quel que soit le temps de travail, mais surtout pour les travailleurs à temps partiel. Si diminution il y a, celle-ci n'est généralement que temporaire.

Taux de risque de pauvreté des salariés et des non-salariés (indépendants)



Note : S = salariés ; NS = non-salariés (indépendants).

Taux de risque de pauvreté des salariés et des non-salariés (indépendants) par seuil de pauvreté, Luxembourg



Données : Eurostat ; graphiques : CSL

## Pauvreté laborieuse

### 2.2

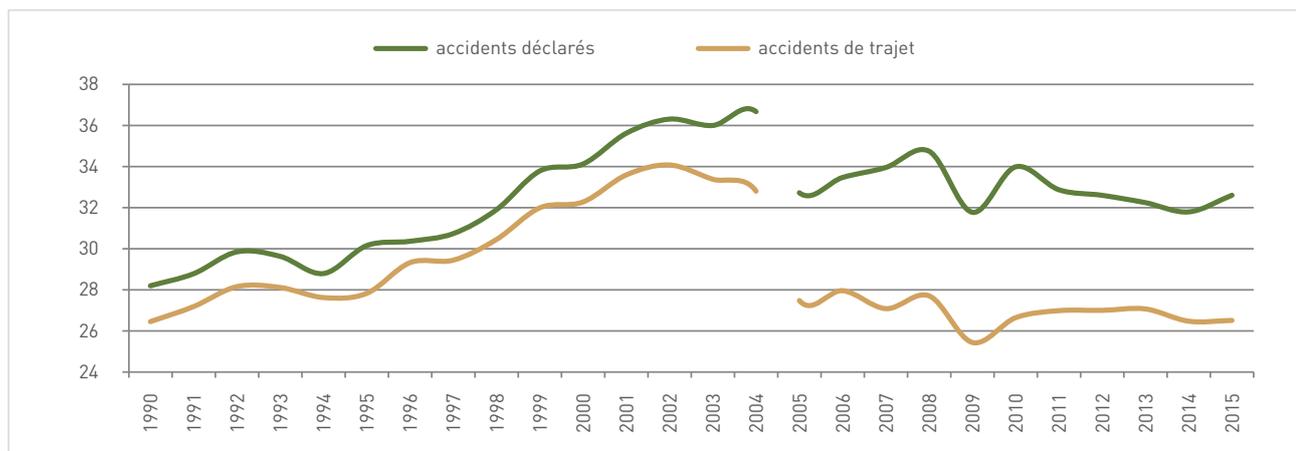
### Taux de risque de pauvreté par type d'activité

Comme vu précédemment, le fait de travailler ne protège pas forcément de la pauvreté. Cependant, tous les travailleurs n'y sont pas exposés de la même façon. En effet, les travailleurs salariés font face à un risque de pauvreté moindre que les travailleurs non-salariés (indépendants). Cela est valable pour tous les membres de la zone euro. Toutefois, de ce point de vue, le Luxembourg se classe parmi les pays où la différence entre les deux groupes de travailleurs est la plus faible.

En revanche si, au Luxembourg, on considère en niveau le taux de risque de pauvreté, alors pour un salarié il est, avec une valeur de 10,8% en 2015, le taux le plus important de la zone euro. De plus, il croît légèrement au fil des années. Pour un travailleur indépendant, le taux de risque de pauvreté correspondant est près de deux fois plus élevé et s'établit à 21,4%, ce qui est une légère amélioration par rapport à l'année précédente, mais une nette dégradation par rapport à 2011 où ce taux ne s'élevait qu'à 15,1%.

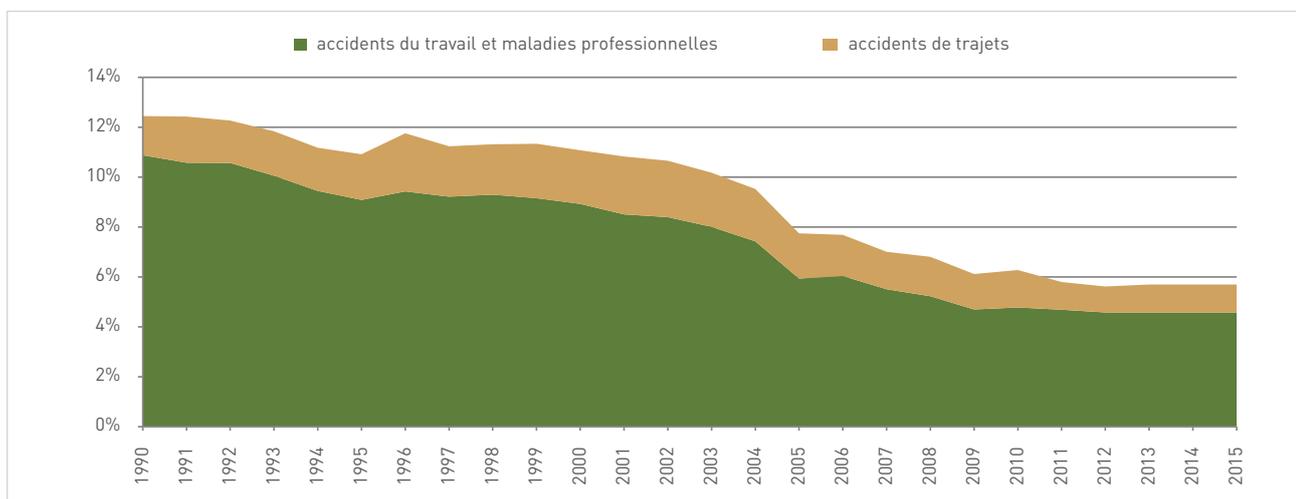
Le calcul du taux de risque de pauvreté à différents seuils des revenus équivalents médian et moyen montre qu'environ la moitié des salariés en risque de pauvreté se situe juste en-dessous du seuil de risque de pauvreté officiel de 60% du revenu équivalent médian. Pour le dire autrement, la moitié des salariés pauvres dispose de revenus relativement proches de la ligne de démarcation entre pauvres et non-pauvres, c'est-à-dire se situant entre 50% et 60% du seuil de pauvreté. Une partie de cette pauvreté laborieuse pourrait aisément être résorbée par une hausse du salaire social minimum, celui-ci étant, en montant net, inférieur au seuil de risque de pauvreté (voir première partie, section 3.3).

### Nombre d'accidents du travail, en milliers, Luxembourg

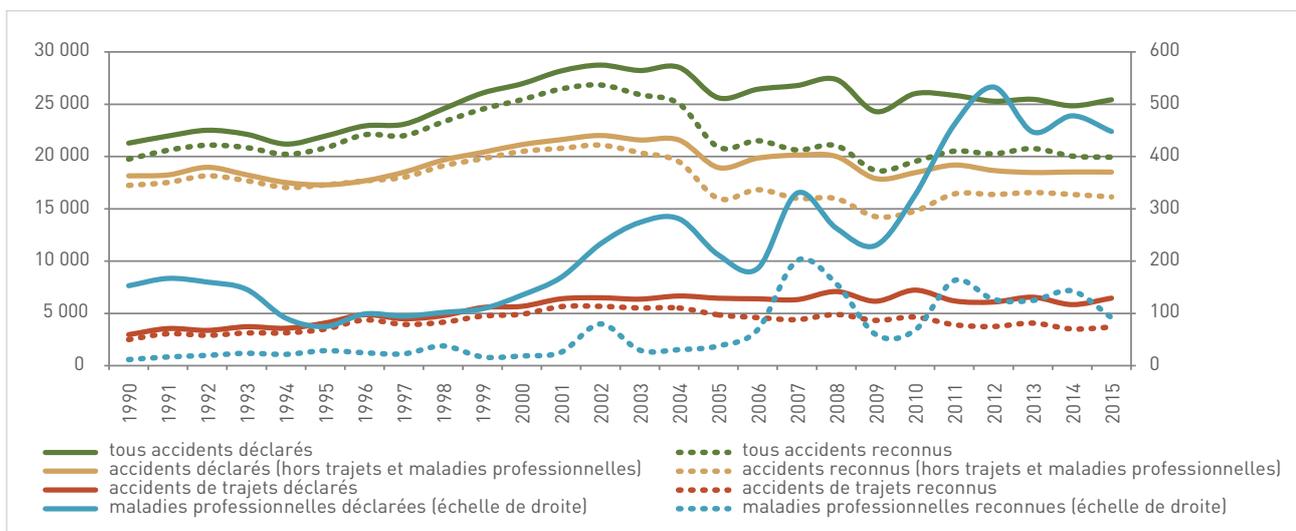


Note : Rupture de série en 2005

### Taux de fréquence des accidents du travail, régime général, Luxembourg



### Accidents professionnels, déclarés et reconnus, régime général, Luxembourg



Données : Association d'assurance accident ; graphiques: CSL

## Accidents du travail

### 3.1

### Fréquence des accidents

Les accidents liés à l'activité professionnelle, qu'il s'agisse de maladies, d'accidents de trajet ou d'accidents du travail proprement dits, sont une manifestation du risque pris par les travailleurs. Les statistiques de l'Association d'assurance accidents (AAA) renseignent sur l'ampleur de ces différentes formes de risques et sur leur gravité.

D'une manière générale, le nombre absolu d'accidents déclarés a crû entre 1990 et 2004, ce qui n'est pas sans lien avec la croissance de la population ayant un emploi. La diminution advenue entre 2004 et 2005 est due à un changement méthodologique dans la procédure de déclaration des accidents. Si l'on considère les chiffres à partir de 2005, l'évolution du nombre d'accidents est plus volatile, sans toutefois descendre en dessous du seuil des 32 000 cas, exception faite des années 2009 et 2014.

À noter également que l'année 2014 est, comme les quatre années précédentes, marquée par une légère baisse des accidents, liée vraisemblablement au ralentissement de l'activité suite à la crise économique.

La fréquence des accidents au sein du régime général, couvrant toutes les personnes ayant une activité professionnelle, est en diminution depuis 1990, traduisant une augmentation du nombre d'accidents proportionnellement moins forte que l'augmentation des heures prestées.

Sans doute plus inquiétant est l'écart grandissant, sur la période, entre le nombre d'accidents déclarés et d'accidents reconnus. Si la rupture de série de 2005 est venue accentuer cet écart, force est de constater que le taux de reconnaissance des accidents était en

diminution bien avant cette date. En effet, alors que le taux de reconnaissance des accidents professionnels est de 96,3% en 1996, il baisse à 80,6% en 2014 puis à 78,4% en 2015.

Par ailleurs, la part des accidents survenus sur le lieu de travail a tendance à diminuer depuis 1990. *A contrario*, celle des accidents de trajet a plutôt augmenté, évolution qui est probablement liée à la progression de l'emploi frontalier.

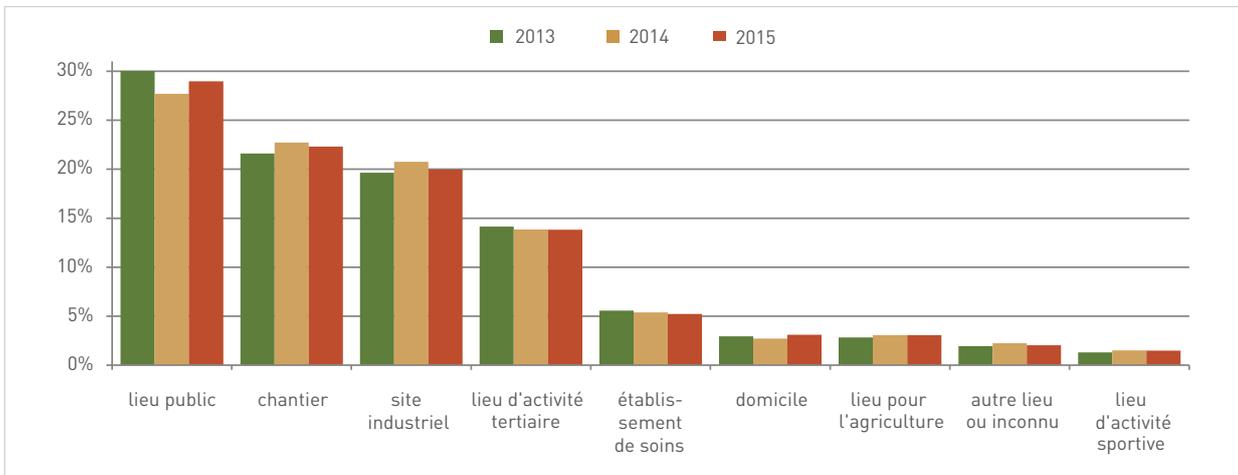
Tous régimes confondus, comme dans le régime général, les maladies professionnelles sont rares, de ce fait la variation de leur part dans l'ensemble des statistiques est peu significative. Il en est de même des accidents mortels : 22 personnes sont décédées en 2015, dont 8 suite à un accident de trajet.

*Note : Depuis 2011, les statistiques sont établies fin août et non plus fin mars.*

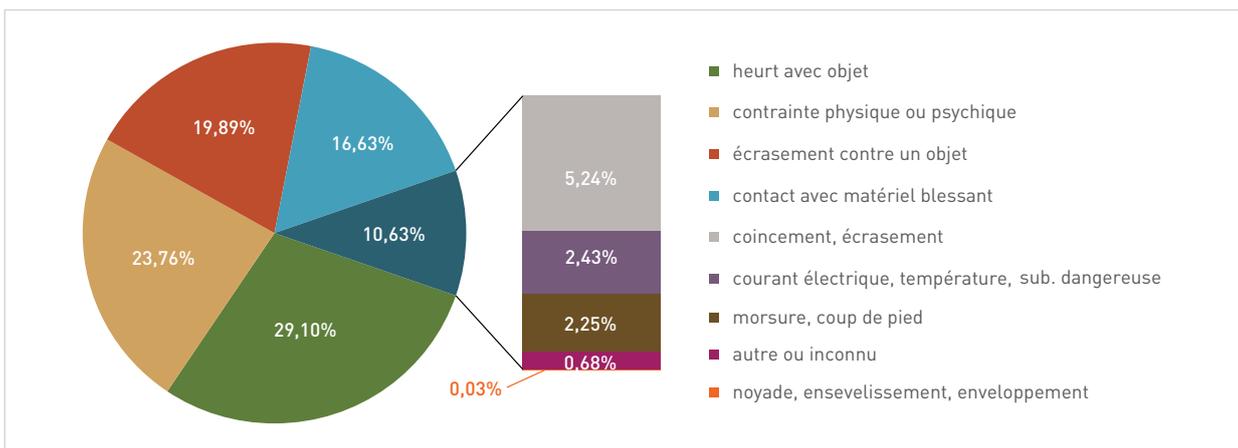
*Taux de fréquence AAA : nombre d'accidents reconnus \* 100 / nombre de travailleurs-unité*

*Travailleurs-unité : le total des heures de travail déclarées divisé par 2080, le temps de travail moyen annuel (40 heures par semaine, 52 semaines par an)*

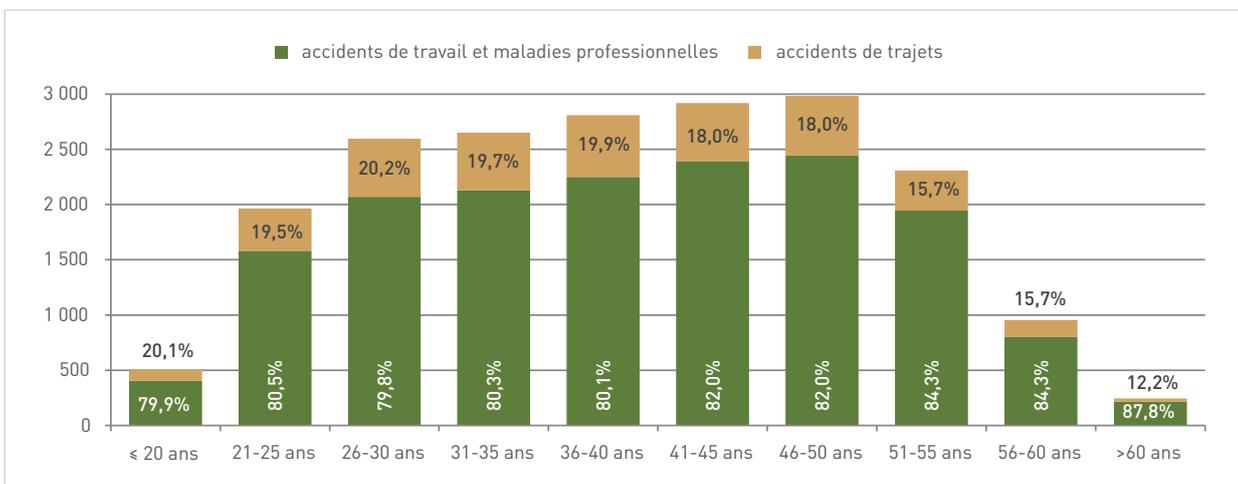
### Accidents reconnus selon le lieu de travail, régime général, Luxembourg



### Répartition des accidents reconnus, selon la modalité de la blessure, régime général, Luxembourg, 2015



### Accidents reconnus, selon l'âge de la victime, régime général, Luxembourg, 2015



Données : Association d'assurance accident ; graphiques : CSL

## Accidents du travail

### Caractéristiques des accidents reconnus

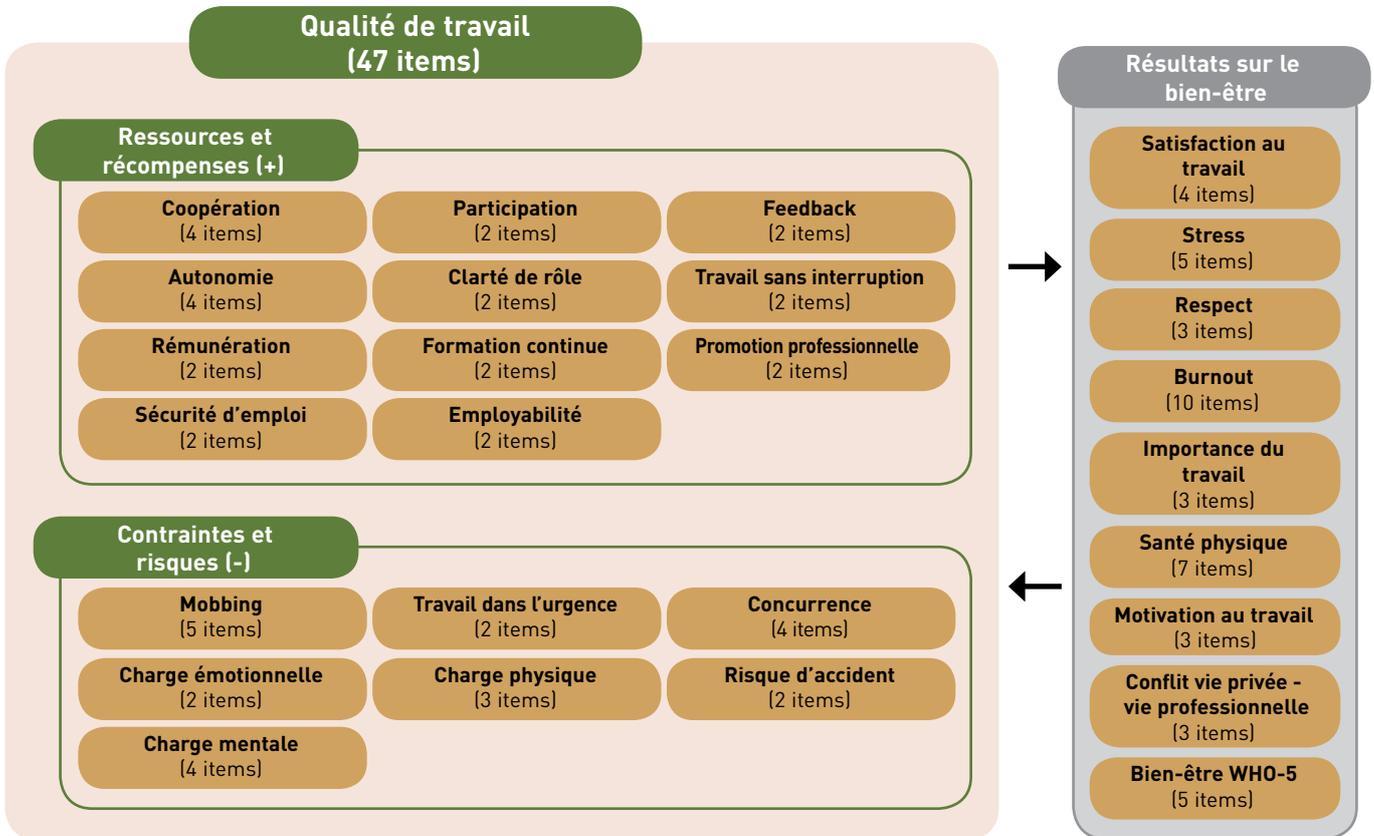
Hormis les accidents qui se situent dans un lieu public (accidents de trajet pour la plupart), ce sont les chantiers et les sites industriels qui sont, les lieux les plus touchés (environ 20% chacun). Viennent ensuite les lieux d'activité tertiaire avec un peu moins de 15% et les établissements de soins avec un peu plus de 5%.

La plupart des accidents sont dus à un heurt contre un objet en mouvement (29,1%). Viennent ensuite les contraintes physiques du corps ou les contraintes psychiques (23,8%), les écrasements contre un objet immobile alors que la victime est en mouvement (19,9%) et les contacts avec du matériel coupant, pointu, dur ou rugueux (16,6%).

La prise en compte de la nature des lésions montre plus de la moitié de celles-ci sont des plaies et blessures superficielles (52,0%). L'autre grande catégorie concerne les luxations, entorses et foulures (31,0%).

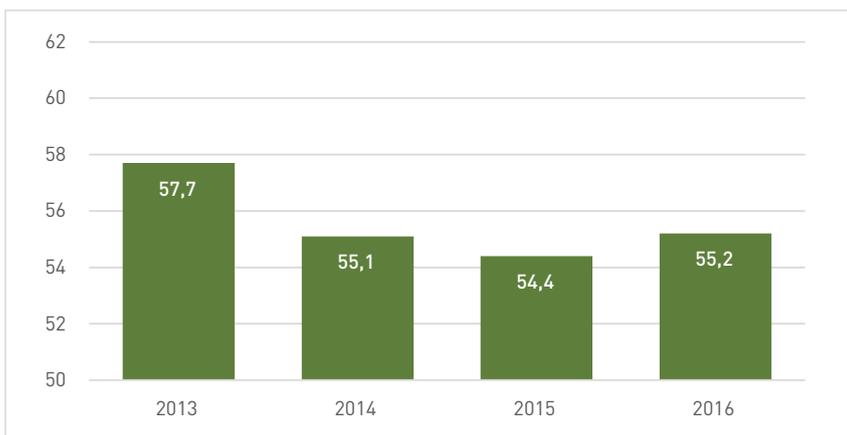
Enfin, un regard sur l'âge des personnes touchées est riche d'enseignement. En 2015 comme en 2014, la quarantaine semble être une période charnière. Les accidents de trajets sont surreprésentés parmi les plus jeunes et les autres accidents, à l'inverse, parmi les plus âgés. Ainsi, près d'un accident du travail sur cinq (19,8%) est un accident de trajet touchant une personne d'au plus 40 ans. Pour les plus de 40 ans, la proportion n'est que d'un sur six environ (17,1%).

Principales dimensions du « Quality of work » questionnaire



Source : CSL et Université du Luxembourg

Score Quality of work Index (entre 0 et 100) selon les années



Données : Quality of work Index ; tableau et graphiques : CSL

## Évaluation de la situation professionnelle et de l'emploi

### Évolution du *Qow Index*

#### 4.1

Le projet *Quality of work Index* a été lancé en 2012 par la Chambre des salariés en collaboration avec l'unité de recherche INSIDE de l'Université de Luxembourg. Depuis 2013, un institut de sondage\* réalise annuellement une enquête à partir d'un échantillon représentatif de plus de 1 500 personnes faisant partie de la population active au Grand-Duché parmi laquelle figurent des résidents et des frontaliers. Les personnes choisies selon un procédé aléatoire sont contactées par téléphone pour répondre à une centaine de questions sur les conditions de travail et le bien-être liés à l'activité professionnelle.

L'évolution du *Qow Index* entre 2013 et 2016 est présentée sur une échelle entre 0 et 100. De manière générale, après une diminution entre l'étude-pilote de 2013 et la deuxième enquête en 2014, le score se stabilise depuis aux alentours de 55 points.

*Note : La qualité de travail est mesurée par le biais de dix-huit sous-échelles (dimensions) dont chacune est composée de plusieurs questions.*

*Les aspects positifs du travail sous forme de ressources et de récompenses disponibles aux salariés sont recensés moyennant onze échelles :*

1. coopération (avec les collègues de travail) ;
2. participation (au processus décisionnel) ;
3. feed-back (par le supérieur et les collègues) ;
4. autonomie (dans le travail) ;
5. clarté de rôle ;
6. travail sans interruption ;
7. satisfaction avec la rémunération ;
8. possibilités de formation continue ;
9. opportunités de promotion professionnelle ;
10. évaluation de la sécurité d'emploi ;
11. évaluation de l'employabilité.

*Sept dimensions mesurent les contraintes et risques pour le salarié qui ont un impact négatif sur la qualité de travail :*

- mobbing (par le supérieur et/ou des collègues) ;
- charge mentale (du travail) ;
- travail dans l'urgence ;
- concurrence au travail ;
- charge émotionnelle ;
- risque d'accident ;
- charge physique.

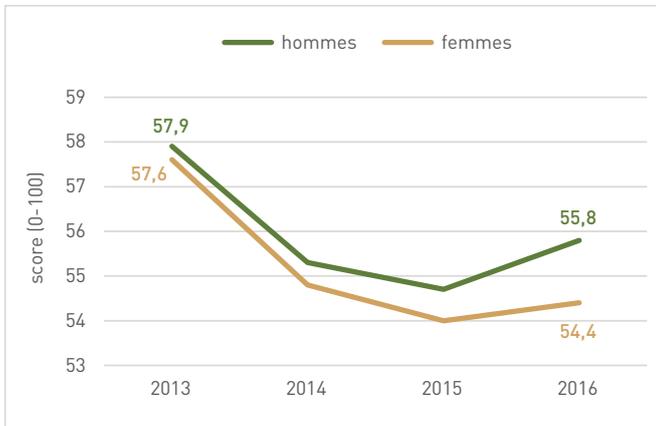
*Le Quality of work Index se compose d'une sélection représentative de 22 items issus de ces dimensions. Il est constitué par la moyenne non pondérée des réponses à ces questions (les scores pour les ressources et récompenses sont positivement pris en compte et les scores pour les contraintes et risques ont un impact négatif sur la moyenne).*

*À côté des échelles consacrées à la description de la qualité de travail d'autres questions font partie de l'outil pour recueillir des informations sur l'effet que la qualité de travail a sur le bien-être du salarié :*

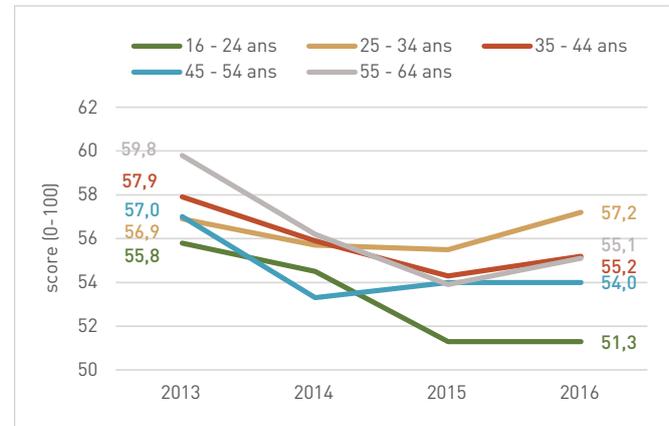
1. stress (vécu) ;
2. burnout (épuiement professionnel) ;
3. santé physique ;
4. satisfaction au travail ;
5. respect (perçu) ;
6. importance du travail (pour le salarié) ;
7. motivation au travail ;
8. conflits vie privée – vie professionnelle ;
9. bien-être WHO-5.

\* L'institut infas depuis 2014, TNS-ILRES en 2013

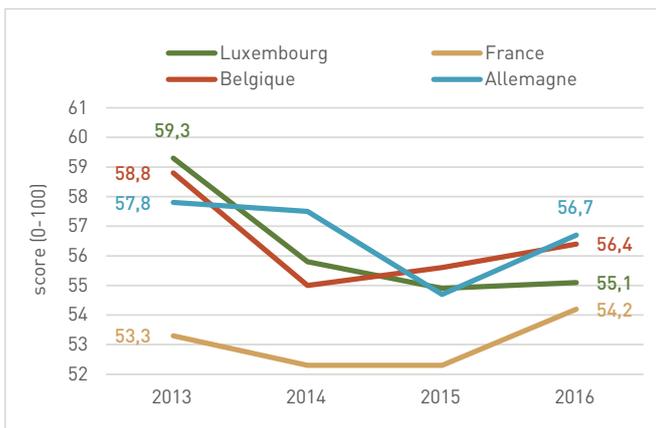
### Évolution du Qow Index selon le genre



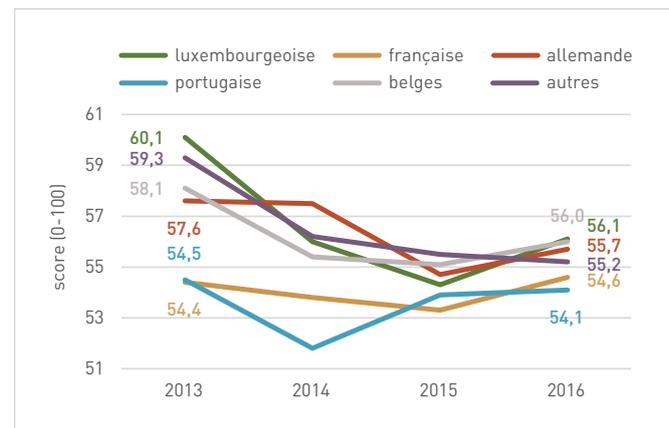
### Évolution du Qow Index selon l'âge



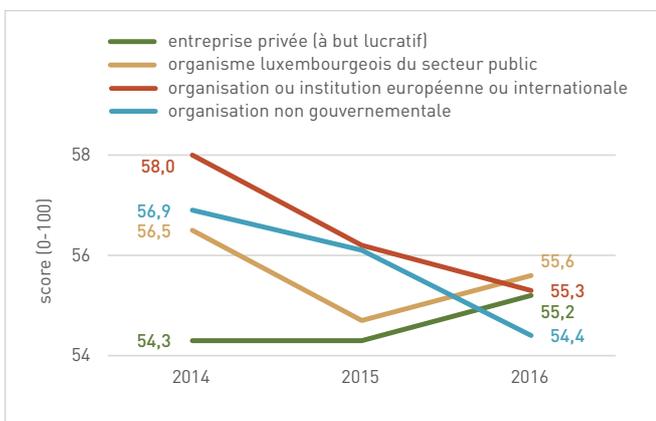
### Évolution du Qow Index selon le pays de résidence



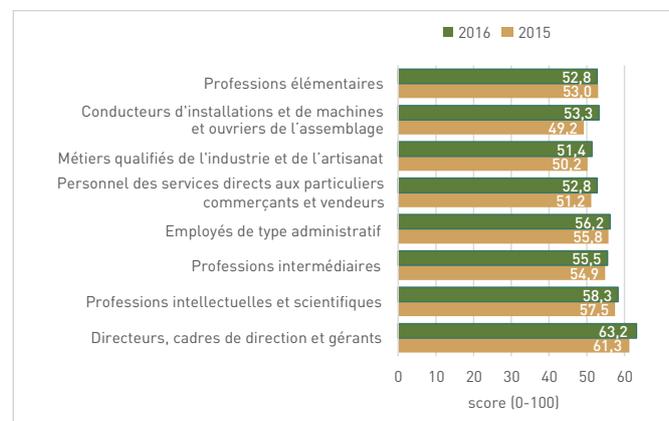
### Évolution du Qow Index selon la nationalité



### Évolution du Qow Index selon le type d'entreprise



### Évolution du Qow Index selon le type de métier



Données : Quality of work Index ; tableau et graphiques : CSL

## Évaluation de la situation professionnelle et de l'emploi

### Évolution du *Qow Index*

#### 4.1

Le score *Quality of work Index* diffère selon le genre. Les hommes ont une opinion plus favorable de la qualité de travail (55,8) que les femmes (54,4). Cet écart se creuse depuis 2013, période où les scores sont quasiment identiques.

Les 16-24 ans sont de moins en moins satisfaits de leur qualité de travail avec un score passant de 55,8 en 2013 à 51,3 en 2016. Depuis 2015, les 25-34 ans devancent les autres classes d'âge (score en hausse de 55,5 à 57,2).

Parmi les non-résidents, les frontaliers français sont les plus mécontents en 2016 avec un score de 54,2, suivis par les Allemands (56,4) puis les Belges (56,7). Quant aux résidents, ils sont, avec 55,1, dans une situation intermédiaire. Toutefois en tendance, le score tend à augmenter depuis 2014\* pour les frontaliers français et belges tandis qu'il diminue légèrement pour les allemands ainsi que pour les résidents.

De façon générale, en termes de nationalité, il semble que, parmi les résidents, ceux originaires d'Italie, du Portugal et de France font des constats plus négatifs que les Belges (56,0), Allemands (55,7) et Luxembourgeois (56,1). Malgré tout, la situation des différentes nationalités semblent converger vers un niveau commun au fil du temps.

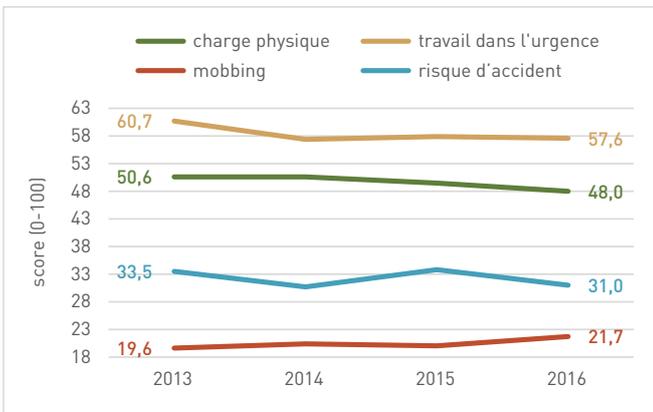
La classification des salariés selon des critères liés au travail montrent également des différences au niveau des scores du *Quality of work Index*. Ainsi, ceux qui travaillent dans les organisations ou institutions européennes ou internationales font face à une nette diminution de leur qualité de travail de manière similaire aux salariés des organisations non gouvernementales (ONG). Ces derniers affichent le score le plus bas en 2016 (54,4). Si les employés du secteur public présentent un score en diminution entre 2014 et 2015 et qui plus est se situe en dessous de ceux travaillant pour une organisation euro-

péenne/internationale ou une ONG, ils se retrouvent en 2016 avec le score le plus élevé. En 2014 et en 2015, les salariés du secteur privé sont les plus insatisfaits. Toutefois, leur situation s'améliore en 2016 et dépasse celle des salariés des ONG.

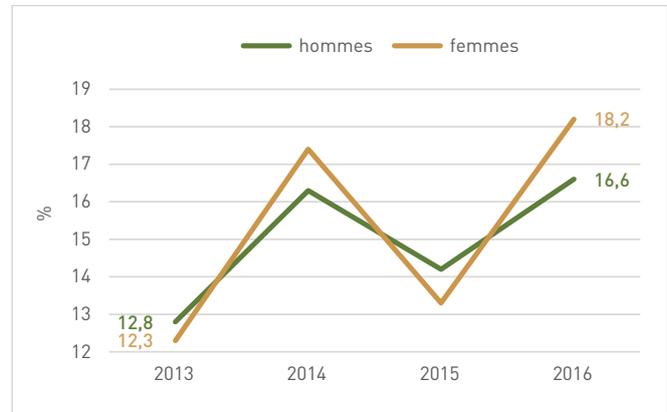
Par ailleurs niveaux de qualification et de qualité de travail évoluent de concert. Plus encore, le métier exercé a une grande importance : les scores les plus bas sont observés dans les métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat (51,4), les professions élémentaires (52,8) et le personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs (52,8) ; en revanche, les employés de type administratif (56,2), les professions intellectuelles et scientifiques (58,3) et surtout les directeurs, cadres de direction et gérants (63,2) ressentent une meilleure qualité de travail.

\* En 2013 il s'agit de l'étude-pilote du *Quality of work Index*, avec quelques échelles de mesures qui sont légèrement différentes. De plus, l'institut de sondage qui récolte les données a changé. Ces modifications limitent la comparabilité des données 2013 avec celles des autres années.

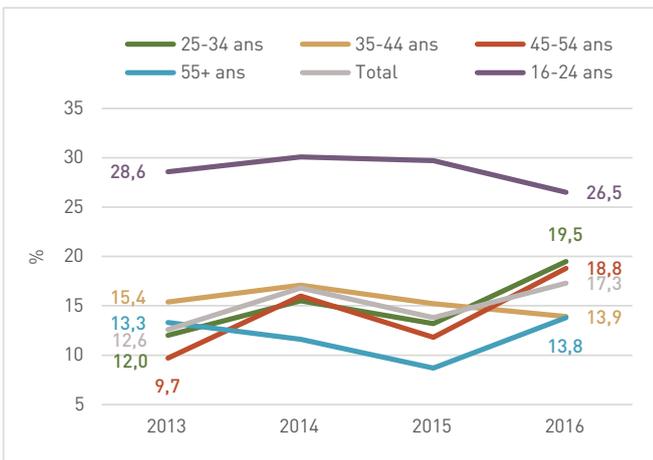
### Évolution des principales dimensions relevant des contraintes et risques au travail



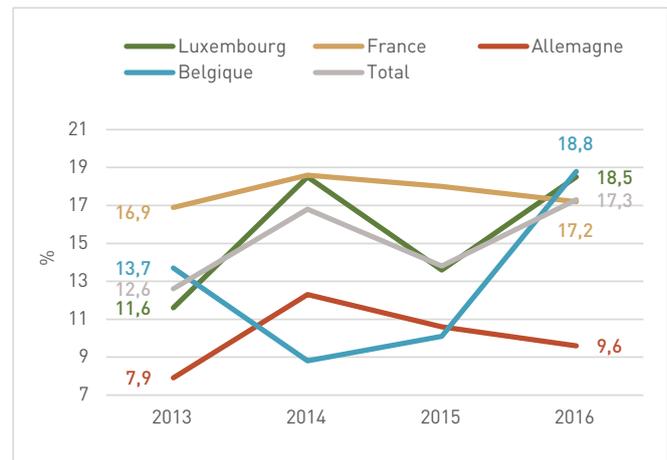
### Évolution de la prévalence de mobbing selon le genre



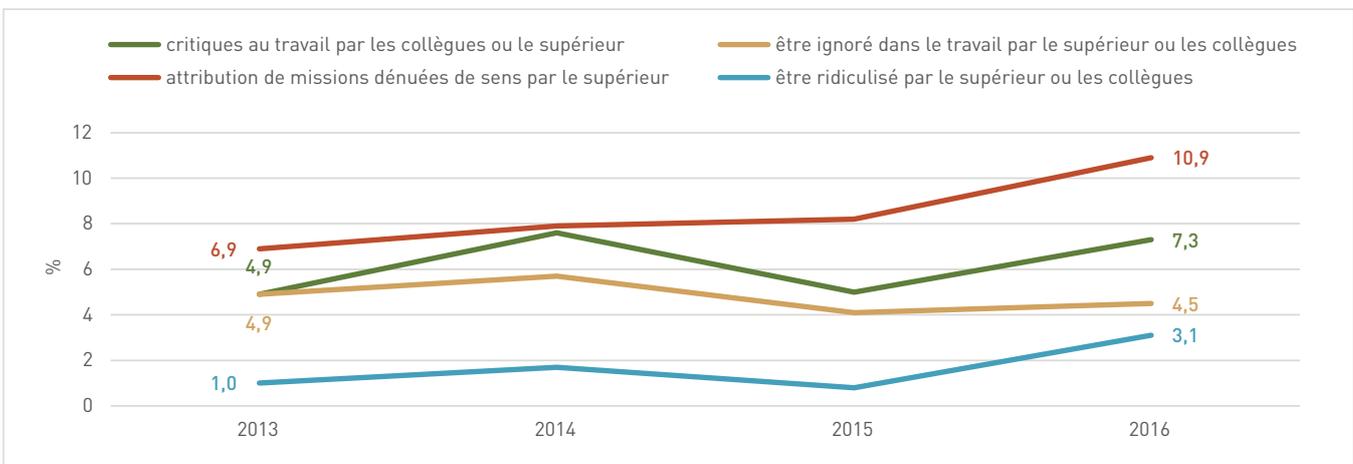
### Évolution de la prévalence de mobbing selon l'âge



### Évolution de la prévalence de mobbing selon le pays de résidence



### Évolution des différents types de comportements négatifs



**Note :** réponses « souvent » et « (presque) tout le temps »

Données : Quality of work Index ; graphiques : CSL

## Évaluation de la situation professionnelle et de l'emploi

### 4.2

### Évolution des conditions de travail

#### a. Les contraintes et risques au travail

Les évolutions diffèrent selon les dimensions qui composent le *Quality of work Index*. Ainsi, du côté des contraintes et risques au travail (dimensions de la qualité de travail ressenties négativement), le constat du travail dans l'urgence reste relativement stable sur les quatre années alors que celui du risque d'accident au travail fluctue d'année en année. En revanche, la charge physique du travail affiche une légère et constante baisse sur les quatre années, ce qui est plutôt une bonne chose pour le Qow Index. En effet, c'est un facteur important dans l'évaluation de la qualité globale de travail. Or, une autre composante qui a une forte influence négative sur la perception de la qualité de travail, à savoir le *mobbing*, montre une tendance à la hausse depuis 2013.

L'évaluation du nombre travailleurs touchés par le phénomène du harcèlement au travail est faite par un outil appelé prévalence. Pour ce faire, les comportements de harcèlement moral vécus par les salariés sont saisis moyennant quatre questions avec cinq modalités : 1 = jamais ; 2 = rarement ; 3 = parfois ; 4 = souvent ; 5 = presque tout le temps. Une situation de *mobbing* sera considérée comme existant effectivement dès lors qu'un salarié indique pour au moins l'une des questions les modalités 4 ou 5. Dès lors, l'évolution de la prévalence du harcèlement moral auprès des salariés au Luxembourg suit une tendance à la hausse entre 2013 et 2016 (de 12,6% à 17,3%).

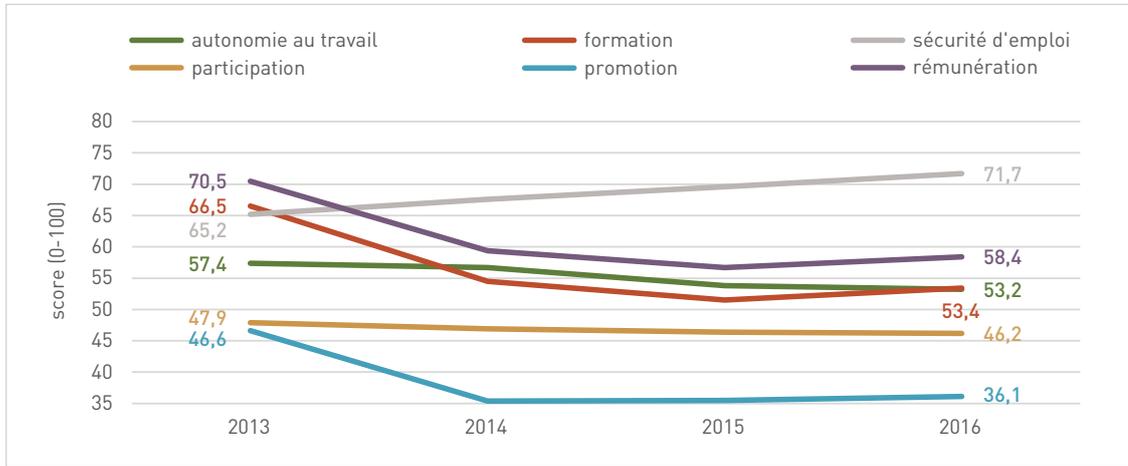
Bien que l'évolution soit semblable pour les hommes et les femmes, les femmes montrent une prévalence plus élevée en 2014 (17,4%) et 2016 (18,2%), et les hommes en 2015 (14,2%).

Certains groupes comme les jeunes de moins de 25 ans ainsi que les résidents français et luxembourgeois sont plus touchés que d'autres par le *mobbing* ; en revanche, les 55 ans et plus et les résidents allemands sont moins concernés.

Il y a aussi des différences de prévalences en matière de comportements négatifs : l'attribution de missions dénuées de sens est le comportement le plus fréquent ; le moins fréquent est le fait d'être ridiculisé. Selon les résultats de l'enquête, tous ces comportements négatifs, exception faite du fait d'être ignoré par les collègues et/ou supérieurs, suivent une nette tendance à la hausse au fil des années.

\* Créer de l'incertitude sur le travail et faire peser sur les personnes des charges liées à l'organisation sous prétexte d'autonomie sont en revanche d'autres sources de pressions sur les travailleurs. Trop d'autonomie et d'incertitude peuvent ainsi entraîner des conséquences négatives.

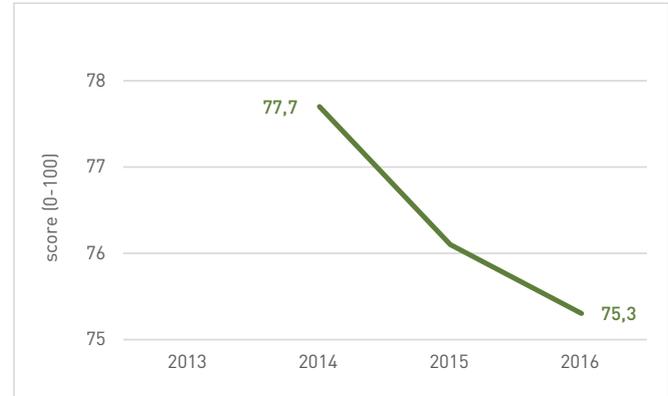
### Évolution des principales dimensions relevant des ressources et récompenses au travail



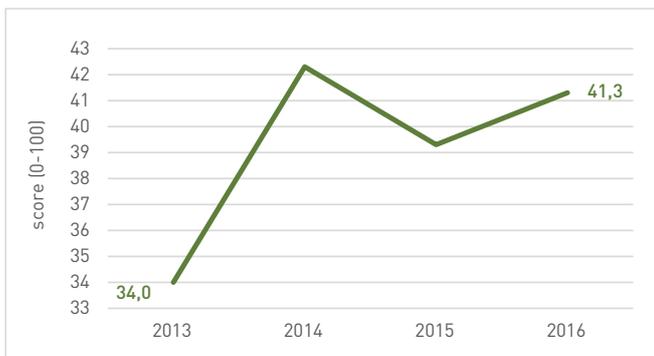
### Évolution de la satisfaction et du respect au travail



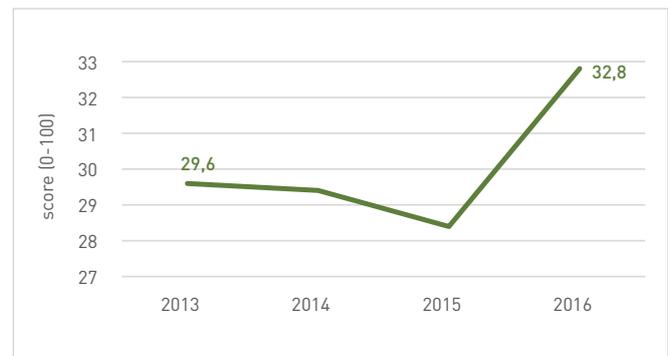
### Évolution de l'importance donnée au travail



### Évolution du stress lié au travail



### Évolution du burnout



Données : Quality of work Index ; graphiques : CSL

## Évaluation de la situation professionnelle et de l'emploi

### Évolution des conditions de travail

#### 4.2

#### ***b. Les ressources et récompenses au travail***

Les ressources et récompenses sur lesquelles peuvent compter les salariés dans l'exécution de leur travail constituent des dimensions positives de la qualité de travail.

Une relative stabilité apparaît depuis 2014 au niveau des possibilités de promotion professionnelle (après une nette diminution entre l'étude-pilote de 2013

et l'enquête de 2014). Les possibilités de formation dans l'entreprise sont à un niveau stable depuis 2014 alors que la satisfaction en matière de la rémunération connaît une baisse notable en 2015 suivie d'une hausse d'ampleur comparable en 2016. Par ailleurs, le sentiment de sécurité d'emploi augmente constamment depuis 2013, ce qui a un impact positif sur la qualité de travail.

Toutefois, l'autonomie dans le travail tend nettement à diminuer et la participation aux prises de décisions dans l'entreprise connaît une légère baisse. Ces deux diminutions influencent fortement l'évaluation globale de la qualité de travail en raison de leur importance dans l'index.

#### ***c. Les résultats sur le bien-être***

La satisfaction au travail ainsi que le sentiment d'être respecté affichent une baisse considérable entre 2013 et 2014. Toutefois, depuis 2014 les scores se stabilisent.

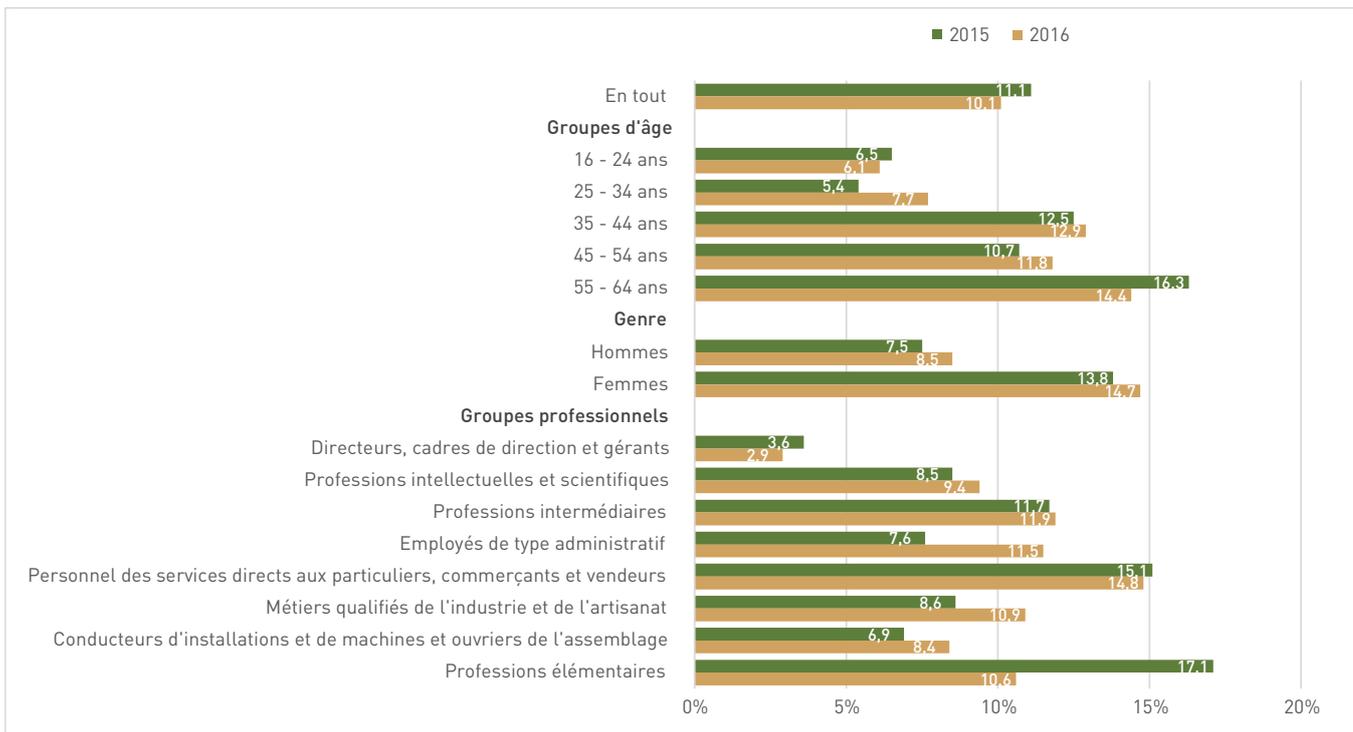
L'importance donnée au travail est soumise à une légère tendance à la baisse depuis 2014 (année où cette échelle de mesure a été introduite dans le questionnaire).

Le niveau du stress lié au travail augmente très fortement entre 2013 et 2014, connaît un fort recul en 2015 suivi par une tendance marquée à la hausse en 2016.

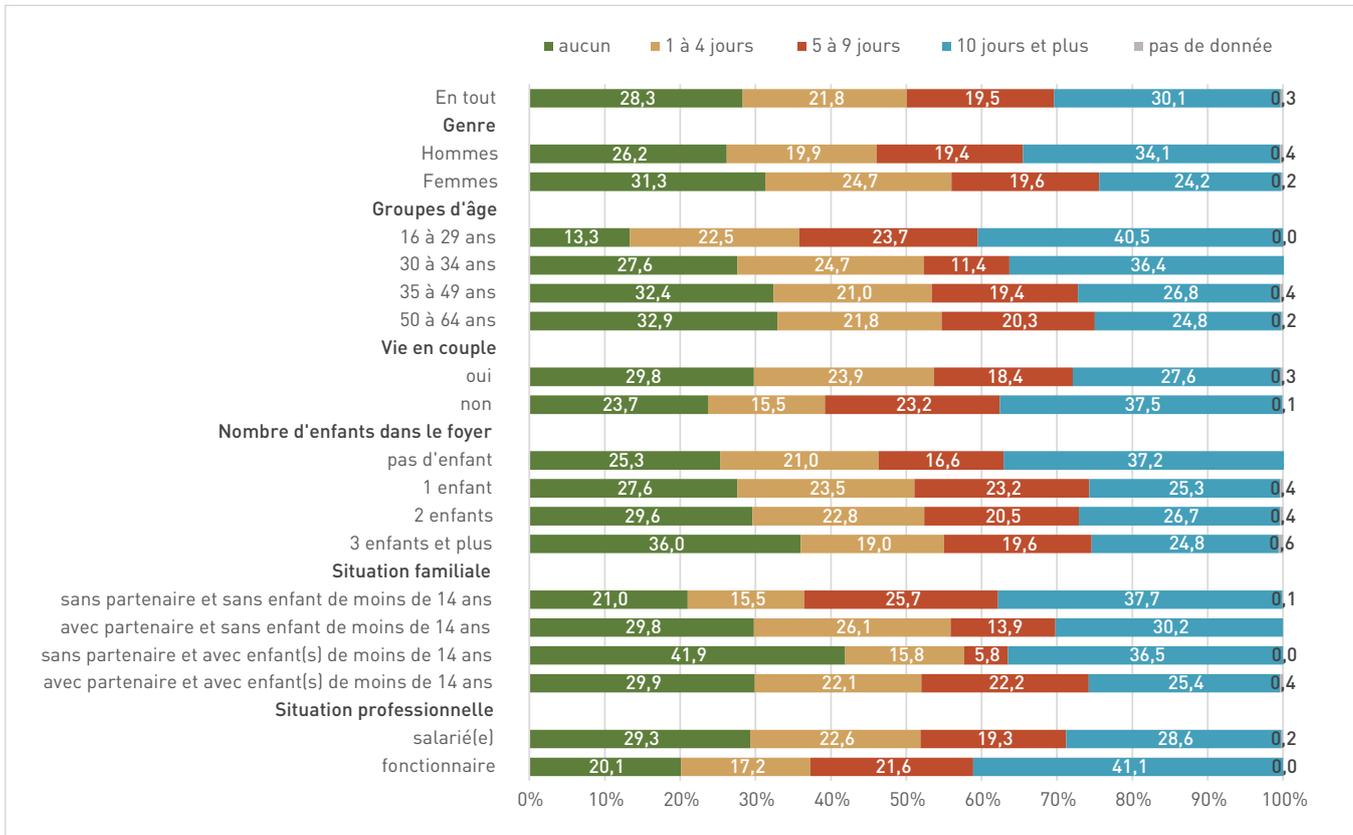
L'évolution du niveau de burnout (sentiment d'épuisement lié au travail) est montrée sur le dernier graphique. Après une légère tendance à la baisse entre 2013 et 2015, le niveau de burnout

connaît une hausse exceptionnelle en 2016 pour s'établir au plus haut niveau connu depuis le lancement de l'enquête.

## Problèmes de santé au cours des 12 derniers mois



## Nombre de jours de sport dans le mois



Données : Quality of work Index

## Évaluation de la situation professionnelle et de l'emploi

### 4.3

### Problèmes et comportements liés à la santé des salariés

La qualité du travail et la qualité de vie se reflètent notamment dans l'état de santé des travailleurs. Afin de tenir compte, l'enquête *Qow* rapporte depuis 2013 la présence de divers problèmes de santé parmi les travailleurs du Luxembourg.\*

En 2015 et en 2016, environ un dixième des travailleurs répond avoir eu des problèmes de santé au cours des 12 derniers mois (modalités « souvent » et « (presque) tout le temps »), et un seizième répond « parfois ». En conséquence, la majorité des salariés (71%) ne relève, au cours des 12 derniers mois, aucun ou que des rares problèmes de santé. Ce résultat apparaît comme très stable en 2015 et 2016.

Avec 15%, les femmes sont à ce sujet près de deux fois plus concernées que les hommes (9%), et pour les deux genres les scores sont en hausse entre 2015 et 2016.

Le sport joue un rôle important dans la prévention des problèmes de santé et dans l'augmentation du bien-être. Les salariés luxembourgeois ont été interrogés en 2016 sur le nombre de journées par mois au cours desquelles ils pratiquent un sport. La réponse moyenne est de 7 jours. Toutefois, 28% des salariés ne pratiquent aucun sport, tandis que 30% en pratiquent beaucoup (au moins 10 jours par mois). Les écarts entre les pratiques d'activité physique sont donc importants.

Par ailleurs, le nombre de journées de sport tend à diminuer selon le nombre d'enfants dans le foyer (8,6 à 8,7 jours en moyenne). Les familles monoparentales forment le plus grand groupe parmi les non-sportifs, mais sont également représentées dans le même ordre de grandeur dans le groupe pratiquant 10 jours ou plus de sport par mois\*\*.

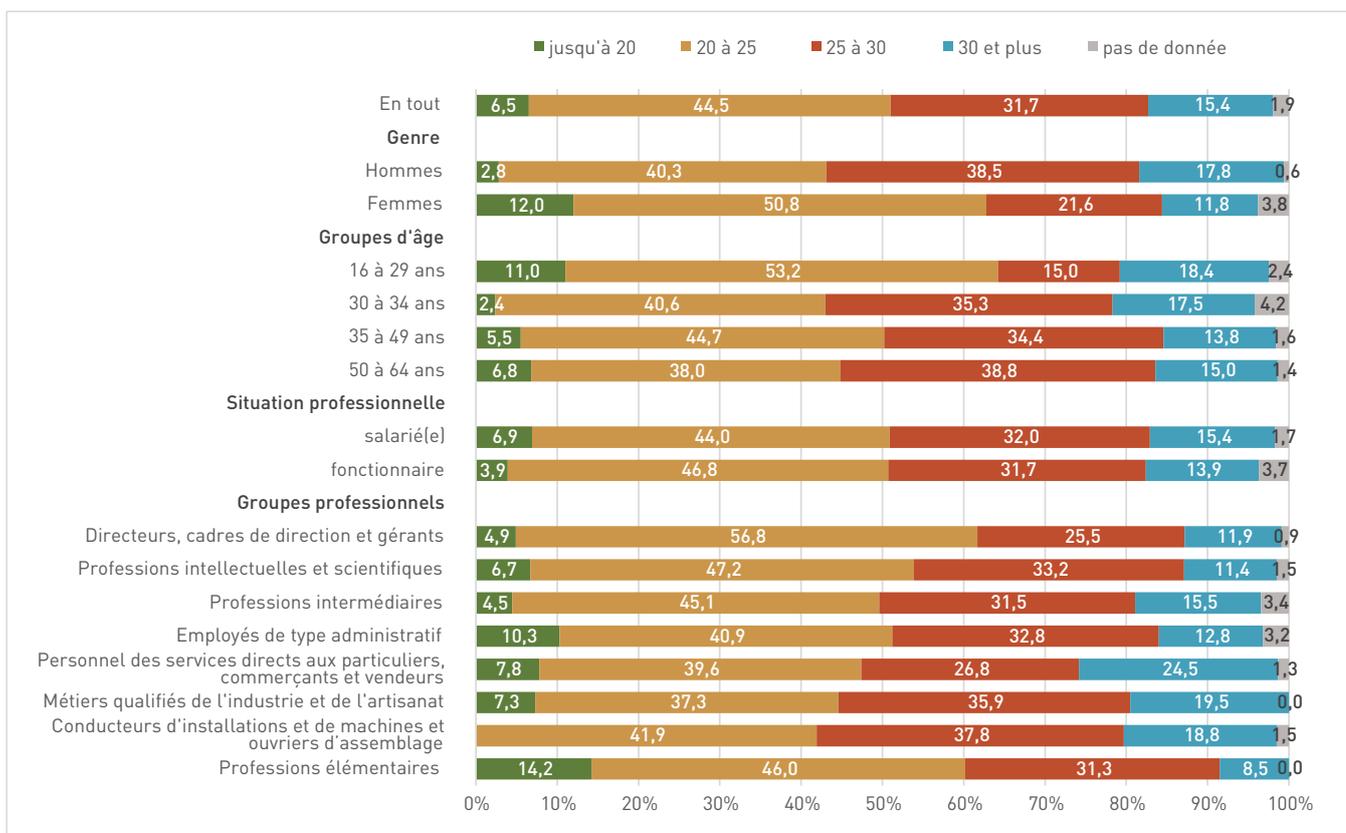
Avec une pratique du sport de 8,9 jours par mois, les fonctionnaires apparaissent comme assez sportifs.

L'observation des tranches d'âge met en lumière les jeunes : si 13% ne pratiquent aucun sport, soit la part la plus faible parmi les autres tranches d'âge, ils sont les plus nombreux à pratiquer régulièrement un sport (9 jours en moyenne). Les groupes des 35-49 ans et des 50-64 ans sont très similaires en termes de pratique sportive (ou non), leur moyenne étant de 6,3 à 6,4 jours.

\* Une question a été ajoutée depuis l'enquête 2015 afin d'appréhender la fréquence d'apparition des problèmes de santé au cours de l'année écoulée. De même, les questions portant sur les problèmes de santé spécifiques se sont depuis 2015 référées uniquement aux douze derniers mois. C'est pourquoi les résultats ne peuvent être comparés que dans une portée limitée entre les années d'enquête.

\*\* Le nombre de familles concernées est faible.

Indice de masse corporelle



Données : Quality of work Index

## Évaluation de la situation professionnelle et de l'emploi

### 4.3

### Problèmes et comportements liés à la santé des salariés

Le surpoids et la maigreur, en partie liés à une mauvaise alimentation, à la consommation d'alcool, et à un manque de pratique sportive, sont des facteurs de risque connus de nombreuses maladies, notamment cardio-vasculaires. Pour obtenir une vue d'ensemble plus précise de la diffusion de ces facteurs de risque, l'enquête *Qow* 2016 ajoute de nouvelles questions à ce sujet.

L'indice de masse corporelle (IMC) est un indicateur largement utilisé à travers le monde pour établir des tendances en termes de surpoids et de maigreur. Il se calcule à partir du lien entre taille et poids et définit des seuils pour une corpulence normale en fonction des capacités physiques, du genre et de l'âge.

La classification des valeurs indicatives (théoriques) de l'IMC pour les adultes est la suivante si l'on distingue des classes d'âge\* :

Âge	IMC (poids normal)
19-24 ans	19-24
25-34 ans	20-25
35-44 ans	21-26
45-54 ans	22-27
55-64 ans	23-28

Selon le genre, la classification IMC se présente comme suit :

Classification	Homme	Femme
Maigreur	<20	<19
Poids normal	20-25	19-24
Surpoids	25-30	24-30
Obésité	30-40	30-40
Obésité morbide	>40	>40

Les résultats présentés ci-dessous concernent les salariés luxembourgeois. Ils se basent sur des calculs effectués d'après les déclarations personnelles relatives à la taille et au poids dans le cadre de l'enquête *Qow* 2016.

Ainsi, seule une petite moitié des répondants (45%) a un IMC situé dans la catégorie normale, tandis que 47% d'entre eux présentent un IMC supérieur à 25, soit un surpoids, voire une obésité. Un seizième des personnes interrogées a un IMC supérieur à 30 et se trouve ainsi clairement dans la catégorie d'obésité. Le constat semble être généralement plus défavorable pour les hommes. En effet, la proportion d'obèses (IMC > 30) et de personnes en surpoids (IMC entre 25 et 30) est nettement plus élevée chez les hommes. Toutefois, par rapport aux autres pays européens, avec un IMC moyen de 25,7, le Luxembourg se trouve dans la moyenne\*\*.

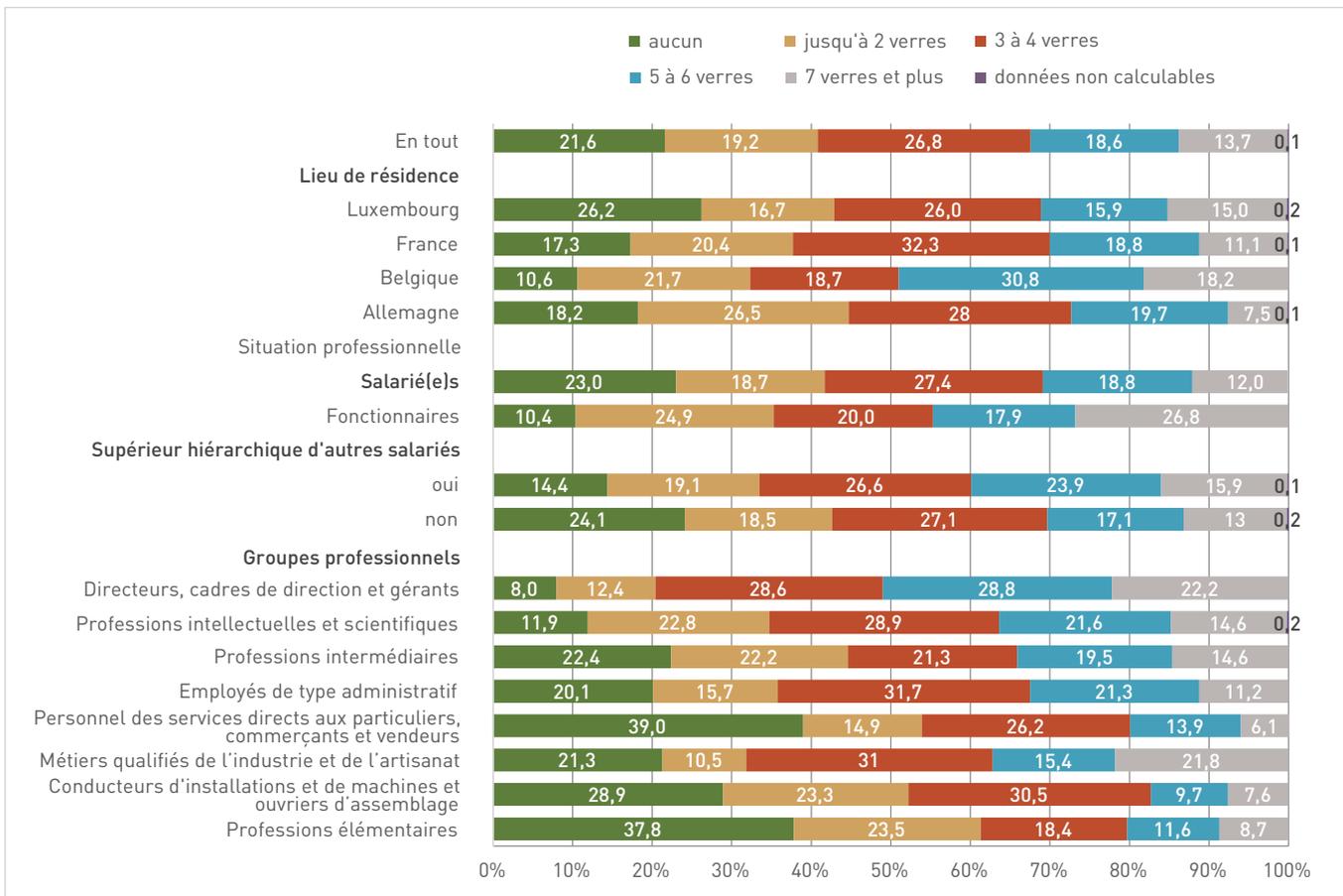
Par ailleurs, les plus jeunes sont moins souvent en surpoids (catégorie 25-30) que leurs aînés (15% contre 34% et plus). En outre, plus d'un sur deux (53,2%) se trouve dans la catégorie poids normal (IMC de 20 à 25). Toutefois, il est inquiétant de constater que 18% d'entre eux ont un IMC supérieur à 30.

L'observation des groupes professionnels montre que la part de personnes en surpoids ou maigres parmi les dirigeants (4,9%), les professions intellectuelles (6,7%)... est nettement plus faible que parmi les professions élémentaires (14,2%) ou les employés de type administratif (10,3%). On peut se demander si, pour ces deux derniers groupes, cette observation est liée ou non aux revenus plus faibles et au mode de vie plus modeste qui s'ensuit.

\* <https://www.uni-hohenheim.de/wwwin140/info/interaktives/bmi.htm>. Selon les sources, les données fournies par Internet et par la bibliographie présentent de légères différences (de 0,5 à 1 point de différence).

\*\* cf. <http://ncdrisc.org/index.html>

## Consommation d'alcool par semaine



Données : Quality of work Index

## Évaluation de la situation professionnelle et de l'emploi

### 4.3

### Problèmes et comportements liés à la santé des salariés

La consommation d'alcool représente un facteur de risque très important pour la santé. La quantité d'alcool consommée augmente en effet le risque de souffrir de maladies liées à l'alcool, mais peut aussi avoir des conséquences sociales ou psychiques, tant pour le consommateur que pour son environnement. De nouvelles questions dans le Qow 2016 permettent d'obtenir des chiffres sur la quantité moyenne d'alcool consommé par semaine.

Ainsi au Luxembourg, un cinquième des salariés déclare ne pas boire d'alcool, un autre cinquième boire jusqu'à deux verres par semaine. Plus d'un quart dire boire entre 2 à 4 verres d'alcool par semaine, et près d'un cinquième boit entre 4 et 6 verres. Avec 7 verres et plus par semaine, environ un septième des salariés se trouve à un niveau de consommation potentiellement problématique, ou pouvant être tout au moins classé au niveau d'une consommation à

risque. En effet, si une forte proportion de ce groupe boit quotidiennement et en quantité limitée, 14% consomment de l'alcool en quantité importante sur un à deux jours par semaine et peuvent de ce fait être classés parmi les comportements fortement à risque.

Les modes de consommation varient selon d'autres spécificités des consommateurs. Les résidents belges et luxembourgeois déclarent plus souvent une consommation d'alcool élevée ( $\geq 7$  verres). Les résidents français et allemands déclarent avoir des modes de consommation d'alcool plus modérés. Mais les résidents Luxembourg affichent aussi la plus forte proportion d'abstinents en matière d'alcool.

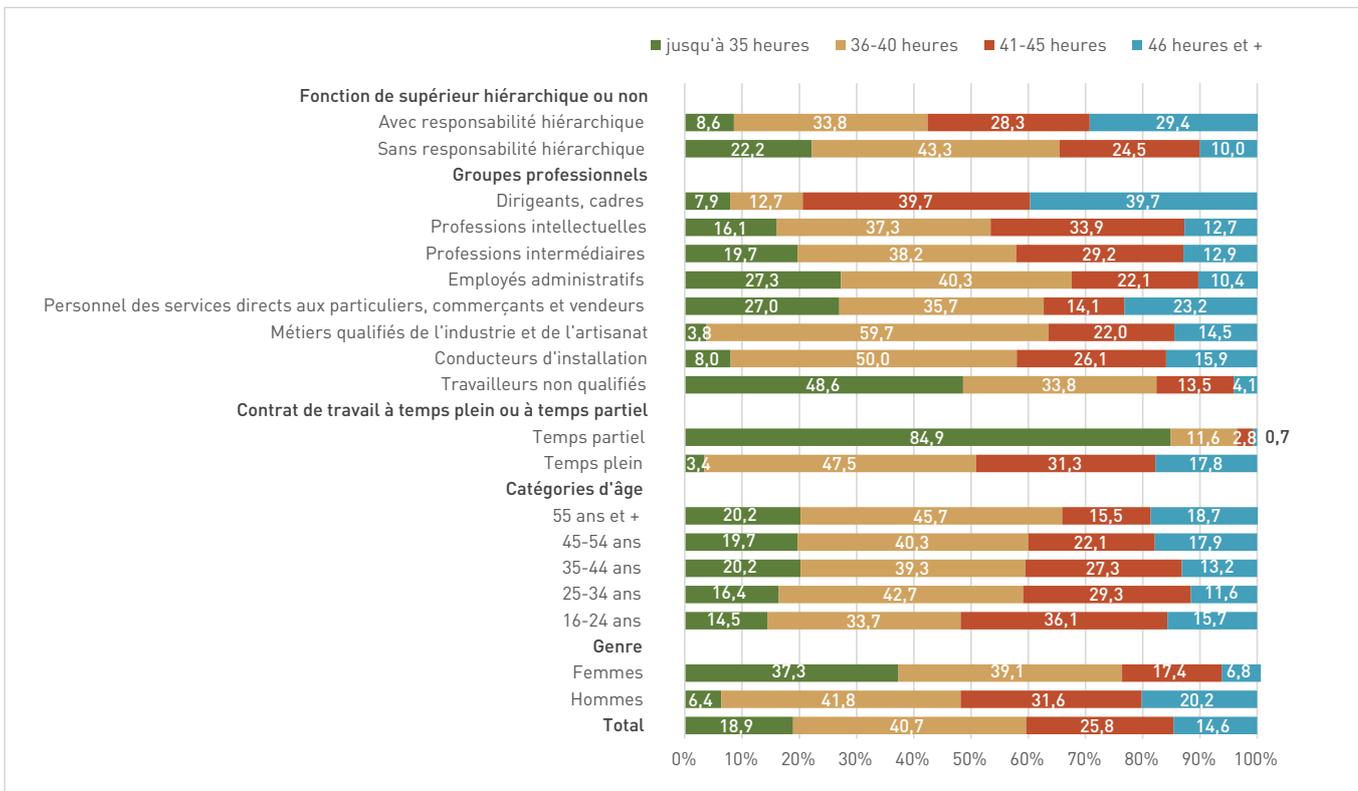
Par ailleurs, les fonctionnaires présentent une part relativement plus importante de gros buveurs que les salariés.

Les personnes occupant ayant une fonction de supérieur hiérarchique ont en moyenne une consommation d'alcool supérieure à celles sans fonction hiérarchique.

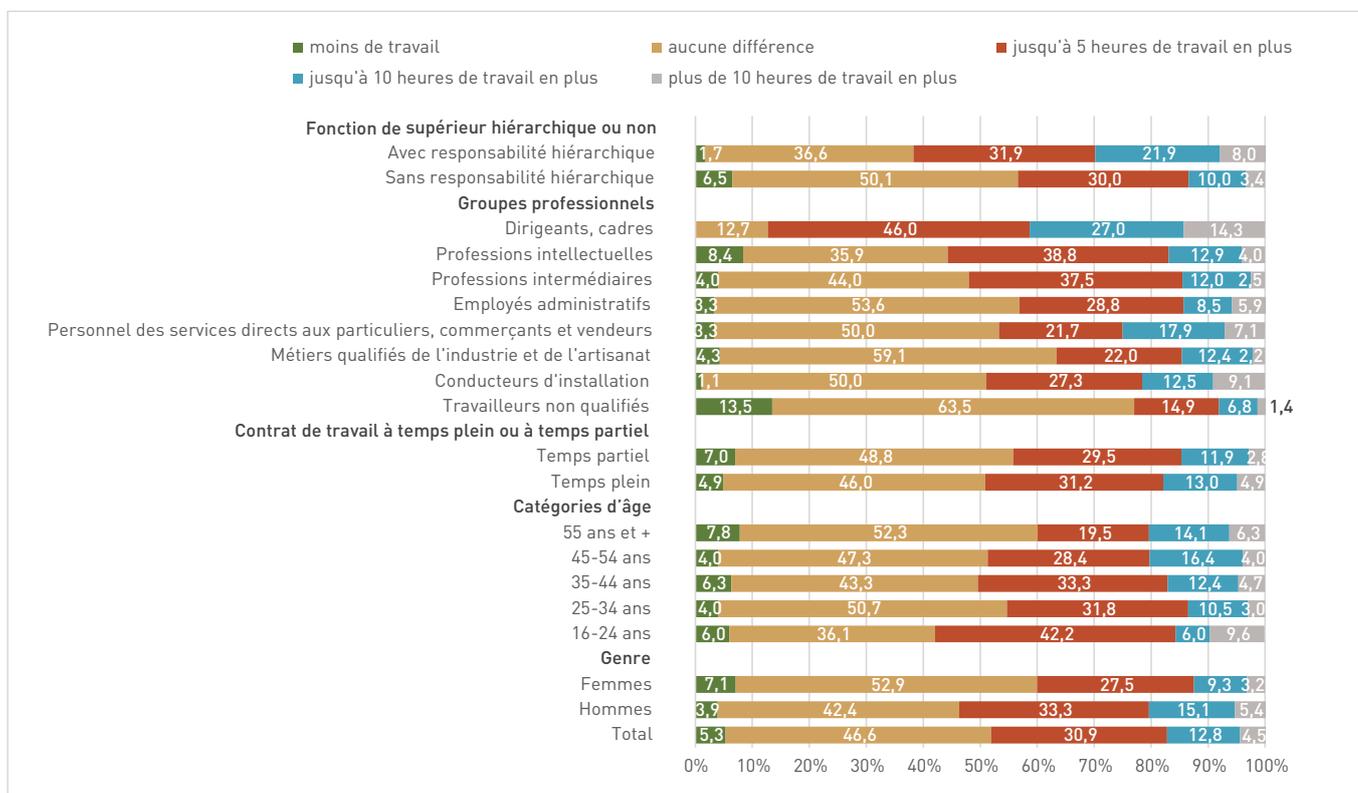
Plus encore, parmi les groupes professionnels, ce sont le groupe des dirigeants, cadres... (22,2%) et les artisans (21,8%) qui se retrouvent dans le groupe à forte consommation d'alcool ( $\geq 7$  verres). De plus, concernant les cadres ils déclarent rarement (8,0%) ne pas boire d'alcool, à l'inverse des personnels de services aux particuliers (39,0%) et des professions élémentaires (37,8%).

Par surcroît, les personnes de plus de 35 ans représentent deux tiers et plus de la consommation totale d'alcool.

## Temps de travail hebdomadaire effectif



## Différence entre durée de travail contractuelle et durée de travail effective



Données : Quality of work Index

## 4

## Évaluation de la situation professionnelle et de l'emploi

## 4.4

### Autres caractéristiques du travail au Luxembourg

Les femmes exerçant plus souvent que les hommes une activité à temps partiel, la durée moyenne de leur temps de travail (35,8 heures) est inférieure à celle des hommes (42,4 heures).

Si l'on différencie la durée hebdomadaire du travail selon les catégories professionnelles, les travailleurs non-qualifiés se retrouvent davantage parmi les durées les moins longues (au plus 35 heures) tandis que les cadres et dirigeants affichent les durées les plus longues (au moins 46 heures). Les conducteurs d'installation et surtout les métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat travaillent en général entre 36 et 40 heures par semaine.

Le deuxième graphique représente les différences entre la durée de travail contractuelle et la durée de travail effective.

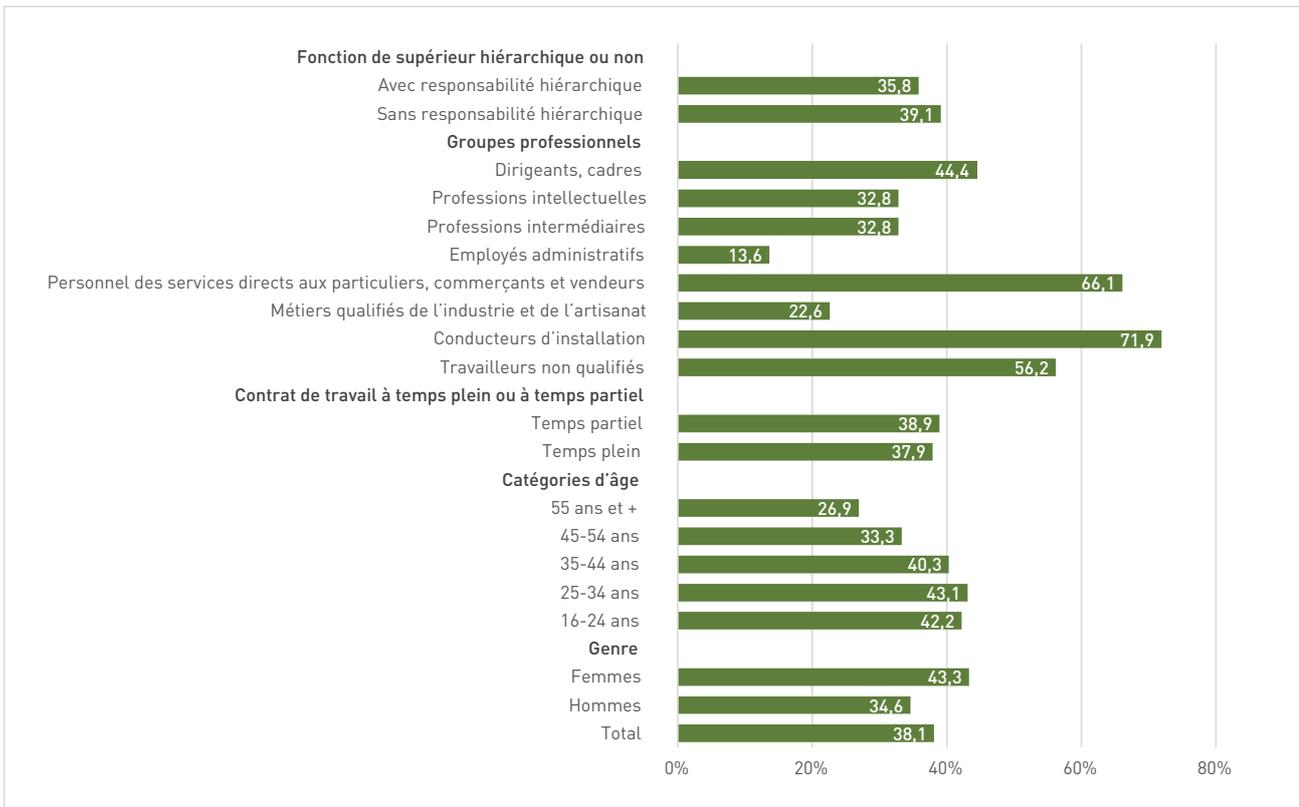
Pour les hommes, il existe une grande différence entre la durée contractuelle et la durée effective de travail. Ainsi, 53,8% d'entre eux déclarent travailler plus que ce qui est prévu dans leur contrat, contre 40% des femmes. Plus encore, un cinquième des hommes travaillent au moins 6 heures de plus que la durée contractuelle hebdomadaire (contre 12,5% pour les femmes).

L'analyse par tranches d'âge indique que 57,8% des jeunes salariés ont une durée de travail hebdomadaire effective supérieure à la durée contractuelle.

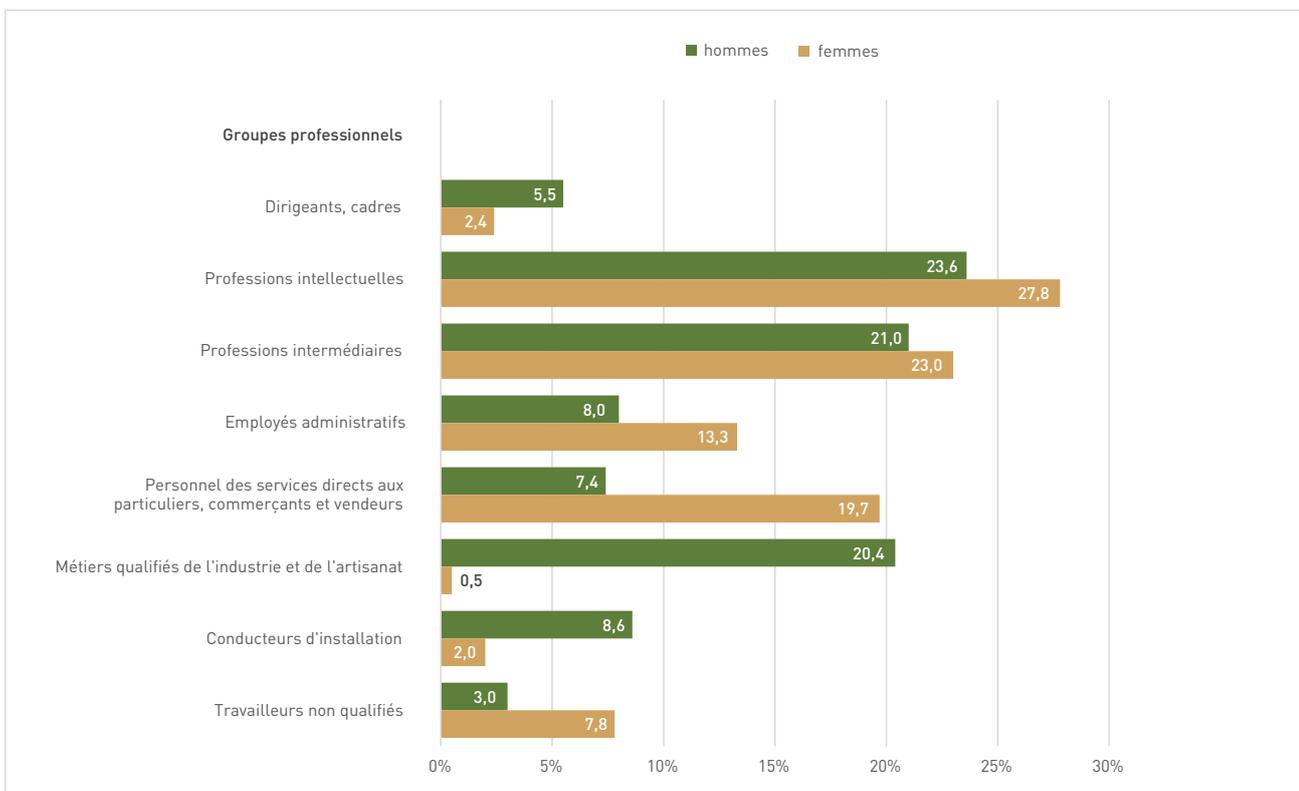
En revanche, la différenciation des salariés entre temps plein et temps partiel, met en lumière des proportions semblables dans la différence temps contractuel - temps effectif.

Les différences sont marquées entre les différentes catégories professionnelles : près de 90% des dirigeants et les cadres sont au-dessus de la durée contractuelle de travail, alors que seuls 23,1% de travailleurs non qualifiés sont dans ce cas.

## Importance des horaires de travail atypiques chez les salariés



## Structure professionnelle selon le genre



Données : Quality of work Index

## Évaluation de la situation professionnelle et de l'emploi

### 4.4

### Autres caractéristiques du travail au Luxembourg

L'importance des horaires de travail atypiques (travail le soir (après 19h00), de nuit (après 22h00) ou le week-end) diffère en fonction des catégories de travailleurs.

Ainsi, les femmes sont plus concernées par les horaires atypiques que les hommes.

Par ailleurs, exception faite des 16-24 ans, plus l'âge augmente, moins les horaires atypiques sont fréquents. En effet, si ces horaires concernent 43,1% des 25-34 ans, et un tiers des 45-54 ans, seuls 26,9% des 55 ans et plus sont dans ce cas. En revanche les différences sont minimales entre les travailleurs à temps plein et ceux à temps partiel.

Par ailleurs, le graphique (en haut, page de gauche) montre que seuls 13,6% des employés administratifs ont des horaires atypiques. *A contrario*, les conducteurs d'installation, les travailleurs non-qualifiés et les employés des services à la personne sont majoritairement concernés par des horaires de travail atypiques (respectivement : 71,9%, 66,1% et 56,2%).

Concernant la structure professionnelle selon le genre de l'ensemble des salariés (graphique du bas, page de gauche), quelques différences significatives apparaissent. Ainsi, la proportion de cadres et de dirigeants parmi les hommes est plus du double de celle parmi les femmes. *A contrario*, avec

une part d'environ 20%, les femmes travaillent près de trois fois plus souvent que leurs collègues masculins dans les métiers des services directs aux particuliers, du commerce et de la vente. Les femmes exercent également nettement plus souvent que leurs collègues masculins des emplois administratifs.

Les métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat sont en revanche essentiellement du domaine masculin : seul 0,5% des femmes les exercent contre 20,4% des hommes.





# Conclusion

## Inégalités et pauvreté

Si, au Luxembourg, la tendance de long terme est celle d'une augmentation des inégalités, les années 2014 et 2015 sont toutefois marquées par une légère amélioration de la situation. Ainsi, le ratio entre le revenu des plus riches et celui des plus pauvres (S80/S20) diminue légèrement tout en restant au-dessus de son niveau d'avant 2010. Le Luxembourg s'éloigne ainsi de la moyenne européenne. Il en est de même pour le coefficient de Gini, traduisant une répartition globale des revenus plus égalitaire en 2015. Néanmoins, cette diminution des inégalités est encore trop récente et timide (par rapport aux moyennes historiques) pour savoir s'il s'agit là d'une inversion de tendance ou seulement d'une évolution ponctuelle et transitoire.

Quoi qu'il en soit, certains types de ménages, en particulier les ménages monoparentaux, continuent à faire face à des revenus nettement inférieurs à la moyenne et à des taux de risque de pauvreté parmi les plus élevés de la zone euro.

En dépit de la réforme fiscale, on constate que le système d'imposition luxembourgeois renforce les inégalités en pesant plus fortement sur les niveaux de revenus intermédiaires que sur les hauts revenus. Qui plus est, les revenus du travail sont plus fortement imposés que ceux provenant du capital. S'y rajoute le fait que le barème d'imposition n'est plus ajusté à l'inflation, et donc à la hausse du coût de la vie. Ce phénomène touche particulièrement les ménages ayant de bas revenus qui connaissent en plus une évolution plus lente de leurs salaires que les personnes ayant des salaires élevés ou touchant le salaire moyen.

Parallèlement à ces disparités, on observe une forte proportion de salariés rémunérés au salaire social minimum. Or, au Grand-Duché, ce niveau de salaire est en dessous du seuil de pauvreté, pouvant conduire, dans certaines configurations de ménage, à l'apparition de travailleurs pauvres. Ainsi, 11,6% des personnes occupées de plus de 18 ans sont-elles en risque de pauvreté, ce qui, hors l'Espagne et la Grèce, représente la pire performance de la zone euro. Et la situation est encore plus difficile pour les chômeurs : 43% d'entre eux font face au risque de pauvreté.

## Chômage

Malgré un environnement plutôt propice au sein de la zone euro, et un taux de chômage affichant une légère détente en 2016, celui-ci reste à un niveau historiquement élevé. Plus encore, le chômage des jeunes suscite des inquiétudes. Ceux-ci sont près de trois fois plus exposés au chômage que l'ensemble de la population.

Il en est de même des chômeurs les plus âgés qui ont, en grande majorité, des difficultés à se réinsérer sur le marché du travail : en dix ans leur taux de chômage a augmenté d'un peu plus de moitié et la plupart s'enfoncent dans le chômage de longue durée (éventuellement non-indemnisé).

Corollaire de ces observations, le taux de risque de pauvreté monétaire des chômeurs est beaucoup plus élevé que celui de la population. Et, si à ce taux on rajoute les critères d'exclusion sociale, leur situation est peu enviable, car les chômeurs doivent souvent se priver d'éléments essentiels de vie.

Malgré tout, à l'aune de ce qui se passe dans la zone euro, le Luxembourg apparaît dans une position enviable en matière de taux de chômage.

## Emploi

Paradoxalement, l'emploi continue à afficher de bons résultats. La création d'emploi progresse à un rythme soutenu (en moyenne, 2,9% par an depuis 2000, contre 0,5% par an en moyenne dans la zone euro sur la même période).

Dans le même temps, le taux d'emploi ne cesse d'augmenter suite à la participation accrue des femmes sur le marché du travail. En revanche, le taux d'emploi des jeunes est, même s'il augmente, faible comparativement à la moyenne de la zone euro, la raison principale étant leur scolarisation.

Au total, que ce soit en termes de nombre d'emplois créés, de taux d'emploi ou de taux de jeunes qui n'ont pas d'emploi et ne suivent ni études, ni formation (taux NEET), le Luxembourg affiche des résultats parmi les plus favorables de la zone euro.

## Conditions d'emploi

Les formes d'emploi atypiques, précaires et asociales sont en augmentation depuis plusieurs années. Cette évolution est particulièrement notable en ce qui concerne le nombre de personnes ayant des contrats de travail temporaires. À titre d'exemple, ce type d'emploi touche environ 47% des jeunes en 2016.

## Conclusion

Par ailleurs, les travailleurs luxembourgeois comptent parmi les plus exposés au risque de pauvreté au sein de la zone euro. Triste record si l'on considère uniquement les salariés car le Grand-Duché décroche la palme !

Quant aux accidents du travail, ceux-ci stagnent après plusieurs années de baisse graduelle. Toutefois, le décrochage entre accidents déclarés et reconnus reste fort marqué, ce qui soulève de légitimes inquiétudes.

### Qualité de l'emploi

Le *Quality of work Index*, développé en collaboration avec l'Université du Luxembourg, affiche en 2016 une légère hausse à propos de l'évaluation de la qualité et des conditions de travail par les salariés occupés au Grand-Duché.

Concernant les aspects psychosociaux, le phénomène du *mobbing* continue de se propager au sein de la population de travailleurs, affectant tout particulièrement les jeunes salariés. Du côté des ressources et récompenses, seule la sécurité de l'emploi connaît une évolution positive, tandis que les autres variables stagnent ou se détériorent.

Le travail a aussi des effets sur la santé et le bien-être des salariés. Ils sont environ 10% à déclarer avoir « souvent » ou « (presque) tout le temps » des problèmes de santé, les femmes étant deux fois plus concernées que les hommes.

Ces problèmes de santé peuvent provenir de problèmes de poids, mais aussi d'une consommation excessive d'alcool.

Faire du sport peut prévenir les problèmes de santé et favoriser le bien-être. Or, les résultats affichent un clivage au sein des travailleurs : si un peu plus d'un quart ne fait jamais de sport, près d'un tiers des salariés fait du sport plus de 10 fois par mois.

En ce qui concerne le temps de travail effectif, on constate que celui-ci augmente considérablement (nettement au-delà de sa durée légale) pour les cadres et les personnes travaillant dans les services aux particuliers, le commerce ou la vente, mais aussi pour les jeunes de 16 à 24 ans.

















# dialogue

ANALYSE

## PANORAMA SOCIAL 2017

Le Panorama social 2017, publié dans la série Dialogue analyse de la Chambre des salariés (CSL), dresse un portrait social du Luxembourg en rassemblant des données éparses pour créer une vue d'ensemble de la situation socioéconomique du pays et pour la replacer dans le contexte européen.

Cette publication s'attache notamment aux différentes dimensions de l'inégalité : revenus et salaires, santé, fiscalité... qui, en se renforçant mutuellement, ont un impact négatif sur le niveau de vie des individus et risquent de les faire basculer dans la pauvreté. C'est pourquoi la CSL garde un œil attentif sur les inégalités et met en lumière leurs conséquences sur les différentes catégories de ménages.

La CSL consacre également une partie de son Panorama au chômage et à l'emploi en analysant de manière approfondie les indicateurs couramment utilisés (taux de chômage, taux d'emploi...). Elle met aussi l'accent sur les formes atypiques de travail (temps partiel, intérim...) et leurs répercussions sur les conditions d'emploi et de vie des individus.

En outre, cette année, le Panorama met en lumière un sujet particulier, à savoir la mobilité intergénérationnelle des résidents du Grand-Duché, analyse réalisée en collaboration avec l'Université du Luxembourg.

### Diffusion :

#### Librairie Um Fieldgen

3, rue Glesener - L-1631 Luxembourg  
info@libuf.lu

PRIX : 4€

### Édition :



CHAMBRE DES SALAIRES  
LUXEMBOURG

18 rue Auguste Lumière L-1950 Luxembourg  
T +352 27 494 200 F +352 27 494 250  
csl@csl.lu www.csl.lu

